



# DISCOURS DU BUDGET

*prononcé à . . .*

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

*par . . .*

**L'honorable Jean Lesage,**  
C.P., C.R.,

PREMIER MINISTRE, MINISTRE DES FINANCES ET  
MINISTRE DES AFFAIRES FÉDÉRALES-PROVINCIALES

le 8 avril 1965

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
INTRODUCTION	
CHAPITRE I — LA SITUATION FINANCIÈRE DU QUÉBEC	<b>7</b>
1. Les résultats définitifs de l'exercice 1963/64	7
2. L'exercice financier 1964/65.	8
<i>a)</i> Situation budgétaire	
<i>b)</i> Mouvement des emprunts	
CHAPITRE II — LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC	<b>23</b>
1. La situation économique canadienne	24
2. Évolution de l'économie québécoise en 1964	24
<i>a)</i> Production	
<i>b)</i> Population, emploi et chômage	
<i>c)</i> Dépenses en biens et services	
<i>d)</i> Dépenses des gouvernements	
<i>e)</i> Investissements privés	
3. Perspectives 1965.	
CHAPITRE III — LES PRÉVISIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 1965/66	<b>31</b>
1. Les dépenses	34
<i>a)</i> Affaires municipales	
<i>b)</i> Agriculture et colonisation	
<i>c)</i> Éducation	
<i>d)</i> Famille et bien-être social	
<i>e)</i> Procureur général	
<i>f)</i> Santé	
<i>g)</i> Secrétariat de la province	
<i>h)</i> Terres et forêts	
<i>i)</i> Tourisme, chasse et pêche	
<i>j)</i> Travail	
<i>k)</i> Travaux publics	
<i>l)</i> Voirie.	
2. Les revenus	44

	PAGE
3. Nouveau mode de répartition de la taxe de vente	49
4. La dette publique.	51
ANNEXE I — LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC EN 1964	57
ANNEXE II — L'ACTIVITÉ GOUVERNEMENTALE : RÉALI- SATIONS ET PROJETS	143
ANNEXE III — RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LA FISCALITÉ	226

## *INTRODUCTION*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

**D'**année en année, on constate une augmentation croissante des dépenses publiques au Québec. Cette tendance résulte des responsabilités nouvelles que notre population a voulu confier à son gouvernement et dont ce dernier essaie de s'acquitter avec le plus d'efficacité possible.

On sait aussi que, par son action, l'État peut exercer une influence majeure sur la situation économique générale. Il s'agit là d'une des fonctions auxquelles un gouvernement moderne ne peut échapper.

Dans l'annexe I de ce discours, on trouve un exposé de la situation économique générale du Québec. Dans une seconde annexe, il s'agit des activités et des projets des divers ministères du gouvernement. Ces deux annexes ont été déposées en Chambre hier. Nous avons pensé ajouter à ce discours une troisième annexe, soit un rapport de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité, à cause de son influence sur certaines propositions que le gouvernement soumettra à l'Assemblée législative.

\* \* \*

Comme par les années passées, un premier chapitre traite de la situation financière du Québec, et un second de la situation économique actuelle. Au troisième chapitre, je vous entretiendrai des prévisions pour l'exercice financier 1965/66.

# DISCOURS DU BUDGET

## CHAPITRE I

### LA SITUATION FINANCIÈRE DU QUÉBEC

Je tiens tout d'abord, monsieur le Président, à résumer très brièvement les résultats définitifs de l'exercice 1963/64 pour lesquels les Comptes publics ont été distribués au début de la session. Je passerai ensuite à une revue sommaire des revenus et des dépenses de l'exercice qui vient de se terminer et, dans un dernier chapitre, j'examinerai les prévisions pour l'exercice 1965/66.

#### *1 — Les résultats définitifs de l'exercice 1963/64*

Les résultats définitifs de l'exercice 1963/64 se sont avérés plus favorables que ceux que j'avais annoncés dans le discours du budget du 24 avril 1964.

Les revenus ont été de \$8,875,527 supérieurs à ceux que j'avais alors prévus. Cette amélioration de 0.95% est surtout attribuable à une hausse de paiements de péréquation (\$4,237,275), au rendement accru de l'impôt sur les sociétés (\$2,867,647) et des revenus de la Régie des alcools du Québec (\$1,520,283). Par ailleurs, pour un certain nombre de postes, les revenus sont restés légèrement inférieurs aux sommes que j'avais prévues en avril dernier.

D'autre part, les dépenses ordinaires sont restées de \$1,536,905 inférieures aux prévisions, soit une réduction de 0.17% par rapport au total indiqué il y a un an.

La hausse des revenus et la légère baisse des dépenses se sont traduites par une amélioration de \$10,412,432 du surplus au budget ordinaire qui a été ainsi porté de \$25,185,400 au chiffre de \$35,597,832 publié dans les Comptes publics.

Les prévisions pour les immobilisations ont été dépassées de \$433,201 soit de 0.27%, et les dépenses extraordinaires ont été de \$14,052, soit de 0.04% supérieures à l'estimation du discours du budget.

Je suis justement fier de l'exactitude de ces pronostics et je tiens à féliciter les fonctionnaires du ministère des finances, du ministère du revenu et du Bureau du contrôleur de la trésorerie qui les ont établis.

En résumé, voici la comparaison entre les prévisions du discours du budget du 24 avril 1964 et les chiffres définitifs.

REVENUS ET DÉPENSES POUR 1963/64	Discours du budget du 24 avril 1964	Résultats définitifs inscrits aux Comptes publics
Revenus .....	\$932,479,600	\$941,355,127
Dépenses ordinaires .....	907,294,200	905,757,295
Surplus au compte ordinaire .....	25,185,400	35,597,832
Immobilisations .....	160,619,000	161,052,201
Déficit après les immobilisations .....	135,433,600	125,454,369
Dépenses extraordinaires .....	34,085,625	34,099,677

## 2 — L'exercice financier 1964/65

### a) SITUATION BUDGÉTAIRE

Pour ce qui est de l'exercice qui s'est terminé il y a huit jours, on se rappelle que le budget des dépenses pour 1964/65 qui avait été déposé en Chambre le 24 février 1964 et qui était résumé au tableau 4 de mon dernier discours s'établissait à \$1,229,378,600.

Par la suite, à la lumière de l'augmentation progressive des revenus et en raison, d'une part, de la législation édictée après le dépôt du budget initial et, d'autre part, de faits nouveaux tels que l'augmentation des traitements des fonctionnaires provinciaux de façon à tenir compte des présentes normes du

marché du travail, quatre budgets supplémentaires et deux mandats spéciaux ont été adoptés. En voici l'énumération :

CHIFFRES D'ENSEMBLE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1964/65	
Budget des dépenses 1964/65 .....	\$1,229,378,600
Premier budget supplémentaire .....	19,869,700
Deuxième budget supplémentaire .....	5,800,000
Troisième budget supplémentaire .....	37,679,600
Quatrième budget supplémentaire .....	7,020,000
Mandats spéciaux .....	500,000
<b>TOTAL</b> .....	<b>\$1,300,247,900</b>

Il importe de souligner ici que l'énumération des dépenses votées ne constitue qu'un plafond qui n'est jamais entièrement atteint : c'est ainsi qu'il est arrivé que des crédits aient fait l'objet d'une nouvelle inscription dans un budget supplémentaire pour remédier à une phraséologie défectueuse et, d'autre part, l'expérience prouve que bien souvent des projets ne peuvent être réalisés en cours d'exercice et que certains crédits restent inutilisés en tout ou partie.

Au total de \$1,300,247,900, j'ajoute divers crédits autorisés par statuts. Pour l'exercice 1964/65, le plus important est la part de la taxe de vente attribuée aux municipalités, soit une somme de \$83.5 millions payable à même le fonds consolidé du revenu, en vertu de la loi 12-13 Eliz. II, c. 28.

On se souviendra qu'à la suite du rapport provisoire soumis par la Commission d'enquête sur la fiscalité, la taxe de vente fut, à compter du 25 avril 1964, uniformisée à 6% à travers toute la province. Les principales raisons qui ont motivé l'adoption de cette mesure peuvent se résumer ainsi :

a) Fermeture des voies d'évasion qui provenaient de la multiplicité des taux de la taxe de vente, soit 4%, 5% ou 6% selon les municipalités ;

b) nécessité d'augmenter le revenu des municipalités et d'atténuer ainsi les pressions qui ne cessaient de s'exercer sur l'impôt foncier ;

c) introduction d'un début de péréquation municipale, grâce à l'établissement d'une remise minimum de \$2.50 par tête à chaque municipalité de la province.

L'augmentation du rendement de la taxe de vente peut se résumer ainsi :

Exercice financier terminé le 31 mars	Part provinciale	Part municipale	Total
	<i>En millions de dollars</i>		
1964.....	\$164.4	\$ 59.5	\$223.9
1965 (estimation).....	201.5	83.5	285.0
Augmentation.....	\$ 37.1	\$ 24.0	\$ 61.1
Pourcentage d'augmentation.....	22.6%	40.3%	27.3%

Comme je l'ai expliqué dans mon discours du budget de l'an dernier, il s'agissait là d'une mesure purement temporaire qui maintenait l'ancien système de répartition par zones, mais qui permettait à toutes les municipalités de bénéficier de l'accroissement fédéral du rendement de la taxe de vente et d'être assurées d'un montant minimum de \$2.50 par habitant.

Pour l'exercice 1964/65, chaque municipalité recevra la somme qu'elle a touchée en 1963-64, plus sa part de l'accroissement général du rendement de la taxe de vente. Lors du débat sur le budget, mon collègue, le ministre du revenu, avait estimé à 24% le taux d'accroissement général de la taxe de vente. Je suis heureux d'affirmer aujourd'hui que ce pourcentage dépassera nos prévisions et qu'il s'établira à plus de 25%.

Ce revenu accru, plusieurs maires me l'ont affirmé au cours de l'année, a permis aux municipalités d'assumer des responsabilités nouvelles et même, dans certains cas, de réduire l'impôt foncier.

Dans mes prévisions du 24 avril 1964, j'avais estimé à \$189 millions le rendement de la taxe de vente pour l'exercice 1964-65. Je tiens à signaler qu'il s'agissait là du montant net revenant à la province, une fois effectuée la remise aux municipalités. Les états financiers que je dépose aujourd'hui montrent au tableau 1 que le rendement de la taxe de vente sera de \$285 millions pour l'exercice 1964-65. Il s'agit du montant global qui aura été perçu en taxe de vente. La somme attribuée aux municipalités, estimée à \$83.5 millions, apparaît au tableau 2 comme dépense du ministère du revenu.

Dans mes prévisions budgétaires de l'an dernier, j'ai dû indiquer le montant net de la taxe de vente, et non le montant brut, parce que la législation uniformisant la taxe de vente à 6% à travers toute la province n'était pas encore adoptée. J'ai dû suivre la procédure en vigueur à ce moment-là.



**Tableau 1**

**PRÉVISIONS DES REVENUS pour l'année financière 1964/65**  
**(Revenus pour 11 mois et évaluation pour 1 mois)**

Revenus fiscaux :		
Corporations :		
Capital et places d'affaires.....	\$ 53,902,000	
Profits.....	126,000,000	
	<u>\$159,902,000</u>	
Profits d'exploitation minière.....	5,530,000	
Profits sur les opérations forestières.....	4,500,000	
Revenu des particuliers.....	174,000,000	
Successions.....	43,000,000	
Ventes au détail.....	285,000,000	
Gazoline.....	164,000,000	
Tabac.....	26,000,000	
Repas.....	15,525,000	
Courses.....	8,682,000	
Divertissements.....	2,702,000	
Transferts de valeurs mobilières.....	2,000,000	
Mutations de propriétés.....	124,000	
		<u>\$ 888,965,000</u>
Privilèges, honoraires, licences, permis et divers.....		120,825,200
Ventes et services.....		1,746,700
Intérêts.....		8,257,800
Amendes et confiscations.....		2,576,200
Recouvrements.....		3,818,600
Régie des alcools du Québec:		
Revenus nets d'exploitation.....	39,375,000	
Permis et droits.....	20,165,000	
		<u>59,540,000</u>
Gouvernement du Canada:		
Subside basé sur la population.....	3,895,500	
Péréquation.....	104,405,500	
Compensation au titre du retrait des programmes conjoints.....	20,000,000	
Contributions afférentes aux années antérieures en rapport avec certains programmes conjoints.....	4,162,500	
Part de l'impôt sur le revenu des compagnies d'électricité, gaz et vapeur.....	4,250,000	
		<u>136,713,500</u>
<b>Total des revenus.....</b>		<u><b>\$1,222,443,000</b></u>

Tableau 2

**PRÉVISIONS DES DÉPENSES ORDINAIRES  
ET EN IMMOBILISATIONS 1964/65**  
(Dépenses effectives pour 11 mois et évaluation pour 1 mois)

Ministères	Total	Ordinaires	En immobili- sations
Affaires culturelles	\$ 4,618,000	\$ 4,538,000	\$ 80,000
Affaires fédérales-provinciales	108,000	108,000	—
Affaires municipales	22,835,000	22,835,000	—
Agriculture et colonisation	69,235,000	63,900,000	5,335,000
Conseil exécutif	4,498,000	4,118,000	380,000
Éducation	340,212,000	332,412,000	7,800,000
Famille et bien-être social	162,177,000	158,077,000	4,100,000
Finances	16,099,000	16,099,000	—
Industrie et commerce	7,324,000	6,812,000	512,000
Législation	3,310,000	3,310,000	—
Procureur général	34,151,000	34,151,000	—
Revenu	94,246,000	94,246,000	—
Richesses naturelles	12,126,000	9,636,000	2,490,000
Santé	244,322,000	236,091,000	8,231,000
Secrétariat de la province	4,503,000	4,503,000	—
Terres et forêts	14,373,000	12,756,000	1,617,000
Tourisme, chasse et pêche	9,244,000	8,664,000	580,000
Transports et communications	7,493,000	7,493,000	—
Travail	4,820,000	4,820,000	—
Travaux publics	44,155,000	21,524,000	22,631,000
Voirie	222,255,000	69,255,000	153,000,000
Provision pour créances douteuses	3,000,000	3,000,000	—
	<u>\$1,325,104,000</u>	<u>\$1,118,348,000</u>	<u>\$206,756,000</u>
Service de la dette	68,380,000	68,380,000	—
<b>Total</b>	<u><u>\$1,393,484,000</u></u>	<u><u>\$1,186,728,000</u></u>	<u><u>\$206,756,000</u></u>

**SOMMAIRE**

<b>Ordinaires :</b>		
Revenus		\$1,222,443,000
<b>Dépenses :</b>		
Ordinaires	\$1,118,348,000	
Service de la dette	68,380,000	1,186,728,000
<b>Surplus au compte ordinaire</b>		<u>\$ 35,715,000</u>
<b>Immobilisations</b>		<u>\$ 206,756,000</u>
<b>Extraordinaires :</b>		
Loi du financement des investissements universitaires		\$ 36,000,000
Investissements en vertu de la loi concernant l'exposition uni- verselle canadienne		<u>\$ 9,300,000</u>

En comparant les prévisions budgétaires faites lors de mon exposé du 24 avril 1964 avec les états provisoires des revenus et des dépenses (tableaux 1 et 2), une remarque analogue à celle que je viens de faire relativement à la taxe de vente doit être faite en ce qui regarde l'impôt sur le revenu des particuliers et la compensation monétaire au titre du retrait de certains programmes conjoints. Au cours du dernier trimestre, à savoir pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 1965, les prévisions de plusieurs ministères ont été profondément modifiées par le retrait du Québec de 29 des 44 programmes conjoints auxquels il adhérait. Ce retrait s'est effectué moyennant une compensation fiscale de vingt points relative à l'impôt sur le revenu des particuliers et à une compensation financière égale à la différence entre le rendement de la compensation fiscale et le coût réel des programmes.

Encore ici, une somme importante a été ajoutée aux revenus sous les rubriques de l'impôt sur le revenu des particuliers et de la compensation au titre du retrait des programmes conjoints. Un autre montant a été ajouté aux dépenses des différents ministères pour lesquels il y a eu retrait de programmes conjoints.

Dans le cas de la taxe de vente ainsi que dans celui du retrait de certains programmes à frais partagés, il ne s'agit donc pas d'estimation fautive, mais de montants qui, à la suite de lois ou d'ententes ultérieures à la présentation de mon budget de l'an dernier, ont été ajoutés à la fois aux revenus et aux dépenses, ne modifiant en rien le résultat net des opérations financières du gouvernement. En fait, le surplus probable de l'exercice financier 1964-65 (\$35,715,000) est analogue à celui qui avait été prévu l'an dernier (\$35,476,400). Est-il besoin d'ajouter que ce surplus probable de \$35,715,000 n'est pas un chiffre définitif.

Je dois aussi rappeler que les dépenses afférentes aux investissements universitaires et à l'Exposition de 1967 ont été autorisées par des lois spéciales et qu'elles n'entrent pas dans le calcul des dépenses ordinaires et en immobilisations.

Les fonctionnaires du ministère des finances ont étudié attentivement les suggestions que l'honorable député de Saint-Jacques avait formulées dans son intervention du 30 avril 1964 en réponse à mon dernier discours du budget.

Je suis donc heureux de déposer les trois nouveaux tableaux suivants :

*Bilan comparatif au 29 février 1964 et 28 février 1965*  
(voir tableau, pages 16 et 17)

Examen fait de la situation, mes fonctionnaires en sont venus à la conclusion que la période extrêmement limitée qui s'écoule entre le 20 mars (date à laquelle sont devenues disponibles les prévisions pour l'exercice en cours dont la comptabilité reste ouverte jusqu'à la fin d'avril) et le début d'avril (date normale pour le discours du budget) rend virtuellement impossible la confection d'un bilan provisoire au 31 mars.

Il faut en effet souligner que le système « recettes et déboursés » qui est suivi par le gouvernement fédéral et les autres provinces est beaucoup plus simple que celui des revenus et dépenses en vigueur au Québec depuis 1932. En effet, dans notre cas bien des chiffres ne peuvent être établis que par une étude de la comptabilité des ministères *postérieure* à la fermeture de livres. Il s'ensuit que des différences importantes risqueraient de se produire entre un tel bilan provisoire et le bilan définitif qui est généralement dressé en septembre après la parution de l'état des revenus et des dépenses dans la *Gazette Officielle* du dernier samedi du mois d'août.

*État de la dette consolidée au 28 février et au 31 mars 1965*

(voir tableau, pages 18 et 19)

Bien que cet état comporte une estimation des revenus des fonds d'amortissement et des remboursements des obligations d'épargne au cours du mois de mars, tout porte à croire que le chiffre final se rapprochera de très près de celui qui figurera au bilan définitif.

*État comparatif indiquant les principales dépenses ordinaires  
mentionnées aux budgets de certains ministères,  
dont la dépense probable pour 1964/65 sera supérieure à \$50,000,000.*

(voir tableau, page 20)

En plus d'indiquer les dépenses réelles pour 1963/64 et les dépenses probables pour 1964/65, une colonne fait ressortir les prévisions de dépenses pour 1965/66.

Il n'a pas été possible de donner suite à la suggestion de publier des états analysant les dépenses d'après leur nature et leur fonction.

Rappelons en effet que, depuis 1956, ces tableaux statistiques figurent sous leur forme actuelle aux comptes publics. Leur établissement nécessite toutefois de longues études. Il n'est donc pas possible de procéder immédiatement et rapidement aux analyses détaillées des chiffres qui, pour la plupart, ne sont disponibles que beaucoup plus tard.

J'ajoute qu'au fur et à mesure de la mécanisation de nos opérations, nous nous proposons d'utiliser sur une plus grande échelle des techniques de codification. Nous pourrons ainsi, à l'avenir, publier des documents statistiques plus nombreux.

b) MOUVEMENT DES EMPRUNTS

Dans le discours du budget que j'ai prononcé le 24 avril dernier, j'avais évalué nos besoins d'emprunt pour l'année à venir à environ \$550 millions dont \$350 millions pour la province et \$200 millions pour l'Hydro-Québec.

En fait les émissions de la province se sont élevées à un total de \$293,908,000. Par ailleurs, l'Office des autoroutes a emprunté \$50,000,000 pour rembourser partiellement les avances que la province lui avait consenties et pour la construction de l'autoroute des Cantons de l'Est. Quant à l'Hydro-Québec, elle a elle-même emprunté \$235 millions. Le total d'ensemble s'est ainsi élevé à \$578,908,000.

D'avril 1964 à janvier 1965 les intérêts sur le marché des obligations ont manifesté une tendance à la baisse en raison, entre autres, des efforts de la Banque du Canada pour réduire l'écart entre le rendement des emprunts au Canada et aux États-Unis. Depuis février toutefois, cette tendance s'est renversée à la suite des directives du gouvernement des États-Unis, directives destinées à remédier au déficit de la balance américaine des paiements et, de là, à enrayer l'érosion des disponibilités monétaires grâce à une réduction sensible des emprunts que les canadiens pourront effectuer aux États-Unis.

Le tableau suivant montre, pour quelques mois récents, le mouvement qui s'est produit dans le rendement de deux émissions typiques.

RENDEMENT DE DEUX ÉMISSIONS TYPIQUES		
Fin du mois	Canada 4½% - 1983	Québec 5½% - 1980
<i>1964 :</i>		
Avril .....	5.22%	5.67%
Juillet .....	5.23	5.72
Octobre .....	5.09	5.55
Décembre .....	5.02	5.58
<i>1965 :</i>		
Janvier .....	4.95	5.50
Février .....	5.11	5.59

## BILAN COMPARATIF

	28 février 1965	29 février 1964		28 février 1965	29 février 1964
<b>ACTIF</b>			<b>PASSIF</b>		
<b>DISPONIBILITÉS :</b>			<b>EXIGIBILITÉS :</b>		
Espèces en caisse et en banque .....	\$ (6,843,530)	\$ 12,103,525	Chèques en circulation....	\$ 62,747,706	\$ 54,901,560
Placements temporaires...	40,000,000	10,000,000	Comptes à payer .....	15,218,996	17,047,228
Valeurs diverses .....	3,708,708	3,790,886	Intérêts courus .....	23,066,664	17,427,995
Comptes à recevoir (moins provision) .....	109,310,367	81,546,329		101,033,366	89,376,783
Intérêts courus .....	—	183,836			
	146,175,545	107,624,575	<b>DÉPÔTS EN FIDÉICOMMIS :</b>		
<b>FONDS EN FIDÉICOMMIS :</b>			Dépôts judiciaires.....	9,471,087	9,084,143
Espèces en caisse et en banque .....	24,669,464	22,201,951	Autres dépôts .....	32,950,668	32,746,008
Valeurs diverses .....	17,752,291	19,628,200		42,421,755	41,830,151
	42,421,755	41,830,151	<b>REVENUS DIFFÉRÉS .....</b>	27,160,296	36,076,090
<b>PRÊTS ET AVANCES moins provision .....</b>	275,593,557	273,828,433	<b>DETTES ASSUMÉES PAR LA PROVINCE .....</b>	97,396,588	88,859,607
<b>SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FI- NANCEMENT .....</b>	5,000,000	5,000,000	<b>DETTE CONSOLIDÉE :</b>		
<b>BANQUE CANADIENNE NA- TIONALE .....</b>	—	714,286	Emprunts obligataires moins fonds d'amortisse- ment et fonds spécial pour le rachat de la dette ...	768,615,633	692,812,791
<b>Total de l'actif disponible et réalisable .....</b>	469,190,857	428,997,445			

GOUVERNEMENT DU CANADA	2,300,711	2,300,711	Obligations d'épargne.....	219,854,300	158,007,150
DÉPENSES DIFFÉRÉES :			Billets payables à British Columbia Hydro and Power Authority.....	100,000,000	
Escompte sur obligations..	18,149,147	15,784,038	Obligations émises à la Banque Canadienne Na- tionale, 14 Geo. VI, c. 3.	—	714,286
Règlement des dettes sco- laire en 1947.....	14,989,300	16,227,800		1,088,469,933	851,534,227
	33,138,447	32,011,838	Dette totale.....	1,356,481,938	1,107,656,858
DÉPENSES EXTRAORDINAI- RES :			SURPLUS APPROPRIÉ.....	33,517,102	29,839,941
Investissements univer- sitaires.....	131,511,277	80,139,109	SURPLUS CONSOLIDÉ.....	934,489,431	874,318,362
Exposition universelle ca- nadienne de 1967.....	7,685,625	1,085,625		2,324,488,471	2,011,815,161
	139,196,902	81,224,734			
IMMOBILISATIONS moins amortissement accumulé..	1,680,661,554	1,467,280,433	LA SITUATION DE L'ENCAISSE PEUT SE RÉSUMER COMME SUIT :		
	2,324,488,471	2,011,815,161	Espèces en caisse et en ban- que.....	(6,843,530)	12,103,525
			Fonds en fidéicommis.....	24,669,464	22,201,951
				17,825,934	34,305,476
			À DÉDUIRE :		
			Chèques émis et en circula- tion.....	62,747,706	54,901,560
			DÉCOUVERT AUX LIVRES....	44,921,772	20,596,084
Estimation de la dette indirecte (emprunts et autres engagements) au 28 février 1965 : \$2,269,235,915, dont \$1,738,357,518 pour les emprunts garantis de l'Hydro-Québec et de ses filiales.					

## DETTE CONSOLIDÉE AU 28 FÉVRIER 1965

Date d'émission	Date d'échéance	Taux	Émission
<b>EMPRUNTS OBLIGATAIRES:</b>			
15 mars 1949	15 mars 1965	3	\$ 35,000,000
1 octobre 1950	1 octobre 1970	3	25,000,000
1 avril 1951	1 avril 1971	2 $\frac{3}{4}$ (1)	50,000,000
1 décembre 1952	1 décembre 1972	3 $\frac{1}{4}$ (1)	25,000,000
15 avril 1953	15 avril 1966	4	26,000,000
1 février 1954	1 février 1967	3 $\frac{3}{4}$	25,000,000
1 juillet 1954	1 juillet 1969	3	54,500,000
1 juillet 1955	1 juillet 1973	3 $\frac{1}{4}$	37,750,000
15 janvier 1957	15 janvier 1977	4 $\frac{3}{4}$	25,000,000
1 octobre 1959	1 octobre 1979	5 $\frac{3}{4}$ (1)	25,000,000
15 août 1960	15 août 1968	5 $\frac{1}{4}$	7,700,000
15 août 1960	15 août 1981	5 $\frac{1}{2}$	42,300,000
1 février 1961	1 février 1968	5 $\frac{1}{4}$	12,500,000
1 février 1961	1 février 1986	5 $\frac{3}{4}$	37,500,000
1 juin 1961	1 juin 1966	5	13,000,000
1 juin 1961	1 juin 1980	5 $\frac{1}{2}$	37,000,000
1 août 1961	1 août 1967	4 $\frac{3}{4}$	8,000,000
1 août 1961	1 août 1985	5 $\frac{1}{4}$	42,000,000
15 janvier 1962	15 janvier 1969	5	15,000,000
15 janvier 1962	15 juillet 1983	5 $\frac{1}{4}$	35,000,000
2 avril 1962	2 avril 1972	5	15,000,000
2 avril 1962	2 avril 1984	5 $\frac{1}{4}$	45,000,000
1 août 1962	1 août 1972	6	10,000,000
1 août 1962	1 août 1982	6	40,000,000
15 décembre 1962	15 décembre 1968	5	19,500,000
15 décembre 1962	15 décembre 1987	5 $\frac{1}{4}$	40,500,000
15 octobre 1963	15 octobre 1978	6	16,000,000
15 octobre 1963	15 octobre 1988	6	59,000,000
15 juin 1964	15 juin 1986	5 $\frac{1}{2}$	50,000,000
15 janvier 1965	15 janvier 1989	5 $\frac{1}{2}$	50,000,000
			903,250,000
<b>MOINS: Fonds d'amortissement</b>			134,634,367
			\$ 768,615,633



Billets—BRITISH COLUMBIA HYDRO AND POWER AUTHORITY:			
16 septembre 1964.....	1 décembre 1965.....	5.05	\$ 40,000,000
16 septembre 1964.....	1 décembre 1967.....	5.05	40,000,000
16 septembre 1964.....	15 octobre 1968.....	5.05	20,000,000
			\$ 100,000,000
OBLIGATIONS D'ÉPARGNE:			
1 avril 1963.....	1 avril 1973.....	5, 5¼, 5½	139,186,600
1 mai 1964.....	1 mai 1974.....	5, 5¼, 5½	80,667,700
			219,854,300
<b>Total.....</b>			<b>\$ 1,088,469,953</b>

VARIATIONS PROBABLES DE LA DETTE CONSOLIDÉE AU COURS DE MARS 1965

DETTE CONSOLIDÉE AU 28 février 1965.....	\$ 1,088,469,953
À DÉDUIRE :	
Emprunt échu le 15 mars 1965.....	\$ 55,000,000
Estimation des obligations d'épargne qui seront remboursées:	
Émission 1963-73.....	1,800,000
Émission 1964-74.....	1,300,000
	58,100,000
À AJOUTER :	1,050,369,953
Variation du fonds d'amortissement --	
Attribuable au remboursement de l'emprunt échu le 15 mars 1965.....	11,469,887
Moins : revenus anticipés.....	501,742
	10,968,145
ESTIMATION DE LA DETTE CONSOLIDÉE NETTE AU 31 MARS 1965.....	<b>\$ 1,061,558,078</b>

(1) Payable aux États-Unis

## ÉTAT COMPARATIF

indiquant les principales dépenses ordinaires mentionnées aux budgets de certains ministères, dont la dépense probable pour 1964/65 sera supérieure à \$50,000,000.

	(en milliers de dollars)		
	1963-64 <i>Dépenses réelles</i>	1964-65 <i>Dépenses probables</i>	1965-66 <i>Crédits proposés</i>
<b>AGRICULTURE ET COLONISATION :</b>			
Aménagement de la ferme .....	9,425	10,690	9,952
Aménagement rural .....	383	5,643	8,502
Colonisation .....	5,582	5,544	3,518
Crédit agricole .....	14,965	16,226	17,954
Génie rural .....	12,462	14,642	17,053
Production et mise en marché .....	4,574	7,555	4,245
Recherches, enseignement et information .....	4,422	5,774	7,852
Divers .....	3,604	2,596	3,086
	53,017	63,900	71,962
<b>ÉDUCATION :</b>			
Aide aux étudiants .....	8,830	10,831	12,342
Enseignement spécialisé .....	11,120	14,652	27,320
Subventions aux commissions scolaires .....	194,096	242,207	257,100
Subventions aux universités .....	34,019	39,947	48,225
Autres subventions .....	10,499	9,825	9,517
Divers .....	13,089	14,970	21,203
	271,653	332,412	375,707
<b>FAMILLE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL :</b>			
Allocations et assistance sociale .....	105,393	122,970	181,657
Bien-être de l'enfance .....	24,725	27,325	27,730
Protection de la jeunesse .....	6,058	6,462	7,743
Divers .....	1,024	1,520	1,843
	137,200	158,077	218,973
<b>SANTÉ :</b>			
Assistance publique .....	4,813	2,300	3,802
Assurance-hospitalisation .....	102,200	157,639	289,215
Prévention de la tuberculose .....	6,202	6,315	8,467
Subventions pour construction d'hôpitaux et autres fins .....	24,086	24,770	39,600
Traitement des maladies mentales .....	26,954	37,075	46,302
Unités sanitaires .....	4,947	5,116	5,808
Divers .....	2,541	2,876	3,236
	171,743	236,091	396,430
<b>VOIRIE :</b>			
Administration .....	3,757	4,135	4,521
Entretien des routes .....	57,902	64,634	69,350
Divers .....	795	486	550
	62,454	69,255	74,421

Voici maintenant la liste complète des émissions lancées sur le marché depuis le début du dernier exercice :

Montant (En millions de dollars)	Taux du coupon	Date de l'émission	Durée	Prix à l'acheteur	Rendement à l'acheteur
a) Province de Québec : <sup>(1)</sup>					
50	5½%	15 juin '64	22 ans	98	5.66%
50	5½%	15 jan. '65	24 ans	98¾	5.60%
b) Obligations d'épargne :					
94	5-5¼-5½%	1 <sup>er</sup> mai '64	10 ans	pair	5.25%
c) Billets à court terme :					
100	5.05%	16 oct. '64 <sup>(2)</sup>		pair	5.05%
<p>(1) En date du 1<sup>er</sup> avril 1965, le gouvernement a effectué un emprunt de \$50,000,000 à 5½% à 25 ans vendu au public à 98¾, soit à un rendement de 5.59%.</p> <p>(2) Les échéances ont été établies comme suit :</p> <p>\$40,000,000 le 1<sup>er</sup> décembre 1965.            \$40,000,000 le 1<sup>er</sup> décembre 1967            \$20,000,000 le 15 octobre 1968.</p>					

La première émission d'obligations d'épargne en date du 1<sup>er</sup> avril 1963 avait connu un succès sans précédent puisque les ventes avaient atteint \$177,289,200.

On ne pouvait s'attendre à ce que pareil élan, puissamment soutenu par un vif enthousiasme et par des ventes massives d'autres obligations analogues mais d'un rendement inférieur, soit susceptible de se poursuivre d'année en année. Le 1<sup>er</sup> mai 1964, une seconde émission d'obligations d'épargne eut lieu et les ventes atteignirent \$93,908,000.

La particularité des obligations d'épargne est qu'elles peuvent être encaissées en tout temps au pair et intérêts courus : elles sont donc achetées par des épargnants et par des personnes désireuses d'effectuer des emprunts à court terme en attendant l'occasion de replacer leurs fonds. Il s'ensuit, et c'est normal, que les remboursements sont relativement élevés. Ainsi, au 28 février 1965, 21.54% des obligations du premier et 14.10% du second emprunt avaient

été remboursées ; les obligations en cours avaient ainsi été ramenées à \$159,095,700 et à \$80,667,700 respectivement.

L'émission à la *British Columbia Hydro and Power Authority* de \$100,000,000 de billets à 5.05% échéant de 1965 à 1968 mérite également d'être signalée.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1964, *Columbia Storage Power Exchange* a émis sur le marché des États-Unis un emprunt de plus de \$500,000,000 afin notamment de payer au gouvernement de la Colombie-Britannique, par l'entremise du gouvernement canadien, une somme de \$254,400,000 pour « acheter les droits du Canada à la moitié de la capacité et de l'énergie accrues sur la rivière Columbia ». Comme les travaux qui seront exécutés en Colombie-Britannique doivent être échelonnés sur plusieurs années, le gouvernement de cette province disposait de sommes importantes qu'il désirait placer à court terme. À la suite de négociations entre le Premier ministre de la Colombie-Britannique et moi-même aux conférences tenues l'été dernier à Jasper et à Charlottetown, nous en sommes venus à une entente. Fait à noter, les frais de l'émission se sont limités à un très modeste *finder's fee* payé à l'établissement financier qui, grâce à plusieurs voyages à Québec et à Victoria, a élaboré à ce propos les bases de l'accord entre les deux gouvernements.

On sait que le gouvernement doit emprunter non pas nécessairement au moment même où il a le plus besoin d'argent, mais lorsque les conditions du marché s'y prêtent. Il s'ensuit qu'à certaines époques de l'année le ministre des finances dispose de fonds dont il n'a pas un besoin immédiat et qu'il doit les replacer à court terme par des prêts aux banques et aux sociétés de fiducie ou à l'Hydro-Québec si celle-ci a temporairement besoin de fonds pour l'exécution de ses travaux. Du 1<sup>er</sup> avril 1964 au 28 février 1965, les intérêts encaissés grâce à ces opérations se sont élevés à \$1,379,725.90.

Voici maintenant la liste des emprunts de deux autres organismes de la Couronne ; ces emprunts sont garantis par le gouvernement :

Montant <i>En millions de dollars</i>	Taux du coupon	Date de l'émission	Durée	Prix à l'acheteur	Rendement à l'acheteur
2 <sup>e</sup> Office des autoroutes du Québec :					
50	5.4%	15 juil. '64	25 ans	99.4%	5.81%

Montant (En millions de dollars)	Taux du coupon	Date de l'émission	Durée	Prix à l'acheteur	Rendement à l'acheteur
<i>b) Hydro-Québec :</i>					
<i>En dollars des États-Unis</i>					
50	4½%	1 <sup>er</sup> avril '64	30 ans	92.27%	5%
50	4¾%	16 nov. '64	25 ans	100 %	4¾%
<i>En dollars canadiens</i>					
60	5½%	1 <sup>er</sup> déc. '64	23½ ans	98¾%	5.60%
11.5	5½%	15 fév. '65	22 ans	99¾%	5.55%
63.5	5%	15 fév. '65	30 ans	92%	5.55%

D'autre part, au cours du dernier exercice deux émissions d'obligations émises en 1949 à 3% et formant un total de \$50 millions ont été remboursées. L'Hydro-Québec a lui-même remboursé \$10,584,000.

## CHAPITRE II

### LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

Si l'année 1963 fut une période d'expansion pour l'ensemble des pays industrialisés de l'hémisphère occidental, l'année 1964 a cependant offert des contrastes saisissants quant à l'évolution économique des deux côtés de l'Atlantique. À ce sujet, je vous réfère à l'annexe I de ce discours.

## 1 — *La situation économique canadienne*

Au Canada, après l'arrêt brusque de l'expansion au deuxième trimestre de 1963 — le taux d'augmentation par rapport au premier trimestre n'a été que de 1%, — le produit national brut en 1964 a enregistré une augmentation de 8% et l'indice du volume de la production pour les 11 premiers mois a atteint 212.8 (1949=100), soit une hausse de 9.1%. Les dividendes payés par les compagnies pendant les neuf premiers mois ont dépassé de 6.7% ceux de la même période de l'année précédente. Les immobilisations, de l'ordre de \$10 milliards, ont augmenté de 16.4% par rapport à 1963. C'est surtout l'augmentation des exportations de 18% en 1964 qui a imprimé à l'économie canadienne une nouvelle impulsion.

Parmi les exportations traditionnelles, minerais et produits de la forêt, ce sont les exportations du minerai de fer, de la pâte de bois et du papier qui ont enregistré la hausse la plus importante. On évalue les exportations canadiennes en 1964, à \$8.2 milliards, contre \$7 milliards en 1963. Pour la première fois, la valeur des exportations de produits manufacturés au Canada dépasse \$1 milliard. Cette tendance s'est traduite par une baisse du déficit au compte courant qui, de \$557 millions qu'il était en 1963 a baissé à \$453 millions en 1964.

Un autre facteur important a été la baisse graduelle du chômage depuis 1961, de sorte que le taux de chômage, d'après les chiffres corrigés de leurs variations saisonnières, avait atteint, au mois d'août, 3.4% soit le taux le plus bas depuis 1957. En 1964 ce taux s'établissait à 4.7%.

## 2 — *Évolution de l'économie québécoise en 1964*

Au Québec, l'expansion économique entre dans sa cinquième année et 1964 pourra être considérée comme l'année la plus marquante de cette période d'essor, si l'on en juge par le taux d'augmentation du produit national brut au Québec qui a été de l'ordre de 9%. Il faut remonter à 1956 pour retrouver une progression comparable (8.9%). L'année 1962, considérée pourtant comme exceptionnelle, avait connu un taux de 7%.

Les postes qui ont le plus progressé sont les bénéfices des sociétés avant impôt (12.5%), le revenu du travail (9.2%) et les intérêts, dividendes et loyers (8.8%). La seule baisse s'est produite dans le revenu net de l'agriculture. Elle est attribuable dans une certaine mesure aux conditions dans lesquelles se sont effectuées les récoltes en 1964 et au coût croissant des frais d'exploitation.

Ce haut niveau d'activité se reflète dans tous les secteurs : 7 à 8% d'augmentation pour la valeur des expéditions des fabricants, 3.6% pour la popula-

tion active employée et surtout 17.8% pour les immobilisations, ce qui démontre la confiance des entreprises dans la vigueur de l'économie.

INDICATEURS ÉCONOMIQUES — POURCENTAGE D'AUGMENTATION PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE				
	1961	1962	1963	1964 (*)
Revenu personnel.....	+7.6	+ 7.1	+6.1	+ 7.4
Investissements bruts.....	+0.7	+ 7.4	+4.5	+14.3
Expéditions des fabricants.....	+4.0	+12.6	+3.8	+ 6.7
Ventes au détail.....	+6.1	+ 9.3	+4.4	+ 5.3
Population active employée.....	+0.7	+ 3.7	+2.8	+ 3.6
Indice des prix à la consommation	+1.1	+ 1.2	+1.6	+ 1.6

\* Préliminaire.

#### a) PRODUCTION

L'année 1964 demeurera une année record pour la production dans tous les domaines, excepté l'agriculture où la production, bien qu'ayant augmenté en volume, a diminué en valeur à cause de la baisse des prix des produits animaux, en particulier des œufs et des volailles. Or, les agriculteurs tirent 39.8% de leur revenu monétaire de la vente des produits laitiers et 46.7% des ventes de bétail et de produits animaux, excluant le lait. Notons que l'indice des prix des produits agricoles à la ferme a augmenté de 3.1 points depuis 1961, alors que l'indice des prix des biens et services utilisés sur les fermes a augmenté de 22.9 points pendant la même période.

La valeur des captures de pêche a atteint \$5.4 millions, soit 2.1% de plus qu'en 1963, bien que le volume des captures en 1964 ait été nettement inférieur à celui des années précédentes. La hausse des prix a largement compensé la baisse en volume.

L'industrie forestière a connu, l'an dernier, une année record. Le volume des bois coupés a atteint 1,024 millions de pieds cubes, soit une hausse de 13.6% par rapport à 1963. Cette hausse de la production est due en grande partie à l'amélioration du marché des États-Unis auquel cette industrie est particulièrement liée. Le bois à pâte figure pour 66% de la valeur de la production.

L'industrie minière, autre secteur en vive expansion, a augmenté sa production de 24.5% en 1964. Les minéraux métalliques ont accru leur valeur de

34.8%. Ils représentent environ 70% de la production minière totale. Cette industrie est également en relation étroite avec les marchés extérieurs. Au niveau de la transformation, les hausses les plus importantes sont enregistrées par le zinc, le cuivre, le fer et l'amiante. Les augmentations résultent en partie de l'ouverture de trois nouvelles mines : *Mattagami Lake Mines*, *Orchan Mines Limited* et *Lake Dufault Mines Limited*. Les projets annoncés laissent entrevoir de nouveaux développements dans le secteur minier en 1965. Plusieurs nouvelles mines doivent, en effet, commencer leur production en 1965.

Dans le secteur manufacturier, on a constaté un progrès généralisé. La valeur des expéditions, en 1964, a été estimée à \$8,993 millions, soit une hausse de 7 ou 8% par rapport à l'année dernière. Dans ce secteur, 30,000 nouveaux emplois ont été créés, soit 47% du total des nouveaux emplois pour 1964 dans la province. Soulignons également que, dans ce secteur, plus de 1,000 nouveaux établissements, aux différents niveaux de la production se sont établis au Québec en 1964. La semaine moyenne de travail, qui était demeurée stable depuis 3 ans, s'est prolongée en 1964 de 2.4% par rapport à 1963. Parmi les industries les plus importantes du Québec, l'industrie des pâtes et papiers atteindrait en 1964 une valeur estimée de \$717 millions pour ses expéditions, ce qui représenterait un gain de 7.6% par rapport à 1963. Les expéditions en dehors du Québec se sont accrues de 14.8% pour les papiers et cartons et de 4.8% pour la pâte de bois. La valeur des expéditions de l'industrie de l'affinage et de la réduction des métaux a atteint \$748.7 millions, soit 7% de plus qu'en 1963. Ces deux industries augmentent actuellement leur rendement et modernisent leur outillage, ce qui leur permet de réduire leurs coûts de production. Les nouveaux projets achevés ou annoncés en 1964 sont nombreux. Parmi les industries qui s'affirment de plus en plus, notons l'industrie chimique qui prend une importance grandissante et l'industrie textile qui, après avoir élargi ses marchés d'exportation, a accru sa production de 6.1%.

La hausse qui s'est produite dans le volume de la construction est due en grande partie aux travaux de génie et au bâtiment dans les secteurs industriel, commercial, institutionnel et autres. La construction domiciliaire, bien qu'ayant légèrement augmenté, n'a pu donner à l'ensemble du secteur l'impulsion escomptée en dépit du prolongement des différentes mesures gouvernementales. La prédominance de la construction lourde s'explique par la mise en place d'un programme de travaux routiers et par l'édification des bâtiments rendus nécessaires par l'expansion industrielle et commerciale.

#### b) POPULATION, EMPLOI ET CHÔMAGE

En 1964, la population québécoise s'élevait à 5,624,000 personnes, soit 28.9% de la population canadienne. Le taux d'accroissement naturel de 1954 à 1963 a été de 20.7 par millier, ce qui est nettement supérieur à celui de l'Ontario qui est de 17.5 par millier. L'augmentation plus rapide de la population onta-



ESTIMATION DU NOMBRE DE CHÔMEURS EN % DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Québec - Ontario - Canada

	QUÉBEC				ONTARIO				CANADA			
	1962	1963	1964	1965	1962	1963	1964	1965	1962	1963	1964	1965
Janvier.....	10.0	10.5	9.1	8.2	6.5	5.5	4.9	3.9	8.5	8.3	7.0	6.0
Février.....	11.3	11.0	9.2	7.4	6.8	5.6	4.7	3.7	9.1	8.4	7.0	5.8
Mars.....	10.8	11.0	8.9		6.3	5.8	4.2		8.7	8.4	6.8	
Avril.....	9.4	9.9	8.2		4.8	4.5	3.6		7.5	7.0	6.0	
Mai.....	6.2	7.0	5.9		3.4	3.3	2.8		5.1	5.2	4.2	
Juin.....	5.6	5.9	5.4		3.7	3.6	3.4		4.5	4.4	4.0	
Juillet.....	5.7	5.7	5.0		3.8	3.2	2.8		4.5	4.2	3.7	
Août.....	5.1	5.5	4.9		3.6	2.8	2.5		4.1	2.8	3.4	
Septembre.....	5.3	5.7	4.3		3.1	2.3	2.2		3.9	3.7	3.1	
Octobre.....	5.9	5.2	5.1		2.8	2.6	2.9		4.5	3.9	3.7	
Novembre.....	6.7	5.8	5.0		3.4	3.0	2.4		5.2	4.5	3.7	
Décembre.....	8.4	6.8	5.4		3.9	3.6	3.0		6.3	5.1	4.1	

SOURCE : Ces taux de chômage sont calculés à partir des estimations du chômage et de la main-d'œuvre publiées dans *La main-d'œuvre* B. F. S. (Cat. 71-001).

rienne est donc le résultat d'une immigration plus forte, plutôt que d'un accroissement naturel.

La population employée a été de 1,815,000 personnes, soit une augmentation de 3.6% par rapport à 1963. Le taux d'accroissement de la population active totale a été de 2.4%. L'emploi a donc augmenté dans une proportion supérieure à la population active, ce qui s'est traduit par une baisse du chômage. Il est à noter que le nombre de personnes actives, par mille habitants, au Québec, est inférieur à celui du Canada et de l'Ontario. Cela tient à la structure de notre population où la proportion des personnes de moins de 20 ans est plus importante qu'ailleurs.

Si l'on considère la population active employée par secteur, on constate qu'il s'est produit une forte augmentation de l'emploi dans la construction (9.6%), une augmentation élevée dans les services (6.9%), une quasi-stabilité dans les mines et les forêts (2.8%) et une hausse notable de 6.6% dans le secteur manufacturier où l'emploi n'avait progressé que très faiblement depuis 1956.

En 1964, le chômage a atteint son point le plus bas depuis 1957, soit en moyenne 6.4% de la population active. Les groupes d'âge les plus frappés par le chômage sont ceux de 14 à 19 ans (12.4%) et de 20 à 24 ans (7.9%). Dans les groupes adultes on enregistre des taux plus faibles : 4.9% pour le groupe de 25 à 44 ans et 5.5% pour celui de 45 à 64 ans. Il faut se rappeler cependant, que, dans les groupes de 14 à 19 ans et de 20 à 24 ans, on ne tient compte que de la population active, c'est-à-dire sur le marché du travail. Il s'agit donc ici des jeunes qui ne fréquentent pas les institutions d'enseignement.

Dans le tableau ci-joint, on trouvera le taux mensuel de chômage de janvier 1962 à février 1965 pour le Québec, l'Ontario et l'ensemble du pays. Le tableau démontre une amélioration nette de la situation de l'emploi au Québec.

En 1964, le revenu personnel au Québec a atteint \$8,823 millions, soit une hausse de 7.3% par rapport à 1963. Les salaires et gages versés constituent la part la plus importante du revenu personnel, c'est-à-dire un peu plus de 68%. Le revenu du travail s'est élevé à \$6,195 millions en 1964, un progrès de 9.2% sur 1963. Presque toutes les catégories de revenus ont d'ailleurs augmenté dans de fortes proportions : 8.8% pour les intérêts, dividendes et loyers, 12.5% pour les bénéfices des sociétés avant impôt, 3.5% pour le revenu net des entreprises individuelles non-agricoles. Seul le revenu net des agriculteurs a légèrement diminué, à cause de la baisse intervenue dans le revenu brut. Notons par ailleurs que le coût croissant de l'équipement contribue à réduire le revenu net agricole depuis plusieurs années.

### c) DÉPENSES EN BIENS ET SERVICES

La grande partie des revenus des québécois a été dépensée en biens et services. Le montant de ces dépenses s'est élevé à \$7,460 millions, ce qui repré-

sente une hausse de 7.2% par rapport à 1963. Dans le budget des québécois, le logement et l'alimentation occupent les postes les plus importants. En 1964, contrairement aux années précédentes, la demande s'est portée davantage vers les biens durables que vers les biens non-durables. En effet, les ventes de biens durables excluant les automobiles ont augmenté de 5.4% (0.1% en 1963) ; si l'on tient compte des automobiles, qui représentent pour le consommateur un achat de longue durée, cette augmentation est de 6.3%. Quant aux ventes de biens non-durables, elles se sont accrues de 4.9% comparativement à 8.7% en 1963. L'augmentation pour l'ensemble de toutes les ventes au détail a été de 5.3%.

#### d) DÉPENSES DES GOUVERNEMENTS

Les dépenses courantes du gouvernement du Québec se sont élevées, pour l'exercice financier 1964 à \$976 millions, soit une hausse de 16.2% sur l'exercice précédent. Les immobilisations, qui ont été de \$222 millions, ont montré une augmentation encore plus grande, soit 35.3%. Soulignons que ces chiffres représentent les sommes réellement dépensées par le gouvernement provincial à l'exclusion de toute contribution au gouvernement. Les domaines où ont été dirigés la plus grande partie des investissements provinciaux sont l'éducation, la santé, la voirie et les travaux publics. Ainsi, la politique budgétaire actuelle reflète les options fondamentales du gouvernement en faveur de l'augmentation et de l'amélioration du capital humain et social du Québec.

Les dépenses des municipalités ont atteint \$475 millions pour l'année civile 1964. Ces dépenses augmentent d'année en année et les revenus sont généralement insuffisants pour couvrir les besoins. Les municipalités doivent donc recourir dans une large mesure à l'emprunt. Cela explique que, dans le compte détaillé de leurs dépenses, le service de la dette soit le poste le plus élevé. L'autre poste important est celui des travaux publics de tout genre.

#### e) INVESTISSEMENTS PRIVÉS

En 1964, la part du Québec dans le total des investissements canadiens s'est établie à 26.1% ; en 1961 elle était de 24.5%. Le montant des immobilisations pour 1964 (chiffre provisoire) a été de \$2,686 millions, non compris les réparations et l'entretien (\$833 millions).

En valeur absolue, les services publics absorbent le plus fort montant des investissements nouveaux, soit \$765.6 millions. En valeur absolue toujours, ce secteur est, depuis plusieurs années, en progression marquée, car il est étroitement lié à l'évolution démographique et au niveau du revenu par habitant. Néanmoins, sa part relative dans l'ensemble des investissements a tendance à diminuer légèrement : de 26.6% qu'elle était en 1960, elle est passée à 21.1% en 1964. Cela s'explique facilement car, au cours des dernières années, d'autres

types d'investissements ont augmenté à une allure encore plus marquée, notamment dans le secteur manufacturier et le secteur primaire. Ainsi dans ces deux secteurs réunis on a investi, au Québec, \$984.1 millions en 1964. Il faut à ce propos, se rappeler que les mouvements expansionnistes dont nous sommes témoins depuis 1961 s'appuient surtout sur ces deux secteurs.

C'est le secteur primaire, particulièrement dans les mines et les forêts, qui a bénéficié de la hausse la plus considérable dans l'investissement en 1964, soit 14%. Cependant, cette augmentation ne représente que les sommes investies au cours de 1964. On sait que dans ce domaine, les projets d'expansion portent souvent sur plusieurs années.

Disons enfin qu'en 1964 le secteur de la construction domiciliaire, sans avoir montré une croissance aussi impressionnante que d'autres secteurs comme celui des mines et des forêts, a tout de même été l'objet d'investissements considérables, soit \$716.4 millions.

### 5 — *Perspectives 1965*

Pour 1965, on escompte la poursuite du mouvement d'expansion actuelle, en s'appuyant sur l'amélioration des marchés mondiaux et sur la confiance des hommes d'affaires. Cependant, quelques ombres apparaissent sur l'économie internationale : la situation difficile de la livre sterling, le déficit persistant de la balance des paiements américains qui nécessitera la limitation des investissements privés à l'étranger et l'aggravation de la situation dans certaines zones troublées du monde sont autant de facteurs qui risquent d'influencer défavorablement les exportations canadiennes. Malgré tout, le Canada détient, pour certains produits, une position de force sur les marchés mondiaux. Par ailleurs, la vague d'investissements qui semble se poursuivre donnera à notre industrie un pouvoir concurrentiel accru, tout en contribuant à stimuler la demande intérieure.

Pour ce qui est du Québec, en nous fondant sur l'allure du développement économique au cours des dernières années et sur les effets d'entraînement à court terme qui proviennent des progrès que l'on remarque dans les différents secteurs d'activité, on peut prévoir que l'expansion économique au Québec se prolongera au-delà de l'année 1965.

En effet, les prévisions de dépenses à tous les niveaux, qui sont à la base des mouvements conjoncturels manifestent une tendance évidente à la hausse, notamment dans les dépenses courantes et les immobilisations du gouvernement.

D'après les chiffres préliminaires, les immobilisations dans les différents secteurs de l'économie québécoise ont été en 1964 supérieures aux estimations de la fin de 1963. Quant à 1965, les taux d'augmentation des immobilisations devraient varier de 8 à 44% selon les secteurs. Globalement, on estime qu'elles

seront supérieures de 18.2% par rapport à 1964, dépassant ainsi de 4.5 points celles du Canada dans son entier. Seul le secteur primaire pourra voir ses immobilisations diminuer de 15%, ce qui serait assez normal étant donné les développements considérables qui ont eu lieu dans ce domaine depuis quatre ans.

Cette tendance ascendante générale, soutenue par les efforts conjugués des gouvernements et des agents économiques dans la poursuite d'une meilleure utilisation de nos ressources, ne laisse raisonnablement aucune inquiétude quant au maintien du dynamisme de l'économie québécoise et à la continuation du mouvement expansionniste actuel.

Un des symboles les plus éclatants du renouveau économique du Québec est l'établissement prochain, sur notre territoire, d'un complexe sidérurgique grâce auquel nous entrerons de plein pied dans le secteur de l'industrie lourde. Nous aurons franchi, avec ce complexe sidérurgique, une étape essentielle de notre croissance économique. Les investissements considérables qui seront effectués dans cette entreprise créeront un effet d'entraînement de nature à influencer, pour plusieurs années à venir, le développement du territoire du Québec et le niveau de l'emploi. De plus, le fait que *Sidbec* sera situé dans une région jusqu'ici insuffisamment développée contribuera pour beaucoup au mouvement de décentralisation industrielle que le présent gouvernement encourage et veut soutenir. Grâce à sa croissance des récentes années, le Québec était devenu un territoire fortement industrialisé sur lequel notre population exerçait cependant peu de contrôle. Avec la sidérurgie et grâce aux autres initiatives prises avec son gouvernement ou suscitées par lui, directement ou indirectement, le Québec est en voie de s'affirmer comme puissance économique.

## CHAPITRE III

### LES PRÉVISIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 1965/66

L'envergure des tâches qui incombent au Québec en raison de son développement de plus en plus rapide s'est de nouveau traduit par l'accroissement de son budget. Si l'on tient compte de certaines activités de caractère extraordinaire, l'ensemble des dépenses proposées dépasse \$2 milliards. Cependant, comme je l'expliquerai plus loin, la majeure partie de l'augmentation par rapport à l'exercice 1964-65 s'explique par des réaménagements de revenus qui n'augmentent pas le fardeau des contribuables.

**Tableau 3**

**BUDGET DES REVENUS pour l'année financière 1965/66**

Revenus fiscaux:		
Corporations:		
Capital et places d'affaires.....	\$ 57,400,000	
Profits.....	132,000,000	
		\$169,400,000
Profits d'exploitation minière.....	8,121,500	
Profits sur les opérations forestières.....	5,500,000	
Revenu des particuliers.....	293,000,000	
Successions.....	44,000,000	
Ventes au détail.....	330,000,000	
Gazoline.....	191,000,000	
Tabac.....	54,250,000	
Repas et hôtellerie.....	21,000,000	
Courses.....	9,500,000	
Services.....	3,250,000	
Transferts de valeurs mobilières.....	2,000,000	
		\$1,111,021,500
Privilèges, honoraires, licences, permis et divers.....		121,475,400
Ventes et services.....		2,876,400
Intérêts.....		8,123,600
Amendes et confiscations.....		2,776,300
Recouvrements.....		2,692,300
Régie des alcools du Québec:		
Revenus nets d'exploitation.....	53,940,000	
Permis et droits.....	20,320,000	
		74,260,000
Gouvernement du Canada:		
Subside basé sur la population.....	3,900,000	
Péréquation.....	177,000,000	
Compensation au titre du retrait des programmes conjoints.....	44,000,000	
Contributions afférentes aux années antérieures en rapport avec certains programmes conjoints.....	3,207,000	
Part de l'impôt sur le revenu des compagnies d'électricité, gaz et vapeur.....	1,250,000	
		229,357,000
<b>Total des revenus.....</b>		<b>\$ 1,552,582,500</b>

Tableau 4

**BUDGET DES DÉPENSES ORDINAIRES  
ET EN IMMOBILISATIONS**  
Pour l'année financière 1965/66

Ministères	Total	Ordinaires	En immobili- sations
Affaires culturelles . . . . .	\$ 7,633,300	\$ 6,374,500	\$ 1,258,800
Affaires fédérales-provinciales . . . . .	148,600	148,600	—
Affaires municipales . . . . .	24,163,000	24,163,000	—
Agriculture et colonisation . . . . .	79,630,600	71,962,100	7,668,500
Conseil exécutif . . . . .	4,140,600	3,490,600	650,000
Éducation . . . . .	386,667,000	375,707,000	10,960,000
Famille et bien-être social . . . . .	225,673,200	218,973,200	4,700,000
Finances . . . . .	10,331,800	10,331,800	—
Industrie et commerce . . . . .	10,594,800	9,599,500	995,500
Législation . . . . .	3,527,400	3,527,400	—
Procureur général . . . . .	37,197,100	37,197,100	—
Revenu . . . . .	122,590,500	122,590,500	—
Richesses naturelles . . . . .	13,169,900	10,665,900	2,504,000
Santé . . . . .	408,680,200	396,430,200	12,250,000
Secrétariat de la province . . . . .	9,807,400	9,807,400	—
Terres et forêts . . . . .	15,941,000	14,204,000	1,737,000
Tourisme, chasse et pêche . . . . .	12,164,900	9,334,900	2,830,000
Transports et communications . . . . .	9,622,600	8,878,600	744,000
Travail . . . . .	8,568,600	8,568,600	—
Travaux publics . . . . .	64,999,800	25,599,800	39,400,000
Voirie . . . . .	261,421,100	74,421,100	187,000,000
	<u>\$1,714,673,400</u>	<u>\$1,441,975,600</u>	<u>\$ 272,697,800</u>
Service de la dette . . . . .	67,223,000	67,223,000	—
Total . . . . .	<u>\$1,781,896,400</u>	<u>\$1,509,198,600</u>	<u>\$ 272,697,800</u>

## SOMMAIRE

## Ordinaires :

Revenus . . . . . \$1,552,582,500

## Dépenses :

Ordinaires . . . . . \$1,441,975,600

Service de la dette . . . . . 67,223,000 1,509,198,600

Surplus au compte ordinaire . . . . . \$ 43,385,900

Immobilisations . . . . . \$ 272,697,800

## Extraordinaires :

Le montant de la contribution gouvernementale pour le financement des investissements universitaires qui sera fixé par une loi ultérieure ne dépassera pas . . . . . \$ 35,000,000

Investissements en vertu de la loi concernant l'exposition universelle canadienne . . . . . \$ 4,600,000

## 1 — Les dépenses

Le budget brut des dépenses du gouvernement pour l'année financière 1965/66 atteint un chiffre record de \$1,971,783,700, soit le budget net de \$1,781,896,400 (tableau 4), plus des contributions du gouvernement du Canada au montant de \$142,591,300 pour les programmes conjoints auxquels le Québec continue d'adhérer et \$47,296,000 pour les autres contributions et remboursements.

Le tableau ci-après indique, en millions de dollars, la ventilation de ces chiffres :

Ministère	Budget net	Contributions fédérales	Autres contributions	Remboursements	Budget brut	
					\$	%
Affaires municipales..	24.2	19.5	0.1	—	43.8	2.2
Agriculture et colonisation.....	79.7	14.7	—	1.6	96.0	4.9
Éducation.....	386.7	49.6	—	10.4	446.7	22.7
Famille et bien-être social.....	223.7	10.2	3.0	0.1	237.0	12.0
Santé.....	408.6	0.5	1.2	3.8	414.1	21.0
Voirie.....	261.4	33.9	8.4	7.5	311.2	15.8
Autres ministères et service de la dette	397.6	14.2	—	11.2	423.0	21.4
TOTAL.....	\$1,781.9	142.6	12.7	34.6	1,971.8	100%

Passons maintenant au budget net dont voici la répartition :

Dépenses ordinaires.....	\$1,441,975,600
Dépenses en immobilisations.....	272,697,800
Service de la dette.....	67,223,000
	\$1,781,896,400

Par rapport à l'exercice qui vient de se terminer, l'augmentation des dépenses provient de deux causes bien distinctes qu'il importe de souligner pour



en déterminer l'influence réelle et pour apprécier exactement les différences qui existent entre le budget de 1965/66 et celui de l'an dernier.

Entre les deux exercices financiers, en nous fondant sur les chiffres de l'exercice 1964/65 tels qu'ils apparaissent dans le budget des dépenses 1965/66, l'accroissement global des dépenses est de \$526,279,100. L'accroissement *réel* n'est cependant que de \$181,714,000. C'est ce dernier chiffre qui mesure la hausse véritable des dépenses du gouvernement du Québec entre 1964/65 et 1965/66.

Le solde de l'augmentation *globale*, à savoir \$344,565,100, est imputable aux deux facteurs suivants qui ne constituent pas une charge nouvelle :

a) D'une part, une somme de \$234,565,100 a dû être ajoutée aux budgets de certains ministères par suite du retrait du Québec de la plupart des programmes conjoints. Les sommes ainsi ajoutées auraient normalement été versées par le gouvernement du Canada lui-même dans le cadre des programmes conjoints si le Québec avait continué à y adhérer et, comme auparavant, ne seraient pas apparues dans les crédits des ministères touchés par la nouvelle politique. Comme on le sait, le Québec a déjà commencé à bénéficier, au titre des revenus, d'une équivalence fiscale et financière correspondant aux dépenses nouvelles qu'il assume.

Voici la répartition, entre les ministères touchés par cette politique nouvelle, de cette somme totale de \$234,565,100 :

Agriculture et colonisation .....	\$ 1,397,100
Famille et bien-être social .....	61,250,000
Éducation .....	14,941,000
Santé .....	156,010,000
Travail .....	555,000
Affaires culturelles .....	412,000
	\$234,565,100

b) D'autre part, une somme de \$110,000,000 a été ajoutée au budget des dépenses du ministère du revenu pour 1965/66 afin d'assurer aux municipalités leur part de la répartition de la taxe de vente. L'an dernier, les versements aux municipalités ont été effectués suivant les dispositions de la loi 12-13 Eliz. II, c. 28, à même le fonds consolidé du revenu.

En résumé, l'analyse à laquelle je viens de procéder montre que l'augmentation réelle du budget à la charge des contribuables du Québec est bien inférieure à ce que l'on pourrait être porté à déduire d'une lecture rapide du budget des dépenses. On remarque par ailleurs que la part du lion du budget net des dépenses est consacrée à six ministères qui se partagent 83.27% du total, soit \$1,482.7 millions sur un total de \$1,781.9 millions.

Le tableau ci-dessous indique la part en pourcentage de chacun des six ministères par rapport au budget net total.

	Dépenses ordinaires	Dépenses en immobilisations	Total	%
<i>En millions de dollars</i>				
Agriculture et colonisation.....	72.0	7.7	79.7	4.5
Éducation.....	575.7	11.0	586.7	21.7
Famille et bien-être social.....	219.0	4.7	223.7	12.5
Revenu.....	122.6	—	122.6	6.9
Santé.....	396.4	12.2	408.6	22.9
Voirie.....	74.4	187.0	261.4	14.7
	1,260.1	222.6	1,482.7	85.2
BUDGET TOTAL.....			1,781.9	100%

Avant de terminer mes commentaires sur les dépenses de l'exercice 1965-66, je dois signaler les dépenses extraordinaires qui figurent au bas du tableau 4 et qui ont été autorisées par des lois spéciales. Il s'agit en l'occurrence des investissements immobiliers des universités et des collèges ainsi que des investissements en vertu de la Loi concernant l'exposition universelle de 1967. Les dépenses qui seront faites en vertu de ces lois seront couvertes par des emprunts ; elles n'entrent donc pas dans le cadre des dépenses annuelles.

Passons maintenant à un bref examen des principales augmentations budgétaires des ministères. Il rappelle que, là encore, les comparaisons sont faites entre les crédits de 1965-66 et ceux qui s'appliquent à l'exercice financier 1964/65 dans le budget des dépenses que j'ai déposé le 2 mars dernier.

#### a) AFFAIRES MUNICIPALES

Un nouveau crédit de \$200,000 a été prévu pour la création d'un service de recherches. Le ministère disposera ainsi des fonds nécessaires pour procéder à l'engagement d'experts chargés d'étudier les demandes relatives au regroupement de municipalités et d'y répondre.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une augmentation de crédit, je tiens aussi à souligner que le ministère distribuera encore cette année \$38,450,000 de subventions aux municipalités pour les travaux d'hiver, la prévention des incendies et l'établissement de services d'aqueducs, d'égouts et d'usines d'épuration des

eaux. Comme le prévoit le détail du budget des dépenses, le gouvernement du Canada, dans le cadre du programme de travaux d'hiver, contribue une somme de \$17,700,000.

#### b) AGRICULTURE ET COLONISATION

L'augmentation des crédits au chapitre des dépenses ordinaires est de \$8,806,800. De cette somme, \$1,397,100 représentent le montant qu'il a fallu ajouter aux dépenses du ministère à la suite du retrait de la province de certains programmes conjoints.

Les crédits de l'enseignement agricole sont augmentés de près de \$1 million, les contrats pour travaux de drainage de près de \$1.5 million et les crédits nets pour ARDA de près de \$4.4 millions. En vertu du programme ARDA, cette somme contributive par le Québec permettra une dépense totale de \$15.2 millions pour l'aménagement rural et le développement agricole.

Quant aux crédits ouverts pour les dépenses en immobilisations, ils accusent une hausse de près de \$2.0 millions. Il s'agit principalement de constructions et de projets d'aménagement rural et de développement agricole de nature pressante.

#### c) ÉDUCATION

Le budget des dépenses ordinaires passe de \$330.2 millions en 1964/65 à \$375.7 millions pour l'exercice 1965/66. Ce dernier montant comprend une somme de \$15.0 millions environ provenant du retrait de certains plans conjoints.

Au poste de l'enseignement spécialisé, l'augmentation nette est d'environ \$4.0 millions. Elle est attribuable principalement à l'ouverture de nouvelles écoles et de nouvelles classes.

Les crédits pour subventions aux commissions scolaires, au montant de \$257.1 millions pour l'exercice 1965/66, ont été augmentés de \$13.1 millions. Entre autres subventions, celles qui ont trait à la rémunération du personnel enseignant et à l'organisation du cours secondaire passent de \$74.0 à \$78.0 millions et celles qui s'appliquent au transport des élèves sont portées de \$13.0 à \$19.0 millions.

Le gouvernement a porté à \$20.0 millions le crédit pour les bourses d'études du service de l'aide aux étudiants, soit une augmentation de \$2.2 millions environ par rapport à 1964/65. Au même poste, le budget prévoit un remboursement de \$8.8 millions environ qui représente la partie des bourses que les bénéficiaires doivent rembourser.

Le ministère formera, au cours de l'année, un service de « Coopération avec l'extérieur » doté d'un crédit de \$800,000. En plus des dépenses d'administration, \$150,000 sont prévus pour l'organisation des stages en France dans les cadres de l'ASTEF et \$600,000 pour l'exécution d'un programme d'échange en matière d'éducation. Une entente relative à ce programme a été signée à Paris, à la fin de février, par des représentants du Québec et de la France.

En portant de \$27.4 millions en 1964-65 à \$35.5 millions en 1965-66 les crédits destinés à subvenir aux dépenses courantes des universités, le gouvernement a donné une nouvelle preuve de son vif intérêt pour la formation des jeunes et l'épanouissement de notre culture.

Le ministère de l'éducation projette aussi de construire des écoles d'enseignement spécialisé dont le coût s'établira à \$57.8 millions environ. La part de la province sera de \$10.9 millions, soit une contribution de \$2.9 millions supérieure à celle de 1964-65.

#### d) FAMILLE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

Le budget des dépenses ordinaires, au total de \$218.9 millions, est de \$77.6 millions plus élevé que celui de l'exercice qui vient de se terminer. La majeure partie de cet écart est attribuable à la réduction de la contribution du gouvernement du Canada à la suite du retrait de plusieurs programmes conjoints, réduction naturellement compensée par une équivalence fiscale et financière au titre des revenus de la province.

#### e) PROCUREUR GÉNÉRAL

Le budget des dépenses ordinaires du procureur général passe de \$33.8 millions à près de \$37.2 millions pour 1965-66. C'est à la Sûreté provinciale que l'accroissement est le plus marqué (\$2.6 millions). L'effectif autorisé doit en effet passer de 2,050 à 2,500 hommes et cette augmentation entraînera nécessairement la hausse d'autres dépenses comme les traitements du personnel de bureau, l'achat d'automobiles, etc. . . .

La province sera dotée, au cours de la prochaine année, d'un réseau radio-phonique intégré au système téléphonique. Une partie de ce réseau fonctionne déjà dans la région de Montréal ; les régions de Québec, Chicoutimi et Rivière-du-Loup bénéficieront des mêmes avantages au cours de l'automne prochain.

#### f) SANTÉ

Les estimations budgétaires des dépenses ordinaires pour 1965-66 se totalisent à \$596,430,200, soit une augmentation de près de \$202.0 millions par rapport au budget de 1964-65. De ce montant, \$144 millions proviennent du retrait du Québec de l'assurance-hospitalisation.

L'augmentation réelle du coût net de ce programme par rapport à 1964-65 est de \$29.0 millions. Celle-ci est attribuable à deux facteurs principaux, soit l'accroissement des traitements et salaires du personnel hospitalier et l'augmentation de la population et du nombre des jours d'hospitalisation.

Il est intéressant de rappeler ici qu'en Ontario la majeure partie du coût du programme d'hospitalisation est à la charge des citoyens de la Province qui,

jusqu'au 30 juin 1964 versaient, indépendamment de leurs impôts, une contribution mensuelle de \$2.10 par individu sans charge de famille et de \$4.20 par famille. Pour l'année 1962/63, ces contributions se sont élevées à \$91,925,000 et le déficit par rapport aux dépenses totales a été comblé par le gouvernement provincial. Pour tenir compte de l'augmentation du coût du programme les contributions ont été portées respectivement à \$3.25 et \$6.50 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1964. Je mentionne ces chiffres pour montrer que certaines comparaisons que l'on fait parfois entre le fardeau des impôts dans le Québec et en Ontario sont souvent sujettes à caution.

Le traitement des maladies mentales coûtera à la province environ \$13.0 millions de plus que cette année pour atteindre un coût net de \$46.3 millions.

Le ministère dépensera cette année autant pour l'achat, la construction et la transformation d'hôpitaux et de dispensaires qu'en 1964/65, soit de \$12.7 millions. De cette somme, un demi-million sera à la charge du gouvernement du Canada.

#### *g) SECRÉTARIAT DE LA PROVINCE*

Les crédits pour les dépenses ordinaires du secrétariat de la province pour l'exercice financier 1965/66 accusent une augmentation de \$3.8 millions.

Pour les projets en vue de la collaboration à la célébration du centenaire de la Confédération au Canada, la part de la province dépassera \$4.9 millions, soit une augmentation de \$3.4 millions sur les crédits du dernier exercice. Ce crédit servira à défrayer des subventions en vue de la construction de centres récréatifs et culturels à travers la province et aussi de l'aménagement de parcs dont le parc Dollard-Désormeaux et le parc Montmorency.

L'exécution de l'ensemble des projets se traduira par une dépense de \$8,348,000 dont \$3,712,000 seront à la charge du gouvernement du Canada.

Un nouveau crédit de \$300,000 a été prévu pour diverses campagnes d'information. Par décision du Conseil exécutif, ce crédit pourra être mis à la disposition des ministères susceptibles de l'utiliser.

#### *h) TERRES ET FORÊTS*

Bien que l'augmentation des dépenses ordinaires ne soit que de \$1.6 million environ, il convient de signaler que le Service forestier du ministère consacra \$925,000, soit \$600,000 de plus qu'au cours de 1964/65 à des contrats d'inventaires forestiers et à des études économiques.

#### *i) TOURISME, CHASSE ET PÊCHE*

Le budget net des dépenses en immobilisations a été porté de \$630,000 pour 1964/65 à \$2,830,000 pour le présent exercice. Au total, près de \$4 millions

pourront ainsi être dépensés par ce ministère pour l'établissement de terrains de camping et la construction de chemins touristiques, ainsi que l'achat, la construction et la transformation d'immeubles.

#### j) TRAVAIL

Le budget du ministère du travail pour l'année 1965/66 s'élève à \$8,568,600. L'augmentation de \$2.7 millions par rapport à l'an dernier vise presque exclusivement le crédit pour l'Aide à l'apprentissage et autres subventions qui a été porté à une somme nette de \$3.3 millions environ. En vertu de ce programme, des subventions au montant de \$7.4 millions seront consacrées à la construction de maisons d'enseignement où les apprentis et autres élèves perfectionneront leurs connaissances. Ces subventions font partie d'une somme totale de près de \$9 millions à laquelle le gouvernement du Canada contribue un montant de quelque \$5.7 millions.

#### k) TRAVAUX PUBLICS

Le budget de ce ministère passe de \$59.9 millions en 1964/65 à \$64.9 millions en 1965/66. Alors que les dépenses courantes ont pu être maintenues approximativement au même niveau qu'en 1964/65, les dépenses en immobilisations ont été portées de \$34.6 millions à \$39.4 millions, soit une augmentation de \$4.8 millions.

Parmi les projets de construction prévus pour 1965/66 on peut citer le nouveau palais de Justice de Montréal, l'édifice de la Sûreté provinciale à Montréal, la nouvelle prison de Québec et des palais de Justice à Percé, Saint-Jérôme et Sept-Îles ainsi que plusieurs autres bâtiments et ponts répartis à travers la Province. Le plus important de ces ponts est celui qui sera construit au-dessus du fleuve Saint-Laurent, à Sainte-Foy.

Eu égard à l'envergure de ces projets — susceptibles de se traduire par une dépense de l'ordre de \$150 millions — et aux raisons énoncées au chapitre suivant, le gouvernement a décidé de planifier ses dépenses d'immobilisations et d'échelonner sur plusieurs années l'exécution de son programme de travaux publics.

#### l) VOIRIE

La nécessité d'améliorer le réseau routier provincial explique l'augmentation de \$43.6 millions entre 1964/65 et 1965/66. Le budget du ministère atteint ainsi le chiffre record de \$261.4 millions.

La hausse des dépenses ordinaires, qui passent de \$67.8 millions à \$74.4 millions, s'explique par la prise en charge de nouvelles routes ainsi que par l'augmentation normale des coûts.

En ce qui concerne les dépenses en immobilisations, les crédits pour la construction et réfection des routes, sont portés de \$100.0 à \$137.0 millions et ceux de la route transcanadienne demeurent à environ \$50.0 millions.

Par ailleurs, le gouvernement s'est engagé à avancer à l'Office des autoroutes du Québec, pendant l'année 1965-66, \$40 millions pour l'exécution des travaux en cours ainsi que pour subvenir aux charges d'intérêt et d'amortissement qui ne peuvent encore être compensées par des revenus équivalents.

Trois facteurs inspirent actuellement la politique générale du gouvernement en ce qui concerne la planification des dépenses pour les travaux publics, dont la voirie :

1. La construction et l'aménagement des bâtiments et terrains de l'Exposition de 1967 accaparent la main-d'œuvre spécialisée et la capacité des entrepreneurs québécois. Il s'ensuit que toute extension exagérée du programme d'immobilisations se traduirait nécessairement par une mesure d'inflation qu'il importe d'éviter.

2. Le gouvernement tient compte des circonstances qui prévaudront pendant l'époque qui suivra l'Exposition et qui pourrait s'avérer une période d'ajustement difficile pour les entreprises et les travailleurs de la construction. Le gouvernement tient donc à limiter pour le moment les nouveaux projets de construction, qui seront plus tard exécutés à meilleur prix et qui fourniront du travail aux ouvriers qui risqueraient autrement de tomber dans le chômage.

3. Les directives du gouvernement américain ont temporairement eu pour effet de restreindre aux Canadiens le marché des capitaux des États-Unis. Pendant une période dont la durée est encore indéterminée, les provinces et les municipalités canadiennes seront obligées de restreindre leurs emprunts à ceux qui pourront être effectués au Canada où les capitaux ne sont pas illimités.

Les considérations que je viens d'esquisser sur le budget des dépenses pour 1965/66 reflètent la situation telle qu'elle se présentait lors de l'établissement des chiffres qui furent arrêtés définitivement vers la mi-février.

Depuis lors, la situation a évolué dans certains domaines. J'estime donc qu'il est de mon devoir de signaler, dès à présent, qu'en sus des crédits déjà inscrits au budget pour 1965/66 des dépenses supplémentaires doivent être envisagées. Certaines d'entre elles feront l'objet de demandes de crédits au budget supplémentaire qui sera présenté avant la fin de la présente session ; d'autres seront prélevées sur le fonds consolidé du revenu.

La mise en œuvre des recommandations formulées dans le livre vert *L'élaboration d'une politique de revenus agricoles* fait l'objet de quatre projets de lois qui viennent d'être adoptés. Ces nouvelles initiatives se traduiront par des dépenses supplémentaires évaluées à environ \$15 millions. Pour l'exercice 1965/66, celles-ci seront payées à même le fonds consolidé du revenu.

Conformément à une recommandation de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité, le gouvernement a décidé que, de nouveau en 1965-66, il rembour-

sera à chaque agriculteur de la province ou paiera à son acquit 25% de la taxe scolaire sur sa ferme, y compris ses bâtiments agricoles et sa résidence. Il s'agira là d'un déboursé de quelque \$5 millions.

Il faut aussi noter qu'en raison des conditions climatiques (gels tardifs désastreux, sécheresse dans certains comtés et pluies trop abondantes dans d'autres) les récoltes ont été compromises dans plusieurs régions. Le ministère de l'agriculture devra acheter, pour les distribuer aux cultivateurs sinistrés, des graines de semence pour une valeur de \$1,200,000.

De plus, dans la déclaration dont j'avais donné lecture à l'Assemblée législative le 26 février 1965, j'avais indiqué qu'il serait nécessaire d'ajouter au budget une somme supplémentaire pour subvenir à l'augmentation générale des traitements accordée avec effet rétroactif à compter du 5 novembre 1964 ainsi que pour d'autres reclassifications encore à l'étude. La somme supplémentaire nécessaire sera de \$12,500,000 pour 1965-66. D'autre part, la hausse du tarif horaire des gages des ouvriers de la voirie se traduira par une augmentation de \$3,500,000.

Enfin, en ce qui concerne le ministère de la santé, on prévoit un accroissement de dépenses de façon à couvrir les frais des services externes. Cette nouvelle initiative occasionnera des déboursés d'environ \$13 millions. On sait que, depuis novembre 1962, les services suivants font partie des services externes assurés :

- a) Soins d'urgence ;
- b) Chirurgie mineure ;
- c) Électrochocs et insulinothérapie ;
- d) Soins de jour et de nuit en psychiatrie.

Au cours de la prochaine année financière, nous nous proposons d'y ajouter les services suivants :

- a) Traitements de radiothérapie ;
- b) Traitements de physiothérapie ;
- c) Examens radiologiques ;
- d) Examens de laboratoires.

Nous prévoyons que le fait d'étendre ces services externes aura pour effet de réduire les listes d'attente dans les hôpitaux publics et dans certains cas, le nombre des hospitalisations. Nous sommes en effet d'avis qu'un grand nombre de personnes hospitalisées pour fins de diagnostic pourraient subir certains examens, tels que radiographies, en clinique externe.

Actuellement, un patient qui subit ces examens avant son hospitalisation doit en assumer les frais. Pourtant, ces examens sont gratuits lorsqu'ils sont effectués durant la période d'hospitalisation. Il faut noter cependant que tous les examens préventifs (*check up*) ne font pas partie des services assurés, que le patient soit hospitalisé ou non.



On peut donc constater, par ce qui précède, que le budget des dépenses du gouvernement du Québec s'est sensiblement accru entre 1964-65 et 1965-66. Les responsabilités nouvelles du secteur public rendent facilement compte de cet accroissement. Nous avons, il y a cinq ans, entrepris de fournir à la population du Québec les services qu'elle était en droit d'attendre de son gouvernement. Nous ne sommes d'ailleurs pas la seule province dans ce cas, même si, en ce qui nous concerne, l'effort est peut-être relativement plus intense à cause des retards que nous devons rattraper. Pour fins de comparaison, il est intéressant de consulter un tableau statistique provenant de données fédérales fondées sur les estima-

DÉPENSES PER CAPITA (ORDINAIRES ET EN IMMOBILISATIONS) POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 1965 (en \$)				
Provinces	Transports et Communica- tions	Santé	Bien-être social	Éducation
Terre-Neuve	49.29	30.41	21.89	53.71
Île-du-Prince-Édouard	60.65	31.96	18.41	46.56
Nouvelle-Écosse	41.50	37.95	12.64	48.76
Nouveau-Brunswick	59.92	41.46	13.05	56.17
Québec	44.55	37.89	24.65	64.91
Ontario	45.90	49.44	10.84	64.42
Manitoba	28.18	57.88	19.27	46.03
Saskatchewan	57.14	74.45	18.49	60.91
Alberta	42.87	46.68	25.57	74.18
Colombie-Britannique	42.38	59.48	18.45	61.55
CANADA	43.29	44.25	17.69	61.91

SOURCES : *Financial Statistics of Provincial Governments — Revenue and Expenditure — Summary of Estimates (First Analysis) 1964 — (Fiscal Year Ended March 31, 1965)*; (68-205) D. B. S. *Revue statistique du Canada* (11-005 F), chiffres de juin 1964.

tions les plus récentes. Évidemment, ces chiffres ne sont pas définitifs, mais ils donnent une bonne idée de l'importance relative des dépenses gouvernementales effectuées, dans les diverses provinces du pays, pour l'éducation, la santé, le bien-être social et les transports et communications. Dans cette dernière catégorie, les dépenses de la voirie sont comprises.

## 2 — *Les revenus*

Un des sujets sur lesquels j'ai le plus souvent insisté au cours des dernières années est la nécessité absolue, pour le Québec, de disposer des revenus qui lui sont essentiels pour s'acquitter des tâches qui relèvent de sa juridiction. Lors des conférences fiscales, notre point de vue, appuyé par la force politique du Québec, a finalement été compris et accepté. Les progrès à ce sujet, lorsqu'on les compare à la situation qui existait antérieurement, sont tout à fait remarquables. Cette année, par exemple, le Québec perçoit lui-même 44% de l'impôt sur le revenu des particuliers ; l'an prochain, cette proportion s'établira à 47%. Une législation à cet effet sera présentée au cours de la session. On proposera dans le projet de loi d'augmenter de 3 à 9% le crédit relatif aux dividendes de corporations canadiennes imposables. Vous comprenez que le gouvernement a bien l'intention de maintenir cet encouragement à ces investissements suivant la croissance de sa part de l'impôt sur le revenu des particuliers. Quant à l'impôt sur les successions, la part du Québec, de 50% qu'elle était, s'établit maintenant à 75%.

Nous avons obtenu compensation fiscale pour les programmes conjoints dont nous nous sommes retirés et pour les allocations scolaires, sans compter l'élargissement graduel du champ d'imposition provinciale. À cette compensation fiscale, s'ajoute une compensation financière destinée à couvrir l'écart susceptible d'exister entre la compensation fiscale et le coût des responsabilités nouvelles du Québec. La compensation financière s'applique également au régime fédéral de prêts aux étudiants, régime auquel le Québec n'adhère pas. Dans un autre ordre d'idée, je rappelle aussi que, grâce à nos négociations et à la fermeté dont nous avons fait preuve, nous établirons au Québec, dès le premier janvier prochain, notre propre régime universel de retraite.

Il s'agit là d'une première tranche de gains importants. Nous avons l'intention bien ferme d'aller de l'avant et de compléter la tâche entreprise. À cet effet, comme on le sait, le Québec a mis sur pied un comité d'experts chargé de préparer la documentation de base qui servira dès cette année à la négociation au sein du comité fédéral provincial du régime fiscal. Le travail de ce comité, rattaché au ministère des affaires fédérales-provinciales, est très avancé. Déjà, des projections de dépenses et de revenus sont prêtes et on met un terme à des études sur le partage des revenus en fonction des responsabilités provinciales.

Il s'agit d'un travail énorme, d'une nature très technique, qui est indispensable et qui sera d'une extrême utilité pour nous.

En somme, on peut voir que non seulement le gouvernement a fait tout son possible pour que les revenus du Québec correspondent à ses droits et à ses besoins, mais qu'il est déterminé à poursuivre sa tâche. Il maintient d'ailleurs cette attitude positive dans tous les autres domaines qui intéressent l'affirmation économique et politique du Québec.

Pour en revenir maintenant au budget des revenus pour l'exercice financier qui vient de commencer, on constate, dans le tableau 3, que ceux-ci s'établiront à \$1,552,582,500 comparativement à \$1,222,443,000 l'an dernier.

Cette augmentation provient de plusieurs facteurs, en particulier la rétrocession par le gouvernement du Canada de 20 points de l'impôt sur le revenu des particuliers à la suite du retrait du Québec d'un grand nombre de certains programmes conjoints, de l'application des arrangements fiscaux d'avril 1964 et de la croissance naturelle du rendement de certaines taxes, telle la taxe de vente dont le produit l'an prochain augmentera de quelque \$45 millions.

Compte tenu du budget des dépenses déposé il y a quelques semaines et en nous fondant sur les facteurs que je viens d'énumérer, on arriverait à un surplus au compte ordinaire de \$18 millions. Cependant, j'ai déjà signalé des dépenses ordinaires additionnelles de l'ordre de \$50 millions. Ces dépenses proviendront de l'application des lois agricoles qui viennent d'être adoptées et du prochain budget supplémentaire qui procurera des crédits pour l'augmentation des salaires des fonctionnaires, le paiement de 25% des taxes scolaires aux cultivateurs, l'extension des services externes à l'assurance-hospitalisation, etc. Ces nouvelles dépenses étant supérieures au surplus qui avait été prévu, elles causeraient un déficit au compte ordinaire d'une trentaine de millions de dollars.

Or le maintien du crédit de la province exige que l'on boucle le budget par un excédent au compte ordinaire. Il est vrai que l'on peut toujours supposer que certains montants prévus au budget ne seront pas totalement dépensés, mais il serait très imprudent de la part du gouvernement de ne compter que sur ce facteur à ce moment-ci de l'année car on ne doit pas oublier que d'autres dépenses imprévues peuvent aussi survenir. Nous en sommes donc venus à la conclusion qu'il fallait accroître les revenus par des réaménagements dans l'assiette de la taxation, de façon à obtenir des ressources additionnelles de \$25 millions. Ce \$25 millions est d'ailleurs déjà compris dans l'estimation des revenus que je viens de mentionner, soit \$1,552,582,500 et qui apparaît au tableau 3.

Le gouvernement a décidé de majorer de 1¢ la taxe sur les carburants. Elle s'établit ainsi à 16¢ pour l'essence et à 22¢ pour le carburant à moteur Diesel.

Voici quelques raisons qui m'apparaissent justifier le choix de cet accroissement de l'impôt sur les carburants.

Je tiens à signaler premièrement que, même à ce niveau, soit à la suite du changement que nous proposons, la taxe sur les carburants demeurera l'une

des plus basses dans les provinces de l'est du pays. Voici quelques comparaisons à ce sujet :

PROVINCES	TAXE SUR LE GALLON	
	Essence	Diesel
Nouveau-Brunswick .....	18¢	23¢
Nouvelle-Écosse .....	19¢	27¢
Île-du-Prince-Édouard .....	18¢	18¢
Terre-Neuve .....	19¢	19¢
Québec (à la suite du changement) .....	16¢	22¢
Ontario .....	15¢	20½¢
Manitoba .....	17¢	20¢

Mon collègue, le ministre de la voirie, lors de l'étude des crédits de son ministère, vous a montré ce qui a été fait, ce qui se fait et ce qui se fera pour assurer à toutes les régions du Québec un réseau routier approprié. Des efforts considérables sont accomplis actuellement dans la région de Montréal où plusieurs routes de grande circulation ont été construites ou sont en construction. Il m'apparaît important de signaler que ce développement routier ne se fait pas seulement en prévision de l'Exposition universelle de 1967, comme on a tendance à le croire. Le gouvernement considère en effet que le développement économique relativement plus rapide, dont jouit présentement la région de Montréal, ne pourra s'étendre rapidement aux autres régions de la province, à moins qu'un réseau routier adéquat ne relie celles-ci au centre de l'activité économique et commerciale. Somme toute, l'extension de la zone économique de Montréal, par la multiplication des routes modernes, permettra de créer un énorme marché de consommation susceptible de favoriser l'implantation d'industries nouvelles là où le coût d'établissement est nécessairement inférieur à celui qui prévaut dans la région métropolitaine.

C'est là un élément important de la politique du gouvernement en matière de croissance économique, puisqu'en intégrant au centre le plus dynamique et le plus peuplé un rayon de plus en plus étendu du territoire environnant, il se trouve à diffuser les effets de la prospérité dans une fraction toujours plus considérable de la population.

Le développement du système routier est donc une condition essentielle à notre expansion économique. C'est pourquoi nous avons consacré des sommes de plus en plus importantes au budget de la voirie ; pour le prochain exercice le budget de dépenses totales de la voirie augmente de près de \$44 millions pour atteindre le chiffre record de \$261 millions, et je ne tiens pas compte ici des

dépenses des autres ministères pour le réseau routier. De tous les ministères, y compris ceux de l'éducation et de la santé, c'est celui de la voirie, en éliminant les dépenses qui résultent du retrait des programmes conjoints (et qui ne sont pas, en fait, des augmentations de dépenses réelles) qui accuse la plus forte augmentation des dépenses. Le budget du ministère augmentera en effet cette année de quelque 20% par rapport à l'exercice précédent.

Le gouvernement fait donc un effort exceptionnel dans ce domaine. La chose s'avère nécessaire pour les raisons que je viens de mentionner. Sans doute, tous les Québécois en bénéficient, mais cet effort profitera en tout premier lieu aux automobilistes et aux propriétaires de véhicules commerciaux.

Ce n'est évidemment pas l'intention du gouvernement de faire supporter par les seuls automobilistes ou propriétaires de véhicules commerciaux le développement du système routier, même s'ils en sont les premiers bénéficiaires. Il paraît, toutefois, juste et normal qu'ils défrayent, à ce titre, au moins une partie de l'augmentation des dépenses, car il serait difficile de justifier que l'usager et le non-usager de la route, ou encore que l'usager à faible fréquence et l'usager à forte fréquence, contribuent de façon identique au financement de ce développement routier. La justice fiscale requiert donc qu'on ait recours à un impôt, préférablement un impôt relié à l'usage du bénéfice. Il est évident que dans notre cas, c'est la taxe sur l'essence et sur le carburant à moteur diesel qui est la plus appropriée puisqu'elle est reliée précisément à l'usage de ce bénéfice. En d'autres termes, le citoyen apporte une contribution proportionnelle aux avantages qu'il récolte.

Cette augmentation de l'impôt apportera un revenu additionnel de \$13 millions, soit moins de 30% de l'accroissement total des dépenses de voirie. L'augmentation entre en vigueur à compter de minuit ce soir.

Le gouvernement a aussi l'intention de hausser l'impôt sur le tabac, les cigarettes et les cigares. Pour le tabac et les cigares, la taxe sera portée de 10% à 12% et s'appliquera sur le prix total au détail. Dans le cas des cigarettes, la taxe provinciale sera augmentée de 1,25¢ par cigarette, ce qui équivaut, par exemple, à 1¢ de taxe par paquet de vingt-cinq cigarettes. Cette augmentation qui prendra effet à compter de minuit ce soir devrait rapporter \$6,250,000 à la province cette année.

Le gouvernement a considéré que le tabac était un produit qui pouvait subir une augmentation de l'ordre de celle que nous proposons. Il est vrai qu'il est un objet de consommation courante, mais il ne s'agit pas d'un produit essentiel.

On peut signaler que plusieurs provinces ont haussé ou sont sur le point de hausser l'impôt sur le tabac, notamment en Saskatchewan et au Manitoba. Dans le cas de cette dernière province, la taxe totale sur le tabac est de 20%, alors que celle du Québec sera désormais de 12%.

Actuellement les repas et les boissons alcooliques vendus dans les restaurants, hôtels, motels et établissements du même genre sont sujets à une

taxe de 5%. Le gouvernement a décidé de la hausser à 6% et de l'appliquer aux repas ou mets préparés par un restaurant ou établissement du même genre pour consommation à l'extérieur, ainsi qu'à la location des chambres. Cette dernière pratique est fort répandue aux États-Unis et en Europe.

Les services d'hôtellerie sont utilisés, on le sait, soit pour les affaires, soit pour les loisirs. Dans le premier cas, la dépense est imputée aux frais de l'entreprise et non à la charge du consommateur. La déductibilité pour fins d'impôt en atténue d'ailleurs le fardeau. Dans le second cas, il s'agit, jusqu'à un certain point, d'une taxe de luxe.

Dans le but particulier de libérer de cette taxe les travailleurs et les étudiants, le gouvernement exemptera les chambres louées pour un mois ou plus, sauf dans les hôtels de villégiature. Il exclura de la taxe des repas de \$1.24 et moins au lieu de 99¢ et moins. Ces deux mesures atténueront en très bonne partie le fardeau de cette taxe pour les gens à faible revenu.

Ces modifications à la taxe sur les repas, qui rapporteront à la province une somme additionnelle d'environ \$5,500,000, entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mai 1965.

Le gouvernement a aussi décidé d'imposer une taxe de 6% sur les appels téléphoniques interurbains, les télégrammes, la télétypie et autres moyens de télécommunication. Les services locaux de téléphone sont déjà assujettis à une taxe de 6%. Nous ne voyons pas de raison particulière d'exempter les services de télécommunication, d'autant plus qu'ils sont surtout utilisés par les personnes les plus fortunées ou par les entreprises. Dans le cas des entreprises, c'est évidemment une charge déductible pour fins d'impôt. Cette taxe rapportera environ \$3,250,000 et aura effet à compter du 1<sup>er</sup> mai.

On remarquera que dans toutes ces modifications fiscales le gouvernement s'est efforcé de ne pas toucher, dans la mesure du possible, les classes les moins fortunées. En outre, les revenus additionnels dont j'ai parlé serviront plus particulièrement à combler en bonne part les dépenses accrues destinées aux cultivateurs, aux fonctionnaires et aux malades de conditions modestes.

D'autre part, le gouvernement a décidé de supprimer, à compter du 1<sup>er</sup> mai prochain, le droit de 1% prélevé sur les deniers perçus par vente en justice de meubles ou d'immeubles ainsi que le droit de 2½% prélevé sur les ventes d'immeubles par les shérifs, curateurs, liquidateurs ou syndics. Comme cette décision provoquera une diminution du revenu des shérifs, le gouvernement leur accordera une compensation en revisant leurs salaires à la hausse. Cette révision est actuellement à l'étude.

Au cours de l'exercice 1964-65, la taxe d'amusement a rapporté \$2 millions à la province et \$2 millions aux municipalités. La surtaxe a rapporté 0.7 million au gouvernement du Québec. La taxe d'amusement est de 10% du prix d'entrée. Elle est perçue par les municipalités qui doivent en remettre la moitié au trésor provincial. Dans le but d'aider les municipalités, le gouvernement a décidé de leur laisser totalement cet impôt à partir du 1<sup>er</sup> mai. Ceci leur procurera un revenu additionnel de \$2 millions par année.

Le gouvernement a également décidé d'abolir, à compter de la même date, la surtaxe qui est de 2.5%.

### 3 — *Nouveau mode de répartition de la taxe de vente*

Je voudrais maintenant déposer comme troisième annexe à ce discours, le rapport de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité concernant la répartition d'une partie de la taxe de vente entre les municipalités. L'on sait que l'an dernier, à la suite des recommandations de la Commission Bélanger, la taxe de vente a été uniformisée à 6% à travers toute la province afin de mettre un terme à l'évasion fiscale et d'augmenter les revenus des municipalités.

Cette mesure a ainsi permis la récupération de plusieurs dizaines de millions de dollars. Les résultats des changements apportés, joints à une activité économique intense et un contrôle plus efficace de la perception, se sont traduits par un rendement accru de plus de \$60 millions, dont \$7 millions seulement provenaient d'une hausse de la part municipale de la taxe.

La formule proposée était toutefois purement temporaire et le rapport que la Commission vient de me remettre propose une formule de répartition totalement nouvelle. Je tiens à dire immédiatement que le gouvernement est entièrement d'accord. La nouvelle formule sera en vigueur pour le présent exercice financier et s'appliquera au tiers du produit de la taxe de vente, soit \$110 millions.

Le nouveau mode de répartition tient compte, en leur accordant une pondération différente, de trois éléments : la perception locale (50%), perception régionale (40%) et la perception provinciale (10%). En d'autres termes, la taxe de vente revenant à une municipalité sera calculée de la façon suivante :

i) En premier lieu, on lui remettra  $16\frac{2}{3}\%$  de la taxe de vente perçue dans son territoire ;

ii) En second lieu, elle recevra une part, proportionnelle à sa population, d'un montant équivalant à  $13\frac{1}{3}\%$  de la taxe perçue dans la région économique où elle est située ;

iii) Enfin, elle recevra également une part, proportionnelle à sa population, d'un montant équivalant à  $3\frac{1}{3}\%$  de la taxe de vente perçue dans toute la province.

Pour atténuer les variations trop brusques, la Commission Bélanger propose aussi une période de transition ainsi que l'établissement d'un maximum et d'un minimum. Les modalités de distribution pour la période de transition sont expliquées en détail dans le rapport ainsi que le calcul du maximum. Pour ce qui est du minimum, aucune municipalité ne recevra annuellement, au titre de la taxe de vente, un montant inférieur à celui reçu pour l'exercice 1964/65.

L'un des nombreux avantages de ce mode de répartition est l'abolition des zones. La Commission a signalé en quoi ce système engendrait toutes sortes de conflits entre les municipalités. Pour cette seule raison, il fallait trouver une solution de rechange. Cette triple référence à la perception locale, régionale et provinciale nous apparaît aussi juste qu'ingénieuse. Il semble, en effet, tout à fait légitime d'accorder une pondération plus forte à la perception locale en assurant à chaque municipalité 50% de la part municipale de la taxe de vente. Cela leur permet, comme le signale la Commission Bélanger, de bénéficier de leur propre dynamisme économique. Cette distribution locale est donc particulièrement juste à l'égard des grands centres commerciaux, comme Montréal, Québec et autres.

L'élément de distribution régionale, complété par la garantie d'un minimum, permet, par ailleurs, d'équilibrer la taxe de vente entre les municipalités commerciales et résidentielles.

Cette distribution, en assurant un montant de base, fait profiter toutes les municipalités du Québec de la croissance des centres industriels et commerciaux. Un tel mode de répartition nous semble donc particulièrement juste envers les municipalités rurales.

La Commission Bélanger mentionne d'ailleurs dans son rapport que les municipalités rurales, toutes proportions gardées, seront les principales bénéficiaires de cette formule. Au moment même où le gouvernement entreprend, par des mesures vigoureuses, d'aider le milieu rural et particulièrement le milieu agricole, il est heureux de constater que grâce à l'adoption de cette formule, il ajoutera une nouvelle mesure importante dans la poursuite de son objectif.

La plupart des grands centres commerciaux, comme Montréal et Québec, profiteront de ce nouveau mode de répartition. Le gouvernement n'y voit évidemment aucune objection car il tient à continuer de favoriser le dynamisme exceptionnel de la ville de Montréal et est heureux de pouvoir contribuer à alléger les problèmes financiers de la ville de Québec.

La Commission Bélanger admet que le nouveau mode de répartition peut être un peu moins avantageux pour certaines municipalités, surtout celles de banlieue. Cependant, le pire qui puisse arriver est le fait qu'elles seront privées pour quelques années d'une croissance de revenus au titre de la taxe de vente. Il ne faut pas oublier qu'elles ont reçu pour le dernier exercice une augmentation de revenus de l'ordre de 25% et que la garantie du minimum se fait pour elles à un moment particulièrement favorable.

Il est impossible de prévoir le montant exact que recevra chaque municipalité puisque la formule est fondée sur la perception courante du présent exercice. Cette perception est estimée à \$330 millions pour l'ensemble de la province et son taux de croissance varie inévitablement selon les municipalités.

Le gouvernement accueille avec satisfaction ce nouveau mode de répartition dont il est heureux de proposer la mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> avril 1965.



## 4 — La dette publique

Face aux besoins actuels du Québec, le gouvernement a adopté une politique moderne et dynamique d'emprunt public. En 1965/66, cette politique sera maintenue car les besoins qui s'expriment chez nous depuis plusieurs années n'ont pas été pleinement satisfaits.

Les réalisations du gouvernement actuel dans le domaine des immobilisations se sont, comme je l'ai signalé dans mes discours précédents, nécessairement traduites par une augmentation graduelle de la dette publique. On n'a qu'à parcourir les artères qui relient nos grandes villes et particulièrement les améliorations considérables apportées au réseau de la région de Montréal — améliorations effectuées avec célérité en vue de l'exposition universelle — pour se rendre compte des progrès immenses qui ont été accomplis. Il en est de même pour les constructions du ministère des travaux publics. Je dois également rappeler l'édification de nombreux bâtiments pour les universités qui se préparent à recevoir un nombre toujours accru d'étudiants.

L'administration provinciale devra d'abord combler un écart de \$229,513,900, c'est-à-dire le montant par lequel les dépenses en immobilisations (\$272,697,800) dépasseront le surplus au compte ordinaire évalué au tableau 4 à \$43,583,900. Elle aura aussi à financer d'autres investissements extra-budgétaires, comme ceux de l'Office des autoroutes qui poursuit la construction de la voie des Cantons de l'Est de Magog à la frontière américaine, le tronçon Montréal-Berthierville de l'autoroute Québec-Montréal sur la rive nord du Saint-Laurent et d'autres travaux au nord de Montréal. Parmi les autres investissements extra-budgétaires je signale la contribution du gouvernement à la Compagnie de l'Exposition universelle canadienne, les investissements universitaires, le montant net des nouvelles avances à l'Office du crédit agricole pour le bénéfice des cultivateurs ainsi que d'autres déboursés qui ne font pas l'objet de crédits budgétaires.

Le 1<sup>er</sup> décembre de cette année, la première tranche des billets vendus à la *British Columbia Hydro and Power Authority* au montant de \$40,000,000 arrivera à échéance. Enfin, sur la base de l'expérience déjà acquise, il y a lieu d'évaluer à une somme de l'ordre de quarante millions le rachat des obligations d'épargne des séries 1963, 1964 et 1965.

Par ailleurs l'Hydro-Québec poursuit l'exécution des gigantesques travaux d'harnachement des vastes territoires qu'elle inonde progressivement au nord de Baie-Comeau ainsi que l'étude de la mise en valeur de régions déshéritées en d'autres endroits de la province. À ces fins, elle s'attend devoir emprunter deux cent millions par voie d'émissions d'obligations.

Compte tenu de tous ces éléments, j'évalue donc à \$600 millions le montant que la province et l'Hydro devront emprunter sur le marché au cours du présent exercice. De ce montant \$50 millions ont déjà été obtenus par l'emprunt effectué le 1<sup>er</sup> avril et dont j'ai parlé au début de ce discours.

La troisième série annuelle des obligations d'épargne qui sera émise le 1<sup>er</sup> mai prochain est également comprise dans la somme de \$600 millions. Tout comme l'an dernier, le rendement de ces obligations sera de 5.25%, soit trois ans à 5%, trois ans à 5½% et quatre ans à 5¾%. Je rappelle que toutes les séries d'obligations d'épargne du Québec ont été émises à dix ans et sont encaissables en tout temps à toute succursale de banque et de caisse populaire dans le Québec. Les obligations sont immatriculées quant au capital seulement au nom de résidents du Québec ou de successions ouvertes dans les limites de la province. J'ajoute que, sauf par héritage, aucun résident ou sa succession ne peut posséder plus de \$15,000 de chaque série d'obligations. Celles-ci, d'ailleurs, ne sont pas cessibles.

Le mouvement des emprunts obligataires — sur lesquels j'ai aussi donné des précisions il y a quelques minutes affectent directement la dette consolidée nette à la fin des deux derniers exercices financiers :

	1965 <sup>(1)</sup>	1964 <sup>(1)</sup>	Augmentation
Dette consolidée nette du Québec	644,962,517	848,596,786	203,634,469
(1) Au 31 mars.			

La dette consolidée nette, au 31 mars 1965, est estimée à \$1,061,338,078, soit une augmentation de \$212,741,292 par rapport à la situation au 31 mars 1964.

Dans l'Ontario, la dette consolidée nette évolue également à la hausse, mais dans une proportion moindre. L'Ontario a en effet investi en immobilisations des sommes beaucoup plus considérables que le Québec pendant la période qui s'étend de 1945 à 1960.

	1965 <sup>(1)</sup>	1964 <sup>(1)</sup>	Augmentation
Dette consolidée nette de l'Ontario	1,630,021,553	1,722,378,641	92,357,288
(1) Au 31 mars.			

Le total de la dette consolidée nette du Québec au 31 mars 1964 peut sembler impressionnant, mais il n'en reste pas moins que, relativement aux

revenus annuels, le fardeau en était inférieur à celui de 1939. Ainsi, le 30 juin 1939, la dette consolidée nette (bons du trésor compris) s'élevait à \$289,996,564 et les revenus de l'exercice financier annuel formaient un total de \$60,836,100. Cependant, le 31 mars 1964, la dette consolidée nette s'élevait à \$848,596,786 et les revenus nets de l'exercice formaient un total de \$941,555,127.

En d'autres termes, en 1939 la dette consolidée nette était presque cinq fois plus élevée que les revenus de l'exercice financier, alors qu'en 1964 celle-ci leur était inférieure.

Cette amélioration remarquable de la dette consolidée par rapport aux revenus du gouvernement n'est-elle pas de bon augure à un moment où rien ne permet d'escompter un fléchissement substantiel du montant qui devrait être emprunté au cours des prochaines années et grâce auquel nous regagnerons, j'en suis certain, le temps perdu pendant les quinze années qui ont suivi la deuxième guerre mondiale.

Par rapport à la situation dans les autres provinces, le fardeau de la dette au Québec est encore bien modeste. C'est ainsi que si l'on divise des chiffres extraits d'une publication du Bureau fédéral de la statistique en date d'octobre 1964 (*Financial Statistics of Provincial Governments 1963* [fiscal year ended March 31, 1964] *Interim*) par une estimation officielle de la population au 1<sup>er</sup> octobre 1964, on constatera que le fardeau de la dette du Québec par tête est encore la plus basse au pays, abstraction faite de la Colombie-Britannique qui se finance par des émissions garanties et de l'Alberta qui a été tellement avantagée par les redevances sur le pétrole. Voici les chiffres :

	Dette consolidée nette par tête
Colombie-Britannique.....	—
Alberta.....	12.51
Québec.....	151.56
Île-du-Prince-Édouard.....	247.62
Ontario.....	267.50
Terre-Neuve.....	267.79
Manitoba.....	283.04
Nouveau-Brunswick.....	324.62
Nouvelle-Écosse.....	353.40
Saskatchewan.....	520.22

Il convient d'ailleurs de ne pas attacher à tous ces chiffres une interprétation trop littérale puisque certains d'entre eux sont sujets à des variations et qu'ils ne sont pas tous strictement comparables. Le tableau établit toutefois

qu'en tout cas, pour quelques années à venir, on peut s'attendre à ce que la dimension relative de la dette soit moins étendue dans le Québec que dans presque toutes les autres provinces du pays.

Quoi qu'il en soit, nous ne devons pas considérer la dette publique comme un phénomène isolé, mais plutôt la situer dans un contexte, dans une perspective plus réaliste, celle de la croissance économique du Québec dont elle est partiellement une cause et une conséquence. Comme je l'ai dit, dans le deuxième chapitre de ce discours, l'année 1965-66 s'annonce très prometteuse. Les progrès que nous avons accomplis dans plusieurs domaines vont se maintenir et l'expansion industrielle du Québec ne montre aucun signe de fléchissement, au contraire. Nous avons donc tout lieu d'être optimistes, car, dans les circonstances actuelles, être optimiste c'est être réaliste. 1965-66 sera donc une autre année au cours de laquelle se poursuivra la marche en avant du peuple du Québec.

## **ANNEXES**

## ANNEXE I

### QUÉBEC : LA SITUATION ÉCONOMIQUE 1964

#### PREMIÈRE PARTIE

#### *Évolution de l'économie internationale en 1964*

##### INTRODUCTION

Si l'année 1963, fut une période d'expansion et d'homogénéité du mouvement conjoncturel dans l'ensemble des pays industrialisés de l'hémisphère occidental, l'année 1964 offre des contrastes saisissants quant à l'évolution économique des deux côtés de l'Atlantique.

En Europe, surtout dans la Communauté économique européenne, les mesures anti-inflationnistes, notamment le resserrement du crédit, ont comprimé la demande intérieure de sorte que le rythme de l'expansion s'est ralenti, sauf en Allemagne fédérale. Aux États-Unis et au Canada, l'expansion des exportations, une demande intérieure soutenue et la stabilité relative des prix sont les facteurs responsables de la tendance ascendante de l'économie.

L'indice du volume de la production industrielle aux États-Unis et au Canada a évolué à la hausse, bien qu'à des taux variables, d'un trimestre à l'autre, tandis que dans le Marché Commun et en Grande-Bretagne, après une augmentation fractionnelle ou nulle, il est descendu de plus d'un point (*tableau I*).

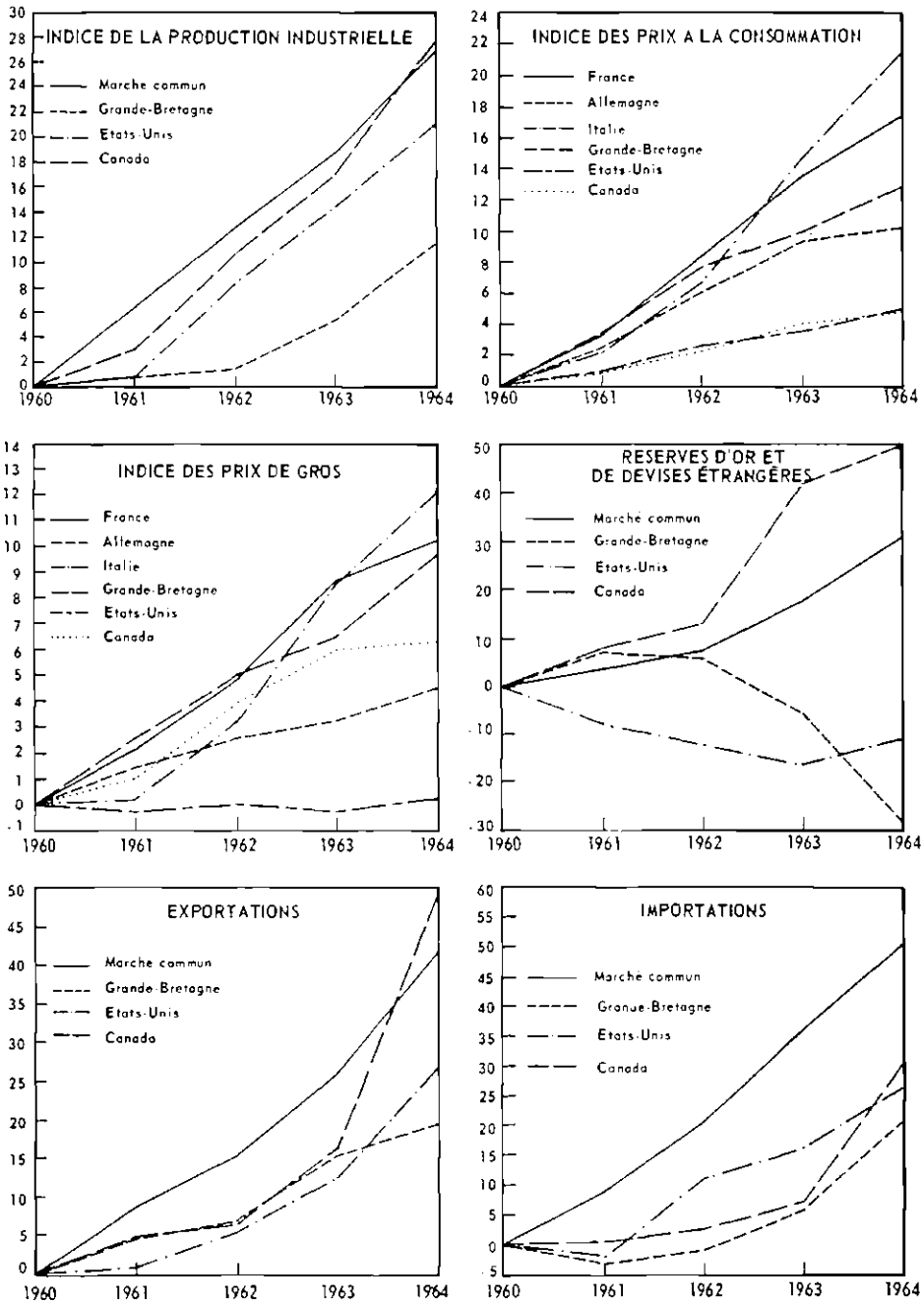
##### *Marché Commun :*

En 1964, la politique d'austérité en France, les mesures anti-inflationnistes en Allemagne, la hausse immodérée des coûts salariaux aux Pays-Bas (17% en 1964) et la récession économique en Italie ont freiné la croissance économique. Dans l'ensemble de la Communauté, le produit national brut n'a augmenté que de 5%, de même qu'en France et en Belgique ; en Allemagne fédérale, il dépassait de 1.5 point (6.5%) celui de la Communauté ; en Italie, le taux d'augmentation était de 2.5% par rapport à l'année précédente.

Amorcé en 1964, ce fléchissement se continuera si la période d'austérité se prolonge en France, où l'on constate une diminution du niveau des investissements privés et des mises à pied dans quelques industries. En Allemagne, les mesures anti-inflationnistes, telles que la hausse du taux d'escompte, le prélève-

# GRAPHIQUE I

## PRINCIPALES DONNÉES INTERNATIONALES - VARIATIONS EN POURCENTAGE PAR RAPPORT À 1960



Division de la Conjoncture

TABLEAU I

INDICES GÉNÉRAUX DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE <sup>(1)</sup> PAR TRIMESTRE — 1953 = 100						
ANNÉE	Trimestre	Canada	É.-U.	Royaume-Uni	C. E. E.	O. C. D. E. (Europe)
1961	I	129	113	129	180	162
	II	152	119	131	181	163
	III	136	123	130	183	163
	IV	139	126	128	188	165
1962	I	140	127	128	190	168
	II	144	130	131	192	170
	III	146	131	133	194	171
	IV	147	131	130	198	173
1963	I	148	132	130	195	171
	II	150	136	134	203	178
	III	151	138	137	204	179
	IV	158	138	141	211	185
1964	I	164	141	144	216	189
	II	164	144	145	216	190
	III	165	146	145	212	188

(1) Chiffres corrigés des variations saisonnières.

SOURCE : *Bulletins statistiques*, O. C. D. E.

ment éventuel d'une taxe sur les investissements étrangers, l'insuffisance de la capacité de production et le manque d'effectifs sur le marché du travail pourraient entraver l'expansion. Quant à l'Italie, le redressement de la balance des paiements et l'abondance de la main-d'œuvre laissent prévoir une augmentation du taux d'accroissement du produit national brut ; toutefois, ce taux d'accroissement ne dépasserait pas 3%.



*Grande-Bretagne :*

La crise financière en Grande-Bretagne a entraîné des mesures d'urgence visant à redresser la balance des paiements et surtout à défendre la livre sterling : on a imposé une taxe de 15% sur les importations de produits industriels et on a relevé à 7% le taux d'escompte. Ces mesures, efficaces à court terme, devraient freiner sinon arrêter la croissance de l'activité. On estime que l'augmentation réelle du produit national brut ne dépassera guère 2% en 1964 contre 3.5% en 1963. Toutefois, à l'automne, le chômage était tombé à son plus bas niveau, c'est-à-dire 1.5% de la main-d'œuvre ; de janvier à novembre, les salaires avaient augmenté de 4%. Les prix de détail ont suivi à peu près la même tendance. Quant aux prix de gros industriels, ils ont subi une poussée de 3% au cours des trois premiers trimestres.

Les importations ont augmenté de 14% pendant les 11 premiers mois au regard de 7% en 1963 ; au cours de la même période, les exportations ne progressaient que de 4%. C'est ainsi que le déficit mensuel au compte courant de 4 millions de livres sterling en 1963 est passé à 50 millions en 1964 ; on estime que le déficit total pour l'année s'élèvera à 800 millions de livres. Ce déficit est dû à la fois à une détérioration de la balance au compte courant et au renversement des mouvements des capitaux.

TABLEAU 2

ÉVOLUTION DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE AUX ÉTATS-UNIS				
ANNÉE	P. N. B. (1) au prix du marché	R. N. N. (2) au coût des facteurs	R. N. N. (2) par employé	Dépenses en consommation courante par habitant
	<i>En millions de dollars</i>		<i>En dollars</i>	
1961.....	518,700	426,900	6,239	1,856
1962.....	556,200	455,600	6,715	1,911
1963.....	585,900	478,500	6,954	1,980
1964.....	622,500	506,600	7,200	2,079

(1) Produit national brut.  
(2) Revenu national net.

SOURCE : *Survey of Current Business, U. S. Department of Commerce.*

*États-Unis :*

La période d'expansion économique aux États-Unis se prolongera dans les mois à venir et, en dépit du déséquilibre de la balance des paiements et de la pression des salaires et des prix, on ne prévoit pas un revirement de la tendance actuelle. Advenant un ralentissement au dernier trimestre de 1965, le gouvernement tenterait par des mesures fiscales et par une politique budgétaire appropriée de contrecarrer cette tendance.

En 1964, le produit national brut a augmenté de 38.4 milliards de dollars, soit une augmentation de 6.6%. Le taux d'augmentation prévu pour 1965 est de 5%.

Ce niveau d'activité ne sera pas suffisant pour absorber les nouveaux arrivants sur le marché du travail — de 1.5 million à 1.7 million de personnes —

TABLEAU 3

VARIATION DES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES AUX ÉTATS-UNIS			
	1962/61	1963/62	1964/63
	%	%	%
Valeur totale des nouvelles constructions.....	+ 6.5	+ 5.0	+ 5.5
— non-domiciliaires.....	+ 5.9	+ 2.9	+ 9.9
— domiciliaires.....	+11.5	+ 6.4	+ 2.6
Valeur des marchandises expédiées.....	+ 8.1	+ 4.4	+ 6.4
Revenu du travail.....	+ 6.9	+ 5.4	+ 6.3
Revenu personnel.....	+ 5.9	+ 4.9	+ 5.9
Gain horaire moyen dans les manufactures.....	+ 3.0	+ 2.9	+ 2.8
Semaine moyenne de travail dans les manufactures.....	+ 1.5	+ 0.2	+ 0.2
Ventes au détail.....	+ 7.6	+ 4.7	+ 6.2
Indice du volume de la production industrielle.....	+ 7.6	+ 5.1	+ 6.1
Indice des prix de gros <sup>(1)</sup> .....	+ 0.5	- 0.5	+ 0.2
Indice des prix à la consommation.....	+ 1.2	+ 1.2	+ 1.3
Population active.....	+ 0.5	+ 1.6	+ 1.7
— employée.....	+ 1.6	+ 1.4	+ 2.2
— chômage.....	-16.6	+ 4.0	- 7.0
Produit national brut.....	+ 7.2	+ 5.0	+ 6.6

(1) Tous les produits.

SOURCE : *Survey of current Business — Business cycle Developments, U.S. Department of Commerce.*

et pour diminuer la proportion des chômeurs par rapport à la main-d'œuvre. Le taux de chômage en 1964 a été de 5%. C'est surtout la classe des travailleurs de 14 à 19 ans qui contribue au chômage, le taux de sous-emploi y est de 14.5% à 15%.

Depuis 1960, l'augmentation annuelle des prix de gros n'a été que fractionnelle ; la hausse de 0.6%<sup>(1)</sup> enregistrée cette année a été plus élevée que lors des années passées. Le taux d'augmentation des gains horaires s'est chiffré à 3.2%.

Sur le plan international, le gouvernement est résolu à sauvegarder la prédominance du dollar et à ne pas augmenter le prix de l'or. Grâce aux progrès réalisés dans le secteur des exportations, le déficit de la balance au compte courant a tendance à diminuer. Ce déficit qui s'est élevé à 3 milliards de dollars en 1963 s'abaissera, semble-t-il, à 2 milliards de dollars en 1964.

#### *Évolution de l'économie canadienne en 1964 :*

Au Canada, après l'arrêt brusque de l'expansion au deuxième trimestre de 1964 — le taux d'augmentation par rapport au premier trimestre n'a été que de 1% — le produit national brut a enregistré en 1964 une augmentation de 8% et l'indice du volume de la production pour les 11 premiers mois a atteint

TABLEAU 4

ÉVOLUTION DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE AU CANADA				
ANNÉE	P. N. B. (1) au prix du marché	R. N. N. (2) au coût des facteurs	R. N. N. (2) par salarié	Dépenses en consommation courante par habitant
	<i>En millions de dollars</i>		<i>En dollars</i>	
1961.....	37,391	28,196	4,661	1,340
1962.....	40,339	30,415	4,892	1,386
1963.....	43,007	32,553	5,115	1,441
1964 (*).....	46,500	35,157	5,272	1,502

(\*) Estimé d'après les trois premiers trimestres.  
 (1) Produit national brut.  
 (2) Revenu national net.

SOURCE : *Comptes nationaux* (15-502, 15-001), B. F. S.

(1) Excluant les produits agricoles.

212.8 (1949=100), soit une hausse de 9.1%. Les dividendes payés par les compagnies pendant les neuf premiers mois ont dépassé de 6.7% ceux de la même période de l'année précédente. Les immobilisations, de l'ordre de 10 milliards de dollars ont augmenté de 16.4% par rapport à 1963. C'est surtout l'augmentation de 18% dans les exportations en 1964 qui a donné à l'économie canadienne une nouvelle impulsion.

Parmi les exportations traditionnelles, minerais et produits de la forêt, ce sont les exportations de minerai de fer, de pâte de bois et de papier qui ont enregistré la hausse la plus importante. On évalue les exportations canadiennes, en 1964, à 8.3 milliards de dollars contre 7 milliards en 1963. Pour la première fois, la valeur des exportations de produits manufacturés au Canada dépasse 1 milliard de dollars. Cette tendance s'est traduite par une baisse du déficit au compte courant qui, de 456 millions de dollars dans les neuf premiers mois de 1963, est tombé à 280 millions de dollars pour les mois correspondants de 1964.

TABLEAU 5

EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS DE MARCHANDISES CANADA						
RÉGION	EXPORTATIONS			IMPORTATIONS		
	1962	1963	1964	1962	1963	1964
<i>En millions de dollars</i>						
États-Unis . . . . .	3,744.7	3,913.2	4,437.5	4,299.5	4,080.7	4,727.8
Royaume-Uni . . . . .	919.9	1,014.9	1,206.7	563.1	479.5	530.1
Marché commun . . . . .	461.8	438.5*	506.0*	335.0	234.1**	279.5**
Japon . . . . .	215.6	265.7*	304.9*	125.3	95.5**	123.2**
Tous les pays . . . . .	6,347.8	6,980.0	8,304.7	6,257.8	6,001.7	6,845.9

(\*) Il s'agit des onze premiers mois de 1963 et 1964.  
(\*\*) Il s'agit des neuf premiers mois de 1963 et 1964.

SOURCE : *Revue statistique du Canada* (11-003 F), B. F. S.

Un autre facteur important a été la baisse graduelle du chômage depuis 1961, de sorte que le taux de chômage, d'après les chiffres corrigés de leurs variations saisonnières avait atteint, au mois d'août, 3.4%, soit le taux le plus bas depuis 1957. Pour 1964, le taux moyen du chômage s'est établi à 4.7%.

## GRAPHIQUE II

### PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

Chiffres corrigés des variations saisonnières

1961 = 100

CANADA ——— QUÉBEC - - - - -

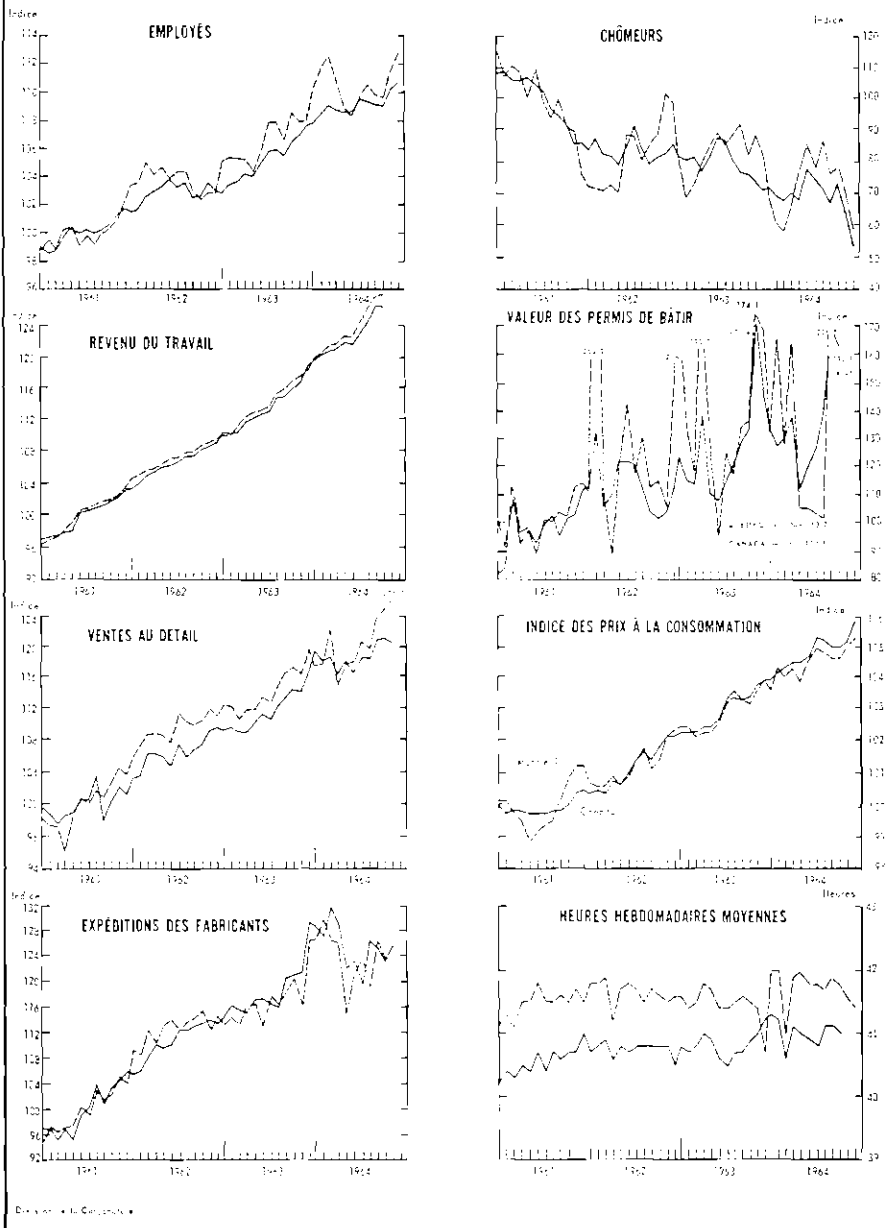


TABLEAU 6

VARIATION DES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES AU CANADA			
	1962/61	1963/62	1964/65 <sup>(*)</sup>
	%	%	%
Valeur des permis de construire . . . . .	+10.8	+14.7	+18.0
— non-domiciliaires . . . . .	+18.5	+ 6.4	+23.7
— domiciliaires . . . . .	+ 5.8	+23.2	+12.7
Valeur des marchandises expédiées . . . . .	+10.1	+ 7.1	+ 8.1
Revenu du travail . . . . .	+ 6.3	+ 6.8	+ 8.8
Revenu personnel . . . . .	+ 8.2	+ 6.3	+ 5.7
Gain horaire moyen dans les manufactures . . . . .	+ 2.7	+ 3.7	+ 5.8
Semaine de travail dans les manufactures . . . . .	+ 0.3	+ 0.2	+ 0.5
Ventes au détail . . . . .	+ 5.6	+ 5.0	+ 6.8
Indice du volume de la production industrielle . . . . .	+ 7.6	+ 5.2	+ 9.1
Indice des prix de gros . . . . .	+ 2.9	+ 1.9	+ 0.3
Indice des prix à la consommation . . . . .	+ 1.2	+ 1.7	+ 1.8
Population active . . . . .	+ 1.4	+ 1.9	+ 2.8
— employée . . . . .	+ 2.7	+ 2.3	+ 3.8
— chômage . . . . .	-15.8	- 5.0	-15.6
Produit national brut . . . . .	+ 7.9	+ 6.6	+ 8.1

(\*) Estimation.

SOURCE : *Revue statistique du Canada* (11-003F), B. F. S.

## DEUXIÈME PARTIE

*Évolution de l'économie québécoise en 1964*

## INTRODUCTION

L'économie québécoise en 1964 a enregistré un taux de croissance de 9.9%, dépassant ainsi le taux canadien de un point. Cette augmentation provient du haut niveau d'activité dans les secteurs de la production, de l'augmentation prononcée des effectifs employés, du revenu et des immobilisations massives.

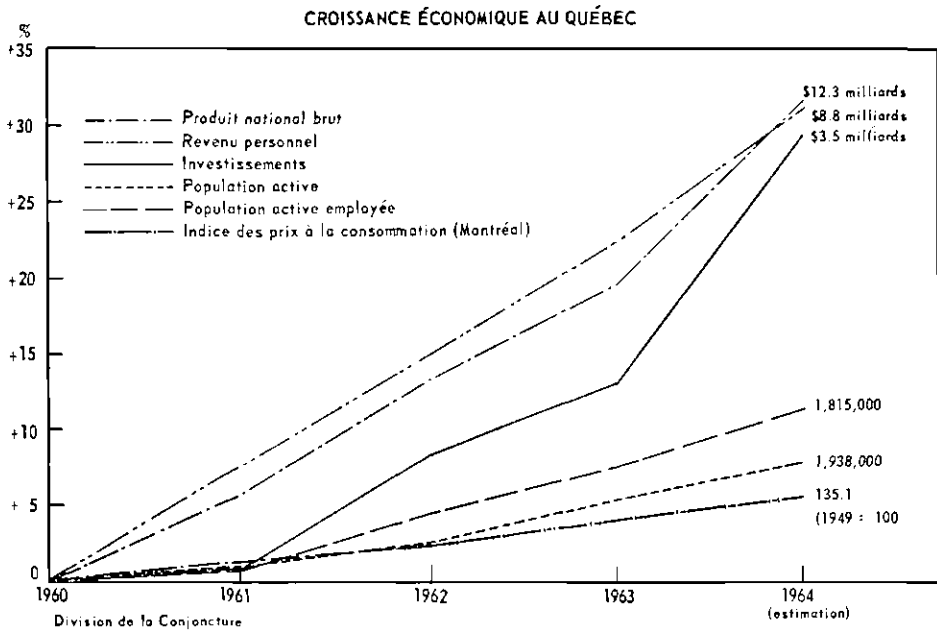
TABLEAU 7

ÉVOLUTION DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE AU QUÉBEC				
ANNÉE	P. N. B. (1) au prix du marché	R. N. N. (2) au coût des facteurs	R. N. N. (2) par salarié	Dépenses en consommation courante par habitant
	<i>En millions de dollars</i>		<i>En dollars</i>	
1961.....	9,865	7,575	4,659	1,179
1962.....	10,562	8,070	4,719	1,229
1963.....	11,154	8,567	4,898	1,283
1964 (*).....	12,258	9,563	5,207	1,341

(\*) Estimation. (1) Produit national brut. (2) Revenu national net.

SOURCE : *Division de la Conjoncture.*

GRAPHIQUE III



Les points saillants de l'expansion économique au Québec en 1964 peuvent se résumer ainsi : des hausses de 3.7% dans le volume de l'emploi, de 8.4% dans le revenu personnel, de 17.8% dans les immobilisations, de 5.5% dans les ventes, de 13.8% dans les dépenses courantes du gouvernement du Québec et de 30.5% dans ses immobilisations.

TABLEAU 8

VARIATION DES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES AU QUÉBEC			
	1962/61	1963/62	1964/63
	%	%	%
Valeur totale des permis de construire.....	+50.5	+10.8	+10.0
— non-domiciliaires.....	+46.5	+ 1.0	+18.4
— domiciliaires.....	+16.0	+23.2	+ 0.4
Valeur des marchandises expédiées.....	+12.6	+ 5.8	+ 6.6
Revenu du travail.....	+ 6.9	+ 6.5	+ 9.4
Revenu personnel.....	+ 6.9	+ 6.1	+ 8.4
Gain horaire moyen dans les manufactures.....	+ 3.0	+ 2.9	+ 3.5
Ventes au détail.....	+ 9.8	+ 4.5	+ 5.5
Indice des prix à la consommation (Montréal).....	+ 1.2	+ 1.6	+ 1.6
Population active.....	+ 1.6	+ 2.7	+ 2.5
— employée.....	+ 3.7	+ 2.8	+ 3.7
— chômage.....	-18.5	+ 2.5	-12.5
Produit national brut (Québécois).....	+ 7.1	+ 5.6	+ 9.9

SOURCES : *Building Permits* (64-001), *Inventories, Shipments and Orders in Manufacturing Industries* (51-001), *Ventes au détail* (63-005), *Estimates of Labour Income* (72-005), *Prices and Price Indexes* (62-002), *La main-d'œuvre* (71-001), B. F. S. — Division de la Conjoncture.

## CHAPITRE I

### *Population, main-d'œuvre, emploi et chômage*

#### *Population :*

D'après les derniers chiffres disponibles (janvier 1965), la population du Québec compte 5,624,000 personnes, soit 28.9% de la population canadienne. Par rapport à janvier 1964, la population du Québec s'est accrue de 1.8%. De



1954 à 1964, la population du Québec a augmenté de 1,174,000 personnes, soit une hausse de 26.8%. Pendant la même période, la population ontarienne s'accroissait de 1,471,000, soit une augmentation de 28.8%.

TABLEAU 9

POPULATION ET VARIATIONS PAR RAPPORT À LA DÉCENNIE PRÉCÉDENTE						
ANNÉE	QUÉBEC		ONTARIO		CANADA	
	Population totale	Accroissement	Population totale	Accroissement	Population totale	Accroissement
	'000	%	'000	%	'000	%
1941.....	5,552	15.9	5,788	10.4	11,507	10.9
1944.....	5,500	16.0	5,965	11.8	11,946	11.2
1951.....	4,056	21.7	4,598	21.4	14,009	21.7
1954.....	4,388	25.4	5,115	29.1	15,287	28.0
1961.....	5,259	29.6	6,258	35.7	18,258	30.2
1964.....	5,562	26.8	6,586	28.8	19,257	25.8
1965 <sup>(1)</sup> ...	5,624	1.8	6,668	2.1	19,440	1.8

(1) Population au 1<sup>er</sup> janvier 1965 et accroissement par rapport à janvier 1964.

SOURCE : *Revue statistique du Canada* (11-005 F), B. F. S.

Il est à noter que, depuis plusieurs années, le Québec a un taux d'accroissement naturel supérieur à celui de l'Ontario. De 1954 à 1963, le Québec a connu un accroissement naturel de 1,013,000 personnes, soit un taux moyen de 20.7 pour 1,000 habitants ; en Ontario, l'accroissement naturel s'élevait à 1,014,000 personnes, soit un taux moyen de 17.5 pour 1,000 habitants. L'augmentation plus rapide de la population ontarienne serait donc attribuable à l'immigration ; entre 1954 et 1963, en effet, l'Ontario a reçu plus de 679,000 immigrants, alors que le Québec n'en a recueilli que 274,000. Au Québec, de 1954 à 1963, la proportion de l'immigration dans l'accroissement total a été de 25.3% de la population ; en Ontario, cette part s'élève à 50.5%. Dans l'ensemble du Canada, la population s'est accrue de 25.8%, c'est-à-dire à un taux moindre que le Québec et l'Ontario. En effet, ces deux provinces ont attiré la plupart de ceux-ci, soit 74.2% au cours de la dernière décennie.

TABLEAU 10

ACCROISSEMENT NATUREL ET IMMIGRATION									
ANNÉE	QUÉBEC			ONTARIO			CANADA		
	Accroissement naturel		Immigra- tion	Accroissement naturel		Immigra- tion	Accroissement naturel		Immigra- tion
	Nombre	Taux pour 1,000 hab.	Nombre	Nombre	Taux pour 1,000 hab.	Nombre	Nombre	Taux pour 1,000 hab.	Nombre
1954 .....	100,009	22.8	28,419	91,746	17.9	85,029	311,343	20.5	154,227
1955 .....	99,420	22.0	22,117	94,120	17.9	57,565	314,461	20.0	109,946
1956 .....	100,842	21.8	31,396	96,285	17.9	90,662	318,778	19.8	164,857
1957 .....	105,473	22.2	55,073	101,756	18.1	147,097	332,514	20.1	282,164
1958 .....	105,622	21.7	28,443	103,960	17.9	63,883	334,917	19.7	124,851
1959 .....	105,993	21.2	24,816	106,524	17.9	59,976	338,362	19.5	106,928
1960 .....	102,721	20.1	23,774	107,761	17.7	54,491	338,858	19.1	104,111
1961 .....	100,150	19.1	16,920	106,666	17.1	36,518	334,715	18.4	71,689
1962 .....	97,858	18.3	19,132	103,897	16.4	37,210	325,994	17.6	74,586
1963 .....	95,423	17.4	23,246	101,472	15.8	49,216	318,400	16.8	93,151
1954 à 1963 .....	1,013,491	20.7	273,356	1,014,187	17.5	679,645	3,268,342	19.1	1,286,510

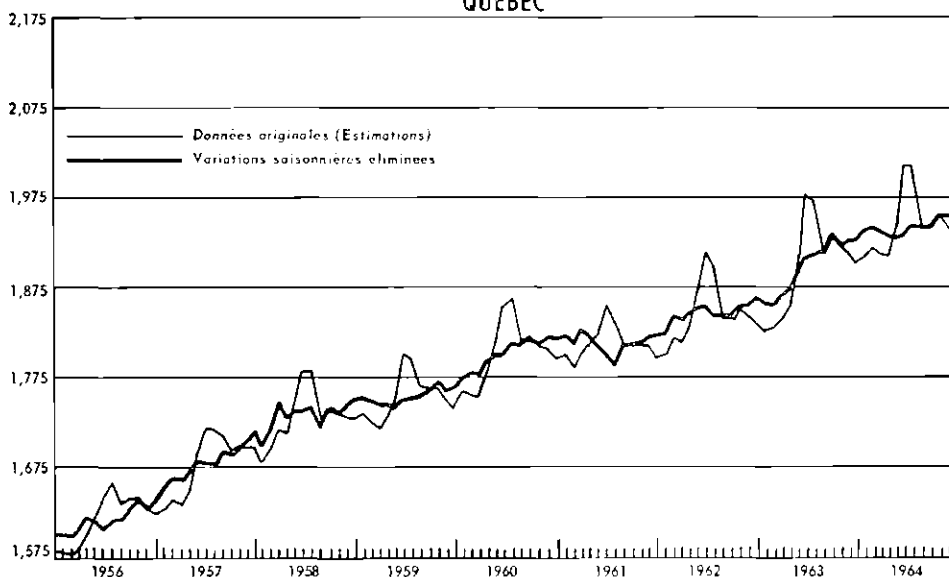
SOURCES : *Statistique de l'État civil (84-201)*, B. F. S.  
*Immigration, Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, Ottawa.*

*Main-d'œuvre* (population active sur le marché du travail) :

En 1964, la main-d'œuvre québécoise a atteint 1,958,000 personnes, ce qui signifie une augmentation de 2.4% par rapport à 1963. La main-d'œuvre représente 34.8% de la population totale du Québec. Comme en témoigne le tableau 11, le taux d'accroissement varie sensiblement d'une classe d'âge à l'autre. L'augmentation la plus forte se situe dans les classes de 20 à 24 ans (5.9% en 1964) et de 45 à 64 ans (2.6% en 1964) alors qu'on trouve une certaine stabilité dans les classes de 14 à 19 ans et de 65 ans et plus.

#### GRAPHIQUE IV

### MAIN D'OEUVRE 1956 - 1964 QUÉBEC



Division de la Conjoncture

Au Québec, le nombre de personnes actives par 1,000 habitants est inférieur à celui de l'Ontario et à celui de l'ensemble du Canada. Ce phénomène relève en grande partie de la structure de l'économie québécoise et de la proportion plus élevée de personnes de moins de 20 ans. D'après le recensement de 1961, les personnes de moins de 20 ans constituent au Québec 44.3% de la population totale comparativement à 39.2% pour l'Ontario et à 41.8% pour l'ensemble du Canada.

TABLEAU 11

RÉPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE PAR CLASSE D'ÂGE										
QUÉBEC										
ÂGE	1960	1961	1962	1963	1964	1960/59	1961/60	1962/61	1963/62	1964/63
	<i>En milliers</i>					<i>En pourcentage</i>				
De 14 à 19 ans . . . . .	216	209	207	206	210	+3.3	-3.2	-1.0	-0.5	+1.9
De 20 à 24 ans . . . . .	261	267	274	287	304	+3.5	+2.3	+2.6	+4.7	+5.9
De 25 à 44 ans . . . . .	818	827	839	852	865	+2.0	+1.1	+1.4	+1.5	+1.5
De 45 à 64 ans . . . . .	454	463	476	499	512	+3.4	+2.0	+2.8	+4.8	+2.6
65 ans et plus . . . . .	47	46	45	48	47	-2.4	-2.9	-2.2	+6.7	-2.1
TOTAL . . . . .	1,796	1,812	1,842	1,892	1,938	+2.5	+0.9	+1.6	+2.7	+2.4

SOURCE : *Special Surveys Division* (9603-101), B. F. S.

## GRAPHIQUE V

### VARIATIONS EN POURCENTAGE DE LA POPULATION ACTIVE PAR RAPPORT À 1960

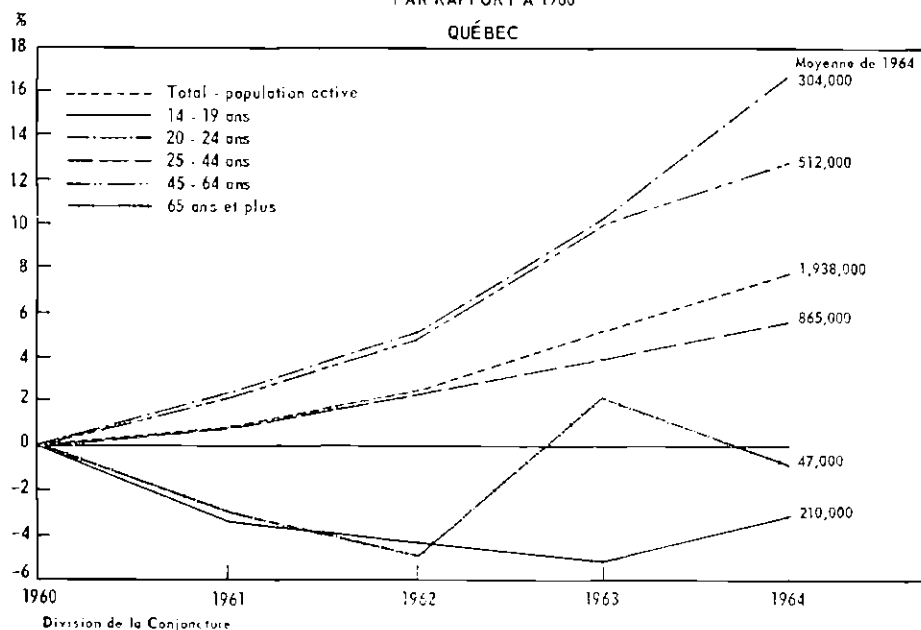


TABLEAU 12

NOMBRE DE PERSONNES ACTIVES PAR 1,000 HABITANTS			
ANNÉE	QUÉBEC	ONTARIO	CANADA
1956.....	349	397	360
1957.....	351	396	361
1958.....	353	387	359
1959.....	349	384	356
1960.....	349	387	358
1961.....	344	384	357
1962.....	343	380	356
1963.....	346	382	356
1964.....	348	386	360

SOURCES : *La main-d'œuvre* (71-001 F), B. F. S.  
*Revue statistique du Canada* (11-005 F), B. F. S.

L'exode de la main-d'œuvre agricole vers les centres urbains se continue et la difficulté d'adaptation de cette main-d'œuvre aux exigences de l'industrie moderne contribue dans une certaine mesure au chômage structurel.

TABLEAU 13

ÉVOLUTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE MASCULINE ET FÉMININE SECTEUR AGRICOLE ET NON AGRICOLE										
QUÉBEC										
	1960	1961	1962	1963	1964	1960/59	1961/60	1962/61	1963/62	1964/63
	<i>En milliers</i>					<i>En pourcentage</i>				
<b>Main-d'œuvre agricole</b>										
— Hommes . . . . .	133	137	129	119	110	-11.3	+ 3.0	- 5.8	- 7.8	-7.6
— Femmes . . . . .	6	5	6	8	8	-16.7	-16.7	+20.0	+33.3	—
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>139</b>	<b>142</b>	<b>135</b>	<b>127</b>	<b>118</b>	<b>-11.5</b>	<b>+ 2.2</b>	<b>- 5.1</b>	<b>- 5.9</b>	<b>-7.1</b>
<b>Main-d'œuvre non agricole</b>										
— Hommes . . . . .	1,215	1,214	1,237	1,268	1,305	+ 3.5	+ 0.1	+ 1.9	+ 2.5	+2.9
— Femmes . . . . .	444	456	469	497	516	+ 5.0	+ 2.7	+ 2.8	+ 6.0	+3.8
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>1,657</b>	<b>1,670</b>	<b>1,706</b>	<b>1,766</b>	<b>1,821</b>	<b>+ 3.9</b>	<b>+ 0.8</b>	<b>+ 2.2</b>	<b>+ 3.5</b>	<b>+3.1</b>

SOURCE : *La main-d'œuvre* (71-001 F), B. F. S.

Alors que la main-d'œuvre agricole continue à diminuer, la main-d'œuvre non agricole s'est accrue en 1964 de 3.1%. On note que l'emploi progresse proportionnellement plus vite chez les femmes que chez les hommes. Les femmes participent davantage à la vie économique ; les services et l'industrie manufacturière les attirent d'une façon toute particulière.

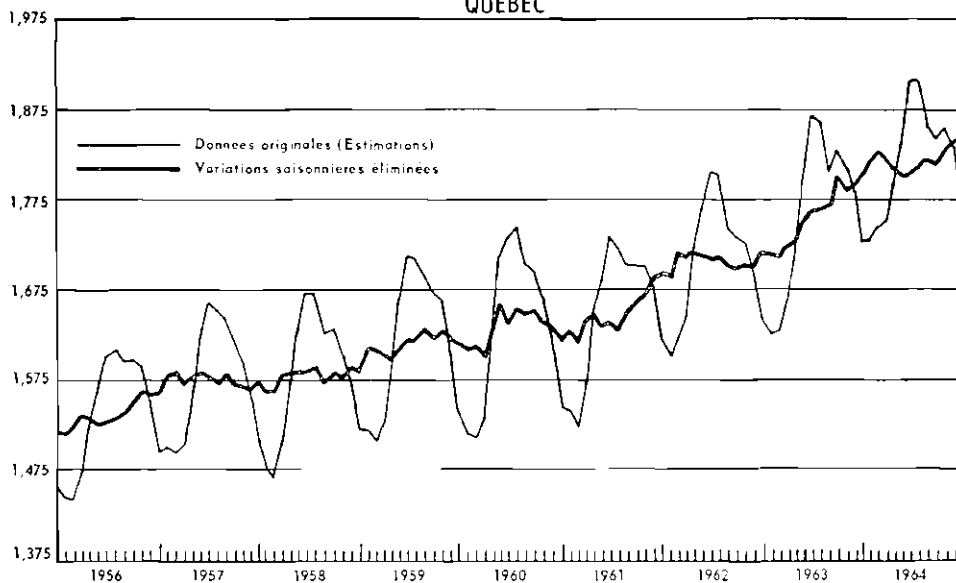
*Emploi :*

Depuis trois ans, l'emploi s'est accru plus rapidement que la main-d'œuvre. Le taux d'accroissement annuel de l'emploi a été de 3.7% en 1964, de 2.8% en 1963 et de 3.6% en 1962. Par contre, la main-d'œuvre enregistrait des augmentations de 2.5% en 1964, de 2.7% en 1963 et de 1.6% en 1962. Nous assistons donc, depuis quelques années, à une nette amélioration de l'emploi et à une diminution progressive du taux de chômage.

En chiffres absolus, en 1964, le nombre de personnes employées s'établissait en moyenne à 1,815,000, soit une hausse de 64,000 par rapport à 1963. D'après le tableau 14, l'évolution de l'emploi varie d'une classe d'âge à l'autre ; c'est dans la classe de 20 à 24 ans que les effectifs employés croissent le plus rapidement depuis 5 ans.

GRAPHIQUE VI

EMPLOI  
1956 - 1964  
QUÉBEC



Division de la Conjoncture

TABLEAU 14

MAIN-D'ŒUVRE EMPLOYÉE PAR CLASSE D'ÂGE										
QUÉBEC										
ÂGE	1960	1961	1962	1963	1964	1960/59	1961/60	1962/61	1963/62	1964/63
	<i>En milliers</i>					<i>En pourcentage</i>				
De 14 à 19 ans . . . . .	182	176	180	176	184	—	-3.5	+2.2	-2.2	+4.6
De 20 à 24 ans . . . . .	251	258	250	261	280	+1.3	+3.0	+5.0	+4.4	+7.3
De 25 à 44 ans . . . . .	757	760	787	801	825	+0.9	+0.4	+4.0	+1.8	+2.7
De 45 à 64 ans . . . . .	421	427	444	468	484	+2.1	+1.4	+4.0	+5.4	+3.4
65 ans et plus . . . . .	44	45	42	45	44	-4.5	-2.3	-2.3	+7.1	-2.2
TOTAL . . . . .	1,632	1,644	1,705	1,751	1,815	+1.2	+0.7	+3.6	+2.8	+3.7

SOURCE : *Special Surveys Division (9603-101), B. F. S.*



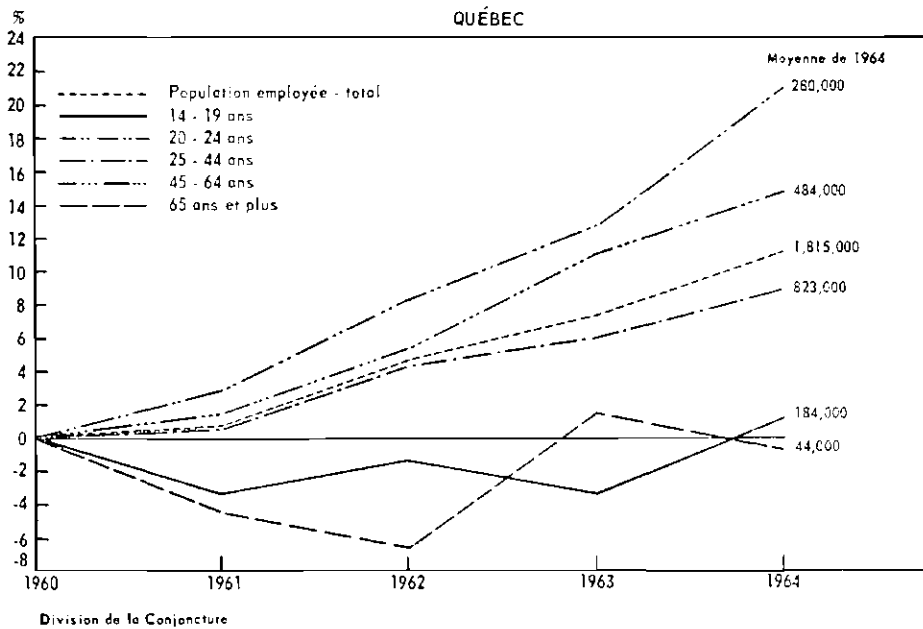
TABLEAU 15

AUGMENTATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L'EMPLOI PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE		
QUÉBEC		
ANNÉE	Main-d'œuvre	Main-d'œuvre employée
1962. ....	+50,000	+59,000
1963. ....	+50,000	+48,000
1964. ....	+46,000	+64,000

SOURCE : *La main-d'œuvre* (71-001 F), B. F. S.

GRAPHIQUE VII

VARIATIONS EN POURCENTAGE DE LA POPULATION ACTIVE EMPLOYÉE  
PAR RAPPORT À 1960

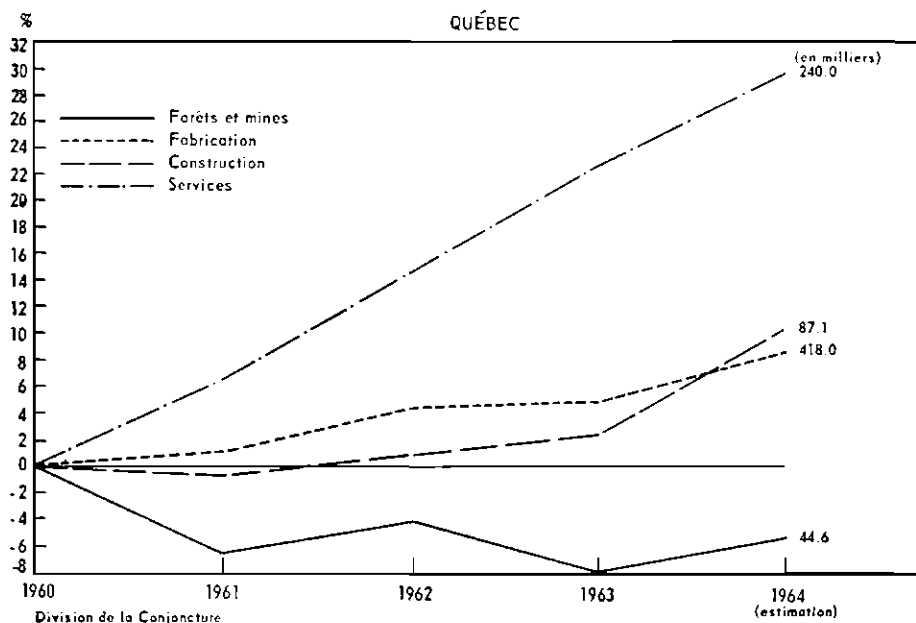


En examinant chaque secteur, on constate que le nombre d'emplois dans la fabrication a augmenté de 4.2% en 1964, ce qui représente le taux d'augmentation le plus fort depuis 1956. Le taux d'emploi dans ce secteur ne progressait que très faiblement depuis quelques années : 3.3% en 1962 et 0.4% en 1963. Le secteur des services a continué de progresser comme par le passé, avec un taux d'augmentation de 6.9%. Comme en témoigne le tableau 16, les services n'ont cessé de croître d'année en année depuis 1956. Il est à noter que ce secteur est le moins touché par les fluctuations saisonnières et que l'augmentation de ses effectifs est régulière.

L'emploi dans les forêts et dans les mines, depuis 1959, a été relativement stable, malgré une légère hausse en 1964. L'emploi dans la construction a connu cette année un accroissement marqué : 8,600 emplois nouveaux, soit une hausse de 9.6% par rapport à 1963.<sup>(1)</sup> Ce secteur est sujet à des variations saisonnières importantes. Depuis 1963, grâce aux diverses politiques des gouvernements, l'amplitude saisonnière de l'emploi s'est atténuée sensiblement dans le secteur de la construction.

## GRAPHIQUE VIII

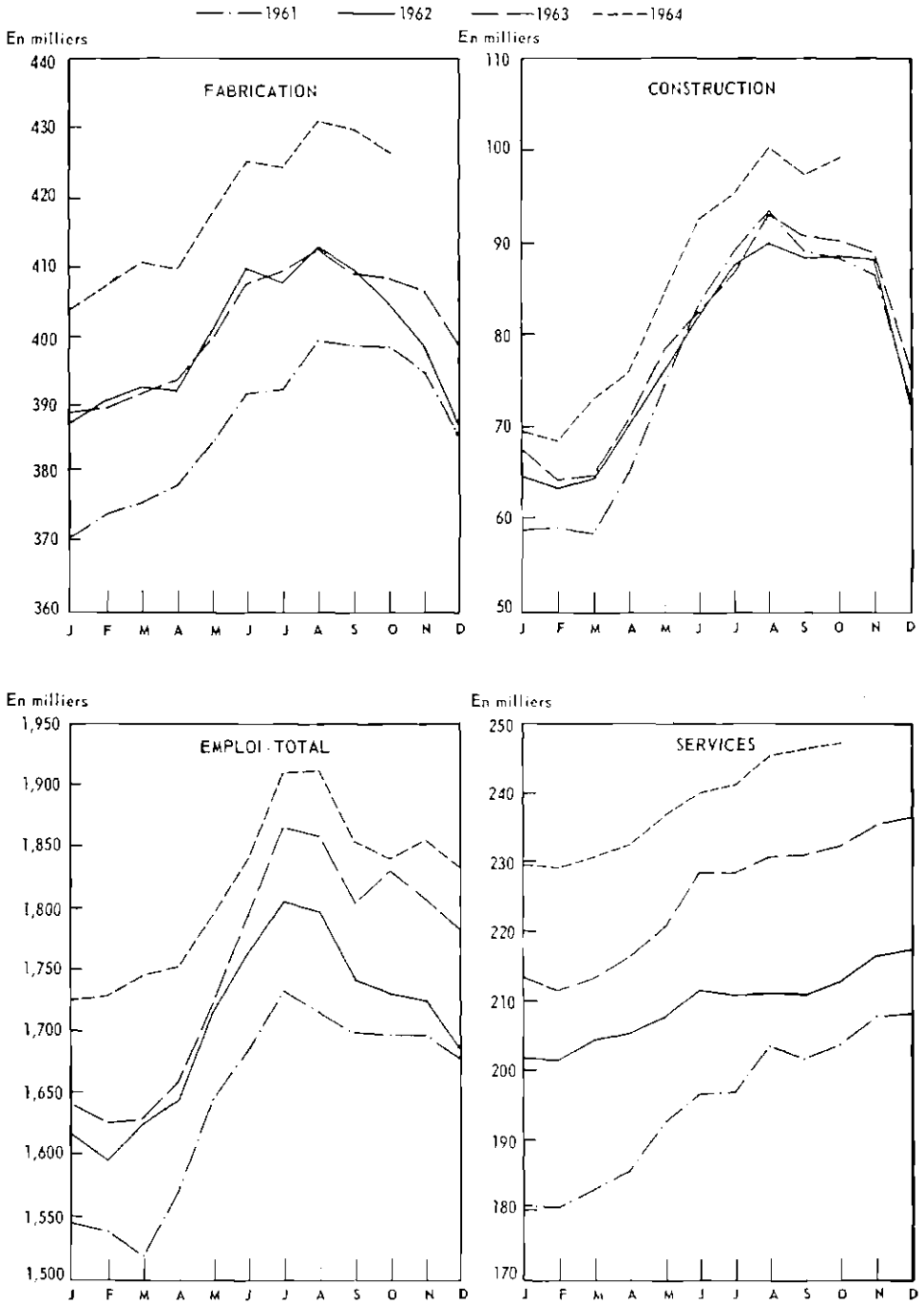
### VARIATIONS EN POURCENTAGE DE L'EMPLOI PAR RAPPORT À 1960



(1) Les chiffres relatifs à l'emploi dans tous les secteurs se rapportent aux entreprises ayant 15 employés et plus et, par conséquent, ne comprennent pas toutes les entreprises du Québec : Voir chapitre du secteur manufacturier.

# GRAPHIQUE IX

## AMPLITUDE SAISONNIÈRE DE L'EMPLOI DANS DIFFÉRENTS SECTEURS D'ACTIVITÉ AU QUÉBEC



Division de la Conjoncture

TABLEAU 16

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI EN % PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE				
QUÉBEC				
ANNÉE	Fabrication	Construction	Mines et Forêts	Services
	%	%	%	%
1956.....	+5.5	+15.5	+15.1	+7.2
1957.....	+0.8	+ 4.6	- 5.5	+4.9
1958.....	-4.5	- 4.2	-18.6	+2.8
1959.....	+1.5	+ 1.0	+ 4.5	+5.2
1960.....	+2.1	+ 0.4	+ 2.6	+5.0
1961.....	+0.9	- 0.8	- 6.6	+6.5
1962.....	+5.3	+ 1.7	+ 2.5	+7.6
1963.....	+0.4	+ 1.9	- 4.0	+7.3
1964(*).....	+4.2	+ 9.6	+ 2.8	+6.9

(\*) Estimés à partir des 10 premiers mois de 1964.

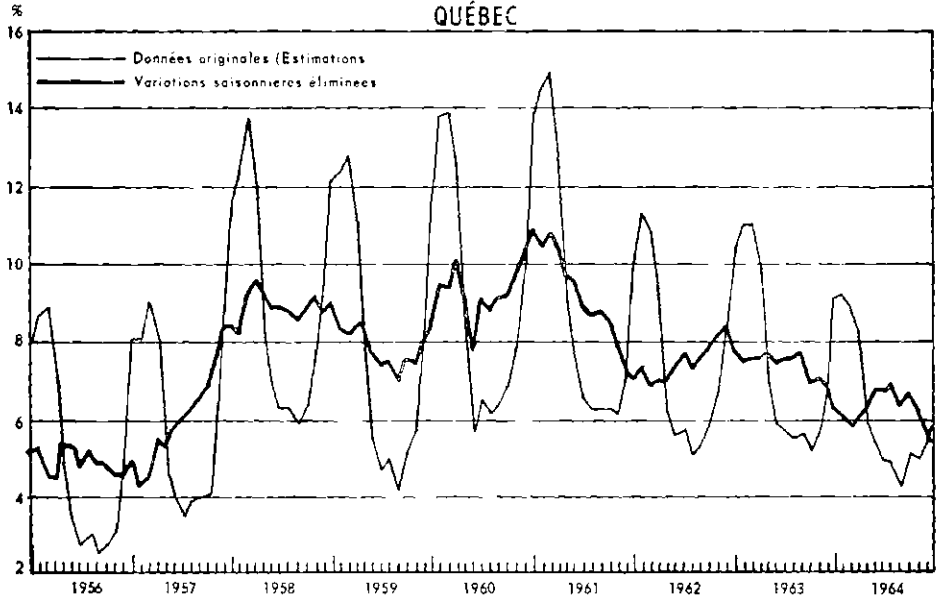
SOURCE : *Employment and Payrolls (72-002)*, B. F. S.

### Chômage :

Le nombre des sans-travail s'établissait en moyenne à 125,000 personnes en 1964, soit 6.4% de la main-d'œuvre. Le taux de chômage ne cesse de baisser depuis 1961 ; la plus forte diminution a eu lieu en 1964. Il faut remonter à 1957 pour retrouver un taux de chômage inférieur à celui de 1964.

Le taux de chômage n'est pas uniforme parmi les classes d'âge. Il est remarquable que le taux de chômage a surtout augmenté chez les travailleurs appartenant au groupe de 14-19 ans. Le taux de chômage pour la classe 25-44 ans n'est pas tellement plus élevé en 1964 qu'en 1955.

GRAPHIQUE X  
**TAUX DE CHÔMAGE**  
 1956 - 1964  
 QUÉBEC



Division de la Conjoncture

TABLEAU 17

SITUATION DU CHÔMAGE AU QUÉBEC			
ANNÉE	Nombre de chômeurs en milliers	Chômeurs en % de la population active	% des chômeurs québécois dans le total du chômage canadien
1956.....	80	4.9	40.6
1957.....	101	6.0	36.5
1958.....	153	8.8	35.4
1959.....	138	7.9	37.0
1960.....	164	9.1	36.6
1961.....	168	9.5	35.8
1962.....	138	7.5	35.3
1963.....	140	7.4	37.5
1964.....	125	6.4	37.9

SOURCE : *La main-d'œuvre* (71-001 F), B. F. S.

TABLEAU 18

CHÔMEURS EN POURCENTAGE DE LA POPULATION ACTIVE QUÉBEC									
ÂGE	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
De 14-19 ans . . . . .	8.0	9.6	14.6	12.9	15.7	15.8	15.0	14.6	12.4
De 20-24 ans . . . . .	5.5	7.8	10.7	9.5	11.5	10.9	8.8	9.1	7.9
De 25-44 ans . . . . .	4.0	4.8	7.2	6.5	7.6	8.1	6.1	5.7	4.9
De 45-64 ans . . . . .	4.1	5.0	7.0	6.2	7.5	7.8	6.7	6.6	5.5
65 ans et plus . . . . .	4.2	6.1	6.1	4.2	6.4	6.5	6.7	6.3	6.4

SOURCE : *Special Surveys Division (9605-101)*, B. F. S.

## CHAPITRE II

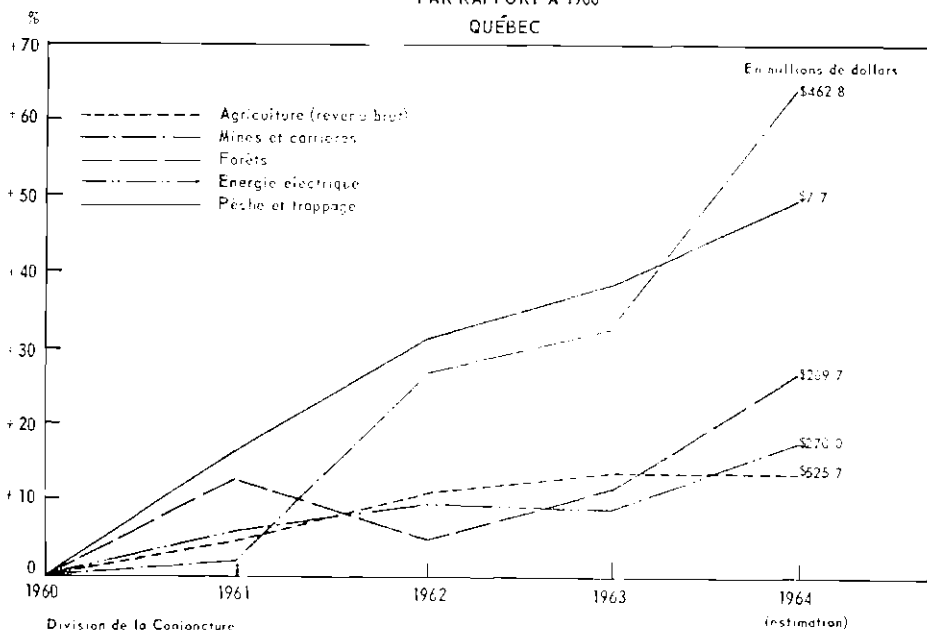
*Secteur primaire*

Le secteur primaire basé sur les richesses naturelles a fourni, en 1964, 10% de l'ensemble de la production brute du Québec. Comme nous l'avons déjà souligné, ce secteur est l'un des piliers de l'économie québécoise et il dépend en grande partie de l'évolution de nos exportations dans ce domaine. Nos exportations provenant de l'industrie minière et de l'industrie forestière ont atteint en volume et en valeur un chiffre record, comme nous le verrons dans les chapitres consacrés au secteur manufacturier. Au cours de la période 1960/64, la valeur brute de la production des industries primaires s'est accrue de 28.7% soit un taux d'accroissement annuel moyen de 6.5%. Quant à la valeur

de la production agricole, elle ne cesse de croître d'année en année, sauf en 1964 où elle est demeurée stationnaire. De 1960 à 1964, elle a augmenté de 13.3%.

### GRAPHIQUE XI

VARIATIONS EN POURCENTAGE DE LA PRODUCTION BRUTE DANS LE SECTEUR PRIMAIRE  
PAR RAPPORT À 1960  
QUÉBEC



#### AGRICULTURE :

La production agricole, en 1964, a progressé dans tous les secteurs, sauf pour les produits de l'érable dont la production a diminué de 37% par rapport à 1963. Cette baisse est due à des conditions climatiques défavorables. Le comportement de ce secteur et la baisse des prix pour certaines catégories de produits animaux, particulièrement la volaille et les œufs, expliquent le fléchissement de la valeur de la production agricole et du revenu monétaire des agriculteurs en 1964, fléchissement de l'ordre de 0.1%.

Le revenu net des agriculteurs, c'est-à-dire le revenu total moins les frais d'exploitation et l'amortissement sur les immobilisations, présente une tendance à la baisse depuis 1962. Les frais d'exploitation et la dépréciation ont augmenté pendant la période mentionnée plus haut de 17.8% et représentent annuellement 68.5% du revenu brut de nos cultivateurs. Cependant, le revenu net par ferme est nettement en progression depuis 1959, en raison d'une diminution dans le nombre d'exploitants et de la modernisation des méthodes de production.

## GRAPHIQUE XII

### AGRICULTURE-VARIATIONS EN POURCENTAGE- REVENU BRUT-FRAIS D'EXPLOITATION ET DÉPRÉCIATION- REVENU NET RÉALISÉ PAR RAPPORT À 1960 QUÉBEC

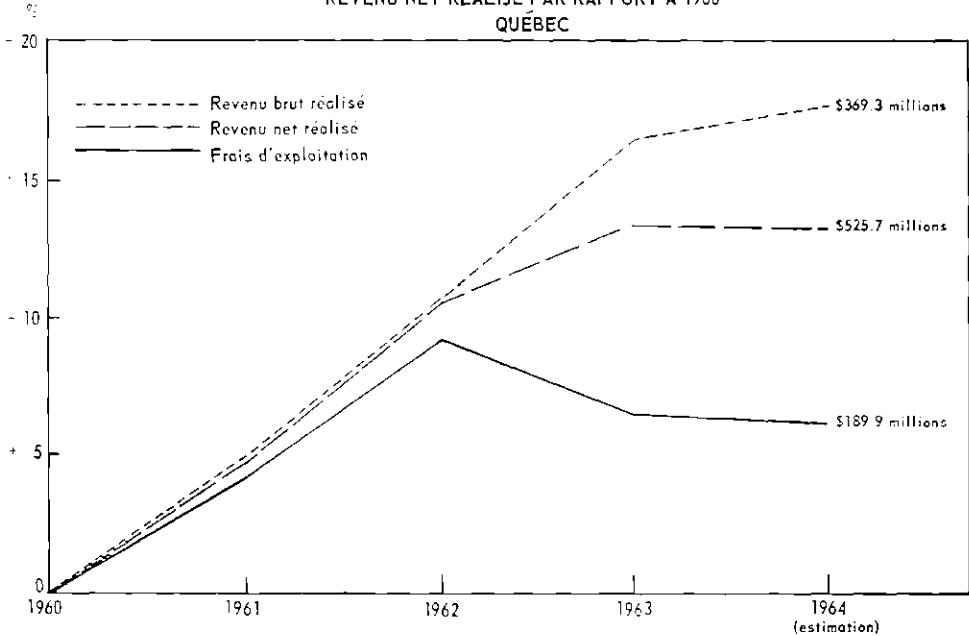


TABLEAU 19

REVENU DES AGRICULTEURS, FRAIS D'EXPLOITATION ET DÉPRÉCIATION, QUÉBEC				
	1961	1962	1963	1964 (*)
<i>En milliers de dollars</i>				
Revenu monétaire.....	437,309	462,966	475,665	475,165
Revenu en nature (1).....	49,087	50,253	50,628	50,500
Revenu brut réalisé (1).....	486,396	513,199	526,291	525,665
Frais d'exploitation et dépréciation.....	329,138	346,802	365,258	369,294
Revenu net réalisé (2).....	186,405	195,411	190,657	189,871
(*) Estimation. (1) Ne comprend pas la valeur du loyer. (2) Comprend la valeur du loyer.				
SOURCES : <i>Section des statistiques agricoles, B. S. Q.</i> <i>Section des finances agricoles, Division de l'agriculture, B. F. S.</i>				



TABLEAU 20

PRINCIPALES COMPOSANTES DU REVENU MONÉTAIRE DES AGRICULTEURS QUÉBEC					
ANNÉE	Culture	Produits laitiers	Bétail et produits animaux (excluant le lait)	Produits forestiers (incluant les produits de l'érable)	Revenu monétaire total <sup>(1)</sup>
1961. ....	45,282	179,541	195,711	18,775	437,309
1962. ....	46,576	180,695	217,578	18,519	462,966
1963 <sup>(*)</sup> . . . . .	48,495	184,571	225,688	18,911	475,665
1964 <sup>(**)</sup> . . . . .	48,638	189,000	221,925	15,602	475,165

(\*) Préliminaire.  
 (\*\*) Estimation.  
 (1) Les paiements d'appoint ont été ajoutés à ces chiffres.

SOURCES : *Section des statistiques agricoles, B. S. Q.*  
*Section des finances agricoles, Division de l'agriculture, B. F. S.*

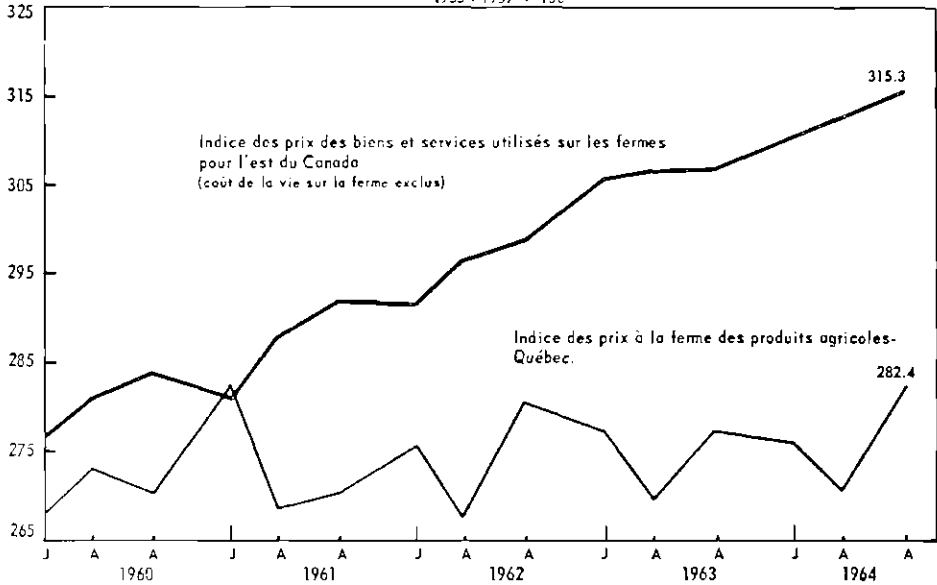
Le revenu monétaire, il va de soi, constitue l'élément principal du revenu des agriculteurs. À ce titre, il est intéressant d'en faire ressortir les principales composantes. En 1964, 10.2% du revenu monétaire provenait des cultures, 39.8% des produits laitiers et 46.7% du bétail et des produits animaux, excluant le lait. À l'intérieur de ce dernier groupe, la part du revenu agricole provenant de la volaille et des œufs a marqué, en 1964, un accroissement de 23% par rapport à 1961.

Les prix des produits agricoles, dans l'ensemble, se sont très peu améliorés. Si l'on considère l'indice des prix à la ferme des produits agricoles, on constate que cet indice a varié entre 274.3 et 277.4 de 1961 à 1964 ; par contre, l'indice des prix des biens et services utilisés sur les fermes enregistre une hausse de 22.9 points pour la même période, passant de 261.6 à 284.5.

L'indice des prix des produits agricoles aurait pu connaître une augmentation plus sensible, n'eût été la baisse marquée des prix de la volaille et des œufs pour ces produits de la ferme, les prix ont été très mauvais, s'établissant aussi bas que 27.8¢ la douzaine (prix moyen pondéré) dans le cas des œufs, soit en dessous du prix coûtant.

## GRAPHIQUE XIII

AGRICULTURE  
ÉVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX DES BIENS ET SERVICES  
UTILISÉS SUR LES FERMES ET ÉVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX  
DES PRODUITS AGRICOLES A LA FERME  
1935 - 1939 = 100



Division de la Conjoncture

TABLEAU 21

INDICE DES PRIX DES BIENS ET SERVICES UTILISÉS SUR LES FERMES DANS L'EST DU CANADA ET INDICE DES PRIX À LA FERME DES PRODUITS AGRICOLES AU QUÉBEC 1935-39 = 100				
	1961	1962	1963	1964
Indice des prix des biens et services utilisés sur les fermes (incluant le coût de la vie sur les fermes).....	261.6	268.8	278.2	284.5
Équipement et matériel.....	221.9	230.4	233.9	237.0
Coût de la vie sur les fermes.....	223.7	227.9	236.1	241.1
Indice des prix des produits agricoles..	274.5	275.9	274.6	277.4

SOURCES : *Prices and Price Indexes* (62-002), B. F. S.  
*Index Numbers of Farm Prices of Agricultural Products* (62-003), B. F. S.

La main-d'œuvre agricole continue toujours à décroître. Elle a accusé, en 1964, une baisse de 7.1% par rapport à 1963, passant de 127,000 à 118,000 hommes et femmes. Cette tendance est due à l'abandon des fermes improductives et à la mécanisation en général (cf. tableau n° 15, page 73).

Dans le domaine du crédit agricole, les cultivateurs du Québec ont de plus en plus recours aux prêts de la Société du Crédit agricole du Canada, surtout depuis que le gouvernement du Québec a assumé 2½% du taux d'intérêt chargé par cette société. Durant l'exercice financier 1963/64, on a noté une augmentation de près de 5.5 millions de dollars par rapport à l'exercice financier précédent. Quant à l'Office du Crédit agricole du Québec, les prêts se situent à un niveau légèrement inférieur par rapport aux trois années précédentes. En outre, la moyenne de la valeur des prêts de l'Office s'établit à \$8,000 (avec 3,027 prêts) comparée à \$12,000 (avec 1,221 prêts) pour ceux de la Société. En ce qui a trait à l'utilisation de l'ensemble de ces prêts, environ 40% de ceux-ci sont consacrés à l'achat de terres (nouvelles fermes et agrandissement), 46% à la consolidation de la dette et le reste à l'achat de bétail et d'équipement et aux améliorations.

TABLEAU 22

ANNÉE	OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC		SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE DU CANADA (1)	
	Prêts	Montant des prêts	Prêts	Montant des prêts
	Nombre	\$'000	Nombre	\$'000
1961.....	4,081	25,915	106	1,647
1962.....	3,497	26,916	109	1,786
1963.....	3,552	25,455	804	11,455
1964.....	3,027 (*)	24,672 (*)	1,221	14,710

(\*) Préliminaire.  
(1) Exercice financier se terminant à l'année indiquée.

SOURCES : Société du crédit agricole du Canada et Office du crédit agricole du Québec.

Le ministère de l'agriculture du Québec est en voie d'élaborer une politique agricole centrée sur l'amélioration du revenu des agriculteurs. Dans le cadre de cette politique, ce ministère a déjà mis de l'avant trois mesures. L'une

touche le revenu disponible par la réduction de 25% de l'impôt scolaire des agriculteurs. Les deux autres concernent le revenu monétaire et consistent dans la fixation du prix du lait nature à \$5.10 les cent livres et dans une subvention hivernale de 10.0¢ la livre de gras aux producteurs de lait pour la transformation.

#### PÊCHERIES :

La saison de pêche en 1964 se compare avantageusement à celle de 1963 : la valeur des captures a atteint 5.4 millions de dollars et dépasse ainsi de 2.1% celle de l'année précédente. Quant au volume des captures, il a connu une diminution de 2 millions de livres et s'établit à 128 millions de livres. La hausse des prix pour toutes les espèces a plus que compensé la baisse du volume. De plus, aux chiffres précités, il faut ajouter les captures de 52,545 loups-marins qui ont rapporté \$825,000. En 1963, la valeur des captures de 45,797 loups-marins a été de \$351,000 seulement. La hausse de 1964 provient d'un meilleur prix offert sur le marché par suite d'une demande accrue pour les peaux de loups-marins qui entrent principalement dans la confection de chaussures.

Au niveau de la transformation, la valeur des expéditions, en 1964, accuse une augmentation de 4.3% par rapport à 1963.

TABLEAU 25

PRINCIPALES STATISTIQUES DES PÊCHERIES					
QUÉBEC					
ANNÉE	EMPLOYÉS		RÉMUNÉRATION		Valeur marchande des produits finis
	Pêcheurs	À l'usine	Pêcheurs (1)	À l'usine	
	Nombre		En milliers de dollars		
1961.....	3,771	2,360	4,105	2,000	7,649
1962.....	3,786	2,251	5,170	2,150	9,249
1963.....	3,674	2,421	5,615	2,355	9,778
1964.....	3,520	2,400	6,200	2,500	10,200

(1) Revenu brut des pêcheurs ou valeur au débarquement.

SOURCE : Section des pêcheries, B.S.Q.

En 1964, 3,520 pêcheurs ont gagné la somme de 6.2 millions de dollars, soit \$585,000 de plus que l'année précédente. Le nombre de pêcheurs ayant diminué de 150, le revenu moyen par pêcheur s'est accru de \$233. Dans les usines, le nombre d'employés était stationnaire et atteignait 2,400, alors que la rémunération atteignait 2.5 millions de dollars.

En 1964, 2 millions de dollars ont été investis pour la construction de nouvelles unités de pêche, en comparaison de 3 millions de dollars en 1963.

#### ÉLEVAGE ET PIÉGEAGE DES ANIMAUX À FOURRURE :

Ce secteur d'activité est stagnant. On note peu de changement d'une année à l'autre si ce n'est dans le nombre d'éleveurs qui diminue continuellement.

TABLEAU 24

PRODUCTION DE FOURRURES QUÉBEC				
ANNÉE	ÉLEVAGE		PIÉGEAGE	Valeur totale de la production
	Éleveurs	Valeur de la production	Valeur de la production	
1961.....	232	904	1,888	2,792
1962.....	182	1,004	1,596	2,600
1963.....	142	1,335	1,503	2,838
1964 (*).....	n.d.	1,500	1,500	2,800

(\*) Estimation.

SOURCES : *Section des statistiques agricoles*, B. S. Q.  
*Production de fourrures (23-207)*, B. F. S.

#### INDUSTRIE FORESTIÈRE :

En 1964, la valeur de la production forestière a atteint 270 millions de dollars, soit une augmentation de 13.8% par rapport à 1963. Au cours de la période 1960/1964, cette valeur a crû à un taux annuel moyen de 6.5%, en dépit d'une baisse de 7.1% en 1962. L'industrie forestière est étroitement liée au marché extérieur, en particulier au marché des États-Unis. Le bois à pâte figure

## GRAPHIQUE XIV

### INDUSTRIE FORESTIÈRE VARIATIONS EN POURCENTAGE DU VOLUME DES BOIS COUPÉS PAR RAPPORT À 1960 QUÉBEC

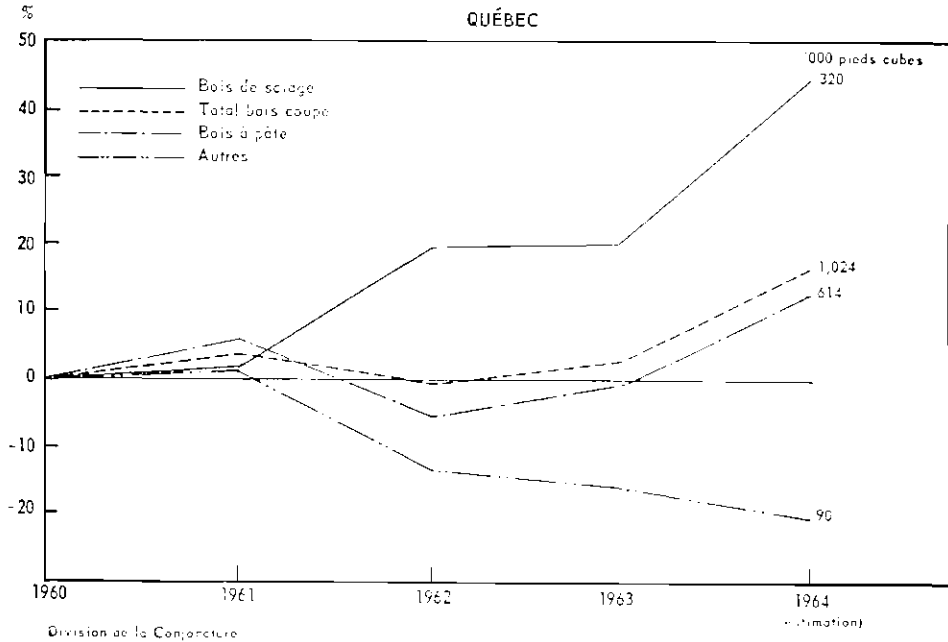


TABLEAU 25

VALEUR DE LA PRODUCTION FORESTIÈRE (BOIS COUPÉ) QUÉBEC				
ANNÉE	Bois à pâte	Bois de sciage	Autres	Total
<i>En milliers de dollars</i>				
1961	165,570	50,585	25,574	259,529
1962	146,651	59,879	15,952	222,462
1963 <sup>(*)</sup>	156,890	61,042	19,000	256,952
1964 <sup>(*)</sup>	178,060	73,600	18,000	269,660

(\*) Estimation

SOURCE : *Opérations en forêts* (25-201), B. F. S.

TABLEAU 26

VOLUME DE LA PRODUCTION FORESTIÈRE (BOIS COUPÉ)				
QUÉBEC				
ANNÉE	Bois à pâte	Bois de sciage	Autres	Total
1961	574,906	225,778	115,412	914,096
1962	515,612	264,600	97,851	876,045
1965 (*)	541,000	265,400	95,000	901,400
1964 (**)	614,000	520,000	90,000	1,024,000

\*. Préliminaire.  
 (\*\*). Estimé.

SOURCES : *Opérations en forêts (25-201), Pulpwood Production, Consumption and Inventories (25-001), Production, expéditions et stocks en main des scieries à l'est des Rocheuses (55-002)*, B. F. S.

TABLEAU 27

EMPLOI ET RÉMUNÉRATION DANS L'EXPLOITATION FORESTIÈRE			
QUÉBEC			
ANNÉE	Employés <sup>(1)</sup>	Rémunération	Salaires et gages hebdomadaires
	<i>Nombre</i>	<i>\$ 000</i>	<i>\$</i>
1961	26,220	95,477	70.00
1962	26,289	99,027	72.44
1965	25,152	99,258	82.45
1964 (*)	25,560	111,805	88.80

(\*) Estimé à partir des dix premiers mois de 1964.  
 (1) Étant donné que, depuis 1965, la méthode pour déterminer le nombre d'employés a été modifiée afin de rendre cette donnée comparable à celle des autres industries, les chiffres de 1965 et 1964 ne sont pas directement comparables à ceux de 1961 et 1962.

SOURCE : *Employment and Payrolls (72-201) et (72-002)*, B. F. S.

pour 66% de la valeur brute totale des bois coupés en 1964, alors que le bois de sciage ne représente que 27%.

Le volume de la production a atteint, en 1964, 1,024 millions de pieds cubes correspondant à une hausse de 13.6% par rapport à 1963. Dans le total des bois coupés, le bois à pâte figure pour 60% et le bois de sciage pour 31.2%.

Quant à l'emploi, on a constaté une augmentation de 2,400 employés en 1964 par rapport à 1963. Cette hausse de 10.4% s'explique par l'augmentation de 13.6% dans le volume des bois coupés. Les salaires et gages hebdomadaires ont enregistré une augmentation de 86.37.

#### INDUSTRIE DU SCIAGE :

Comme par les années précédentes, l'industrie du sciage figure dans cette partie traitant de la forêt.

La valeur de la production a atteint 106 millions de dollars en 1964 contre 87 millions de dollars en 1963, soit un accroissement de 25%. Le volume

TABLEAU 28

INDUSTRIE DU SCIAGE					
VOLUME ET VALEUR DE LA PRODUCTION, EMPLOI ET RÉMUNÉRATION					
QUÉBEC					
ANNÉE	PRODUCTION		Employés (1)	Rémunération	Salaires et gages hebdomadaires
	Volume	Valeur			
	<i>En milliers de pieds cubes</i>	<i>\$'000</i>	<i>Nombre</i>	<i>\$'000</i>	<i>\$</i>
1961.....	206,009	74,291	6,565	16,384	47.99
1962.....	247,020	83,070	7,710 *	19,646 *	49.00 *
1963.....	247,840	86,744 *	7,581 *	19,711 *	50.00 *
1964.....	304,840	106,700 *	8,100 *	21,872 *	52.00 *

(\*) Estimation.  
 (1) Ramenés à une base annuelle i.e., à 52 semaines de travail.

SOURCES : *Section des statistiques forestières, B. S. Q., Production, expéditions et stocks en main des scieries à l'est des Rocheuses (55-002), Industries Manufacturières (51-205), B. F. S.*



de la production a subi une variation équivalente de 504.8 millions de pieds cubes par rapport à 247.8 millions en 1963.

L'augmentation du volume de la production s'est reflétée sur l'emploi ; nous observons un accroissement de 519 employés, ce qui porte le total à 8,100.

Le nombre de scieries en activité en 1964 n'est pas encore connu. En 1963, elles étaient au nombre de 1,074 contre 1,127 en 1962. Il est probable que cette diminution s'est poursuivie en 1964.

#### INDUSTRIE MINIÈRE :

L'industrie minière a connu en 1964 une très grande activité. La valeur de la production au niveau extractif a augmenté de 24.5% par rapport à 1963, ce qui a porté sa valeur à 462.8 millions de dollars. Cette hausse est attribuable en grande partie aux minéraux métalliques dont la valeur s'est accrue de 54.8% et qui, de plus, représentent près de 70% de la production.

TABLEAU 29

VALEUR DE LA PRODUCTION MINIÈRE AU NIVEAU EXTRACTIF (*)				
QUÉBEC				
ANNÉE	Minerais métalliques	Minerais non métalliques	Matériaux de construction	Total
<i>En milliers de dollars</i>				
1961	164,460	87,370	55,715	285,546
1962	250,522	89,194	57,487	557,203
1963	240,115	91,455	40,201	571,767
1964	325,587	97,945	41,224	462,755

(\*) Estimé par la Division de la Conjoncture en collaboration avec la Section des statistiques minières du B. S. Q.

La valeur au niveau de la transformation a augmenté à peu près dans la même proportion. Elle s'est accrue de 23.6% en 1964 par rapport à 1963, passant de 544 à 672 millions de dollars.

La contribution du Québec à la production canadienne au niveau de la transformation s'est légèrement accrue (2%) en 1964. Le Québec s'est placé au troisième rang des provinces, après l'Ontario et l'Alberta.

## GRAPHIQUE XV

### VARIATIONS EN POURCENTAGE DE LA VALEUR DE LA PRODUCTION MINÈRE AU NIVEAU DE TRANSFORMATION PAR RAPPORT À 1960

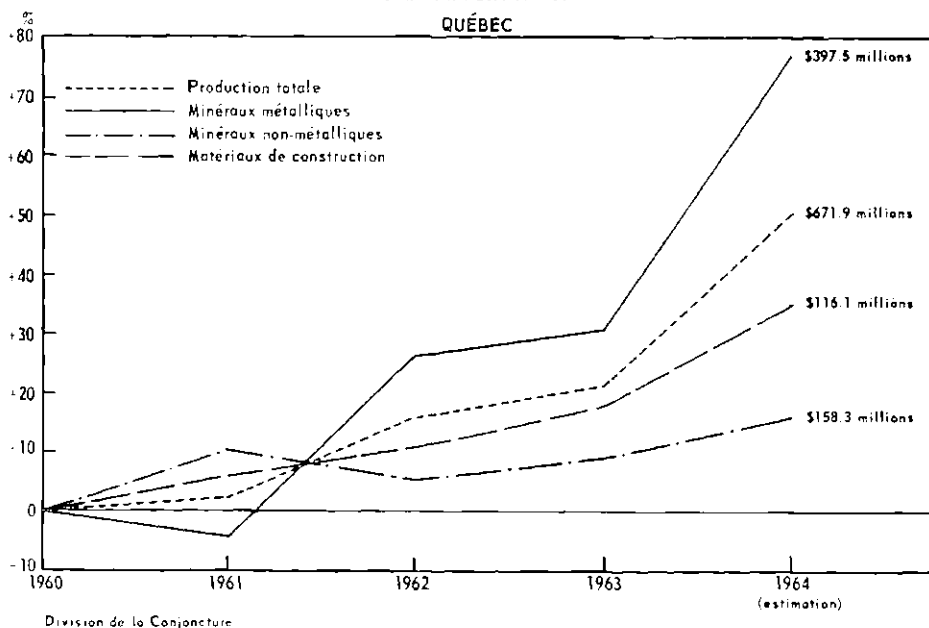


TABLEAU 30

VALEUR DE LA PRODUCTION MINÈRE, AU NIVEAU DE LA TRANSFORMATION QUÉBEC				
ANNÉE	Minéraux métalliques	Minéraux industriels	Matériaux de construction	Total
<i>En milliers de dollars</i>				
1961	214,587	150,070	91,066	455,523
1962	281,448	145,695	96,184	521,527
1963 <sup>(*)</sup>	295,411	149,545	100,911	543,667
1964 <sup>(**)</sup>	397,470	158,286	116,126	671,882

(\*) Révisé.  
(\*\*) Préliminaire.

SOURCES : Section des statistiques minérales, B.S.Q.  
Ministère des richesses naturelles.

TABLEAU 31

VALEUR DE LA PRODUCTION MINIÈRE <sup>(1)</sup> PAR PROVINCE				
	1961	1962	1963	1964
<i>En milliers de dollars</i>				
Québec . . . . .	455,525	521,527	545,667	671,882
Ontario . . . . .	943,669	915,542	873,828	946,098
Alberta . . . . .	473,481	566,505	669,511	747,548
Saskatchewan . . . . .	215,977	240,654	272,555	285,496
Colombie Britannique . . . . .	188,542	235,428	261,146	269,294
Terre-Neuve . . . . .	91,619	101,859	137,248	191,922
Manitoba . . . . .	101,490	158,952	169,517	175,042
Nouvelle-Écosse . . . . .	61,695	61,651	66,518	66,952
Nouveau-Brunswick . . . . .	18,804	21,812	27,845	49,856
Territoires du Nord-Ouest et Yukon	50,895	50,675	29,748	55,557
Île-du-Prince-Édouard . . . . .	607	678	798	845
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>2,582,500</b>	<b>2,852,861</b>	<b>3,051,779</b>	<b>3,458,090</b>

(1) Au niveau de la transformation.

SOURCES : *Canada's Mineral Production—1964 Preliminary Estimate—(26-202)*, B. F. S.  
*Section des statistiques minérales, B. S. Q.*

Parmi les principaux minéraux du Québec dont la valeur au niveau de la transformation a enregistré de fortes augmentations en 1964, il faut mentionner le cuivre, le zinc, le fer et l'amiante. La valeur de la production de zinc a augmenté de 45 millions de dollars par rapport à 1963, et le cuivre de 18 millions. Ces augmentations résultent surtout de l'ouverture de trois nouvelles mines, la *Mattagami Lake Mines*, la *Orchan Mines Limited* et la *Lake Dufault Mines Limited*, qui sont entrées en exploitation à la fin de 1963 et en 1964. Dans le cas du minerai de fer, qui occupe le premier rang en valeur, avant l'amiante, nous constatons une augmentation de 52.8 millions de dollars au regard de 1963. Pour sa part, l'amiante accuse une augmentation de 9 millions de dollars.

TABLEAU 52

VALEUR DE LA PRODUCTION DES PRINCIPAUX MINÉRAUX AU QUÉBEC				
	1961	1962	1963	1964(*)
<i>En milliers de dollars</i>				
Amiante . . . . .	115,945	114,298	116,582	125,898
Cuivre . . . . .	86,990	91,409	89,082	107,072
Fer (minéral) . . . . .	53,628	112,252	122,801	155,581
Fer (refonte) . . . . .	14,720	9,846	11,024	15,955
Or . . . . .	57,376	57,184	54,625	55,672
Zinc . . . . .	13,598	17,123	19,192	64,779

(\*) Préliminaire.

SOURCE : *Section des statistiques minérales, B. S. Q.*

La valeur des principaux matériaux de construction n'enregistre que de faibles augmentations, à l'exception de la brique dont la production a diminué légèrement.

TABLEAU 53

VALEUR DE LA PRODUCTION DES PRINCIPAUX MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION AU QUÉBEC				
	1961	1962	1963	1964(*)
<i>En milliers de dollars</i>				
Ciment . . . . .	51,413	55,047	56,959	41,755
Pierre calcaire de construction . . . . .	20,308	24,667	26,185	28,000
Sable et gravier . . . . .	21,795	20,011	20,187	20,591
Brique . . . . .	6,342	5,995	5,270	5,000

(\*) Préliminaire.

SOURCE : *Section des statistiques minérales, B. S. Q.*

Depuis 1961, l'emploi progresse lentement et ne suit pas le rythme accéléré de la production en raison de la rationalisation des méthodes d'exploitation et de traitement. Le nombre d'emplois a augmenté de 1.2% par rapport à 1963. Les salaires et gages ont atteint 143 millions de dollars, soit une augmentation de 3.1%. Les salaires et gages hebdomadaires sont plus élevés que dans la plupart des autres secteurs d'activité ; avec une augmentation de 1.9% en 1964, ils s'établissent en moyenne à \$105.00.

TABLEAU 34

EMPLOI, RÉMUNÉRATION, SALAIRES ET GAGES HEBDOMADAIRES MOYENS DANS L'INDUSTRIE MINIÈRE (MINES, ATELIERS, USINES D'AFFINAGE) QUÉBEC			
ANNÉE	Employés <sup>(1)</sup>	Rémunération	Salaires et gages hebdomadaires
	— Nombre	— \$'000	— \$
1961 . . . . .	24,666	122,546	95.54
1962 . . . . .	25,724	154,540	100.45
1963 (*) . . . . .	25,900	158,720	103.00
1964 (*) . . . . .	26,200	145,052	105.00

(\*) Estimation.  
(1) Sur la base de 300 jours à raison de 8 heures par jour.

SOURCE : *Section des statistiques minérales, B. S. Q.*

Il semble bien que ce mouvement d'expansion rapide depuis 1962 dans le secteur minier doive se poursuivre, si l'on en juge par les perspectives de développement pour 1965, d'après la liste ci-après.

*Développements prévus dans l'industrie minière en 1965 : <sup>(1)</sup>*

*Société Minière Cupra Ltée (canton de Stratford, comté de Wolfe).* — La mine Cupra doit entrer en production à l'automne de 1965. Les réserves actuelles sont estimées à 2 millions de tonnes de minerai renfermant 3.5% de cuivre, 3.5% de zinc, 0.50% de plomb, 0.02 once d'or et 1.3 once d'argent à la tonne. Le minerai sera traité à l'atelier de *Sidbec Copper Mines Ltd.*, situé

(1) Données fournies par le ministère des richesses naturelles.

à Stratford. La mise en production de cette mine aura coûté près de 2 millions de dollars.

*Wasamac Mines Ltd.* (canton de Beauchatel, comté de Rouyn-Noranda). — Cette société a commencé l'érection d'un atelier de traitement pouvant traiter 1,500 tonnes de minerai d'or par jour. La mine doit entrer en production en juin 1965 et les travaux, pour atteindre ce stade, auront coûté 3 millions de dollars (environ 2 millions de dollars seront affectés à ce programme en 1965). Les réserves de minerai sont estimées à plus d'un million de tonnes renfermant 0.159 once d'or à la tonne.

*Anglo-American Molybdenite Corp.* (canton de Preissac, comté d'Abitibi-Est). — Cette mine doit commencer à produire en septembre 1965. On prévoit que l'on traitera 1,000 tonnes de minerai par jour. Les réserves sont évaluées à quelque 3 millions de tonnes renfermant 0.36% de molybdène et 0.053% de bismuth. Ce projet aura coûté au total 5 millions de dollars dont environ 2 à 3 millions de dollars seront affectés au programme de travaux pour 1965.

*Canadian Electrolytic Zinc Ltd.* (Valleyfield). — L'affinerie de zinc de Valleyfield augmentera sa capacité de 50% pour pouvoir fournir de l'acide sulfurique à une usine d'engrais phosphatés qui ouvrira ses portes au début de 1966. Les réparations à l'affinerie de zinc représentent des investissements de 8.5 à 9 millions de dollars. L'usine d'engrais phosphatés coûtera 13 millions de dollars (*St. Lawrence Fertilizer Ltd.*).

*Mines de Poirier Inc.* (canton de Poirier, comté d'Abitibi-Est). — La mise en valeur de ce gisement qui doit commencer à produire au début de 1966 nécessitera des investissements de l'ordre de 10 millions de dollars pour 1965.

*Gaspé Copper Mines Ltd.* (canton de Holland, comté de Gaspé-Nord). — Cette société effectuera des travaux de mise en valeur au coût total de 12 millions de dollars au cours des deux prochaines années pour amener le gisement du mont Copper au stade de la production.

*Campbell Chibougamau Mines Ltd.* (cantons de Roy et Obalski, comté d'Abitibi-Est). — Cette société prévoit qu'elle investira 6.5 millions de dollars dans un programme d'expansion au cours des 2 ou 3 prochaines années. Les travaux seront effectués en grande partie à la mine Henderson et à l'atelier de traitement.

*Miron Company Ltd.* (Ville Saint-Michel). — Cette société entreprendra en 1965 un programme d'expansion au coût total de 9 millions de dollars, ce qui portera la capacité annuelle de sa cimenterie à 6.2 millions de barils.

Signalons en terminant que l'usine de boulettage de Pointe-Noire entrera en opération en mars 1965. Ce projet aura coûté 55 millions de dollars.

De plus, le ministère des richesses naturelles envisage lui-même d'investir la somme de 4.2 millions de dollars pour chemins et ponts destinés à l'industrie minière.

INDUSTRIE ÉNERGÉTIQUE :

À la fin de 1964, la puissance installée était de 9.7 millions de kilowatts, soit une augmentation de 3.6% sur l'année précédente. La production d'énergie (génération nette) s'élevait à 56.8 millions de kilowatts-heure pour une valeur de ventes de 285 millions de dollars. L'augmentation dans les deux cas est de 14% par rapport à 1963.

TABLEAU 35

PUISSANCE INSTALLÉE, VOLUME ET VALEUR DE LA PRODUCTION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE			
QUÉBEC			
ANNÉE	Puissance installée	PRODUCTION	
		Quantité <sup>(1)</sup>	Valeur
	<i>En milliers de kw</i>	<i>En milliers de kwh</i>	<i>En millions de \$</i>
1961.....	8,738	49,726	243.2
1962.....	8,919	50,129	251.9
1963.....	9,376	49,819	250.1 (*)
1964.....	9,711 (*)	56,774	285.0 (*)

(\*) Estimation.  
 (1) Correspond aux ventes d'électricité.

SOURCES : *Annual Electric Power Survey of Capability and Load (58-204), Electric Power Statistics (57-001)*, B. F. S.

En 1964, l'Hydro-Québec comptait 5,500 employés. Par ailleurs, 4,300 personnes travaillaient dans les chantiers de construction et les filiales employaient 5,700 travailleurs, ce qui formait un grand total de 15,500 employés. Ces chiffres ne comprennent pas le personnel des ingénieurs-conseil ou des sous-entrepreneurs de l'Hydro-Québec.

L'Hydro-Québec continue son vaste programme d'expansion. Les immobilisations prévues pour 1965 <sup>(1)</sup> sont de l'ordre de 337 millions de dollars alors

(1) Données fournies par le ministère des richesses naturelles.

qu'en 1964 elles étaient de 250 millions. De ces 337 millions, 81 millions seront consacrés à de nouveaux travaux et le reste au parachèvement ou à la continuation de travaux déjà en cours.

Sous la rubrique des nouveaux travaux, 26 millions de dollars seront consacrés à la production d'énergie ; 10 millions au transport d'énergie ; 37 millions à la distribution et le reste, soit 8 millions, à l'achat d'équipement et fournitures diverses.

Les immobilisations prévues pour le parachèvement ou la continuation de travaux en cours se répartissent comme suit :

Production d'énergie.....	\$153 millions
Transport d'énergie.....	\$ 85 millions
Distribution.....	\$ 15 millions
Généralités et équipement.....	\$ 3 millions

Des 153 millions de dollars prévus pour la production d'énergie, 82,4% seront affectés au complexe Manicouagan-Outardes. La rivière des Quinze absorbera de son côté 13,5 millions de dollars et la centrale thermique de Tracy, entreprise par la compagnie Shawinigan, 5,8 millions.

### CHAPITRE III

#### *Secteur manufacturier*

Pour la première fois en 1964, le secteur manufacturier révèle un dynamisme et un progrès généralisé qu'on ne retrouvait guère au cours de la décennie 1950/1960. Ce dynamisme et ce progrès, nous les devons à plusieurs facteurs : à la continuation de l'expansion de la demande, à l'existence d'une main-d'œuvre disponible dans tous les secteurs d'activité, à l'amorce d'une politique de développement économique et aux immobilisations massives effectuées depuis quatre ans.

Par suite d'une demande accrue sur les marchés intérieurs et extérieurs, l'appareil de production passe alternativement par des périodes d'extension et d'adaptation. Aussi, notons-nous pour 1964, des investissements considérables dans l'outillage et dans la construction. Les dépenses en immobilisations dans le secteur manufacturier ont augmenté de 22% en 1964, alors que l'augmentation n'avait été que de 5% en 1963 ; à elle seule, la valeur de l'outillage nouveau s'est accrue de 22,5% en 1964 au regard de 11,9% en 1963.



## GRAPHIQUE XVI

### VARIATIONS EN POURCENTAGE DES PRINCIPAUX INDICATEURS DANS LA FABRICATION PAR RAPPORT À 1960

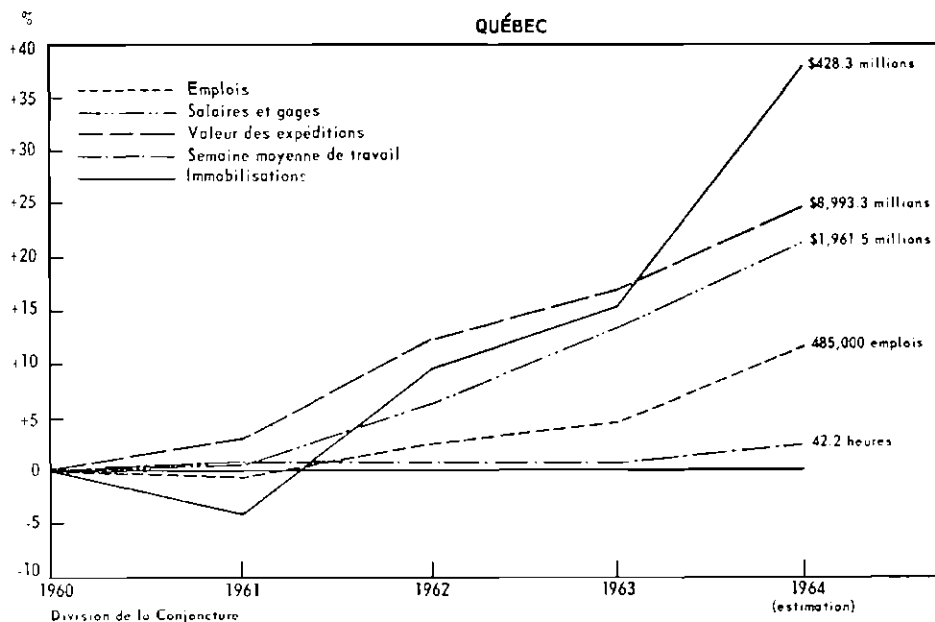


TABLEAU 36

### PRINCIPALES STATISTIQUES DU SECTEUR MANUFACTURIER QUÉBEC

ANNÉE	Établissements	Employés	Salaires et gages	Valeur des marchandises expédiées
	Nombre	Nombre	En milliers de dollars	
1956	12,112	446,157	1,596,415	6,622,505
1957	12,250	449,585	1,477,828	6,679,595
1958	11,828	429,558	1,476,606	6,754,798
1959	11,584	431,237	1,546,955	6,916,200
1960	11,961	433,949	1,620,514	7,206,096
1961	11,576 (1)	431,220	1,628,000	7,429,800
1962	11,858	445,664	1,724,000	8,084,500
1963	12,068	454,919	1,838,000	8,432,900
1964	n.d.	485,000	1,962,000	8,995,300

(1) Au moment de l'adoption d'une nouvelle classification type des industries, en 1964, certains établissements se sont trouvés exclus. L'effet de cette mesure se fait surtout sentir dans le nombre des établissements manufacturiers.

SOURCES : *Estimates of Labour Income (72-005), Inventories, Shipments and Orders in Manufacturing Industries (51-001), The Manufacturing Industries of Canada (51-209), Employment and Payrolls (72-002)*, B. F. S.

Cette tendance se reflète dans l'ensemble du secteur manufacturier, comme en témoigne le graphique ci-dessous.

La valeur des expéditions des manufacturiers pourrait bien dépasser, en 1964, le chiffre prévu de 8,993 millions de dollars (tableau n° 36) et enregistrer un taux de croissance de 7 ou 8% en comparaison de 4.5% en 1963. Le dynamisme de ce secteur est également mis en relief par les nombreux nouveaux emplois qui y ont été créés, et surtout par la façon dont ces emplois se répartissent à l'intérieur des différentes branches et à l'intérieur des entreprises en fonction de leur dimension. Ce dernier aspect vaut d'être souligné. En effet, au Québec, 65% des entreprises comptent moins de 15 employés. Cependant les effectifs de ces petites entreprises ne dépassent pas 9 ou 10% de l'emploi total du secteur

TABLEAU 37

ÉVOLUTION DES EXPÉDITIONS, DE L'EMPLOI À LA PRODUCTION ET DE LA SEMAINE MOYENNE DE TRAVAIL SECTEUR MANUFACTURIER <sup>(1)</sup> QUÉBEC 1960 = 100									
Mois	Valeur des marchandises expédiées			Emploi à la production			Semaine moyenne de travail		
	1962	1963	1964	1962	1963	1964	1962	1963	1964
Janvier.....	114.2	118.7	132.6	103.0	102.8	107.1	101.5	101.0	102.0
Février.....	111.0	119.6	136.0	103.4	102.6	107.0	101.5	100.5	102.0
Mars.....	116.6	117.0	128.7	103.1	102.9	107.4	101.7	101.2	99.5
Avril.....	114.5	121.8	132.7	105.0	103.1	107.2	100.0	101.5	101.7
Mai.....	118.2	121.4	119.5	103.3	102.6	107.2	101.2	101.2	102.2
Juin.....	118.8	117.9	126.1	103.8	102.4	107.1	101.5	100.5	101.2
Juillet.....	117.2	123.8	128.3	103.3	102.9	107.2	101.2	100.5	101.7
Août.....	118.8	120.2	124.1	103.4	102.7	107.4	100.7	101.2	101.7
Septembre...	118.6	121.9	131.1	103.5	102.9	108.4	101.2	101.0	101.2
Octobre.....	120.6	124.4	128.3	105.0	103.5	108.6	101.0	101.2	101.0
Novembre...	118.9	125.0	130.3	102.4	104.4	n. d.	101.2	100.5	n. d.
Décembre...	117.5	129.1	n. d.	102.5	103.0	n. d.	101.0	98.8	n. d.

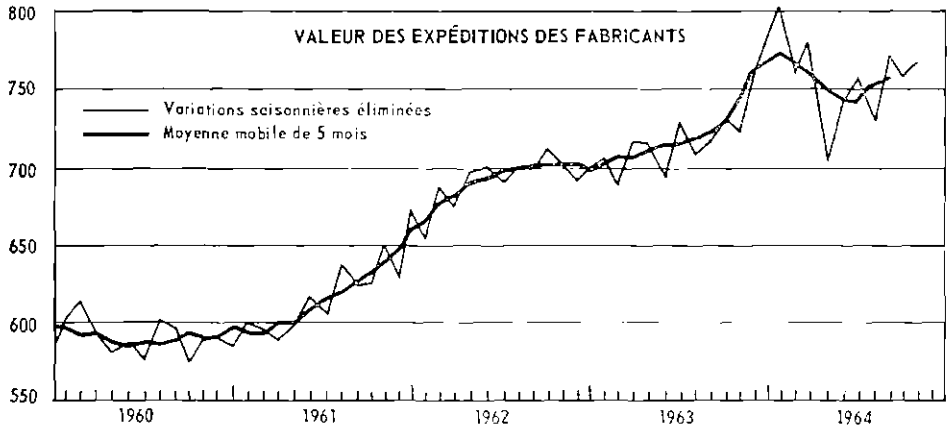
(1) D'après les chiffres corrigés des variations saisonnières.

SOURCES : *Inventories, Shipments and Orders in Manufacturing Industries* (31-001), *Man-hour and hourly earnings* (72-003), B. F. S.

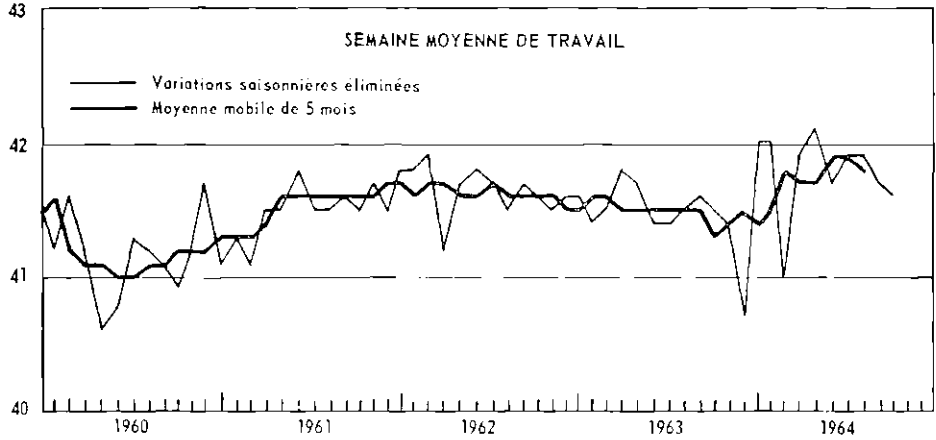
# GRAPHIQUE XVII

## FABRICATION

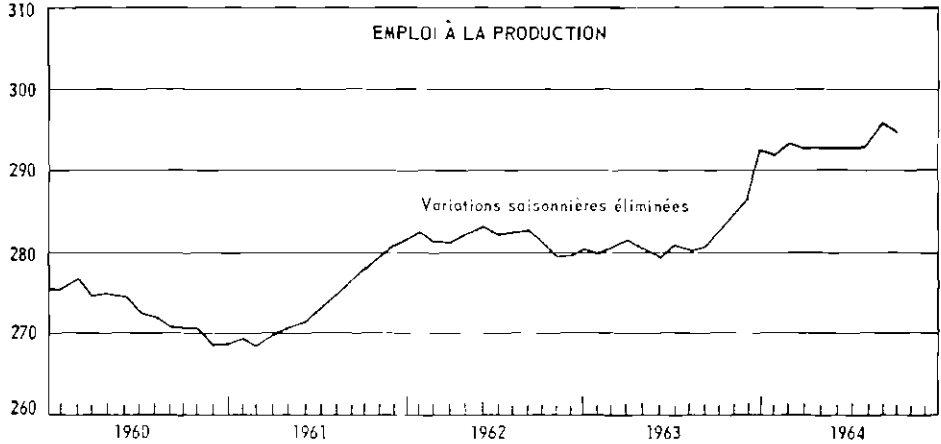
En millions de dollars



Heures



En milliers



Division de la Conjoncture

manufacturier. Or, sur 30,000 emplois nouveaux créés dans les manufactures, c'est-à-dire 47% des nouveaux emplois créés dans la province, les petites entreprises en ont absorbé 13,000. En 1964, plus de 1,000 établissements nouveaux ont été créés, comparativement à 658 en 1963 et de 640 en 1962. Quant à la durée moyenne de la semaine de travail, après avoir présenté une stabilité étonnante pendant 3 ans, elle se situe à 42.2 heures en 1964 ; c'est-à-dire qu'elle est de 2.4% plus longue que par les années passées.

Si, en plus de ces éléments, on tient compte de l'évolution de l'indice du volume de la production canadienne, on comprendra mieux le dynamisme de ce secteur.

Pour les onze premiers mois de 1964, l'indice du volume de la production canadienne atteignait 212.8 (1949=100), ce qui représente une hausse de 9.1% par rapport à la période correspondante de 1963. En envisageant la possibilité d'une baisse au mois de décembre, l'augmentation de cet indice sera probablement plus forte de 1.5 point à celle de 1962 et 4.0 points à celle de 1963 (cf. tableau n° 38). Cette augmentation est due en grande partie à l'activité

TABLEAU 38

INDICE DU VOLUME DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE AU CANADA					
1949 = 100					
	1960	1961	1962	1963(*)	1964(*)
Total, production industrielle.....	167.4	172.9	186.0	195.1	212.8
Total, fabrication.....	149.5	153.0	164.9	173.2	188.4
Total, produits non durables.....	151.8	157.0	164.8	171.8	183.8
Textiles synthétiques et soie.....	187.6	219.5	243.6	278.5	304.1
Vêtements.....	107.9	107.1	111.0	136.4	134.4
Pâtes et papiers.....	148.2	155.1	158.6	162.1	179.0
Tabac et ses produits.....	182.0	193.6	203.7	208.0	215.4
Total, produits durables.....	146.4	148.4	165.0	173.8	193.2
Meubles.....	141.3	143.6	152.5	152.7	156.9
Machines.....	135.1	133.4	149.1	159.4	176.9
Fer et acier primaires.....	162.1	174.0	193.0	211.7	243.1
Véhicules automobiles.....	159.0	157.3	206.9	247.7	294.8
Réduction et affinage.....	168.7	165.6	164.2	162.1	174.1
Équipement de télécommunication.....	398.6	428.9	524.1	536.5	572.0

(\*) Il s'agit des onze premiers mois de l'année.

SOURCE : *Revue statistique du Canada* (11-003 F), B. F. S.

TABLEAU 39

EXPÉDITIONS, EMPLOI ET RÉMUNÉRATION DANS LE SECTEUR MANUFACTURIER — QUÉBEC				
INDUSTRIE	Année	Emploi	Rémunération	Valeur des expéditions
		Nombre	En millions de dollars	
Appareils et fournitures électriques. . . . .	1961	21,500	109.0	524.9
	1962	24,700	118.7	561.7
	1963	25,200	125.5	574.0
	1964*	24,500	125.2	580.6
Produits chimiques et produits connexes. . . . .	1961	18,400	87.4	400.7
	1962	18,500	90.4	416.3
	1963	19,500	104.1	453.4
	1964*	19,955	106.7	473.3
Pâtes et papiers. . . . .	1961	25,916	136.7	620.5
	1962	25,648	158.8	655.2
	1963	25,494	141.4	666.7
	1964*	26,475	152.1	717.6
Réduction et affinage des métaux non-ferreux. . . . .	1961	11,000	61.1	591.1
	1962	11,000	62.1	699.8
	1963	11,500	62.2	699.8
	1964*	12,585	69.9	748.7
Tabacs, cigares et cigarettes. . . . .	1961	6,400	27.1	195.5
	1962	6,500	26.7	198.6
	1963	6,439	28.2	198.3
	1964*	6,354	28.4	204.5
Textiles. . . . .	1961	57,500	124.1	501.9
	1962	58,200	127.9	553.0
	1963	59,100	135.4	595.6
	1964*	42,200	147.2	629.6

(\*) Estimation.

SOURCES : *Statistiques manufacturières du Québec*, B. S. Q.  
*Employment and Payroll* (72-002), B. F. S.

intense qui a régné dans le secteur manufacturier dont le volume s'est accru de 8.7% : 6.9% pour les produits non durables et 11.2% pour les produits durables.

En suivant l'évolution de chacune des branches du secteur manufacturier, de celles en particulier où la part des industries québécoises est importante, sinon prédominante (pâtes et papiers, réduction et affinage des métaux, produits chimiques et textiles), nous constatons que le taux d'augmentation de l'indice du volume de la production de ces industries dépasse largement celui de 1963, à l'exception toutefois de l'industrie textile dont le taux d'augmentation de 9% en 1964 demeure inférieur au taux de 15.3% obtenu en 1963.

L'industrie des pâtes et papiers a enregistré une hausse de 10.4% en volume dans l'ensemble du Canada ; au Québec, l'augmentation a été, pour les neuf premiers mois de l'année 1964, de 10.2%. En 1963, le taux annuel d'augmentation en volume pour la pâte et le papier n'atteignait même pas 1% pour les neuf premiers mois. Les expéditions de cette industrie en dehors du Québec ont connu une hausse remarquable : 14.8% pour les papiers et cartons (contre une baisse de 2.3% en 1963) et 4.8% pour la pâte de bois. La valeur totale prévue des expéditions des fabricants de pâtes de bois et de papiers et cartons pour 1964 est de 717 millions de dollars. Cela représenterait un gain de 7.6% sur l'année précédente. Soulignons par ailleurs que, dès 1963 et au cours de 1964, 16 entreprises ont soit augmenté leur capacité de production, soit décidé de construire de nouvelles unités. En 1964, les immobilisations dans ce domaine devraient dépasser les 139 millions de dollars que l'on prévoyait au début de l'année.

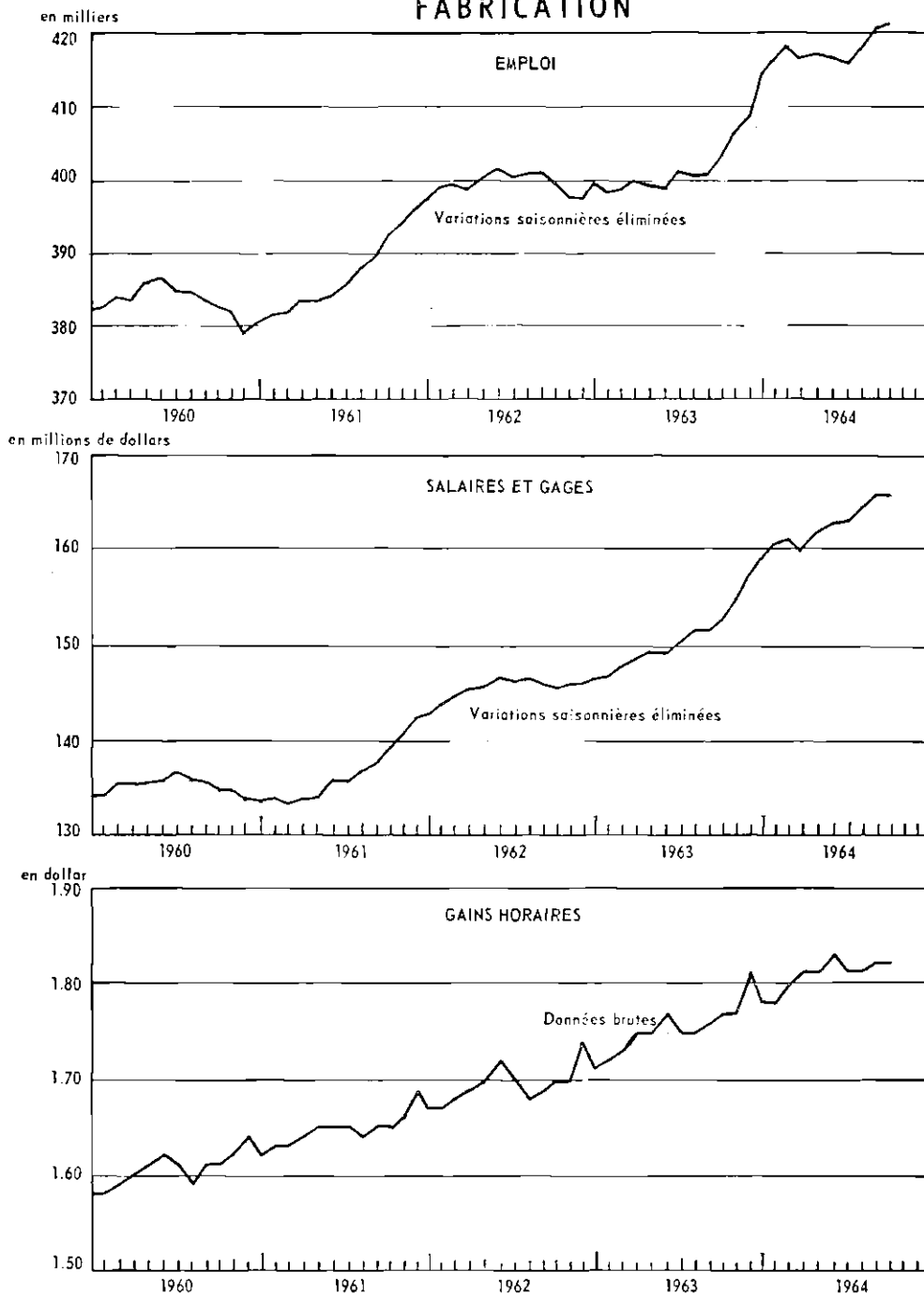
Le secteur minier conserve toujours son potentiel en débit d'une exploitation plus intense des gisements, surtout dans le domaine des métaux non-ferreux. Depuis quelques années, nous assistons à un effort considérable qui se traduit par l'installation de nouvelles raffineries pour traiter le minerai au Québec. En 1964, après deux années de stagnation, les expéditions de l'industrie de l'affinage et de la réduction des métaux ont augmenté de 7%, et ont atteint une valeur supérieure à celle de l'industrie des pâtes et papiers, soit 748.7 millions de dollars. L'indice du volume de la production dans cette branche, au Canada, s'est élevé de 7% par rapport à l'année précédente. Notons qu'en 1963, ce même indice enregistrerait une baisse de 2.6% au regard de 1962.

En dépit d'une forte concurrence sur les marchés internationaux, ces deux industries améliorent progressivement leur rendement en modernisant leur matériel et en accroissant leur capacité de production, ce qui leur permet de réduire le coût de la production. De plus, leurs effectifs augmentent ; les salaires sont les plus élevés du secteur manufacturier après ceux de l'industrie chimique.

Une autre industrie qui s'affirme de plus en plus dans le secteur manufacturier est celle des produits chimiques et de ses dérivés. La valeur des expéditions de cette industrie augmente d'année en année : après une hausse de 4.1% en 1963, cette valeur atteindra, selon les prévisions, la somme de 473.5

# GRAPHIQUE XVIII

## FABRICATION



millions de dollars en 1964, ce qui représente une augmentation de 9.2% par rapport à 1963.

L'industrie des textiles a accru ses expéditions de 6.1% en 1964 et de 7.3% en 1963. Après quelques années de stabilité, cette industrie a élargi ses marchés d'exportation grâce à une meilleure adaptation à la demande sur le marché extérieur, tout particulièrement sur le marché britannique.

TABLEAU 40

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI, DES SALAIRES ET DES GAINS HORAIRES SECTEUR MANUFACTURIER <sup>(1)</sup>									
1960 = 100									
Mois	Emploi total			Salaires			Gains horaires		
	1962	1963	1964	1962	1963	1964	1962	1963	1964
Janvier.....	103.6	104.1	108.2	105.6	108.4	117.8	104.4	106.9	111.2
Février.....	104.1	103.9	108.6	106.4	108.5	118.7	104.4	107.5	111.2
Mars.....	104.2	104.0	109.1	106.9	109.4	119.1	105.0	108.1	112.5
Avril.....	104.0	104.3	108.6	107.5	110.1	118.3	105.6	109.4	113.1
Mai.....	104.4	104.1	108.8	107.6	110.7	119.6	106.2	109.4	113.1
Juin.....	104.7	104.1	108.6	108.4	110.5	120.1	107.5	110.6	114.4
Juillet.....	104.4	104.6	108.5	108.1	111.3	120.4	106.2	109.4	113.1
Août.....	104.6	104.5	109.0	108.2	112.0	121.5	105.0	109.4	113.1
Septembre...	104.6	104.5	109.9	107.9	112.1	122.4	105.6	110.0	113.7
Octobre.....	104.2	105.2	110.0	107.6	113.2	122.4	106.2	110.6	113.7
Novembre...	103.8	106.0	—	107.9	114.7	—	106.2	110.6	—
Décembre...	103.7	106.6	—	108.0	116.7	—	108.7	113.1	—

(1) D'après les chiffres corrigés des variations saisonnières, à l'exception des gains horaires.

SOURCES : *Man-hours and hourly earnings* (72-003), B. F. S.  
*Employment and Payrolls* (72-002), B. F. S.  
*Estimates of Labour Income* (72-005), B. F. S.

En 1964, le secteur manufacturier a connu un tel dynamisme que l'emploi global a enregistré une hausse de 6.3%, dont 4.3% uniquement dans les entreprises employant 15 personnes et plus. La masse salariale a approché les 2 milliards de dollars et le salaire horaire a augmenté de 3.4%.



## CHAPITRE IV

### *Industrie de la construction*

Les immobilisations dans le secteur de la construction ont atteint un nouveau sommet en 1964 avec 2.3 milliards de dollars, dont 1.9 milliard en construction nouvelle et 0.4 milliard en réparations.

TABLEAU 41

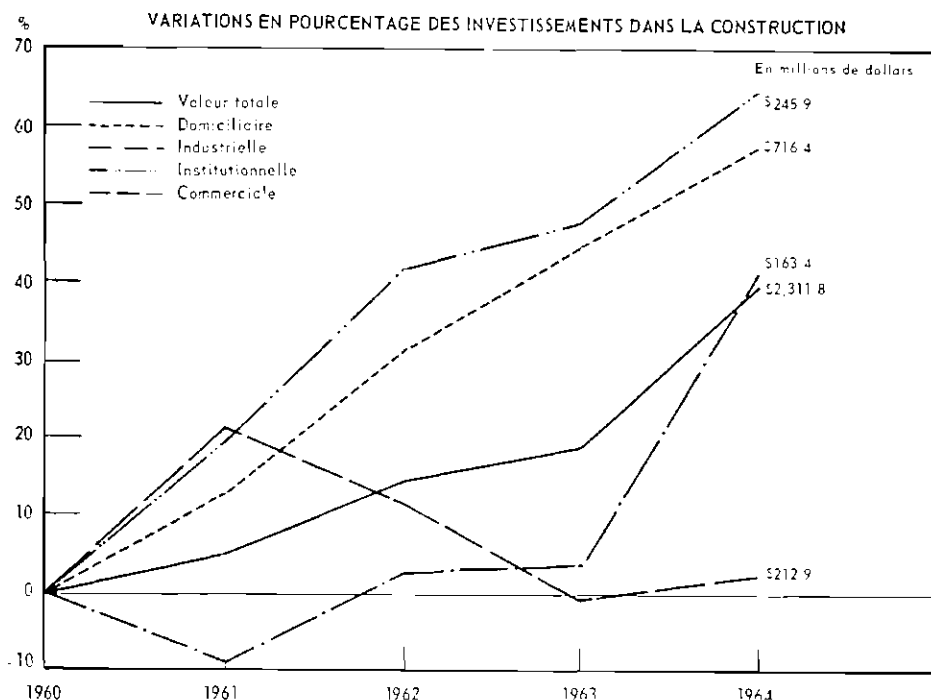
VALEUR DE LA CONSTRUCTION PAR SECTEUR QUÉBEC				
	1961	1962	1963	1964
<i>En milliers de dollars</i>				
Valeur totale . . . . .	1,732,739	1,890,669	1,953,502	2,311,805
Bâtiment . . . . .	1,121,451	1,240,599	1,274,429	1,424,185
Domiciliaire . . . . .	511,800	598,000	649,000	716,400
Industriel . . . . .	104,588	119,000	120,001	163,374
Commercial . . . . .	251,798	251,521	208,531	212,896
Institutionnel . . . . .	177,070	210,710	219,155	245,961
Bâtiments divers . . . . .	77,195	81,368	77,942	85,554
Travaux de génie . . . . .	610,288	650,070	679,073	887,620
Construction lourde <sup>(1)</sup> . . . . .	1,220,939	1,292,669	1,504,502	1,595,405

(1) Valeur de la construction lourde : valeur totale de la construction, moins valeur de la construction domiciliaire.

SOURCE : *Construction in Canada 1962-1964 (64-201)*, B. F. S.

C'est là une augmentation brute de 18.3% provenant d'un accroissement de 21% dans la construction nouvelle et de 5.8% dans la réparation. La hausse globale de 1962 et 1963 était respectivement de 9.1% et 4.7%.

## GRAPHIQUE XIX

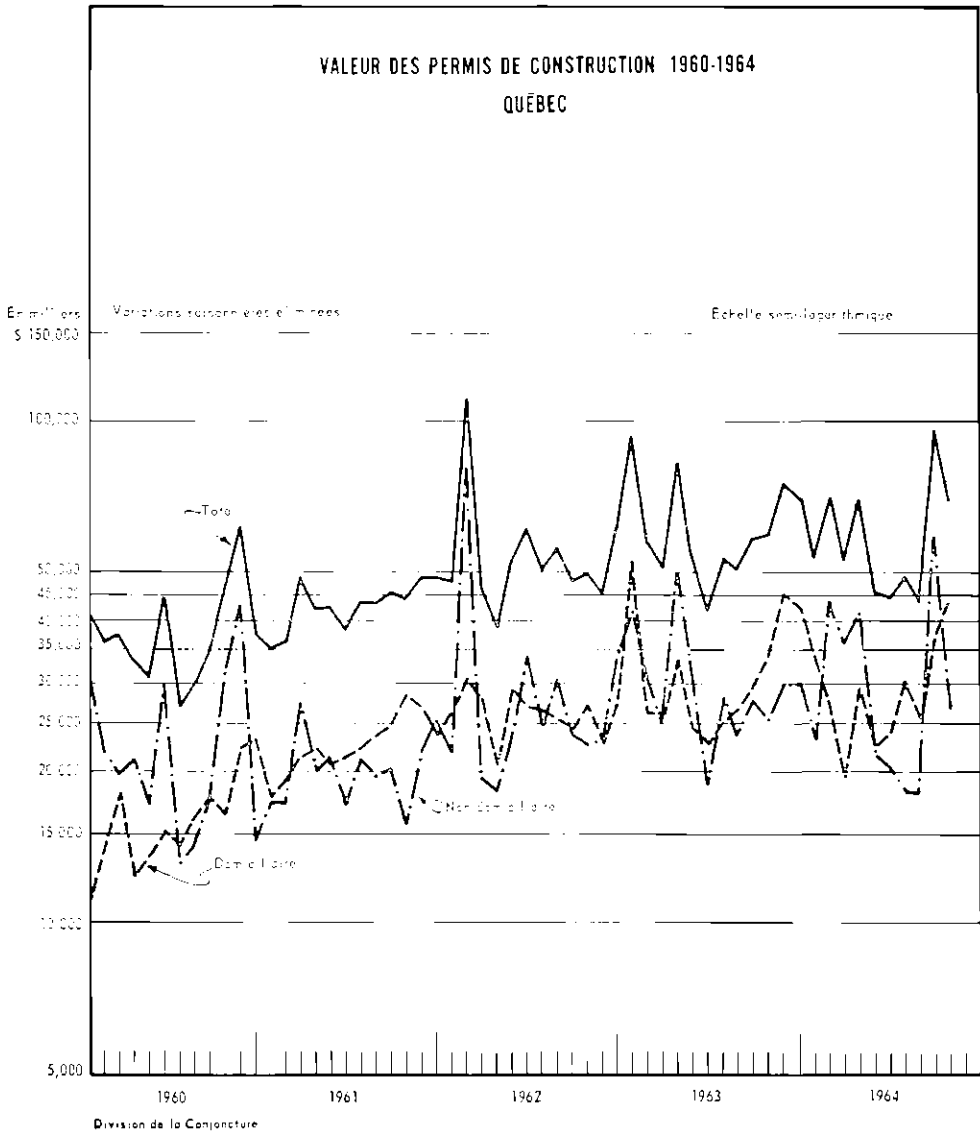


La valeur des contrats adjugés, qui représente généralement près de 50% de la valeur de la construction avant sa réalisation complète, a été très forte et soutenue. Cependant, la valeur totale des permis de construction jusqu'au mois d'août a subi une baisse continue allant jusqu'à 9% au regard de la même période de l'an passé. Néanmoins, la hausse qui s'est manifestée à partir du mois de septembre a permis de prévoir un gain appréciable en 1964. D'autre part, la valeur des prêts hypothécaires, qui constitue un aspect important de l'activité dans ce secteur, a augmenté de 7% en 11 mois, augmentation attribuable à la catégorie des prêts de \$500,000 et plus nécessités par des travaux de grande envergure.

La part du bâtiment dans l'ensemble de la construction est estimée à 62% ; la différence étant imputable aux travaux de génie. Ces derniers ont augmenté leur part de 3% en 1964.

Il faut retenir que l'année 1964 a été celle de la construction lourde, comme 1961 et 1963 ont été des années de construction domiciliaire. En effet, 97% de la hausse qu'ont connue tous les secteurs de la construction en 1961, par rapport à 1960, provenait de la construction domiciliaire. En 1963, la part de ce secteur s'élevait à 80% de l'augmentation totale. Cependant, en 1964, cette part a baissé à 18.8% seulement.

## GRAPHIQUE XX



En 1964, la construction lourde a contribué à la hausse de la construction totale dans une proportion de 81.2%, soit 290.9 millions de dollars sur 358.3 millions. Ce sont les travaux de génie qui ont eu la grande part de ces immobilisations, soit 56%.

*Construction domiciliaire :*

Au début de l'année, on prévoyait pour la construction domiciliaire une augmentation de 10% par rapport à l'année 1963. Cependant, vers le dixième ou le onzième mois de l'année, la valeur des permis de construction domiciliaire et la valeur des contrats adjugés dans ce domaine ne correspondaient pas à la hausse prévue, contrairement à ce qui était observé en Ontario et dans l'ensemble du Canada. On constate, d'après les contrats adjugés, que, par rapport aux autres secteurs de la construction, la part de la construction domiciliaire a diminué de 3.5% en 1964.

Le ralentissement dans ce domaine s'est d'autant plus fait sentir qu'il avait été précédé d'une forte hausse à la fin de 1963. Ce n'est qu'au troisième trimestre que la construction domiciliaire a repris son élan, bien que la construction des maisons fût reportée au dernier trimestre dans l'intention évidente de faire bénéficier les intéressés de la prime de 500 dollars pour la construction en hiver. Plutôt que de multiplier les mises en chantier — ce qui n'a pas empêché le nombre des unités de logement commencés d'atteindre 43,194 — on s'est occupé à terminer les logements en construction. Ceux-ci étaient très nombreux au début de l'année. Le nombre de logements parachevés a ainsi augmenté de 12%.

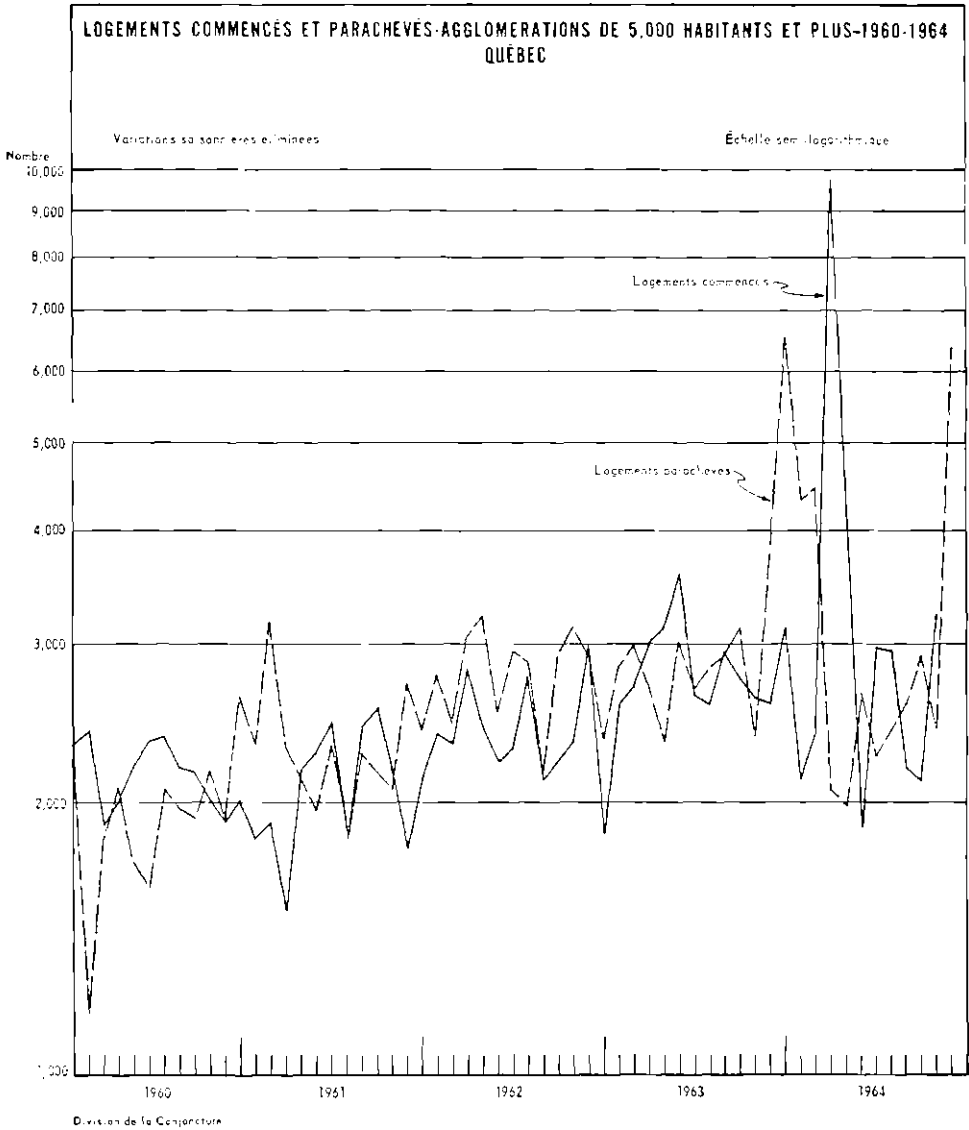
En dépit du maintien de la prime de 500 dollars, la construction des maisons unifamiliales a ralenti au Québec. Les mises en chantier, qui ont diminué de 1,693 unités, atteignaient 16,780, soit 9% de moins que l'an dernier, tandis

TABLEAU 42

CONSTRUCTION DOMICILIAIRE QUÉBEC				
ANNÉE	En construction le 1 <sup>er</sup> janvier	Logements commencés	Logements parachevés	En construction le 31 décembre
	<i>Nombre</i>			
1961.....	13,959	34,215	31,756	15,661
1962.....	15,661	40,152	35,782	19,699
1963.....	19,699	43,591	38,989	24,181
1964.....	24,181	43,194	43,658	23,037

SOURCES : *New Residential Construction (64-002)*, B. F. S., *Société centrale d'hypothèques et de logement*.

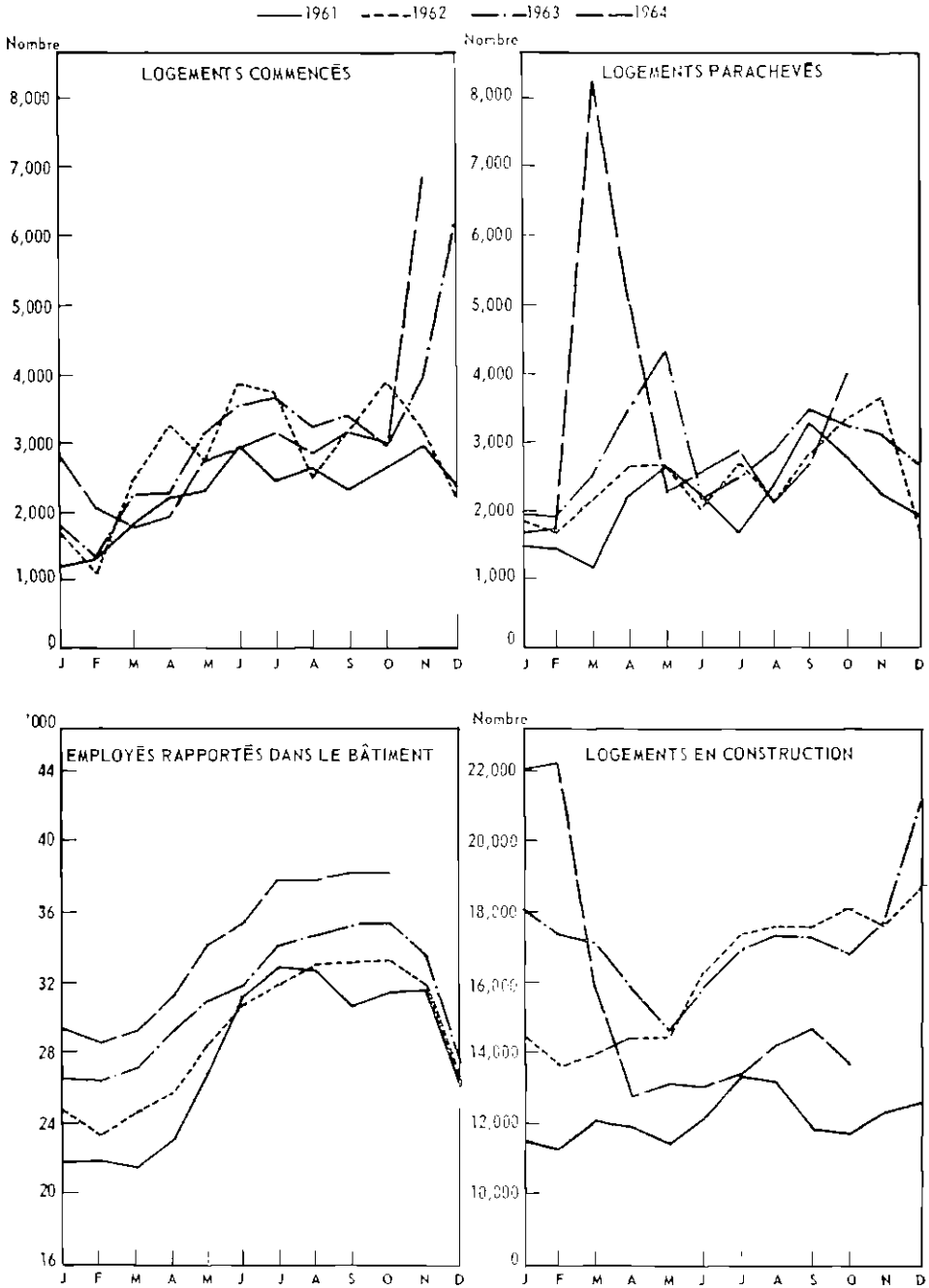
## GRAPHIQUE XXI



qu'en Ontario on signalait une augmentation de 3%. La construction s'est plutôt orientée vers la maison à deux logements et à logements multiples. Au Québec, la construction des maisons de cette catégorie a augmenté de 6%, en Ontario de 30%. Par rapport au total des mises en chantier, la maison unifamiliale, qui représentait au Québec 42.5% de la construction domiciliaire, a diminué à 38.8%, et en Ontario, de 48.2% à 42.4%.

## GRAPHIQUE XXII

### AMPLITUDES SAISONNIÈRES DE CERTAINS FACTEURS DANS LA CONSTRUCTION DOMICILIAIRE QUÉBEC



*Construction non domiciliaire :*

En 1964, les investissements dans le secteur de la construction industrielle ont atteint le chiffre imposant de 163 millions de dollars, soit 36% de plus qu'en 1963. La valeur des permis de construction industrielle a également augmenté de 37% dans les 10 premiers mois. Il y a eu aussi une augmentation considérable de la valeur des contrats adjugés, augmentation allant jusqu'à 142%. La contribution de ce secteur à l'ensemble du bâtiment est passée de 19% à 25%.

Dans le secteur de la construction institutionnelle, l'exécution de certains projets semble avoir été différée. La valeur des contrats adjugés reflète ce ralentissement, tout particulièrement dans la construction de complexes scolaires et d'églises. Pour ce qui est de la construction commerciale, celle-ci s'est plutôt maintenue. Il est à noter que les immeubles à bureaux, les édifices publics et les écoles érigés dans la région métropolitaine de Montréal ont représenté 50% de la valeur des contrats adjugés pour la construction commerciale et institutionnelle dans le Québec en 1964, contre 35% en 1963.

Les travaux de génie ont augmenté en 1964, principalement dans la région de Montréal. La proportion de tels travaux dans cette région est passée de 58.7% en 1964 alors que l'année précédente elle n'était que de 31.1%. La

TABLEAU 45

TRAVAUX DE GÉNIE — QUÉBEC		
1963-1964		
	1963	1964
<i>En millions de dollars</i>		
Navigation .....	12.0	14.9
Chemins, routes et aéroports .....	228.2	327.0
Travaux d'eau et d'égouts .....	42.8	70.4
Barrage et irrigation .....	97.0	95.1
Énergie électrique .....	118.6	158.0
Chemins de fer, téléphone et télégraphe .....	82.1	82.6
Service de gaz et de pétrole .....	25.5	25.2
Autres travaux de génie .....	74.8	117.9
<b>TOTAL .....</b>	<b>679.0</b>	<b>887.6</b>

SOURCE : *Construction in Canada 1962-1964* (64-201), B. F. S.

valeur des travaux de génie dans le Montréal métropolitain aura dépassé vraisemblablement 500 millions de dollars en 1964.

*Emploi, rémunération et prix :*

En 1964, le nombre d'emplois dans ce domaine a atteint 160,000, ce qui signifierait une augmentation de 15.5% par rapport à 1963. D'après une autre source <sup>(1)</sup>, le nombre de travailleurs dans les entreprises employant plus de 15 personnes aurait augmenté en moyenne pendant les dix premiers mois de l'année de 8.6%, par rapport à la même période de l'année précédente. La part de l'emploi sur les chantiers va en augmentant d'année en année et représente actuellement 68.5% de l'emploi total dans la construction.

Pour sa part, le bâtiment a augmenté ses effectifs de 9.2% alors que ceux des travaux de génie n'ont pris qu'une avance de 0.5%.

La rémunération dans l'ensemble de l'industrie de la construction a enregistré une hausse globale de 5.7% par rapport à 1963, atteignant une rémunération hebdomadaire moyenne de \$95.68. La rémunération sur les chantiers s'est aussi améliorée de 5.7% contre 4.5% en 1963.

La hausse des prix des matériaux de construction s'est poursuivie, comme le montre le tableau ci-dessous. L'application de la deuxième tranche de la taxe de 11% sur les matériaux de construction au mois d'avril, portant la taxe à 8%, explique facilement cette tendance à la hausse.

TABLEAU 44

STATISTIQUES PRINCIPALES DE LA CONSTRUCTION QUÉBEC			
ANNÉES	Emplois	Rémunération	Valeur totale des travaux
	<i>Nombre</i>	<i>En milliers de dollars</i>	
1961.....	135,116	566,190	1,732,339
1962.....	138,031	632,002	1,890,669
1963 (*).....	138,803	648,036	1,955,502
1964 (**). ....	160,128	749,238	2,311,805

(\*) Chiffres préliminaires.  
 (\*\*) Chiffres estimés.

SOURCE : *Construction in Canada 1962-1964* (64-201), B. F. S.

(1) *Employment and Payrolls* (72-002), B. F. S.



## GRAPHIQUE XXIII

VARIATIONS DE L'INDICE DES PRIX DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION  
1960 = 100

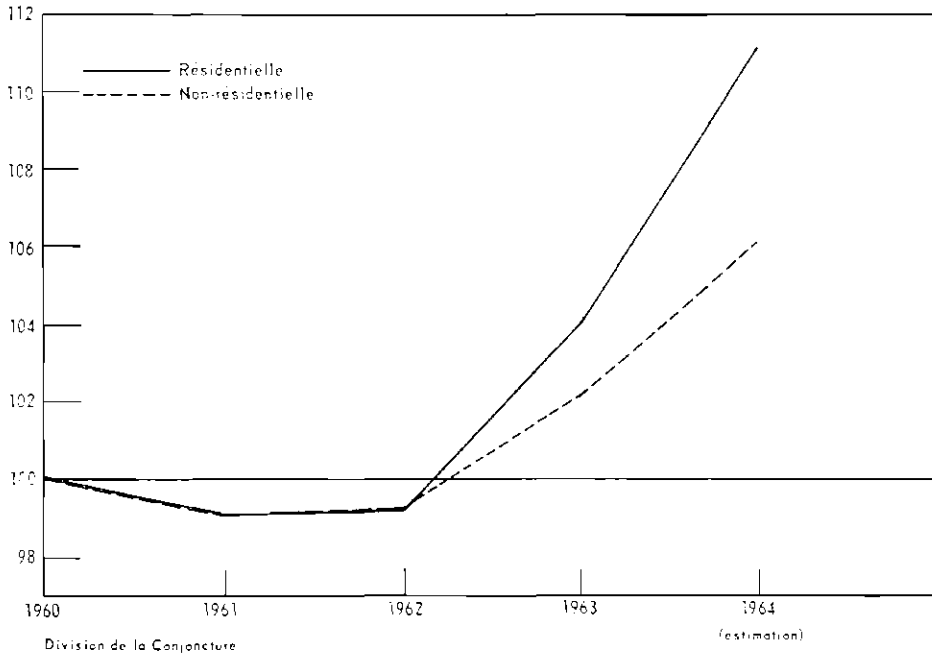


TABLEAU 45

### VARIATION DE L'INDICE DES PRIX DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

CANADA

1961-1964

*Variation en %*

ANNÉES	Domiciliaire	Non domiciliaire
1962/1961 .....	+1.1	+0.6
1963/1962 .....	+3.6	+2.7
1964/1963 (mars) .....	+7.1	+3.6
1964/1963 (mai) .....	+10.6	+6.1
1964/1963 (11 mois) .....	+7.0	+5.8

SOURCE : *Prices and Price Indexes* (62-002), B. F. S.

## CHAPITRE V

### *Répartition des revenus et leur destination*

#### *Répartition des revenus :*

D'après les dernières estimations, le revenu national net québécois se situe à 9.4 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 9.5% par rapport à l'année dernière et dénote une nette élévation du niveau des revenus des différents groupes de la population. Une telle progression ne s'était pas produite depuis 1956 ; elle a d'ailleurs été générale. On note un accroissement de 12.5% des bénéfices des sociétés avant impôt, de 9.2% pour le revenu du travail, de 8.8% pour les intérêts, dividendes et loyers et de 3.5% pour le revenu net des entreprises individuelles non-agricoles.

Dans l'ensemble des revenus, le revenu du travail s'adjuge la part prépondérante, puisqu'il représente, depuis plusieurs années déjà, au-delà de 64.5% du revenu personnel.

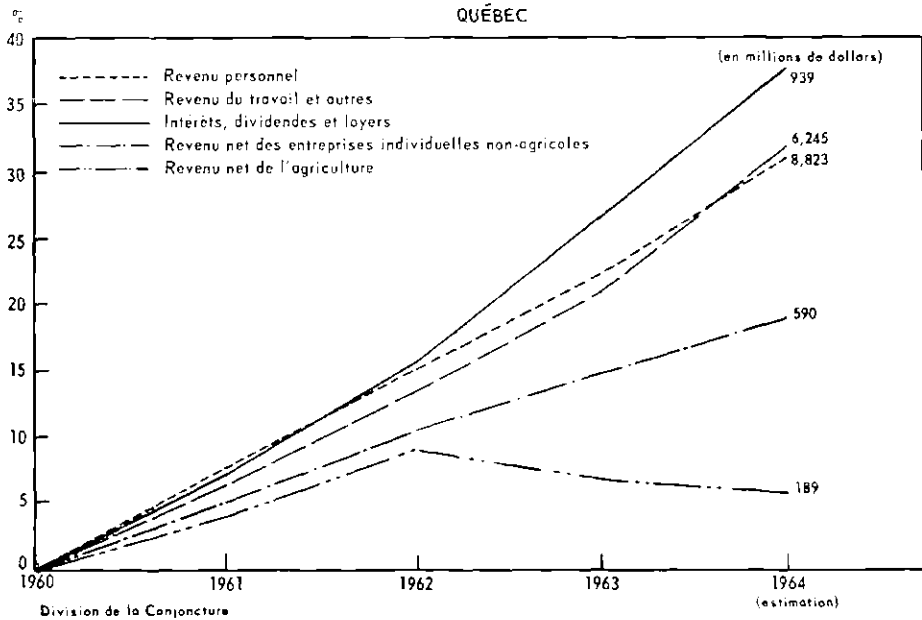
TABLEAU 46

RÉPARTITION DES REVENUS				
QUÉBEC				
	1961	1962	1963	1964 (*)
	<i>En millions de dollars</i>			
Revenu personnel.....	7,248	7,749	8,225	8,825
Revenu personnel disponible.....	6,663	7,110	7,541	7,982
Rémunération des salariés et autres revenus du travail.....	5,022	5,368	5,716	6,245
Profits des sociétés avant impôt.....	1,157	1,211	1,272	1,431
Revenu net de l'agriculture.....	186	195	191	189
Revenu net des entreprises individuel- les non-agricoles.....	521	547	570	590
Intérêts, dividendes et loyers nets des particuliers.....	731	791	865	939
Transferts des gouvernements (intérêts exclus).....	949	1,006	1,065	1,127
(*) Estimation.				
SOURCES : <i>Comptes nationaux, revenus et dépenses</i> (13-201), (13-001), B. F. S. <i>Division agricole, B. S. Q.</i>				

Le revenu personnel reflète les hausses mentionnées plus haut. Avec 8,823 millions de dollars, il atteint un niveau record en 1964, une hausse de 7.3% par rapport à l'année dernière.

## GRAPHIQUE XXIV

REVENU - VARIATIONS EN POURCENTAGE  
PAR RAPPORT À 1960



En 1964, le revenu du travail s'est élevé à 6,245 millions de dollars, soit une augmentation de 9.2% par rapport à 1963. Les salaires et gages versés dans les manufactures, qui forment environ le tiers du revenu global du travail, s'accroissent dans une proportion moindre ; l'augmentation a été de 8.4%. Les secteurs autres que le secteur manufacturier ont donc une progression salariale relativement plus forte que celle des manufactures.

Soulignons cependant que 1964, avec des progressions de 9.2% et 8.4%, a enregistré les taux les plus élevés depuis 1956. L'année s'est également révélée exceptionnelle pour les bénéfices des sociétés avant impôt. Le seul poste qui montre une baisse est celui du revenu net des cultivateurs. Cette baisse dépend cependant en partie des conditions climatiques qui ont régné pendant la saison de végétation. Par ailleurs, le coût croissant de l'outillage et de la machinerie agricole contribue à diminuer le revenu net de l'agriculture.

Depuis trois ans, on note une amélioration constante des salaires hebdomadaires dans tous les secteurs. Le salaire hebdomadaire moyen s'est établi,

en 1964, à \$84.40, soit une augmentation de 12% par rapport à 1961. La hausse du pouvoir d'achat que représente cette augmentation n'est cependant que de 7.2%, car il faut tenir compte de l'évolution des prix. La progression n'a pas été uniforme dans tous les secteurs. Les hausses les plus fortes ont eu lieu dans la construction (19.2%), les services publics (15.7%), les textiles (15.5%), les produits chimiques (12.2%) et les transports et communications (12.0%). Dans les autres secteurs, l'augmentation varie entre 10% et 11%.

TABLEAU 47

MOYENNE DES SALAIRES HEBDOMADAIRES ET VARIATION RÉELLE DU POUVOIR D'ACHAT QUÉBEC				
	1961	1964	1964/61	1964/61 <sup>(1)</sup>
	Salaires hebdomadaires		Variation en dollars courants	Variation réelle du pouvoir d'achat
	Dollars		%	%
Mines . . . . .	92.67	102.83	11.0	7.5
Produits du fer et de l'acier . . . . .	85.99	95.61	11.2	7.7
Appareils électriques . . . . .	90.67	99.77	10.0	6.6
Produits chimiques . . . . .	95.95	107.61	12.2	8.6
Textiles . . . . .	62.68	71.15	15.5	9.9
Construction . . . . .	79.56	94.59	19.2	15.4
Fabrication . . . . .	75.64	83.66	10.6	7.1
Transports et communications . . . . .	87.53	98.01	12.0	8.5
Services publics . . . . .	86.67	100.26	15.7	12.0
Commerce . . . . .	66.21	73.93	11.7	8.1
Finances et assurances . . . . .	74.86	82.81	10.6	7.1
Services . . . . .	55.74	61.41	10.2	6.7
Tous les secteurs . . . . .	75.35	84.40	12.0	7.2

(1) Salaires hebdomadaires par branche, divisés par l'indice des prix à la consommation (Montréal).

SOURCES : *Employment and payrolls* (72-002), *Prices and Price Indexes* (62-002), B. F. S.

Le revenu personnel par habitant se situe, d'après les dernières estimations, à 1,567 dollars, ce qui représente une augmentation de 4.2% par rapport à l'année dernière.

Depuis 1960, le revenu personnel par habitant au Québec s'est accru plus rapidement qu'en Ontario ou que dans l'ensemble du Canada (19.6% contre 17.1% et 18.0% respectivement). Le niveau du revenu demeure cependant inférieur à la moyenne nationale en raison surtout de la structure de notre industrie et du nombre moins élevé de personnes actives par 1,000 habitants (cf. tableau 12).

TABLEAU 48

ÉVOLUTION DU REVENU PERSONNEL PAR HABITANT					
ANNÉE	Québec	Ontario	Canada	Québec/Ontario	Québec/Canada
	<i>Dollars</i>			%	%
1960.....	1,510	1,804	1,555	72.62	85.54
1961.....	1,578	1,842	1,562	74.81	88.22
1962.....	1,444	1,928	1,660	74.90	86.99
1965.....	1,504	2,019	1,734	74.49	86.74
1964(*).....	1,567	2,113	1,812	74.16	86.48

(\*) Estimation.

SOURCES : *Comptes nationaux* (13-001), (15-201), B. F. S.

*Destination des revenus :*

Dans l'ensemble des dépenses effectuées en 1964, le poste le plus important fut celui des dépenses des consommateurs en biens et services. Avec 7,460 millions de dollars, il a représenté 51% du total et a été en progression de 7.5% par rapport à l'année précédente : ce pourcentage était de 6.0% en 1965.

Cependant, les augmentations les plus considérables se sont manifestées dans le domaine des immobilisations : 19.0% pour les constructions non domiciliaires, 18.7% pour la construction domiciliaire et 6.9% pour les machines et outils.

Quant aux dépenses du gouvernement provincial, on y retrouve la même tendance. Les immobilisations ont augmenté de 30.5% tandis que les dépenses courantes ne se sont accrues que de 13.8%.

Les dépenses fédérales peuvent paraître élevées en comparaison des chiffres publiés pendant les années antérieures. Les chiffres donnés dans le tableau ci-dessous comprennent les flux monétaires ainsi que la part du Québec dans la défense nationale et les dépenses effectuées au nom du Québec dans d'autres domaines. Ces divers facteurs mettent en relief une hausse de 12.4% en 1964.

Les dépenses des gouvernements municipaux sont demeurées élevées en raison des nombreux besoins à satisfaire. Leur progression est élevée et régulière ; 8.2% en 1962, 9.1% en 1963 et 9.9% en 1964.

TABLEAU 49

DÉPENSES ENCOURUES PAR SECTEUR AU QUÉBEC				
SECTEURS	1961	1962	1963 (*)	1964 (1)
<i>En millions de dollars</i>				
Dépenses en biens et services des consommateurs.....	6,201	6,558	6,955	7,460
Dépenses en immobilisations				
domiciliaires.....	512	598	605	716
non domiciliaires.....	1,221	1,275	1,541	1,596
machines et outils.....	1,010	1,075	1,129	1,207
Dépenses du gouvernement provincial (1)				
courantes.....	714	906	841	957
immobilisations.....	141	195	164	214
Dépenses du gouvernement fédéral (2)	1,695	1,807	1,847	2,076
Dépenses des gouvernements municipaux (1)	366	396	432	475

(\*) Estimation.  
 (1) Année fiscale.  
 (2) Les dépenses du gouvernement fédéral au Québec et au nom du Québec ont été estimées d'après l'étude « La part du Québec dans les dépenses et les revenus du gouvernement fédéral » publiée par le ministère des affaires fédérales-provinciales. Ces dépenses ont été reportées à l'année civile.

SOURCES : *Comptes nationaux* (15-001), (15-201), *Federal Government Employment* (72-004), *Statistiques financières des gouvernements* (68-205), B. F. S., *Section des finances*, B. S. Q.

*Dépenses des consommateurs en biens et services :*

Parmi les dépenses des Québécois en biens et services, ce sont le logement et l'alimentation qui occupent les postes les plus importants, la somme affectée au logement étant d'ailleurs légèrement plus élevée que celle qui est assignée à l'alimentation. En 1964, les sommes dépensées se sont accrues de 7.3%, ce

qui reflète à la fois la hausse du revenu personnel au Québec et l'augmentation des prix à la consommation. C'est surtout le coût des soins médicaux (+3.7%), de l'habillement (+2.2%) et de l'alimentation (+1.8%) qui a contribué à la hausse des prix à la consommation.

TABLEAU 50

DÉPENSES EN BIENS ET SERVICES DES PARTICULIERS ET VARIATION DES PRIX À LA CONSOMMATION (*)							
QUÉBEC							
	1961	1962	1963	1964	1962/61	1963/62	1964/63
	Dépenses en biens et services des particuliers				Variation de l'indice des prix à la consommation (Montréal)		
	<i>En millions de dollars</i>				%	%	%
Alimentation...	1,674	1,771	1,878	2,014	+2.5	+3.7	+1.8
Habillement...	682	721	765	821	-1.2	+2.1	+2.2
Logement.....	1,984	2,099	2,225	2,387	+0.8	+0.4	+0.4
Soins médicaux...	454	459	487	522	+2.7	+2.8	+3.7
Transports....	744	787	835	895	-0.6	-0.7	-0.5
Divers.....	685	721	765	821	+1.4	+1.1	+4.2
TOTAL.....	6,201	6,558	6,955	7,560	+1.2	+1.6	+1.6

(\*) Estimation.

SOURCE : *Prices and Price Indexes* (62-002), B. F. S.

Parmi les autres indices du comportement des consommateurs retenons les ventes au détail. Elles ont augmenté en 1964 de 5.3%, ce qui est une progression plus élevée que celle de 1963 qui avait été de 4.4%. Cette année, contrairement aux années précédentes, la demande s'est portée davantage sur les biens durables que sur les biens non durables.

La vente de biens non durables a augmenté de 5.0% (4.5% en 1963) et celle de biens durables, sans compter les automobiles, a progressé de 5.1% (1.9% en 1963); si l'on ajoute les automobiles à l'ensemble des biens durables, l'augmentation a été de 6.3% en comparaison de 3.9% en 1963. La hausse est donc due en grande partie à l'importance qu'a pris la vente d'automobiles au cours de l'année (+7.0%).

## GRAPHIQUE XXV

### DÉPENSES DES CONSOMMATEURS - VARIATIONS EN POURCENTAGE PAR RAPPORT À 1960

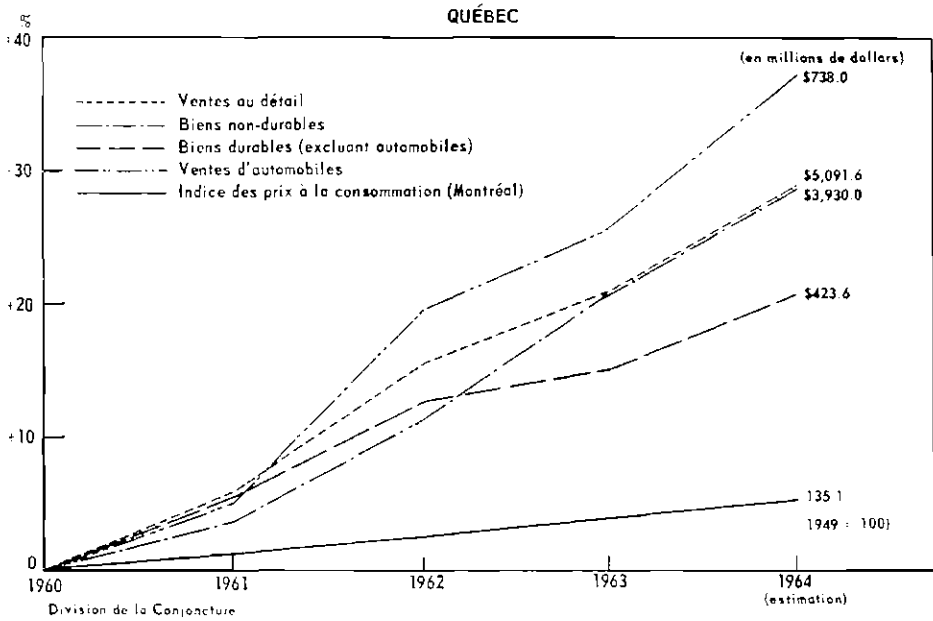


TABLEAU 51

VENTES AU DÉTAIL QUÉBEC				
	1961	1962	1963	1964
<i>En millions de dollars</i>				
Bien non durables . . . . .	3,229.6	3,535.6	3,694.7	3,878.2
Biens durables (y compris les automobiles) . . . . .	955.6	1,057.2	1,077.7	1,145.4
Automobiles . . . . .	579.5	642.1	674.9	721.9
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>4,183.2</b>	<b>4,570.8</b>	<b>4,772.4</b>	<b>5,025.6</b>

SOURCE : *Ventes au détail* (65-005), B. F. S.

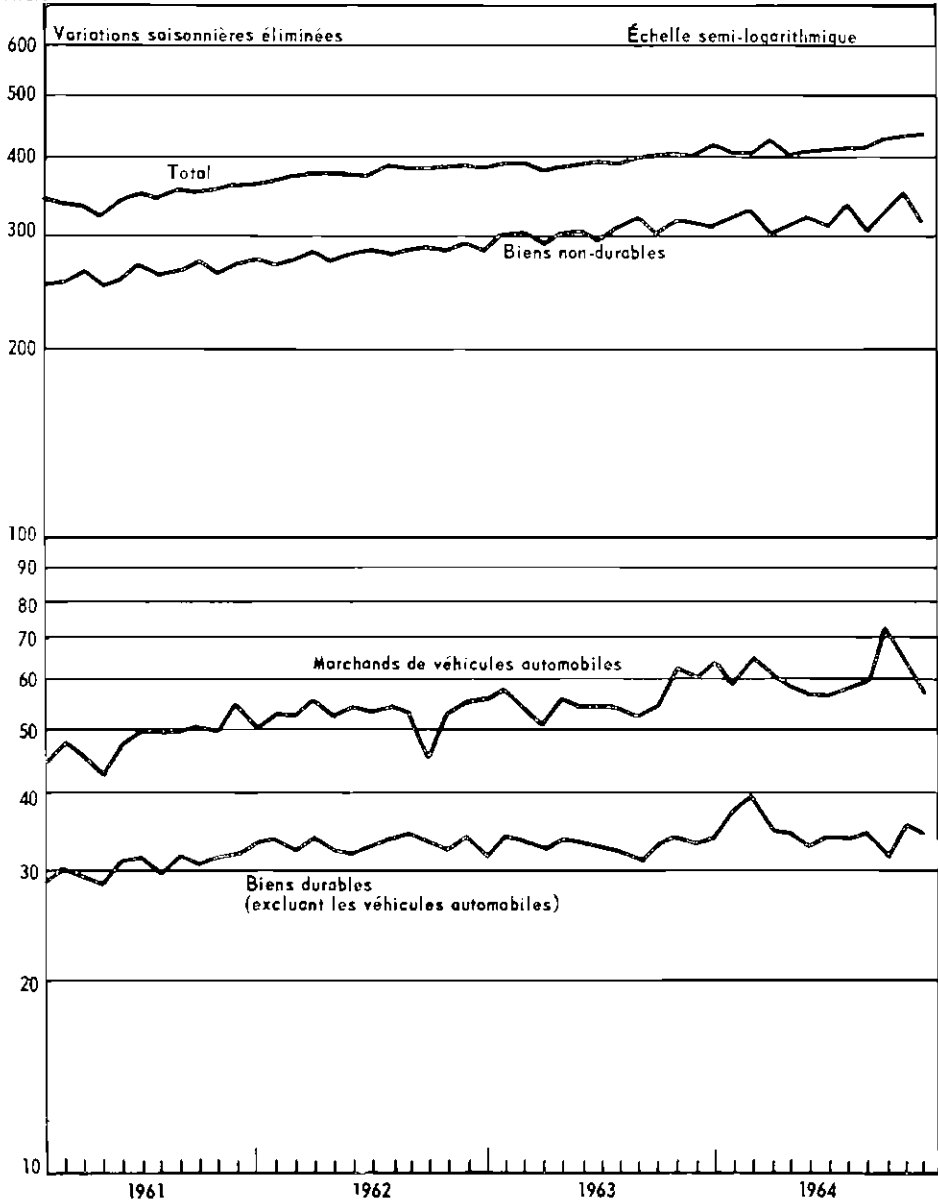


# GRAPHIQUE XXVI

## VENTES AU DÉTAIL

### QUÉBEC

En millions  
de dollars



Division de la Conjoncture

Si l'on distingue les commerces par secteur, on constate que l'année 1964 a été particulièrement profitable à certains d'entre eux. Les augmentations les plus importantes se remarquent dans le chiffre d'affaires des quincailleries (6.8%), des magasins généraux (6.1%), des meubles et accessoires de maison (5.6%), des magasins d'aliments et boisson (5.6%), des pharmacies (5.4%), des restaurants (5.4%), des épiceries et épiceries-boucheries (5.5%), des maisons de confection (4.5%) et des garages et postes d'essence (5.1%). Les seules baisses se sont produites dans le secteur des combustibles (-3.2%), vraisemblablement à la suite de l'hiver peu rigoureux de 1964, et dans celui des magasins de chaussures (-0.5%).

#### *Dépenses gouvernementales :*

D'après les dernières estimations, les dépenses du gouvernement fédéral dans le Québec et au nom du Québec, en 1964, ont augmenté de 12.4%. Cet accroissement remarquable contraste avec un taux de 2.2% en 1963 et de 6.7% en 1962. Notons, toutefois, que les chiffres publiés cette année diffèrent sensiblement de ceux des années antérieures. Ils comprennent, en effet, en plus des flux monétaires, la défense nationale et la part du Québec dans l'ensemble des dépenses fédérales.

Les dépenses courantes du gouvernement provincial ont progressé de 13.8% par rapport à l'année dernière, ce qui est un taux normal. En revanche, les dépenses en immobilisations se sont accrues de 30.5%. Les chiffres mentionnés plus haut ne comprennent que les dépenses réellement effectuées par le gouvernement provincial, à l'exclusion de toute participation fédérale. Les secteurs les plus favorisés par les dépenses de la province en immobilisations sont la voirie et les travaux publics, l'éducation et la santé. Ainsi, la politique budgétaire reflète les options fondamentales du gouvernement en faveur de l'augmentation du capital social de la Province. Il est à prévoir que cette évolution s'accroîtra dans les années à venir sous la pression accrue de la jeune génération (0 - 24 ans) et de la population d'âge avancé (65 ans et plus).

En ce qui concerne les gouvernements municipaux, notons la régularité du taux d'augmentation des dépenses : 8.2% en 1962, 9.1% en 1963 et 9.9% en 1964. Les besoins demeurent cependant très importants et les municipalités, malgré les subventions des gouvernements provincial et fédéral, doivent recourir de plus en plus aux emprunts. C'est pourquoi le service de la dette est le poste le plus important après celui des travaux publics. Viennent ensuite la protection publique, l'administration dont le montant augmente relativement moins rapidement que celui des autres postes, les dépenses en capital, la santé et le bien-être social. Les chiffres des dépenses des municipalités dont il est fait mention plus haut représentent uniquement les dépenses propres aux municipalités : ils excluent toutes les dépenses relatives aux commissions scolaires.

## CHAPITRE VI

### *Immobilisations privées et publiques*

La part du Québec dans les investissements canadiens tend à s'accroître depuis 1961 : de 24.5% en 1961, elle est passée à 26.1% en 1964.

Le montant total des immobilisations au Québec s'élève à 2,686 millions de dollars, soit un taux d'accroissement de 17.7% par rapport à 1963. Cette somme ne comprend pas les réparations et l'entretien qui représentent un montant de 853 millions de dollars.

TABLEAU 52

IMMOBILISATIONS ET RÉPARATIONS PRIVÉES ET PUBLIQUES PAR SECTEUR				
QUÉBEC				
SECTEUR	1961	1962	1963 (*)	1964 (**)
<i>En millions de dollars</i>				
Industries primaires et construction...	296.7	309.5	310.9	354.3
Manufactures .....	478.8	536.6	551.4	629.8
Services publics .....	654.9	637.1	685.3	765.6
Commerce, finance et services commerciaux .....	300.4	297.2	284.2	308.5
Construction domiciliaire .....	511.8	598.0	649.0	716.4
Ministères et institutions gouvernementales .....	500.9	567.6	596.8	744.3

(\*) Préliminaire.      (\*\*) Estimation.

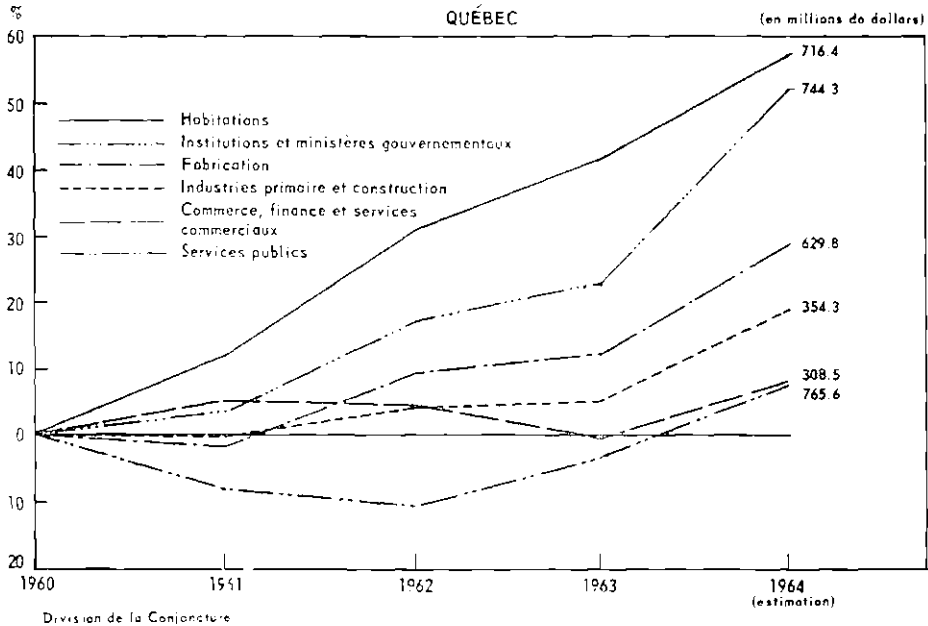
SOURCE : *Investissements privés et publics au Canada (61-504)*, Ministère du commerce, Ottawa.

Si l'on suit l'évolution des investissements au cours des années, on constate que ceux des ministères et des institutions gouvernementales, bien qu'ils suivent dans une certaine mesure les fluctuations de l'économie, demeurent constamment à la hausse. Cette tendance s'explique en raison des besoins urgents

d'extension et de renouvellement des services publics. Dans les immobilisations privées, par contre, on décèle un parallélisme avec l'évolution globale de l'économie. Ainsi, on note une baisse générale des immobilisations dans tous les secteurs en 1961, suivie d'une hausse en 1962, puis d'un certain ralentissement en 1963 et d'une nouvelle augmentation, très forte celle-là, en 1964.

### GRAPHIQUE XXVII

DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET RÉPARATIONS - VARIATIONS EN POURCENTAGE PAR RAPPORT À 1960



En valeur absolue, ce sont les services publics qui s'adjugent le montant le plus élevé, soit 765.6 millions de dollars en 1964. Ce secteur a toujours été l'un des plus importants au Québec, car il a un rapport étroit avec l'évolution démographique et l'augmentation du revenu par habitant. Néanmoins, la part de ce secteur a tendance à diminuer légèrement dans l'ensemble des immobilisations : de 26.6% en 1960, elle est passée à 21.1% en 1964. La construction domiciliaire absorbe également des sommes importantes ; celles-ci ont atteint, en 1964, 716.4 millions de dollars. Dans l'ensemble des immobilisations, la part de la construction domiciliaire est de 20.5% en 1964. En 1960, elle était de 17.3%. Enfin, le secteur manufacturier et le secteur primaire absorbent 984.1 millions de dollars en immobilisations et réparations. Ces deux secteurs sont les moteurs de l'économie québécoise et tout nouvel investissement a une répercussion sur les autres secteurs par les développements qui en résultent.

TABLEAU 55

VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS ET RÉPARATIONS EN % PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE				
QUÉBEC				
SECTEUR	1961	1962	1963 (*)	1964 (**)
Industries primaires et construction...	- 0.5	+ 4.5	+ 0.5	+14.0
Manufactures.....	- 2.0	+12.1	+ 2.8	+14.2
Services publics.....	- 8.0	- 2.7	+ 7.6	+11.7
Commerce, finance et services com- merciaux.....	+ 5.0	- 1.1	- 4.4	+ 8.6
Construction domiciliaire.....	+12.4	+16.8	+ 8.5	+10.4
Ministères et institutions gouverne- mentales.....	+ 3.5	+13.5	+ 5.1	+24.7

(\*) Préliminaire.  
(\*\*) Estimation.

SOURCE : *Investissements privés et publics au Canada (61-504)*, Ministère du commerce, Ottawa.

Cette année, si l'on considère le pourcentage d'augmentation dans les divers secteurs par rapport à l'année précédente, c'est le secteur primaire, et plus particulièrement celui des mines et des forêts, qui est le principal bénéficiaire de l'apport de l'investissement privé. En 1964, les immobilisations et réparations se sont accrues de 14% dans le secteur primaire. Il faut souligner, cependant, qu'il s'agit généralement de travaux de grande envergure entraînant des dépenses considérables, réparties sur plusieurs années.

Dans le secteur manufacturier, on retrouve cette prédominance des deux industries basées sur les richesses naturelles. Les réalisations et les projets d'avenir sont particulièrement nombreux dans l'industrie des pâtes et papiers et dans l'industrie de la réduction et de l'affinage des métaux. Cependant, l'ensemble du secteur manufacturier a suivi la tendance au renouvellement des machines et des installations. Notons encore que de nouveaux établissements ont été créés dans les branches les plus diverses.

TABLEAU 54

PART DU QUÉBEC ET DE L'ONTARIO DANS LES IMMOBILISATIONS ET RÉPARATIONS DU CANADA			
ANNÉE	Canada	Québec/Canada	Ontario/Canada
	<i>En millions de dollars</i>	%	%
1961.....	11,195	24.5	54.7
1962.....	11,876	24.8	55.5
1963(*).....	12,565	24.5	55.0
1964(**).....	13,460	26.1	54.1

(\*) Préliminaire.      (\*\*) Estimation.

SOURCE : *Investissements privés et publics au Canada (61-504)*, Ministère du commerce, Ottawa.

TABLEAU 55

ÉVOLUTION DES IMMOBILISATIONS ET RÉPARATIONS					
1953 = 100					
QUÉBEC					
ANNÉE	IMMOBILISATIONS			Répara- tions	Total des immobilisa- tions et des réparations
	Construction	Machines et outillages	Total		
1961.....	155.6	128.5	146.1	141.6	144.8
1962.....	169.7	132.9	156.8	152.2	155.5
1963(*).....	176.1	147.3	165.9	153.5	162.5
1964(**).....	213.7	161.7	195.4	160.2	185.8

(\*) Préliminaire.      (\*\*) Estimation.

SOURCE : *Investissements privés et publics au Canada (61-504)*, Ministère du commerce, Ottawa.

En définitive, le niveau particulièrement élevé des investissements en 1964 reflète l'évolution accélérée de l'économie au cours de l'année et témoigne de la confiance des hommes d'affaires dans l'avenir du Québec.

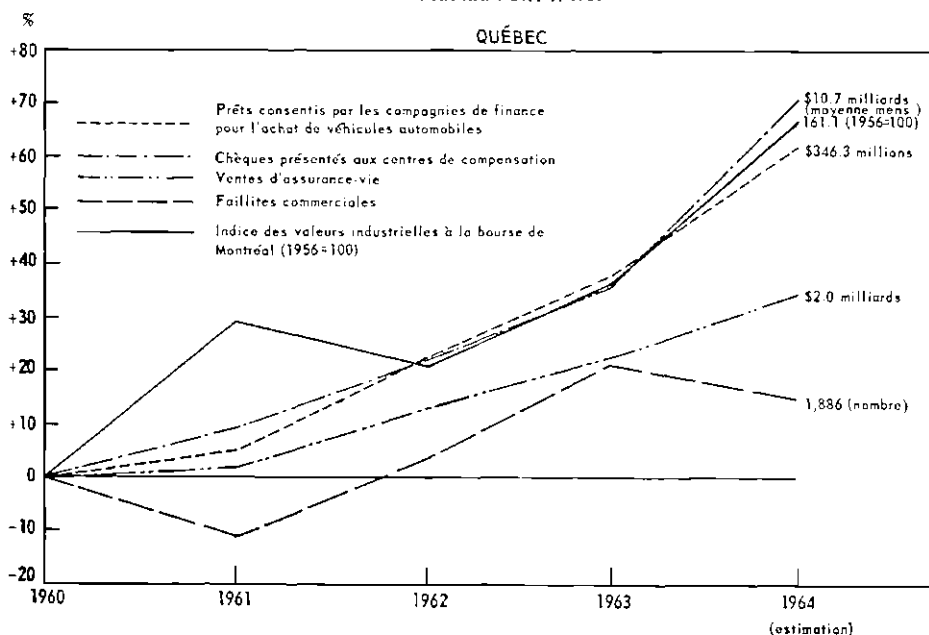
## CHAPITRE VII

### *Finances privées et finances publiques*

Dans l'élaboration de leur politique financière, le secteur privé et le secteur public visent des objectifs fondamentalement différents. Alors que le but ultime de l'entreprise privée est la recherche du profit, le gouvernement doit assurer la satisfaction des besoins essentiels de la société. Ainsi les politiques d'investissement et, par conséquent, d'emprunt évoluent dans des directions différentes. Les investissements privés suivent d'assez près les fluctuations de l'économie et visent un rendement élevé et à court terme, tandis que les investissements gouvernementaux, qui servent l'intérêt public, sont généralement à long terme et leur rentabilité est diffuse. Ainsi, les gouvernements ne peuvent compter sur leurs revenus courants pour financer une politique d'investissement à long terme.

## GRAPHIQUE XXVIII

### PRINCIPALES STATISTIQUES FINANCIÈRES - VARIATIONS EN POURCENTAGE PAR RAPPORT À 1960



*Transactions financières du secteur privé :*

Depuis 1960, on estime que les ventes à crédit dépassent 2 milliards de dollars dans la province de Québec. Nous ne possédons pas à l'heure actuelle de données précises dans le domaine de la consommation, à l'exception des données relatives aux achats de véhicules automobiles financés à l'aide de prêts des compagnies de finances. En 1964, ces prêts sont estimés à 343.3 millions de dollars, soit une augmentation de 17.5% par rapport à 1963 ; elle était de 5% en 1961 par rapport à 1960, de 16.6% en 1962 par rapport à 1961 et 12.3% en 1963 par rapport à 1962. Environ 80% des achats de véhicules automobiles sont financés en tout ou en partie par des prêts. Les compagnies de finance fournissent à peu près la moitié de ces prêts.

Quant au financement de l'habitation, la valeur des hypothèques enregistrées suit de près l'évolution de la construction domiciliaire. Selon les dernières estimations, elle a augmenté de 22.0% en 1964.

La valeur des actions échangées et des chèques présentés aux centres de compensation reflète, dans une certaine mesure, à la fois le mouvement con-

TABLEAU 56

STATISTIQUES FINANCIÈRES DU SECTEUR PRIVÉ QUÉBEC				
	1961	1962	1963	1964 (*)
	<i>En millions de dollars</i>			
Chèques présentés aux centres de compensations (moyenne mensuelle) . . .	7,459.2	8,569.6	9,502.9	10,735.4
Valeur des hypothèques enregistrées sur les constructions domiciliaires . . .	561.9	570.4	845.2 (*)	1,028.4 (*)
Valeur des actions échangées (Bourse de Montréal et Bourse canadienne) . . .	948.6	820.7	875.9	1,131.7 (*)
Prêts consentis par les compagnies de finance pour l'achat de véhicules automobiles . . . . .	223.2	260.3	292.0	343.3
Faillites commerciales (valeur du passif) . . . . .	49.1	77.0	91.5	102.6

(\*) Estimé.

SOURCES : *Cheques cashed in clearing centres* (61-001), B. F. S.  
*Credit statistics* (61-004), B. F. S.  
*Commercial failures* (61-002), B. F. S.  
*Statistiques du logement*, Société centrale d'hypothèques et de logements.  
*Revue statistique du Canada* (11-003 F), B. F. S.



joncturel et l'intensité des transactions. La valeur des chèques présentés aux centres de compensation a atteint le niveau record de 10.7 millions de dollars en moyenne par mois, soit une augmentation de 15.4% par rapport à la moyenne de 1963. Les taux des années précédentes étaient de 11.2% en 1963 et 12.2% en 1962.

L'activité boursière a été intense cette année dans tous les secteurs. L'indice combiné de la Banque de Montréal s'établissait en 1964 à 156.8 (1956=100), soit une augmentation de 21.4% par rapport à 1963. Tous les secteurs ont progressé rapidement et régulièrement jusque vers la mi-novembre, lorsque s'est amorcé un mouvement de baisse, mouvement qui s'est révélé passager puisque tous les indices ont repris au mois de janvier 1965. Pendant l'année 1964, c'est l'indice des valeurs industrielles qui a montré le taux d'augmentation le plus élevé, soit 22.8%. L'indice boursier des papiers, qui, lorsque la compagnie MacMillan Bløedel décida de réduire le prix du papier de 10 dollars la tonne avait amorcé une forte reprise, a baissé brutalement au mois de novembre. L'indice boursier des métaux s'est accru considérablement (25.1%, décembre 1964 par rapport à décembre 1963) ; les services publics ont augmenté régulièrement sans variations marquées. Enfin, autre reflet de la situation favorable du marché boursier, la valeur des actions échangées sur les bourses de Montréal et canadienne, s'est accrue de 29.5%.

En ce qui concerne les faillites commerciales, les chiffres les plus récents indiquent que le nombre des faillites est plus bas en 1964 qu'en 1963 (99 faillites

## GRAPHIQUE XXIX

### FAILLITES COMMERCIALES AU QUÉBEC

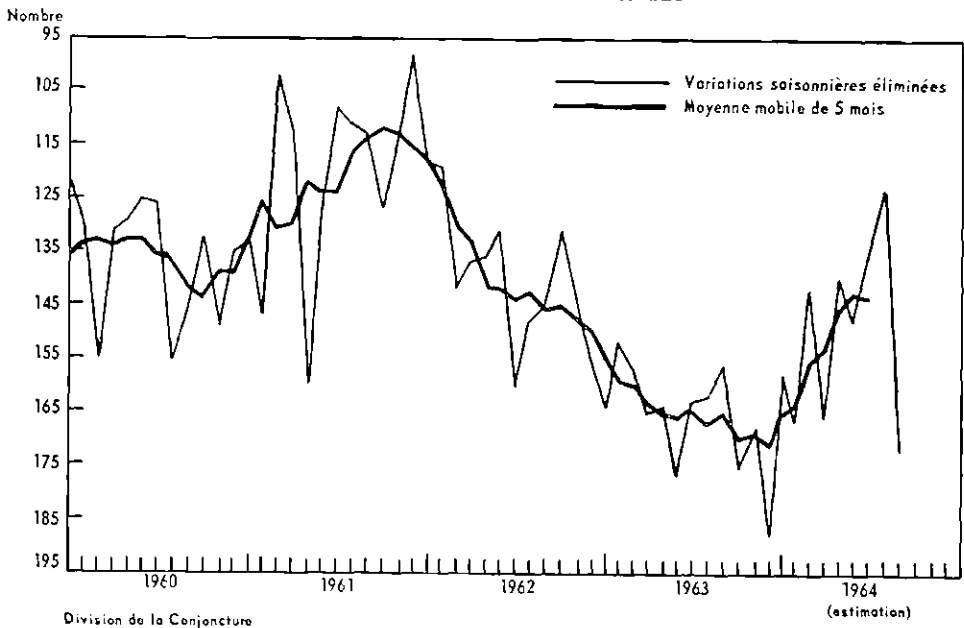


TABLEAU 57

ANNÉE	FAILLITES COMMERCIALES								
	QUÉBEC			ONTARIO			CANADA		
	Nombre de faillites	Passif total (\$'000)	Passif moyen \$	Nombre de faillites	Passif total (\$'000)	Passif moyen \$	Nombre de faillites	Passif total (\$'000)	Passif moyen \$
1961 .....	1,450	49,135	38,885	952	48,350	51,878	2,659	116,520	45,821
1962 .....	1,694	77,002	45,456	1,177	55,946	47,535	3,190	149,440	46,846
1963 .....	1,987	91,468	46,055	1,389	84,261	60,663	3,677	195,602	53,196
9 mois 1963 .....	1,464	65,564	44,648	1,001	62,870	62,807	2,674	141,258	52,826
9 mois 1964 .....	1,365	73,375	53,853	968	57,970	59,886	2,591	149,620	57,746

SOURCE : *Revue statistique du Canada* (11-005 F), B. F. S.

de moins). Cependant, le passif de ces faillites est supérieur de 8 millions de dollars à celui de 1963. Le passif moyen par faillite s'est donc accru dans la proportion de 20,6% (pour les neuf premiers mois de l'année 1964). La part du Québec dans le nombre total des faillites canadiennes a sensiblement diminué.

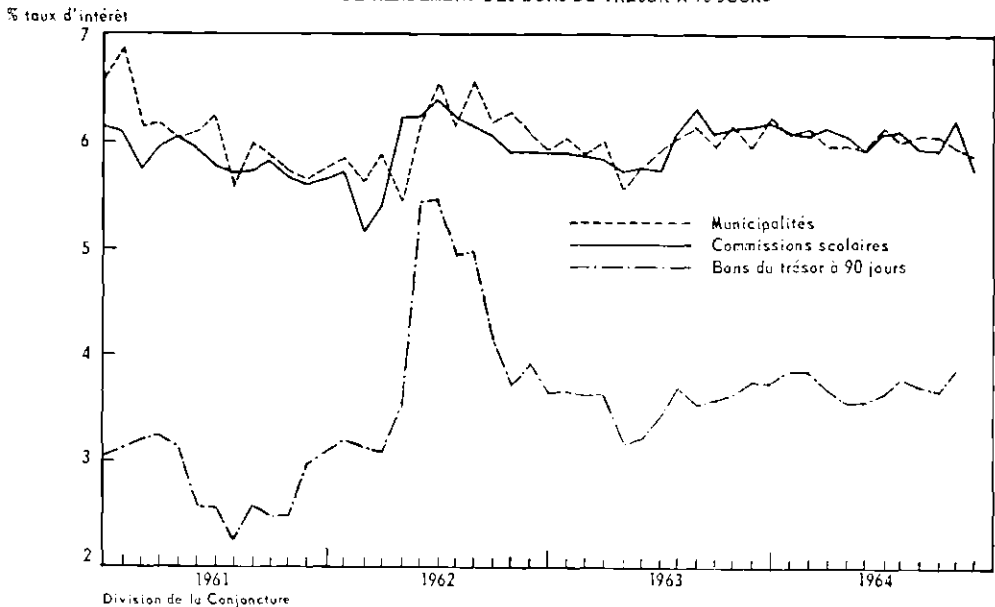
*Finances publiques :*

Depuis quelques années, le gouvernement tente de combler les carences existant dans l'infrastructure sociale de la province. Or, nous avons vu qu'il s'agit en général de projets à long terme et que les différents gouvernements ne peuvent compter sur un accroissement suffisant de leurs revenus courants pour financer ces travaux. La politique d'emprunt revêt donc, de ce fait, une grande importance.

En 1964, la province de Québec a emprunté 144 millions de dollars en comparaison de 252 millions en 1963. Les emprunts municipaux s'établissent à 285 millions de dollars, dont l'emprunt de 102 millions contracté sur le marché de New York. Les emprunts scolaires ont légèrement diminué par rapport à l'année dernière — 76 millions de dollars contre 82 millions en 1963. Toutefois, la contribution du marché américain s'est accrue, puisqu'il a fourni 10 millions de dollars en 1964 contre \$865.000 en 1963. Enfin, l'Hydro-Québec a réduit ses emprunts de presque 200 millions de dollars en 1964. En 1963, les emprunts

GRAPHIQUE XXX

COÛT NET DES EMPRUNTS CONTRACTÉS AU CANADA  
PAR LES MUNICIPALITÉS ET LES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC  
TAUX DE RENDEMENT DES BONS DU TRÉSOR À 90 JOURS



contractés sur le marché de New York s'élevaient à 300 millions de dollars et les emprunts sur le marché canadien à 102 millions. En 1964, l'apport du marché canadien est resté le même (110 millions de dollars), mais celui du marché new-yorkais s'établit à 100 millions.

Le coût net des emprunts de la Province s'établit à 5.50% en 1964 — c'est le taux le plus bas enregistré depuis plusieurs années ; le coût le plus élevé fut noté en 1963 à 6.128%. On note une tendance inverse pour les autres emprunts. Le coût des emprunts municipaux s'établit à 6.038% en 1964 (5.912% en 1963), le coût des emprunts scolaires à 6.039% (5.952% en 1963) et le coût des emprunts de l'Hydro-Québec à 5.45% (5.00% en 1963).

Le coût net des emprunts effectués à New York a baissé en 1964 : 5.078% contre 5.679% en 1963 pour les emprunts municipaux, 5.211% contre 5.596% pour les emprunts scolaires et 4.62% contre 5.00% pour les emprunts de l'Hydro-Québec.

Cependant, l'approvisionnement du Canada sur le marché des capitaux américains inspire une certaine inquiétude. En effet, afin de réduire le déficit de leur balance des paiements, les États-Unis cherchent à limiter les sorties de capitaux privés. Ainsi, les États-Unis ont demandé au Canada, à titre officieux, de limiter leurs emprunts sur le marché de New York à 400 ou 500 millions, de dollars par an. À l'heure actuelle, les emprunts canadiens se situent entre 600 et 700 millions de dollars. Par ailleurs, la Banque du Canada pourrait être

TABLEAU 58

EMPRUNTS CONTRACTÉS PAR LE SECTEUR PUBLIC				
	1961	1962	1963	1964
	<i>En dollars</i>			
Province de Québec...	150,000,000	220,000,000	252,289,200	143,908,000 <sup>(1)</sup>
Municipaux.....	121,704,600 29,202,000 <sup>(2)</sup>	119,820,600 37,309,300 <sup>(2)</sup>	163,041,200 4,729,000 <sup>(2)</sup>	182,264,800 102,396,500 <sup>(2)</sup>
Scolaires.....	99,550,000 —	82,272,000 14,100,000 <sup>(2)</sup>	81,026,500 865,000 <sup>(2)</sup>	65,491,000 10,270,000 <sup>(2)</sup>
Hydro-Québec.....	97,655,000 —	148,120,000 —	102,645,920 300,000,000 <sup>(2)</sup>	110,000,000 100,000,000 <sup>(2)</sup>

(1) Y compris \$93,908,000, en obligations d'épargne émises par le gouvernement du Québec en 1964, remboursables sur demande aux taux de 5.0 - 5¼ - 5½%.

(2) Données des opérations réalisées aux États-Unis.

incitée à maintenir son taux d'intérêt à un niveau légèrement inférieur à celui des États-Unis pour que les Américains ne placent pas leurs avoirs en dehors de leur pays. Il ne faut pas oublier que le Canada bénéficie de l'exemption de la taxe de 15% sur les obligations émises sur le marché américain. Les États-Unis souhaitent donc que leurs efforts pour rétablir l'équilibre de leur balance des paiements soient soutenus.

TABLEAU 59

COÛT NET DES EMPRUNTS CONTRACTÉS PAR LE SECTEUR PUBLIC				
	1961	1962	1963	1964
	%	%	%	%
Province de Québec . . . . .	5.538	5.474	6.128	5.50
Municipaux . . . . .	6.041	5.964	5.912	6.038
	5.695 (2)	5.6 (2)	5.679 (2)	5.078 (2)
Scolaires . . . . .	5.779	5.855	5.952	6.059
	—	5.325 (2)	5.596 (2)	5.211 (2)
Hydro-Québec (5) . . . . .	5.35	5.22	5.00	5.45
	—	—	5.00 (2)	4.62 (2)

(2) Données des opérations réalisées aux États-Unis.  
(3) Taux ne tenant pas compte du prix de vente des obligations.  
SOURCES : *Ministère des finances, des affaires municipales, de l'Hydro-Québec.*

### CONCLUSION

Au Canada, l'année 1964 a été caractérisée par un niveau d'activité exceptionnellement élevé. L'indice de la production industrielle a augmenté de plus de 9%, alors que les taux comparables de 1963 et 1962 étaient de 5% et 8% respectivement. Chose plus remarquable encore, cette expansion a été particulièrement équilibrée et tous les secteurs industriels y ont apporté une large contribution. La production d'automobiles a dépassé le chiffre de 1963 (630,000 véhicules) en dépit de la fermeture d'usines à la fin de l'année. La production d'acier a augmenté de 11% ; le secteur primaire a accru ses expéditions dans des proportions considérables, surtout pour le zinc, le minerai de fer, la potasse, l'aluminium et le papier journal. Les autres produits du secteur primaire ont également connu un large essor, bénéficiant de l'amélioration très nette des marchés mondiaux.

Parallèlement à cette évolution de la production, on note une amélioration sur le marché du travail. La main-d'œuvre a augmenté de 3.6% alors que le chômage a diminué de 12%. Le taux de chômage se situe en 1964 à 4.7% de la population active : c'est le taux le plus bas enregistré depuis 1957.

Autre caractéristique de l'année, les immobilisations ont été particulièrement élevées dans tous les secteurs. Par rapport à 1963, elles se sont accrues de 8.3%. Ces nouvelles immobilisations correspondent à un besoin de renouvellement de l'outillage existant et à la création d'une nouvelle capacité de production. En effet, les capacités de production créées lors de l'essor des années 50 ont été peu à peu résorbées et, à la fin de l'année 1964, les usines travaillaient à pleine capacité dans presque tous les secteurs. Les industries basées sur le secteur primaire ont investi proportionnellement plus que les autres, mais le mouvement s'est généralisé à toutes les industries.

La prospérité du pays peut être mesurée par un autre indice : les exportations ont atteint 8.3 milliards de dollars, soit une augmentation de 18%. Cette augmentation est due en partie à des expéditions de blé beaucoup plus élevées que de coutume. D'autres produits, en particulier le minerai de fer, les métaux de base et les pâtes et papiers, ont été exportés en quantités considérables. Les exportations de produits finis ont augmenté de plus d'un tiers depuis 1963. Mais le fait le plus notable est l'ouverture de nouveaux débouchés et une certaine diversification des courants d'échanges. Au cours des 11 premiers mois de 1964, les exportations vers les différents pays ont augmenté considérablement, soit de 13.4% vers les États-Unis, de 19% vers la Grande-Bretagne, de 15.5% vers la Communauté économique européenne, et de 15.9% vers le Japon.

Les importations accusent également une hausse marquée : d'après les dernières estimations, elles se seraient accrues de 16%. Leur répartition n'a pas changé : elles se composent de machines, de biens d'équipement et de biens de consommation. En définitive, la balance commerciale, qui ne comprend que les mouvements de marchandises, montre un excédent appréciable.

Cependant, la balance des comptes courants accuse un déficit, moins élevé pourtant que celui de l'année dernière. Pour les neuf premiers mois de l'année, il atteint 280 millions de dollars, en comparaison de 436 millions pour la même période de 1963. Ce déficit est dû à une hausse des dépenses non matérielles, en particulier des intérêts et dividendes versés à l'étranger, et des dépenses de tourisme des Canadiens à l'extérieur du pays.

Pour 1965, on escompte la poursuite du mouvement d'expansion, en s'appuyant sur l'amélioration des marchés mondiaux et sur le regain de confiance des hommes d'affaires. Cependant, quelques ombres apparaissent sur l'économie internationale : la situation difficile de la livre sterling, le déficit persistant de la balance des paiements américains qui nécessitera la limitation des investissements privés à l'étranger, l'aggravation de la situation dans certaines zones troublées du monde sont autant de facteurs qui risquent d'influencer défavorablement les exportations canadiennes. Malgré tout, le Canada détient, pour

certains produits, une position de force sur les marchés mondiaux. Par ailleurs, la vague d'investissements qui semble se poursuivre donnera à notre industrie un pouvoir concurrentiel accru, tout en contribuant à stimuler la demande intérieure.

Au Québec, l'expansion économique entre dans sa cinquième année et 1964 pourra être considérée comme l'année la plus marquante de cette période d'essor, si l'on en juge par le taux d'augmentation du produit national brut de l'ordre de 9.9%. Il faut remonter à 1956 pour retrouver une progression comparable (8.9%). L'année 1962, considérée pourtant comme exceptionnelle, avait connu un taux de 7%.

Les postes qui ont le plus progressé sont les bénéfiques des sociétés avant impôt (12.5%), le revenu du travail (9.2%), les intérêts, dividendes et loyers (8.8%). La seule baisse s'est produite dans le revenu net de l'agriculture ; elle est attribuable dans une certaine mesure aux conditions dans lesquelles se sont effectuées les récoltes en 1964 et à la part grandissante des frais d'exploitation et de la dépréciation.

Ce haut niveau d'activité se reflète dans tous les secteurs : 7 à 8% d'augmentation pour la valeur des expéditions des fabricants, 5.6% pour la population active employée et surtout 17.8% pour les immobilisations, ce qui manifeste la confiance des entreprises dans la vigueur de l'économie.

L'année 1964 demeurera une année record pour la production dans tous les domaines, excepté l'agriculture où la production, bien qu'ayant augmenté en volume, a connu une faible diminution en valeur à cause de la baisse des prix de certains produits animaux, en particulier les œufs et les volailles. Or, les agriculteurs tirent leur revenu monétaire pour 39.8% de la vente des produits laitiers et pour 46.7% des ventes de bétail et de produits animaux, excluant le lait. Notons que l'indice des prix des produits agricoles à la ferme a augmenté de 3.1 points depuis 1961, donnant ainsi une plus grande « plus value » aux produits de la ferme, alors que l'indice des prix des biens et services utilisés sur les fermes a augmenté de 22.9 points pendant la même période.

La valeur des captures de pêche a atteint 5.4 millions de dollars, soit 2.1% de plus qu'en 1963 bien que le volume des captures ait été nettement inférieur à celui des années précédentes. La hausse des prix a largement compensé la baisse du volume.

L'industrie forestière a connu une année record. Le volume des bois coupés a atteint 1,024 millions de pieds cubes, soit une hausse de 13.6% par rapport à 1963. La valeur de la production a augmenté de 13.8%. Cette hausse de la production est due en grande partie à l'amélioration du marché des États-Unis auquel cette industrie est particulièrement liée. Le bois à pâte figure pour 66% de la valeur de la production.

Autre secteur en vive expansion, l'industrie minière a augmenté sa production de 24.5% en 1964. Les minéraux métalliques ont accru leur valeur de 34.8%. Ils représentent environ 70% de la production minière totale. Cette industrie est également en relation étroite avec les marchés extérieurs. Au niveau de la transformation, les hausses les plus importantes sont enregistrées

par le zinc, le cuivre, le fer et l'amiante. Les augmentations résultent en partie de l'ouverture de trois nouvelles mines : *Mallagami Lake Mines*, *Orchan Mines Limited* et *Lake Dufault Mines Limited*. Les projets annoncés laissent entrevoir de nouveaux développements dans le secteur minier en 1965. Plusieurs nouvelles mines doivent, en effet, entrer en production.

Dans le secteur manufacturier, on constate un progrès généralisé dans l'ensemble des branches. La valeur des expéditions a été estimée à 8,993 millions de dollars, soit une hausse d'environ 7% par rapport à l'année dernière. De nouveaux emplois ont été créés : 30,000, soit 47% des nouveaux emplois créés dans la province. Soulignons également qu'environ 1,000 nouveaux établissements se sont établis au Québec en 1964. La semaine moyenne de travail, qui était restée stable depuis 5 ans, s'est prolongée en 1964 de 2.4% par rapport à 1963. Parmi les industries les plus importantes du Québec, l'industrie des pâtes et papiers atteindrait en 1964 une valeur estimée de 717 millions de dollars pour les expéditions, ce qui représenterait un gain de 7.6% par rapport à 1963. Les expéditions en dehors du Québec se sont accrues de 14.8% pour les papiers et cartons et de 4.8% pour la pâte de bois.

La valeur des expéditions de l'industrie de l'affinage et de la réduction des métaux a atteint 748.7 millions de dollars (+7% par rapport à 1963). Ces deux industries augmentent leur rendement et modernisent leur outillage, ce qui leur permet de réduire le coût de la production. Les nouveaux projets achevés ou annoncés en 1964 sont nombreux. Parmi les industries qui s'affirment de plus en plus, notons l'industrie chimique qui prend une importance grandissante et l'industrie textile qui, après avoir élargi ses marchés d'exportation, a accru sa production de 6.1%.

La hausse qui s'est produite dans le volume de la construction est due en grande partie aux travaux de génie et au bâtiment dans les secteurs industriel, commercial, institutionnel et autres. La construction domiciliaire, bien qu'ayant légèrement augmenté, n'a pu donner à l'ensemble du secteur l'impulsion escomptée en dépit du prolongement des différentes mesures gouvernementales. La prédominance de la construction lourde s'explique par la mise en place d'un programme de travaux routiers et par l'édification des bâtiments nécessités par l'expansion industrielle et commerciale.

En janvier 1965, la population québécoise s'élevait à 5,624,000 personnes, soit 28.9% de la population canadienne. Le taux d'accroissement naturel de 1954 à 1963 a été de 20.7 par mille, ce qui est nettement supérieur à celui de l'Ontario (17.5 par mille). L'augmentation plus rapide de la population ontarienne est le résultat d'une immigration plus forte.

La population employée a atteint 1,815,000 personnes, ce qui représente une augmentation de 3.6% par rapport à 1963. Le taux d'augmentation de la population active totale a été de 2.4%. L'emploi a donc augmenté dans une proportion supérieure à la population active, ce qui s'est traduit par une baisse du chômage. Le nombre de personnes actives, par mille habitants, inférieur à celui du Canada et de l'Ontario, tient à la structure de la population où domi-



nent les groupes de moins de 20 ans. Si l'on considère la population active employée par secteur, on constate une forte augmentation dans la construction (9.6%), une augmentation élevée dans les services (6.9%), une quasi stabilité dans les mines et les forêts (2.8%), une hausse de 6.6% dans les manufactures dont l'emploi n'avait progressé que très faiblement depuis 1956.

Le chômage a atteint son point le plus bas depuis 1957 avec 6.4% de la population active. Les groupes d'âge les plus frappés par le chômage sont de 14-19 ans (12.4%) et de 20-24 ans (7.9%). Dans les groupes adultes, on enregistre des taux plus faibles : 4.9% de 25 à 44 ans et 5.5% de 45 à 64 ans.

En 1964, le revenu personnel a atteint 8,823 millions de dollars, soit une hausse de 7.3% par rapport à 1963. Les salaires et gages versés constituent la part la plus importante du revenu personnel, un peu plus de 68%. Le revenu du travail s'est élevé à 6,195 millions de dollars en 1964, en progression de 9.2% par rapport à 1963. Toutes les catégories de revenus ont d'ailleurs augmenté dans de fortes proportions : 8.8% pour les intérêts, dividendes et loyers, 12.5% pour les bénéfices des sociétés avant-impôt, 3.5% pour le revenu net des entreprises individuelles non agricoles. Seul le revenu net des agriculteurs a légèrement diminué, à cause de la baisse intervenue dans le revenu brut. Notons par ailleurs, que le coût croissant de l'équipement agricole contribue à réduire le revenu net depuis plusieurs années.

La grande partie des revenus des Québécois a été dépensée en biens et services. Le montant de ces dépenses s'est élevé à 7,460 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 7.2% par rapport à 1963. Dans le budget des Québécois, le logement et l'alimentation occupent les postes les plus importants. En 1964, contrairement aux années précédentes, la demande s'est portée davantage vers les biens durables que vers les biens non durables. En effet, les ventes de biens durables, excluant les automobiles, ont augmenté de 5.4% (0.1% en 1963) ; si l'on ajoute les automobiles, qui représentent pour le consommateur un achat de longue durée, cette augmentation est de 7.0%. Les ventes de biens non durables se sont accrues de 4.7% en comparaison de 8.7% en 1963. L'ensemble de toutes les ventes au détail a atteint le taux de 5.3%.

D'après les dernières études effectuées par le ministère des affaires fédérales-provinciales, les dépenses du gouvernement fédéral dans la province de Québec auraient augmenté de 12.4%. Cependant, il faut souligner que les chiffres obtenus ne comprennent pas seulement les flux monétaires mais aussi la dépense nationale et la part proportionnelle à la population du Québec des dépenses fédérales effectuées dans tous les domaines.

Les dépenses courantes du gouvernement provincial se sont élevées pour l'année fiscale 1964 à 957 millions de dollars, soit une hausse de 13.8%. Les immobilisations qui ont été de 214 millions de dollars présentent une très forte augmentation : 30.5%. Soulignons que ces chiffres représentent les sommes réellement dépensées par le Gouvernement provincial à l'exclusion de toute subvention. Les domaines qui ont le plus bénéficié des investissements provinciaux sont la voirie et les travaux publics, l'éducation et la santé. Ainsi, la politique

budgétaire reflète les options fondamentales du gouvernement en faveur de l'augmentation et de l'amélioration du capital social du Québec.

Les dépenses des gouvernements municipaux ont atteint 475 millions de dollars pour l'année civile 1964. Ces dépenses augmentent d'année en année et les revenus sont généralement insuffisants pour couvrir les besoins. Les municipalités doivent donc recourir dans une large mesure à l'emprunt. Ceci explique que dans le compte détaillé de leurs dépenses, le service de la dette soit le poste le plus élevé. Notons également l'importance du poste des travaux publics.

TABLEAU 60

VALEUR BRUTE DE LA PRODUCTION PAR SECTEUR						
SECTEUR	1961	1962	1963	1964 (*)	63/62	64/63
	<i>En millions de \$</i>				%	%
Agriculture (1) . . . . .	486.4	515.2	526.3	525.7	+2.6	- 0.1
Forêts . . . . .	259.5	222.5	236.9	269.7	+6.5	+15.8
Pêche et trappage (2) . . . . .	6.0	6.8	7.1	7.7	+4.4	+ 8.4
Énergie électrique . . . . .	243.2	251.9	250.1	270.0	-0.7	+ 8.0
Mines et carrières (3) . . . . .	285.5	357.2	371.8	462.8	+4.1	+24.5
Fabrication . . . . .	7,429.5	8,084.5	8,452.9	8,993.3	+4.3	+ 6.6
Construction . . . . .	1,732.7	1,890.7	1,953.5	2,311.8	+3.5	+18.3
Services . . . . .	2,634.0	2,819.0	3,066.0	3,314.0	+8.8	+ 8.1

(\*) Estimation.  
(1) Afin d'éviter le double emploi, nous avons déduit le loyer et ajouté l'élevage des animaux à fourrure.  
(2) Valeur au débarquement pour la pêche.  
(3) Au niveau d'extraction.

En 1964, la part du Québec dans le total des investissements canadiens s'établissait à 26.1%; en 1961, elle était de 24.5%. Le montant des immobilisations (chiffres provisoires) est de 2,686 millions de dollars, non compris les réparations et l'entretien (833 millions de dollars).

En valeur absolue, les services publics absorbent le plus fort montant avec 765.6 millions de dollars. Ce secteur a toujours été en progression marquée, car il est étroitement lié à l'évolution démographique et au niveau du revenu par habitant. Néanmoins, sa part dans l'ensemble des investissements a tendance à diminuer légèrement : de 26.6% en 1960, elle est passée à 21.1% en 1964. Par ordre d'importance, ce sont les constructions domiciliaires qui canalisent ensuite les sommes les plus considérables avec 716.4 millions de

dollars. Enfin, le secteur manufacturier et le secteur primaire réunis ont investi 984.1 millions de dollars en 1964. C'est surtout sur ces deux secteurs que s'appuient les mouvements expansionnistes, dont nous sommes témoins depuis 1961.

L'accroissement le plus important en 1964 a eu lieu dans le secteur primaire et, plus particulièrement, dans les mines et les forêts. La hausse de 14% dans les investissements ne représente que les sommes investies au cours de 1964. On sait que dans ce domaine, les projets d'expansion portent souvent sur plusieurs années. En plus de renouveler l'outillage et les équipements existants, le secteur manufacturier compte des nouvelles unités de production dans les domaines les plus divers.

### *Perspectives en 1965*

En nous basant sur le processus de développement économique qui s'est poursuivi au cours des dernières années grâce aux effets d'entraînement à court terme dans les différents secteurs d'activité, on peut prévoir que l'expansion économique au Québec se prolongera au-delà de l'année 1965.

En effet, les prévisions de dépenses à tous les niveaux, qui sont à la base des mouvements conjoncturels, manifestent une tendance nette à la hausse : augmentation de 13.4% dans les dépenses courantes et de 22.7% dans les immobilisations du gouvernement ; de 18.2% dans les immobilisations privées et publiques.

D'après les chiffres préliminaires, les immobilisations dans les différents secteurs, en 1964, ont été supérieures à celles projetées à la fin de 1963. Quant à 1965, les taux d'augmentation à ces postes varient de 8 à 44%, et au niveau global, elles seront supérieures de 18.2% par rapport à 1964, dépassant ainsi de 4.5 points celles du Canada. Seul le secteur primaire verra ses immobilisations diminuer de 15%, baisse qui résulte des capitalisations massives assez considérables qui ont eu lieu depuis 4 ans.

Cette tendance ascendante générale, soutenue par les efforts conjugués des gouvernements et des agents économiques dans la poursuite d'une meilleure utilisation de nos ressources, ne laisse raisonnablement aucune inquiétude quant au maintien du dynamisme de l'économie québécoise et à la continuation du mouvement expansionniste actuel.

## ANNEXE II

### L'ACTIVITÉ GOUVERNEMENTALE : RÉALISATIONS ET PROJETS

#### *I — Ministère de l'éducation*

La Loi instituant le ministère de l'éducation et le Conseil supérieur de l'éducation entraînait en vigueur par proclamation le 15 mai 1964. Cette date constitue un moment déterminant dans l'histoire de l'éducation au Québec.

Le ministère comprend, sous l'autorité du ministre, du sous-ministre et des sous-ministres associés, six directions générales : planification, programmes et examens, organisation scolaire, équipement et enseignement supérieur. En plus de ces directions générales, le ministère compte divers services auxiliaires dont l'activité intéresse l'ensemble de son administration.

L'ampleur de la tâche à assumer et la détermination de ne rien négliger pour la mener à bien ont imposé un rythme rapide à l'activité du ministère de l'éducation depuis le moment de sa création.

Au cours de son premier exercice financier, le ministère a administré un budget de \$465,671,000 en dépenses brutes.

Parmi les principales initiatives qu'il a prises durant cette période, certaines se situent dans le prolongement de la Grande Charte de l'éducation dont l'adoption, en 1961, consacrait la démocratisation de l'enseignement au Québec. D'autres, par contre, témoignent de l'intention du ministère d'accentuer son action dans trois domaines distincts : le financement de l'enseignement ; la coopération avec l'extérieur sous forme d'ententes avec certains pays ; la réforme pédagogique.

#### PROLONGEMENT DE LA GRANDE CHARTE DE L'ÉDUCATION

Conformément à sa politique de démocratisation de l'enseignement, le ministère de l'éducation a adopté nombre de mesures visant à mettre à la portée d'un plus grand nombre possible de jeunes du Québec une formation répondant aux exigences de la vie moderne. Ainsi, le premier énoncé majeur de la politique du ministère en matière de développement scolaire, *le livre blanc sur le développement et le financement de l'équipement scolaire régional*, déposé à l'Assemblée législative le 18 juin 1964, annonçait :

- un programme accéléré de trois ans pour le développement de l'équipement scolaire régional ;
- une nouvelle politique de financement des investissements des commissions scolaires ;
- l'établissement d'un plan cohérent de développement scolaire régional.

En adoptant la politique exposée dans le livre blanc, le gouvernement s'engageait à réaliser, avec toute la diligence nécessaire, deux objectifs majeurs : d'abord, doter chaque région de l'équipement scolaire dont elle a besoin pour dispenser aux divers groupes d'étudiants les enseignements adaptés aux aptitudes individuelles et aux exigences d'une formation professionnelle adéquate pour la main-d'œuvre de demain ; deuxièmement, assurer le financement des dépenses en immobilisations que la mise en place d'un tel équipement entraîne nécessairement.

Jusqu'au premier avril 1967, le gouvernement paiera comptant et en entier les dépenses d'immobilisations des commissions scolaires pour la formation professionnelle. La subvention octroyée pour chaque projet sera payée au fur et à mesure de l'exécution des travaux. Cette politique s'applique également aux projets réalisés depuis 1961.

En vertu de l'entente fédérale-provinciale sur la formation technique et professionnelle à laquelle le Québec adhère déjà, le gouvernement provincial récupérera les trois-quarts des subventions qu'il aura versées aux commissions scolaires au titre de la formation professionnelle. Dans le cadre de la politique du gouvernement québécois annoncée par le premier ministre à la conférence fédérale-provinciale du mois de mars 1964, cet accord, d'une durée limitée à la période de 1961 à 1967, est l'un de ceux dont le Québec entend se prévaloir pour recouvrer toutes les sommes qui lui reviennent.

De plus, quel que soit le type d'enseignement auquel elles sont destinées, les dépenses en immobilisations admissibles aux subventions gouvernementales comprendront désormais non seulement le coût de construction des bâtiments, mais encore le coût des aménagements extérieurs, de l'ameublement et de l'outillage, ainsi que celui des honoraires professionnels.

Quant aux dépenses d'immobilisations pour l'enseignement de formation générale, le gouvernement continuera d'attribuer des subventions qui tiennent compte des ressources de chaque commission scolaire y compris les améliorations de leur situation financière qui peuvent découler dans un bon nombre de cas du financement intégral des immobilisations pour la formation professionnelle. Comme par le passé, le paiement des subventions pour la formation générale s'échelonnera sur un certain nombre d'années.

La politique énoncée dans le livre blanc de juin dernier a pour objet d'inciter les commissions scolaires régionales à accélérer le développement de l'éducation dans leur région : elle permettra de mettre en place, sur une période de trois ans, l'essentiel d'un équipement scolaire régional conforme aux besoins du Québec. La planification de ce développement assurera la réalisation cohérente et rationnelle des opérations prévues.

Le 10 septembre 1964, le ministre de l'éducation lançait l'Opération 55 qui a pour but de contribuer à la réalisation, dans le plus bref délai possible, des plans régionaux d'équipement scolaire prévus au livre blanc.

L'urgence du développement et du financement de l'équipement scolaire régionale exige la mobilisation des ressources et des énergies de la population

des régions scolaires du Québec. L'ensemble des moyens mis en œuvre pour atteindre ce résultat constitue l'Opération 55, ainsi nommée parce qu'elle devait conduire à la formation de 55 commissions scolaires régionales au Québec ; à la formation de 55 comités régionaux de planification scolaire ; à la préparation, au niveau régional même, de 55 plans d'équipement scolaire ; à la mise en place de 55 réseaux d'équipement scolaire régional.

Le chiffre 55, en ce qui concerne la formation des commissions scolaires régionales, a été dépassé. Il existe en effet présentement au Québec 59 commissions scolaires régionales. Le chiffre 55 traduisait surtout, à l'origine, l'objectif fixé pour le secteur catholique de l'enseignement secondaire public. La formation de commissions scolaires régionales à direction protestante portera le chiffre total à 64 régionales.

On prévoit, dans les régionales, des constructions pour une somme totale de l'ordre de \$500 millions. \$250 millions seront dépensés par le gouvernement et \$50 millions, par les commissions scolaires. En vertu de l'entente fédérale-provinciale sur l'enseignement technique et professionnel, le gouvernement du Québec récupérera près de \$200 millions du gouvernement fédéral.

Par ailleurs, en vue de favoriser une fréquentation scolaire plus poussée, le gouvernement a modifié la Loi des allocations scolaires afin que tous les adolescents du Québec âgés de 16 à 17 ans, qui fréquentent assidûment l'école, bénéficient douze mois par année, plutôt que dix mois seulement, des allocations scolaires payées en vertu de la Loi des allocations scolaires de 1961. D'autre part, la loi de 1961 excluait tous les adolescents déjà assistés en vertu de la Loi de l'assistance publique et de la Loi de la protection de la jeunesse. Ces adolescents sont désormais admissibles aux allocations scolaires, douze mois par année, eux aussi. La Loi des allocations scolaires est administrée par la Commission des allocations sociales du Québec.

Toujours dans le prolongement de la Grande Charte de l'éducation, la sanction, le 31 juillet 1964, de la Loi du financement des investissements universitaires accordait aux universités du Québec, pour l'exercice financier 1964/65, des subventions d'investissements au montant de \$24 millions en plus d'un montant de \$8,480,000 à consacrer au remboursement par le gouvernement, au fur et à mesure des échéances, des emprunts que les universités ont contractés auprès de la Société centrale d'hypothèque et de logement pour fins de constructions de maisons d'étudiants.

Le service de l'aide aux étudiants du ministère de l'éducation a continué sa progression durant l'année 1964/65. Pour la première fois, cette année, des étudiants des écoles normales ont reçu des bourses dont le montant a été calculé en vertu du système en vigueur pour les bourses régulières ; comme résultat, un plus grand nombre d'étudiants de cette catégorie ont reçu une assistance financière plus considérable. Pour la première fois également, des bourses de perfectionnement ont été accordées pour la formation des professeurs de l'enseignement spécialisé inscrits à l'École normale de l'enseignement technique.

Des 60,000 candidats qui ont fait des demandes de bourses régulières, 46,500 ont obtenu des réponses favorables ; ils ont reçu une somme totale de \$16,960,000. Les candidats aux bourses régulières se recrutent parmi les étudiants des universités, des écoles des beaux-arts, des collèges classiques, des instituts de technologie, des écoles de métiers, des écoles d'infirmières, des écoles normales, des instituts familiaux ou dans quelques autres institutions de même niveau.

Pour l'année académique 1964/1965, le ministère a aussi accordé : 614 bourses de perfectionnement à des diplômés pour des études de spécialisation ou en vue d'un doctorat, pour une somme totale de \$927,000 ; 53 bourses de perfectionnement pour la formation de professeurs de l'enseignement spécialisé inscrits à l'École normale de l'enseignement technique, pour une somme totale de \$63,200 ; 401 bourses pour la formation universitaire du personnel enseignant, pour une somme totale de \$813,450. Quarante-quatre bourses ont été accordées à des étudiants pour leur permettre de faire un stage pratique à l'étranger dans les cadres d'un programme d'échanges.

Grâce à l'octroi de bourses d'un montant total approximatif de \$500,000, 400 handicapés physiques ont pu entreprendre ou poursuivre des études en vue d'acquérir une formation professionnelle.

Le service de l'aide aux étudiants doit s'occuper de la perception de la partie remboursable des bourses. Le montant perçu pour l'année 1963/1964 était de \$650,200 ; par la suite d'une amélioration des méthodes de travail à la division de la comptabilité et des recouvrements, le montant perçu au cours de l'exercice financier 1964/1965 atteint environ \$1,450,000.

## LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT

Au cours de l'exercice financier 1964/1965, les subventions totales aux commissions scolaires, y compris les contributions du gouvernement fédéral, se sont élevées à \$298,136,000. Une nouvelle politique a été annoncée, en janvier 1964, en vertu de laquelle le gouvernement a pris l'engagement de combler les déficits prévus des commissions scolaires pour l'année 1963/1964. Parce que cette politique avait été rendue publique au cours de l'année et que les commissions scolaires n'avaient pas eu la possibilité de présenter des amendements à leur budget 1963/1964, le Conseil des ministres a décidé, en novembre 1964, d'élargir cette politique pour couvrir, dans certains cas, les déficits imprévus des commissions scolaires. Selon cette décision, prise à la suite de recommandations du Comité du plan de développement scolaire, la contribution gouvernementale s'établit selon les règles suivantes :

1. Dans le cas des commissions scolaires qui ont appliqué le taux normal d'imposition pour 1963/1964, le gouvernement assume lui-même le financement des déficits non prévus attribuables à une variation réelle des inscriptions par rapport aux inscriptions prévues au budget approuvé pour

1963/1964 ; à une nouvelle convention collective mise en vigueur après l'approbation du budget 1963/1964 ; ou à des circonstances imprévues (cas de force majeure) affectant le niveau des dépenses prévues ou le niveau des revenus prévus.

Toute commission scolaire qui a encouru, en 1963/1964, un déficit non prévu dans son budget et qui a appliqué le taux normal d'imposition 1963/1964, est invitée à fournir à la direction générale du financement les renseignements qui permettent à cette dernière de déterminer dans quelle mesure ce déficit imprévu s'explique par l'une ou l'autre des raisons ci-dessus énumérées. Tout déficit non justifié de cette façon est récupéré en 1964/1965 par une taxe supplémentaire qui ne doit pas excéder un montant correspondant à 10 pour cent du taux normal d'imposition.

2. Dans le cas des commissions scolaires qui n'ont pas appliqué le taux normal d'imposition pour 1963/1964, les déficits non prévus sont automatiquement récupérés en 1964/1965 par une taxe supplémentaire. Cette taxe supplémentaire ne doit pas toutefois excéder un montant correspondant à une hausse de 10 pour cent du taux normalisé d'imposition.

Des subventions d'équilibre budgétaire sont versées aux commissions scolaires, au besoin, pour leur permettre de remplir leurs obligations au cours de l'année scolaire 1964/1965. Le montant d'une telle subvention correspond à la marge entre les dépenses admissibles et les revenus d'une commission scolaire.

Pour déterminer les revenus normaux des commissions scolaires pour l'année 1964/1965, la division des budgets a continué l'application de la politique de normalisation amorcée au cours des années précédentes. Selon cette politique, la commission scolaire présentant un budget déficitaire, et n'appliquant pas déjà un taux normal d'imposition doit augmenter le taux d'imposition foncière dans une proportion n'excédant pas 20 pour cent du taux normalisé établi pour cette commission scolaire particulière selon la richesse relative du milieu en cause.

Par ailleurs, pour la première fois cette année, la division des budgets a appliqué des règles provisoires permettant de fixer, pour chacune des commissions scolaires présentant des budgets déficitaires, le montant des dépenses admissibles aux subventions d'équilibre budgétaire.

Le service des finances scolaires a continué, en 1964, à étudier et à approuver les emprunts pour la consolidation des déficits accumulés des commissions scolaires au 30 juin 1963. Les emprunts de consolidation, dont le ministère garantit le paiement du service de la dette dans la majorité des cas, se chiffrent actuellement à un montant total de \$46,400,000 soit \$40,660,000 sur obligations et \$5,740,000 sur billets. Les subventions accordées jusqu'à maintenant pour le paiement du service de la dette de ces emprunts s'établissent à un montant de \$2,472,000. Les commissions scolaires, en très grande majorité, ont procédé à la consolidation de leurs déficits accumulés.



## LA COOPÉRATION AVEC L'EXTÉRIEUR

Pour exercer pleinement et efficacement les fonctions qui relèvent de sa compétence, le gouvernement du Québec doit entretenir des relations étroites avec les gouvernements et organismes publics étrangers. Cette exigence s'impose tout particulièrement dans le domaine de l'éducation, domaine où le Québec exerce une juridiction exclusive.

Le progrès de l'éducation requiert une vaste ouverture sur le monde. Le ministère de l'éducation maintient les liaisons constantes avec les organismes responsables de l'éducation dans les autres provinces canadiennes, mais il lui paraît essentiel de déborder les frontières du pays. Tout naturellement, sans pour autant se limiter à cette sphère, il doit attacher une importance primordiale à l'établissement et au développement de liens, sur le plan de l'éducation, entre le Québec et les pays de langue française. Le Québec peut d'ailleurs assumer avec le plus d'efficacité la responsabilité canadienne à l'égard des besoins, en matière d'éducation, des pays francophones en voie de développement.

Le service de la Coopération avec l'extérieur a été créé en janvier 1964, dans les cadres du ministère de la jeunesse, à l'occasion de la conclusion d'un accord entre la France et le Québec portant sur un programme d'échanges de stagiaires. Cet accord permet à des fonctionnaires et à des citoyens du Québec, œuvrant dans diverses branches de la technique et de l'industrie, d'aller se perfectionner dans des institutions d'enseignement et dans certaines industries françaises. Au terme du même accord, des Français peuvent, eux aussi, venir faire des stages pratiques au Québec. Il est prévu que la contribution de la France et du Québec, pour l'année 1964-1965 sera de \$350,000 et de \$150,000, respectivement. Au cours de l'exercice financier 1964/1965, 52 Québécois auront profité de l'accord avec la France et pu effectuer des stages dans ce pays.

Grâce à une entente spéciale avec l'École nationale d'administration de France, le service de la Coopération avec l'extérieur a organisé le recrutement et les stages de 8 fonctionnaires du gouvernement québécois en France, au cours de l'année 1964. Huit autres fonctionnaires provinciaux et un employé de l'Hydro-Québec ont fait un stage semblable à l'École nationale d'administration de Paris. Le service de la coopération avec l'extérieur est aussi chargé de l'élaboration et de l'exécution d'un programme de coopération avec les pays en voie de développement dans le domaine de l'éducation. Ces programmes se réalisent en collaboration avec le bureau de l'aide extérieure. Grâce à cette politique de coopération, 72 enseignants du Québec sont en poste, au cours de la présente année académique, dans 12 pays francophones d'Afrique et dans 2 pays francophones de l'Extrême-Orient. À compter de la prochaine année académique, c'est le ministère de l'éducation du Québec qui engagera les enseignants québécois appelés à participer à ce programme de coopération. On prévoit que le nombre de ces enseignants sera d'environ 60.

Le 27 février dernier, le ministre de l'éducation, le sous-ministre des affaires fédérales-provinciales du Québec, ainsi que le ministre français de l'édu-

cation et le ministre plénipotentiaire des affaires étrangères de France ont signé une très importante entente en vertu de laquelle a été institué un vaste programme d'échanges entre enseignants et chercheurs québécois et français. Il s'agit du premier document officiel de caractère international que signe le Québec. En vertu de l'entente, il a été convenu entre la France et le Québec d'organiser un système d'échanges concernant les chercheurs, en particulier dans les domaines de la science et de la médecine, les professeurs d'universités et les étudiants titulaires d'un diplôme équivalent au moins à la licence, les professeurs d'écoles normales et d'écoles techniques, ainsi que les spécialistes en éducation physique, sports et éducation populaire. Une commission permanente de coopération franco-québécoise sera créée ; elle aura pour mission de suivre l'application des dispositions de l'entente ; elle se réunira périodiquement tantôt à Québec tantôt à Paris. L'entente entraînera des déboursés d'au moins \$2 millions par année, répartis également entre les deux gouvernements.

#### 1965/1966 : L'AMORCE DE LA RÉFORME PÉDAGOGIQUE

Le 20 novembre et le 11 décembre 1964, respectivement, la Commission royale d'enquête sur l'enseignement remettait au gouvernement du Québec les volumes 2 et 3 de son rapport.

Le volume 2 propose une nouvelle philosophie de l'enseignement et soumet 192 recommandations dont le but général est de doter le Québec d'un système scolaire structuré de façon cohérente, conçu en fonction d'une utilisation maximum de nos ressources collectives et aménagé de telle sorte qu'il puisse répondre de façon adéquate aux besoins de tous. Le troisième volume traite des programmes d'études et des services éducatifs.

Le ministère de l'éducation a entrepris, immédiatement après la remise des deuxième et troisième tranches du rapport Parent, l'analyse des recommandations qu'elles contiennent. Dès la mi-décembre, le ministre de l'éducation a précisé les questions auxquelles le ministère allait s'attacher en premier lieu. Il a invité, à la même occasion, les divers groupements intéressés — enseignants, administrateurs scolaires, etc. — à faire porter leurs premières réflexions sur les mêmes thèmes.

Ces thèmes présentement à l'étude sont : la réduction du cours primaire à six ans ; l'instauration du régime des options au cours secondaire ; l'organisation d'instituts pré-universitaires et professionnels ; la formation et le perfectionnement des maîtres.

Toute décision relative à l'un ou à l'autre des thèmes indiqués comportera des implications d'une grande portée quant à l'évolution future de notre système d'enseignement. C'est pourquoi les représentants des secteurs ou des groupes les plus immédiatement en cause dans chaque cas ont été invités à participer à l'élaboration des nouvelles politiques.

L'année 1965/1966 sera marquée par des initiatives qui amorceront la réforme pédagogique recommandée dans les deuxième et troisième tranches du rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement. Elle sera aussi marquée par des initiatives analogues en ce qui concerne le réaménagement d'ensemble du financement de l'éducation, à la lumière des suggestions contenues dans la dernière tranche du rapport Parent et dans le rapport de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité.

Les rapports des commissions royales proposent des objectifs. Que ces objectifs soient intégralement retenus ou non, ils ne peuvent de toute évidence être atteints qu'au terme d'une période plus ou moins longue de transition. Le ministère a la double tâche de déterminer le choix des objectifs et d'aménager la transition vers ces objectifs ; il entend assumer cette tâche en liaison constante avec les éducateurs, avec les dirigeants des institutions d'enseignement et avec la population en général.

## *2 — Ministère des affaires culturelles*

À la demande du ministre, un comité de sept membres travaille à la rédaction d'un livre blanc visant à définir une politique culturelle au Québec. Ce comité recevra une collaboration étroite et généreuse du Conseil des arts du Québec et des directeurs de service du ministère.

### DIRECTION GÉNÉRALE DES ARTS ET DES LETTRES

La Direction générale des arts et des lettres, formée au cours de l'exercice financier de 1963, a ajouté trois services à ceux qu'elle possédait déjà. En plus de ses trois premiers services — lettres, musique et théâtre — elle groupe maintenant les arts plastiques, les subventions, l'aide à la création et à la recherche.

Cet organisme, mis sur pied en vue de coordonner l'action culturelle du ministère dans les disciplines qui viennent la compléter pour l'instant, a un nouveau directeur qui lui insufflera une action encore plus dynamique. Les jurys constitués par le Service des lettres continuent leur travail régulièrement quant au choix des ouvrages dont le ministère a acheté un grand nombre d'exemplaires pour les distribuer hors du Québec.

Ce même service contribue largement au Salon du livre de Québec qui a attiré plus de 50,000 visiteurs à l'Université Laval où s'est tenu le Salon de cette année. La collaboration de Laval a été enthousiaste et chaleureuse. Pour la première fois dans l'histoire du ministère, ce service a organisé une exposition itinérante (dans cinq villes du Québec) dont quatre ont eu lieu au cours de l'exercice financier 1964/1965. Toutes ces expositions ont été un franc succès. Le sous-ministre a présidé à chacune d'entre elles et il a adressé la parole à chaque endroit.

Le succès de la Collection *Arts, Vie et Sciences au Canada français* a été tel que le ministère a dû approuver la parution récente d'une seconde édition ; on en prépare actuellement une traduction.

L'activité du ministère est au pas avec son développement rapide : il est clair que le rythme augmente constamment. Il n'est que de constater la formation des cadres et des structures. L'année 1964, commencée en force par la rétrospective Marquet, a été immédiatement suivie par le rapport de la Commission d'enquête sur le commerce du livre déposé le 24 janvier à l'Assemblée législative. Ce rapport a lui aussi connu une deuxième édition.

Le château Dufresne, à Montréal, est devenu, au mois de mars, le siège du Musée d'art contemporain sous l'égide du ministère et la responsabilité d'un directeur nommé au cours de l'exercice financier 1964/1965. Le Musée du Québec a été rénové et doté d'une aile nouvelle, ce qui répondait à un urgent besoin.

Un représentant du ministère a inauguré la Maison franco-ontarienne, à Ottawa, dont la construction a été rendue possible par un octroi de \$25,000.00 du ministère des affaires culturelles dont dépend le Service du Canada français d'outre-frontières, qui a largement contribué aux démarches effectuées en vue de venir en aide à l'Association canadienne-française d'éducation en Ontario.

Le ministère a également participé au symposium international de sculpture tenu sur le Mont-Royal.

La délégation générale du Québec, à Paris, a fait un travail considérable. Les artistes, par ses soins, ont vu leurs œuvres exposées dans plusieurs pays de l'Europe. Elle a réussi des démarches qui permettront au Québec d'avoir une place dans la Cité internationale des arts à Paris.

De plus, dès son arrivée à Paris, le conseiller culturel de la délégation a entrepris la publication d'une revue, projet que le ministère avait déjà approuvé. Cette revue n'a rien d'une publication de propagande. Elle vise à faire connaître le Québec d'aujourd'hui et ses œuvres de caractère économique aussi bien que culturel. Chaque numéro publie des articles déjà parus dans des publications canadiennes. La revue a exactement le format et l'aspect d'une revue littéraire française. Le sommaire comprend toujours des œuvres littéraires, des poèmes ou des nouvelles, des essais historiques, économiques ou littéraires, ou des chroniques qui permettent de signaler tous les ouvrages importants qui sont publiés au Québec.

Le premier numéro a paru au mois de mai 1964 et il a reçu un accueil des plus encourageants. Grâce à la collaboration des revues et journaux canadiens, il semble que cette revue pourra donner du Canada français une image neuve et qu'elle pourra se comparer aux bonnes revues françaises. Pour le moment, on en prévoit trois numéros par année.

Le centre de documentation du ministère a été créé pour fournir rapidement des renseignements précis et complets sur le Québec. Il comprendra environ un millier de volumes que l'on peut considérer comme nécessaires à la connaissance du Canada français. Il recevra également tous les ouvrages qui paraissent chaque année. Le dépouillement de publications canadiennes sera particulièrement impor-

tant, car les journalistes et les conférenciers pourront connaître ce qui se fait présentement, ce qui ne deviendra que plus tard le sujet de livres. Une photothèque et une cinémathèque viendront s'ajouter à ce service, de façon à profiter sans retard de toutes les occasions de publicité. Déjà, des historiens et des journalistes ont profité de ce centre de documentation.

La section culturelle continuera à répondre à toutes les demandes qui lui sont faites chaque jour, mais elle s'attachera plus particulièrement à la réalisation de projets plus ambitieux, parmi lesquels on peut mentionner une grande exposition de peinture et sculpture contemporaines qui pourra être présentée à Paris et dans quelques villes européennes. la tournée en France d'une troupe de théâtre, l'établissement d'un dépôt de livre canadien, l'établissement de nouveaux services au centre de documentation et l'établissement de relations plus étroites avec la section culturelle du ministère des affaires étrangères et avec le ministère des affaires culturelles de France. Ce sont là les initiatives de l'année qui commence ; elles devraient permettre d'étendre l'action de la section culturelle à la Belgique, la Suisse et aux états africains de langue française.

#### LE SERVICE DU THÉÂTRE

L'action culturelle du Service du théâtre s'étend à la fois au théâtre dramatique, au théâtre lyrique, au ballet, au cinéma, au folklore et aux chanteurs-compositeurs. L'épanouissement de tous les arts du spectacle est ainsi suivi avec intérêt et stimulé généreusement.

Par sa participation à de nombreux colloques sur le théâtre et la culture de Charlottetown à Vancouver, le directeur du théâtre a fait connaître davantage nos préoccupations artistiques. Par de nombreuses conférences il a signalé l'importance du ministère des affaires culturelles dans l'évolution du Canada français. Il est en consultation constante avec la Commission du centenaire, les Conseils des arts, l'Office du film du Québec et la direction des centres culturels du secrétariat de la province.

Le Service du théâtre a participé à la préparation et à la direction du concours national d'architecture pour le projet « Conservatoire du Québec » et pour les consultations avec l'architecte. Ce monument commémoratif du centenaire de la Confédération sera construit au coût de quatre millions six cent mille dollars (\$4,600,000) non compris les travaux d'art et les honoraires de l'architecte et des ingénieurs. Il réunira le Conservatoire de musique de Québec, une salle de théâtre lyrique de 1,600 places et un théâtre polyvalent de 500 places ainsi qu'une salle d'exposition et un salon de thé.

Le centre dramatique du Conservatoire, institué en novembre 1963 pour prolonger l'action du Conservatoire d'art dramatique en apportant en tournée un répertoire classique, a voyagé à travers le Québec, les Maritimes et l'Ontario et jusqu'aux États-Unis donnant plus de 80 représentations du *Tartuffe* de Molière et du *Polyeucte* de Corneille.

Il convient enfin de signaler la création de la Commission de la pièce canadienne qui constituera un répertoire officiel à l'intention des compagnies de théâtre professionnelles et qui accordera pour chaque création de pièce inscrite au catalogue des subventions de production de \$6,000 ou de \$4,000 dont un quart sera la part de l'auteur.

Au cours de l'année, le Théâtre du Rideau Vert a été invité au Théâtre des Nations de Paris pour y représenter *L'Heureux stratagème* de Marivaux dans le programme du festival international de ce théâtre. La compagnie du Théâtre-Club a participé au Festival international de Vancouver en y jouant *Le Marchand de Venise* de Shakespeare. Le Théâtre-Québec et Félix Leclerc ont donné, au Théâtre des Trois-Baudets, de Paris, cinquante représentations de la comédie de Félix Leclerc : *Le P'tit Bonheur*.

Quant au Service de l'aide à la création et à la recherche rattaché à la Direction générale des arts et des lettres, il s'est mis résolument à la tâche dès que son directeur fut à son poste au ministère. Il a étudié et analysé quantité de demandes et accordé des subventions dans divers domaines culturels.

#### L'OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

L'Office de la Langue française a pour objet propre de rectifier la langue française dans le Québec, en y diffusant le français international. De ce fait, son activité s'oriente dans les directives suivantes : recensement du vocabulaire franco-canadien ; choix des canadianismes de bon aloi ; aide subventionnelle : linguistes québécois ; collaboration avec le ministère de l'éducation, le ministère du travail, le ministère de la voirie, le Comité de toponymie, le Comité d'étude des termes de médecine, le service de la Langue française (Abitibi - Témiscamingue) ; contacts avec des organismes québécois, canadiens, français et étrangers qui poursuivent une action parallèle ; publication du bulletin *Mieux Dire* (8 numéros par an) ; le chiffre du tirage sera porté à 200,000 ; préparation et diffusion du *Guide de terminologie*, de lexiques unilingues et bilingues, de bibliographies et de dossiers de documentation ; examen critique d'ouvrages consacrés à la langue française ; publication de monographies : la norme du français au Québec, les canadianismes, les anglicismes, le système de la langue française ; constitution de fichiers et de dossiers de documentation ; préparation de glossaires ; correction de pièces administratives ; révision du vocabulaire de la fonction publique ; création d'un Service de recherches et d'études linguistiques, etc.

#### SERVICE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

Trente-cinq bibliothèques municipales — dont quatre nouvelles créations -- une cinquantaine de bibliothèques d'associations, deux bibliothèques circulantes et trois bibliothèques régionales ont reçu du ministère des subventions qui se

chiffrent par \$824,928 comparativement à \$725,569 en 1963/1964. Cela porte à \$2,387,347 le montant des subventions qui ont été octroyées aux bibliothèques publiques depuis mars 1961. En 1964/65, quatre bibliothèques municipales ont été créées, à Outremont, Repentigny, Duvernay et Saint-Romuald, et deux nouveaux systèmes régionaux ont été institués dans l'Outaouais et dans la partie ouest de l'île de Montréal.

#### ARCHIVES DU QUÉBEC

Au cours de l'année 1964/65, on a procédé à la réorganisation des archives. On a rempli les cadres professionnels par la nomination de trois archivistes diplômés en histoire de nos universités et d'un bibliothécaire d'expérience. Des plans ont été préparés pour réaménager les locaux de façon à les rendre plus fonctionnels, à permettre la consultation le soir et les fins de semaine et accélérer le versement aux archives des dossiers inactifs des ministères.

Une bonne partie des efforts a porté sur la préparation d'un inventaire général de toutes nos collections. Cet inventaire a exigé l'identification et le classement des milliers d'articles et de pièces. Aussitôt que le travail sera terminé, cet inventaire sera publié, et le public et les chercheurs pourront facilement connaître l'étendue et la diversité de nos ressources, que l'on ne pouvait, jusqu'ici, que soupçonner. Ces ressources ont considérablement augmenté au cours de l'année.

#### LE SERVICE DU CANADA FRANÇAIS D'OUTRE-FRONTIÈRES

En 1964/1965, le service a terminé la plus grande partie de la tâche d'identification qu'il s'était fixé vis-à-vis les divers groupes français du pays et de l'est des États-Unis. En effet, en 14 mois, les voyages de son personnel ont atteint environ 20,000 milles.

Simultanément, il s'est efforcé de rendre des services communs à tous ces groupes. À cette fin, il a effectué deux enquêtes, l'une par questionnaire sur la province d'origine des étudiants qui fréquentent les institutions secondaires et collégiales privées en dehors du Québec et l'autre par un professionnel du théâtre qui a visité les centres où existent des troupes de théâtre d'amateurs et des festivals artistiques. Vis-à-vis de problèmes qui dépassent les limites d'une seule province sans pour autant englober tout le pays, le Service s'est intéressé à celui de l'œuvre de la presse acadienne et à celui de la formation d'enseignants dans l'Ouest. Enfin, il a organisé au sein de la Semaine canadienne-française des étudiants de l'Université d'Alberta, à Edmonton, une exposition placée sous le titre d'*Aspects du Québec contemporain*.

Au chapitre des services particuliers, le service qui avait distribué 59 subventions d'un montant de \$132,000 en 1963/1964, en a donné 50 d'un montant de \$200,000 en 1964/1965.

### 3 — *Ministère de la santé*

Le ministère de la santé continue d'apporter à ses structures et à leur fonctionnement les améliorations lui permettant de mettre à la disposition de la population les plus récentes méthodes de prévention et de protection contre les infections communautaires et les divers dangers qui peuvent menacer la santé publique.

Il continue de perfectionner les programmes mis à la portée du public en vue de faciliter la récupération de la santé à ceux que la maladie a atteints, tels les services psychiatriques, les services de la lutte antituberculeuse, l'assurance-hospitalisation, etc.

#### RECHERCHE MÉDICALE

La recherche demeure un des intérêts majeurs du ministère. Le budget du Conseil de la recherche médicale du Québec sera porté cette année à \$100,000 afin non seulement de stimuler la recherche, mais aussi de favoriser l'intégration des chercheurs dans nos milieux hospitaliers et de leur donner un minimum de sécurité financière durant la phase initiale de leurs travaux. La distribution des fonds mis à la disposition du Conseil s'intègre parfaitement à l'organisation financière de la recherche au Canada et contribue à combler les lacunes qui y subsistent. Le Conseil assure de plus la coordination des recherches entreprises à travers toute la province dans le domaine très vaste de la médecine.

Le ministère de la santé maintient de plus un Institut de recherches en hygiène industrielle et en pollution de l'air, dont le budget pour l'exercice financier qui commence est de l'ordre de \$100,000. Cet Institut poursuit en particulier des études sur les effets chroniques des insecticides chez les humains et sur l'influence que peuvent avoir les agents polluants de l'atmosphère sur les maladies des voies respiratoires. L'Institut conduit de plus des recherches sur les méthodes d'analyse de certains agents polluants de l'atmosphère, ainsi que sur les capacités physiques de certains groupes de travailleurs. Seul de son genre sous juridiction provinciale au Canada, l'Institut est un indice des préoccupations du ministère de la santé et un reflet de l'attention apportée aux effets possibles de l'industrialisation de la province sur l'état de la santé publique.

En vue de favoriser la recherche clinique, le ministère de la santé a fait voter les fonds nécessaires à la construction de l'Institut des recherches cliniques, édifice-laboratoire ultra-moderne, où se continueront les recherches déjà entreprises dans ce domaine. Ces recherches ont d'ailleurs eu un retentissement international. De plus, le ministère a financé, avec l'aide du public, la construction de l'Institut de cardiologie de Montréal, Inc., où se poursuivront, dans des locaux plus vastes et mieux équipés, des recherches portant sur les maladies du cœur. Le ministère versera aussi un octroi considérable pour créer un centre de chirurgie expérimentale à l'Université Laval.



La Division des laboratoires, à Montréal, continue la réorganisation qui s'était amorcée il y a quelques mois afin d'accélérer les examens bactériologiques, biologiques, sérologiques et microscopiques des 800,000 échantillons reçus chaque année.

#### DÉPISTAGE ET IMMUNISATIONS

Les projets du ministère concernant le dépistage précoce des erreurs innées du métabolisme en seront bientôt rendus à la phase de réalisation.

La campagne massive d'immunisation contre la poliomyélite a remporté un succès extraordinaire. Près de 3 millions de doses de vaccin Sabin ont été données en 1964 et depuis le début de 1965. Le nombre de cas paralytiques est passé de 112 en 1963 à 11 en 1964 et, au cours de cette dernière année, il n'y a eu que deux morts, tous deux non immunisés. La collaboration du public à cette campagne du ministère permettra éventuellement l'éradication de cette terrible maladie. Le ministère de la santé, à l'avant-garde du progrès, a remplacé le sérum anti-tétanique d'origine équine par le sérum d'origine humaine, beaucoup plus efficace et moins dangereux.

Les campagnes d'éducation du public conduites par le personnel des unités sanitaires et l'accès plus facile des services hospitaliers grâce à l'assurance-hospitalisation ont permis d'abaisser le taux de la mortalité maternelle au niveau le plus bas jamais atteint au Québec. Afin d'améliorer encore la situation, le ministère formera un comité provincial, dont les membres, experts en la matière, seront chargés de procéder à une étude détaillée de chaque cas de mortalité maternelle ou obstétricale. Un projet en vue d'une étude statistique plus poussée des causes de la mortalité infantile est mis au point, et sera réalisé au cours de 1965/1966.

#### SERVICES PSYCHIATRIQUES

Le budget des Services psychiatriques passera de \$57,190,500 à \$46,502,500. Ces Services ont absorbé diverses institutions qui hébergeaient, sous les auspices du ministère de la famille et du bien-être social, les arriérés profonds, ce qui a contribué et contribuera à en augmenter le coût d'opération. L'accroissement du nombre d'employés et, surtout, les augmentations de salaire expliquent en bonne partie l'augmentation du budget. L'emploi d'un personnel qualifié en plus grand nombre assure une amélioration continue des soins. L'accent continue à être mis sur la réhabilitation du malade mental et son retour à la vie normale.

#### COORDINATION ADMINISTRATIVE INTERNE ET EXTERNE

Le dialogue enrichissant inauguré il y a trois ans par la création de divers comités se poursuit. Il assure une excellente collaboration entre les associations

hospitalières, les médecins et le gouvernement. Cette collaboration permet, entre autres, une compréhension fructueuse des problèmes reliés au fonctionnement du programme de l'assurance-hospitalisation. De cette collaboration découlent des solutions heureuses dont toute la province bénéficie.

Le centre d'information que le ministère de la santé avait créé en ses bureaux de Montréal, le 1<sup>er</sup> janvier 1963, en vue de faciliter l'orientation des malades à long terme et d'aider ainsi les administrations hospitalières, a élargi ses activités. Le ministère de la famille et du bien-être social à la requête du ministère de la santé, s'est associé à ce centre qui est devenu un centre d'orientation et de placement.

Ce centre est dirigé par un représentant du ministère de la santé, assisté d'un représentant du ministère de la famille et du bien-être social. Le personnel du centre comprend deux médecins représentant chacun un des deux ministères. Son rôle est de faciliter, selon la condition du malade, son orientation vers l'institution la mieux appropriée à son état, et cela à même les renseignements fournis par les hôpitaux et les médecins. Cette nouvelle initiative du ministère de la santé a reçu une approbation enthousiaste et des hôpitaux et des organisations hospitalières.

Le comité de planification pour hôpitaux de chroniques et de convalescents de la région du Montréal métropolitain a soumis un rapport qui donne une idée très précise de l'ampleur des services disponibles pour les malades à long terme et qui indique les besoins à satisfaire dans un avenir rapproché. On a déjà donné suite à ce rapport qui recommandait que 500 lits additionnels soient mis à la disposition des malades souffrant de maladies à long terme. Une étude du même genre a été amorcée dans le Québec métropolitain, et le rapport sera soumis au cours de l'année 1965.

Une commission d'étude et de coordination des établissements et des besoins hospitaliers a été formée et a commencé à étudier les demandes de construction et d'agrandissement des hôpitaux prévues pour 1965. Récemment, et au cours de l'année qui commence, plus de 1,809 nouveaux lits d'hôpitaux généraux ont été ou seront mis à la disposition du public.

Divers autres comités, tels le comité de contrôle et d'arbitrage, le comité des relations interprofessionnelles, le comité des formules, le comité d'équipement de radiologie diagnostique, le comité d'équipement de radiologie thérapeutique, le comité de planification des besoins en lits pour malades à long terme, le comité du budget, etc., continuent à se réunir, et selon les besoins, à augmenter leurs responsabilités.

Ainsi, le comité des relations interprofessionnelles comprend maintenant des représentants du ministère du procureur général, du ministère de l'éducation, du ministère de la famille et du bien-être social et de la Commission du service civil, en plus des membres du début qui représentaient les associations hospitalières et le ministère de la santé.

Le comité interministériel santé - bien-être, créé par le ministère de la santé, s'est subdivisé en trois comités interministériels : personnes âgées, réhabilitation des handicapés, enfance exceptionnelle.

Un comité provincial de *nursing* a été formé. Il a pour objet d'étudier le fardeau des tâches des infirmières et, corollairement, les responsabilités respectives des divers groupes de *nursing* à l'égard des patients, soit les infirmières, les auxiliaires en *nursing*, les gardes-bébés, et les aides-infirmières. Ce comité groupe des représentants délégués par l'Alliance des infirmières de Montréal, le Syndicat professionnel des infirmières catholiques, l'Association des infirmières de la province de Québec, le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, l'Association des hôpitaux du Québec, l'Association des hôpitaux catholiques du Québec et le ministère de la santé.

Un comité des internes a été créé. Il étudie les problèmes affectant ce groupe d'étudiants post-gradués et présente des recommandations au ministre de la santé dans ce domaine.

#### ASSURANCE-HOSPITALISATION

Le service de l'assurance-hospitalisation sera responsable des trois quarts du budget global du ministère en 1965/66. Il ajoutera cette année l'étude des budgets des sanatoria à ses autres responsabilités dans le domaine financier. En effet, les sanatoria opéreront pour la première fois sur une base de budget et non plus comme autrefois, à tarif forfaitaire, avec, à la fin de l'année, des octrois spéciaux destinés à combler les déficits encourus.

Le coût d'opération du service de l'assurance-hospitalisation qui était de \$248 millions en 1964/65 atteindra \$289 millions en 1965/66. Cette augmentation de près de \$41 millions sur l'an dernier, soit un peu plus de 14% du total, est due à trois facteurs principaux :

a) Une augmentation de 108,000 habitants dans la population du Québec ;  
b) L'utilisation accrue des services assurés : en effet, les rapports obtenus à date montrent que le taux d'utilisation au cours de l'année écoulée était de 1,821 jours par 1,000 habitants ; on prévoit qu'il atteindra 1,836 jours au cours de la présente année fiscale.

c) L'augmentation du coût des services hospitaliers par jour-patient qui passera de \$23.18 en 1964/65 à \$24.50 en 1965/66. Le coût par tête de population passera de \$42.55 par année à \$51.11 par année. Cette augmentation du coût des services est due tout d'abord à l'accroissement du nombre de lits, et conséquemment, à celui du nombre d'employés qui atteindra 64,000 pour les seuls hôpitaux publics. Les augmentations considérables de salaire sont responsables de près de 70% de l'augmentation globale. Au 31 décembre 1964, il y avait dans la province 34,957 lits dressés. 940,000 personnes ont été hospitalisées, ce qui représente un total approximatif de 10,180,000 jours-patients ;

d) Le gouvernement prévoit de plus l'extension des services externes assurés à la population au cours de l'année qui vient ; il s'agira là d'une dépense additionnelle de \$13,000,000.

Enfin, il est à noter que des études sont en cours en vue de l'élaboration d'un programme d'assurance-santé. Voici ce que déclarait en Chambre à ce propos le Premier ministre, mardi le 23 mars 1965 :

« La sécurité sociale a été, depuis 1960, une des préoccupations majeures du gouvernement que j'ai l'honneur de diriger. Les réformes que nous avons apportées dans ce domaine sont nombreuses, mais nous n'avons jamais cru pour autant que notre tâche était terminée.

« L'assurance-hospitalisation est la plus importante des mesures sociales que nous avons adoptées. Ce programme a rendu et continue de rendre d'immenses services. Nous savons que la population en est satisfaite. Il nous faudra cependant compléter notre tâche et franchir une autre étape, de façon à ce que la population du Québec bénéficie le plus tôt possible d'un régime complet d'assurance-santé.

« Pour cette raison et à cause de la complexité de la question, le gouvernement a décidé de former un comité d'étude qui aura essentiellement pour responsabilité de préparer une documentation de base. Cette documentation sera ensuite soumise à un comité conjoint du Conseil législatif et de l'Assemblée législative qui, dès le début de la prochaine session, examinera tous les aspects de l'assurance médicale, communément appelée assurance-santé. À partir des recommandations de ce comité conjoint, le gouvernement sera en mesure d'élaborer, dans un domaine qui relève de sa compétence, une législation sociale progressive et adaptée à nos besoins.

« J'ajoute que le public sera invité à faire connaître ses vues sur ce sujet important.

« Le comité d'étude sur la documentation de base sera formé incessamment. Il compilera et analysera toutes les données qui pourront être utiles au comité conjoint du Conseil législatif et de l'Assemblée législative. Entre autres choses, il prendra connaissance des études et rapports déjà publiés sur l'assurance médicale, s'arrêtera à l'expérience d'autres provinces et d'autres pays en ce domaine, évaluera les aspects financiers des divers services qu'un programme d'assurance médicale peut fournir à la population et étudiera les aspects fédéraux-provinciaux de l'ensemble du projet. »

#### *4 — Ministère de la famille et du bien-être social*

À la suite d'une étude des structures supérieures du ministère de la famille et du bien-être social, le gouvernement a décidé de réorganiser le ministère en quatre directions générales, soit : celle des services de l'assistance à domicile, celle du bien-être de l'enfance et de la protection de la jeunesse et celle du bien-être des personnes âgées et autres adultes, qui sont venues s'ajouter à la direction générale de l'administration, mise en place l'année précédente. Dans le cas de la direction générale de l'assistance à domicile, il s'agit d'une

décision qui donne suite à une recommandation importante formulée par le comité d'étude sur l'assistance publique à l'effet de « restructurer tous les services d'assistance financière du ministère et de faire disparaître le cloisonnement » qui existait auparavant entre les services. Cette direction générale a pour mission de penser l'administration de l'assistance financière et d'organiser la distribution de cette assistance en fonction de la réhabilitation des bénéficiaires au marché du travail et à la vie normale.

C'est ainsi qu'un projet-pilote a porté sur l'assistance sociale donnée aux pêcheurs engagés dans l'industrie de la pêche hauturière aux Îles-de-la-Madeleine et a amené des modifications aux modalités de l'assistance. Une série d'ajustements ont été effectués par la suite, de concert avec les agents de la vie économique et la direction générale des pêcheries au ministère de l'industrie et du commerce. Les mesures prises ont eu pour effet de faire décroître le volume de l'assistance de façon substantielle, tant auprès des pêcheurs que dans les industries connexes de préparation du poisson. L'expérience illustre les promesses d'une action concertée du ministère de la famille et du bien-être social avec les autres ministères et les agents de la vie économique à propos de problèmes qui ne peuvent recevoir de solution, si ce n'est dans le cadre d'une intelligence concrète des structures économiques et sociales locales et régionales.

La participation du ministère à l'expérience de reclassement des mineurs de Thetford-Mines a aussi permis la formulation de deux projets-pilotes de reclassement et de réhabilitation des bénéficiaires de prestations d'assistance sociale dans les régions de Chicoutimi et de Sainte-Anne de la Pocatière. La réalisation de ces deux projets sera facilitée par un programme de subventions aux agences sociales diocésaines pour fins de réhabilitation. Le souci de la réhabilitation a encore poussé le gouvernement à créer un comité interministériel, formé de représentants du ministère de la famille et du bien-être, du ministère de l'éducation, du ministère du travail et du ministère de la santé. Ce comité a pour fonction d'analyser les problèmes de la réhabilitation en regard des responsabilités respectives des divers ministères et de présenter des recommandations à ce propos.

#### ASSISTANCE SOCIALE À DOMICILE

Les déboursés totaux en vertu de l'accord fédéral-provincial sur l'assistance publique et sur l'assistance-chômage, au cours de la dernière période, ont obéi à des tendances cycliques et saisonnières et reflètent l'activité économique accrue du Québec. Au mois de mars 1964, ces déboursés s'élevaient à \$7,000,240 à comparer à \$6,916,610 en mars de l'année précédente. Au mois de juin 1964, ils étaient de \$5,879,277 soit \$461,737 de moins qu'au cours du mois de juin 1963.

Les déboursés en vertu de l'accord fédéral-provincial sur l'assistance publique et sur l'assistance-chômage sont effectués tant pour les personnes

appartenant à la catégorie des aptes au travail que pour celles qui appartiennent à la catégorie des inaptes. Le volume de l'assistance aux aptes au travail avait, en juin 1964, atteint son plus bas niveau depuis la grande montée des coûts qui s'est produite à la suite de l'introduction de ce programme en 1960/61. Par ailleurs, l'assistance aux inaptes au travail révèle une augmentation constante.

Au 31 décembre 1964, le nombre total des bénéficiaires d'allocations sociales s'établissait à 70,118, soit une augmentation de 1,244 par rapport au nombre des bénéficiaires à la même date l'année précédente. Les sommes dépensées accusaient, pour leur part, une augmentation de \$6,960,769 sur la dépense au 31 décembre 1963 et s'établissaient à \$57,973,596. Cet accroissement provient surtout de l'augmentation des taux, survenue en cours d'année, dont le coût a été de l'ordre de \$6,300,000.

Les allocations sociales sont disponibles aux personnes âgées, aux aveugles, aux invalides, aux filles et veuves de 60 à 65 ans. Le nombre des aveugles et des invalides bénéficiant de telles allocations tend à demeurer stationnaire ; dans le cas des aveugles, il semble que le phénomène de la cécité soit en récession. Une augmentation du nombre des bénéficiaires d'allocations s'est produite dans le programme d'allocations aux filles et aux veuves ; le nombre des bénéficiaires était de 7,784 au 31 décembre 1964, à comparer à 7,065 à la même date l'année précédente. Les bénéficiaires d'allocations d'assistance vieillesse étaient au nombre de 39,187, à la fin de 1964, soit 1,114 de plus que l'année précédente. Le nombre des bénéficiaires d'allocations des mères nécessiteuses était, au 31 décembre 1964 de 15,644, à comparer à 19,218 à la même date l'an dernier. Plus de 3,500 cas de mères nécessiteuses ont cependant été transférés, en juin, au compte de l'assistance publique dont les frais sont partageables en vertu de l'entente fédérale-provinciale sur l'assistance chômage. En dépit de l'augmentation des taux, le montant dépensé sous forme d'allocations aux mères nécessiteuses s'élevait, au 31 décembre 1964, à \$21,638,716.

Quant aux allocations scolaires, elles comptaient, au 31 décembre 1964, 6,129 bénéficiaires de plus que l'année précédente, soit un total de 129,111. Le gouvernement effectuait, pour ces bénéficiaires, des déboursés annuels de l'ordre de \$12,995,950.

#### SERVICE DE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANCE ET PROTECTION DE LA JEUNESSE

En septembre 1963, le ministère de la famille et du bien-être social accordait de l'assistance à 30,582 enfants appartenant aux catégories d'enfants exceptionnels dans les institutions du ministère ou placés dehors de leur famille. En septembre 1964, le nombre de ces enfants était de 33,539, soit une augmentation de 9%. Ce chiffre ne comprend pas la population des écoles appartenant au réseau des écoles de protection.

L'augmentation du volume de l'adoption se traduira par des amendements importants à la Loi de l'adoption et au développement d'un service de l'adoption au ministère, au cours des prochains mois. L'accroissement des dépenses pour les fins de bien-être de l'enfance et de protection de la jeunesse reflète en somme l'évolution rapide de la société québécoise depuis quelques années. L'action requise exige aussi la conjugaison de l'action gouvernementale et celle de tous les organismes visant à faciliter l'adaptation la plus saine aux familles aux prises avec des problèmes de toutes sortes. Pour cette raison, à la suite d'une étude conjointe avec les représentants des corps intermédiaires, il a été possible d'instaurer des nouvelles procédures régissant les relations entre les agences sociales et le ministère et d'élaborer des politiques communes. Ces procédures qui permettent un travail plus efficace sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 1963. Le nouveau programme de subventions pour fins de réhabilitation devrait également permettre aux agences sociales de développer leurs services de réhabilitation et de donner un élan nouveau à l'adoption.

Au plan des services de protection de la jeunesse, les organisations en place, soit : les écoles de protection, les centres de détention, les cliniques d'aide à l'enfance et les services de probation, ont été le sujet d'une étude sur leurs fonctions propres et sur la coordination étroite qui doit exister entre elles. Les services de probation, pour leur part, qui disposaient de 85 officiers au mois de septembre 1963, en comptaient 115 en septembre 1964. L'engagement de 25 nouveaux officiers est prévu au cours du prochain exercice financier.

Conformément aux recommandations de la Commission du service civil, une direction générale des services de bien-être de l'enfance et de protection de la jeunesse a été mise en place. Cette direction assume les responsabilités de l'ancienne direction générale de la protection de la jeunesse et des services de l'enfance. La nouvelle direction générale doit tenir compte des orientations établies dans le rapport Parent pour l'éducation des enfants exceptionnels, de même que du processus de planification scolaire élaboré par le ministère de l'éducation. On peut prévoir qu'un certain pourcentage de ces enfants, avec les années, tomberont sous la juridiction du ministère de l'éducation, sauf ceux qui posent des problèmes de relations familiales et sociales et qui devraient, de ce fait, demeurer sous la juridiction du ministère de la famille et du bien-être social.

En vue d'élaborer, conjointement avec les corps intermédiaires dans le domaine du bien-être, un plan susceptible de rationaliser les développements à venir, le ministère a aussi entrepris un inventaire des ressources de bien-être et des besoins de l'enfance. Enfin, pour répondre au souci de coordination exposé dans le rapport Parent, le gouvernement a créé un comité interministériel de l'enfance exceptionnelle, réunissant des représentants du ministère de l'éducation, du ministère de la famille et du bien-être social et du ministère de la santé, pour agencer les plans, les programmes et l'utilisation des ressources dans chacun de ces ministères.

## SERVICES AUX PERSONNES ÂGÉES ET AUTRES ADULTES

La responsabilité du programme d'assistance aux personnes âgées et aux adultes requérant des soins a été confiée à une direction générale particulière. Le nombre de ces personnes s'établissait, en mars 1965, à 6,054 et, un an plus tard à 6,855. Le coût des services rendus s'élevait respectivement à \$5,491,000 et \$6,361,000. Le ministère procure aussi une assistance aux personnes âgées qui ont besoin de soins et qui sont dans l'impossibilité de les obtenir par leurs propres ressources. Il doit aussi favoriser le développement de centres où des soins adéquats peuvent leur être fournis. Un programme de développement de tels centres par des compagnies sans but lucratif a été institué à la suite de projets-pilotes. L'existence de ces centres devrait pouvoir favoriser l'organisation, sur une base bénévole, des services, nombreux et variés, requis par les vieilles personnes dans chaque localité. Une dizaine de ces centres seront créés au cours des prochains mois.

La responsabilité des adultes qui ont besoin de soins a été assumée, dans le passé, par le ministère de la santé et par celui de la famille et du bien-être social, suivant des lignes de partage de responsabilité parfois confuses. Un comité de fonctionnaires a pu suggérer des principes de division du travail entre les deux ministères et favoriser une collaboration interministérielle. Celle-ci a trouvé son expression dans la région métropolitaine de Montréal par la création, au cours de l'automne 1964, d'un centre d'orientation et de référence, sous les auspices conjoints des deux ministères. Ce centre permet l'utilisation rationnelle des ressources des deux ministères et fournira des indications sur les besoins à venir. À la lumière de cette expérience, le gouvernement a créé un comité interministériel de planification et de coordination pour les personnes âgées et les adultes ayant besoin de soins. Une loi des institutions de bien-être, analogue à la loi des hôpitaux, contribuera plus tard à la clarification des juridictions.

## ADMINISTRATION

La direction générale de l'administration a pu se structurer au cours de l'an qui vient de s'écouler, pour suivre la formulation de politiques administratives et développer des ordres de priorités dans la dépense et le contrôle de l'exécution des priorités. L'automatisation du paiement des allocations sociales et autres prestations s'est poursuivie en collaboration avec le centre de traitement électronique des données du ministère des finances. Au cours de 1965/66 on continuera l'étude de l'automatisation des procédures de révision et le développement d'un fichier électronique.

Le nombre des bureaux régionaux du ministère qui assument la responsabilité entière de la distribution de l'assistance publique et de l'assistance chômage a été porté à 11. Le ministère projette d'assumer ces responsabilités dans 8 autres bureaux qui ont exercé, jusqu'à maintenant, des fonctions de



contrôle et a l'intention d'organiser 6 nouveaux bureaux, particulièrement dans la péninsule gaspésienne, conformément aux ordres de priorités établis en faveur de cette région. Ces initiatives porteront à 25 le nombre des bureaux régionaux du ministère qui administreront complètement l'assistance publique et l'assistance chômage et à 50 le nombre total des bureaux régionaux.

L'augmentation des volumes de travail s'est faite sans augmentation sensible, jusqu'à maintenant, du personnel du ministère. Ce personnel était de 1,895 employés en octobre 1963 et de 1,907 en octobre 1964.

## 5 — *Ministère du travail*

### RELATIONS DE TRAVAIL

L'événement marquant au ministère du travail en 1964 a été sans conteste la sanction du Code du travail le 31 juillet 1964, suivie de sa mise en vigueur le premier septembre de la même année. La nouvelle législation comporte une libéralisation de l'ancienne en ce sens qu'elle laisse plus de liberté aux parties contractantes dans la poursuite de leurs négociations. De plus, une loi adoptée récemment soumet les corporations scolaires et les syndicats d'enseignants aux dispositions du Code du travail.

La reconnaissance du droit de grève dans les services publics, conditionné par certaines restrictions quant à son exercice, est une sage décision d'ordre social. Elle laisse aux parties une grande part de responsabilité dans le règlement des conflits qui peuvent survenir ; l'État n'intervient que pour leur permettre de prolonger le dialogue avant de poser des actes qui auraient de graves conséquences sur la santé et la sécurité publiques ou qui pourraient compromettre l'éducation de nos jeunes.

Par ailleurs, le ministère du travail est en voie de restructurer son service de conciliation afin d'accorder aux parties contractantes toute l'assistance dont elles peuvent avoir besoin. Ce service est d'autant plus nécessaire que le ministère doit tenir compte de sa juridiction accrue sur les conflits entre les corporations municipales et scolaires et leurs salariés.

Il convient de noter qu'au cours de l'exercice 1963/1964 le service de conciliation du ministère du travail a procédé à 1,150 interventions conciliatrices affectant 2,193 établissements et 91,472 salariés. Dans 668 cas, l'intervention a été fructueuse ; 368 cas ont été référés à l'arbitrage ; 30 ententes sont intervenues entre les parties et 84 cas étaient sans résultat déterminé au premier avril 1964.

Déjà, depuis la mise en vigueur du Code du travail, on constate non seulement une réduction dans les arbitrages de conflits d'intérêts, mais aussi une diminution dans le nombre d'arbitrages des griefs. Cela porte à conclure que le nouveau Code fait davantage appel à la responsabilité des parties contractantes pour le règlement de leur différends de toute nature.

Au cours de l'année 1963/64, 386 tribunaux d'arbitrage ont été formés intéressant 37,910 salariés. La Commission des relations de travail a, de son côté, tenu 660 séances dont 270 de caractère administratif et 390 pour fins d'audition concernant 800 causes. La Commission a rendu 3,178 décisions relativement à l'ensemble des cas qui lui ont été soumis. Elle a émis 727 nouveaux certificats de reconnaissance syndicale couvrant 18,866 salariés. Elle a reçu pour dépôt, durant l'année financière 1963/64, 1,802 conventions collectives de travail touchant 169,192 employés.

Ces statistiques indiquent que le régime des conventions collectives de travail se développe de plus en plus. Ces conventions constituent, somme toute, autant de traités de paix qui assurent une active collaboration patronale-ouvrière dans la détermination des conditions de travail des salariés du Québec.

#### EXTENSION JURIDIQUE DES CONVENTIONS COLLECTIVES

Le service responsable de la mise en application de la Loi de la convention collective (extension juridique) rapporte que 99 décrets étaient en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 1964. Ces décrets assujettissaient à leur juridiction 36,803 employeurs et 254,967 salariés au 31 mars 1964.

Il convient de souligner que ces décrets sont administrés par des comités paritaires composés de représentants des associations d'employeurs et de salariés. Si on estime à 12 le nombre moyen des délégués patronaux et ouvriers pour chaque comité paritaire, on arrive à conclure que 1,200 représentants d'organisations patronales et ouvrières se réunissent une ou plusieurs fois par mois pour étudier les problèmes particuliers et généraux de l'industrie, du commerce ou des services auxquels ils sont reliés. C'est là une forme de collaboration patronale-ouvrière qui a donné dans le passé des résultats valables et qui a permis l'établissement de normes raisonnables dans les conditions de travail du grand secteur de la vie économique du Québec.

La commission permanente du Conseil supérieur du travail étudie présentement la Loi de la convention collective et son administration. Le Service de recherche et l'information du ministère, les associations d'employeurs et syndicats de salariés, les comités paritaires, ont fourni un grand nombre de mémoires et de documents de travail pour aider la commission permanente à conseiller le gouvernement sur les modifications qui peuvent être apportées à cette loi.

#### COMMISSION DU SALAIRE MINIMUM

La Commission du salaire minimum a continué de voir à la bonne application des ordonnances relatives aux congés annuels payés aux scieries, entreprises connexes et ateliers de bois ouvré, aux exploitations forestières, aux hôtels et restaurants et à toutes les entreprises industrielles, commerciales ou de services non régies par ordonnance particulière ou par un décret.

La Commission a obtenu des remboursements de salaires pour 29,482 salariés, soit un montant total de \$344,417.90.

La Commission du salaire minimum s'occupe également, en collaboration avec le Service de l'inspection du travail et les services de placement, de surveiller les conditions de travail des jeunes de 14 à 16 ans, y compris l'âge d'admission au travail. Les rapports de la Commission pour 1964 indiquent que 3,544 cas de jeunes travailleurs ont été étudiés.

La Commission du salaire minimum procède présentement à des enquêtes sur les taux de rémunération des employés de l'industrie, du commerce et des services. Il est nécessaire que la Commission connaisse à fond les conditions qui prévalent dans notre province. Les rapports de cette enquête, les consultations auprès des associations patronales et ouvrières les plus représentatives, permettront à la Commission du salaire minimum de suggérer certains ajustements possibles dans les conditions de travail des salariés qui sont assujettis à l'ordonnance n° 4.

#### SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La Loi des établissements industriels et commerciaux est sans doute la plus importante des lois de sécurité du travail en raison de son caractère social et de sa juridiction. Elle permet l'organisation scientifique de la prévention des accidents de travail dans les manufactures, usines, chantiers et ateliers. Les inspecteurs voient à la surveillance de la construction des usines et de l'installation des machines-outils de tout genre, de façon qu'elles ne soient pas cause d'accidents. Les inspecteurs voient également à la protection des ouvriers contre les poussières, les vapeurs et les gaz délétères.

Les progrès techniques de l'industrie créent de nouveaux problèmes de prévention dans toutes les usines. Les inspecteurs du ministère encouragent la formation de comités de sécurité des travailleurs, en collaboration avec les associations de prévention des accidents du travail.

Les services techniques du ministère doivent aussi collaborer à la mise à jour des codes de sécurité de tout genre, sous les auspices de la *Canadian Standards Association*. Déjà, une vingtaine de règlements ont été élaborés. La direction des services techniques étudie depuis déjà plusieurs mois la révision complète de notre législation de sécurité dans les ateliers, en vue de tenir compte des progrès économiques récents et de l'industrialisation du Québec.

#### COMMISSIONS D'APPRENTISSAGE

Les Commissions d'apprentissage, formées en vertu de la Loi de l'aide à l'apprentissage, continuent de se développer, particulièrement dans l'industrie du bâtiment, grâce à la collaboration des organisations patronales-ouvrières, des comités paritaires et du ministère du travail. Le ministère du travail, avec l'appui des corps professionnels intéressés, entend compléter le réseau des centres

d'apprentissage dans cette industrie de façon que toute la province en bénéficie. Il ne faut pas oublier que l'industrie de la construction emploie en moyenne 120,000 ouvriers dans toute la province.

Il faut noter aussi la formation récente d'un comité chargé d'étudier tout le problème de l'apprentissage. Le mandat du comité porte notamment sur l'inventaire des programmes d'apprentissage prévus, l'examen de leur valeur, leur coordination, les programmes à établir là où il n'en existe pas, la coordination entre l'enseignement professionnel et l'apprentissage. Cette enquête couvre l'immense champ des métiers qui ne sont pas ou ne peuvent être enseignés dans les institutions d'enseignement technique et professionnel. Après les grandes enquêtes qui ont permis d'amorcer la réforme de l'éducation et celle de l'enseignement technique et professionnel, il convenait de se préoccuper du sort de l'énorme masse des ouvriers de la production qui ne peuvent apprendre leur métier dans les institutions d'État.

Le ministère du travail a aussi mis au point une politique de reclassement des travailleurs déplacés par l'automatisation ou par des phénomènes économiques. Il s'agit d'une initiative que l'on ne retrouve nulle part ailleurs au Canada. Ce nouveau service est actuellement à l'œuvre à Windsor-Mills où une importante entreprise doit congédier 172 employés à compter de septembre prochain.

#### SERVICE DE PLACEMENT

Le Québec a été, comme l'on sait, la seule province à maintenir un Service de placement autonome dans le cadre de sa juridiction, après que le gouvernement fédéral eut institué, en 1940, l'assurance-chômage et le service national de placement. Au cours de l'année 1964, 145,068 solliciteurs d'emplois se sont présentés aux bureaux du Service et 63,265 ont pu être placés. Ce Service continuera de se développer selon le rythme de la croissance économique. Il apportera une collaboration à tout organisme de reclassement des travailleurs, à l'époque où la mécanisation et l'automatisation créent des problèmes de réadaptation et de mobilité du travail.

#### SERVICE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION

Le Service de recherche et d'information du ministère du travail a commencé ses activités en mai 1964. Voici, pour les dix premiers mois de son existence, quelques-unes des réalisations du Service : publication du recueil intitulé : *Décisions sur les conflits de droit dans les relations de travail*, publication du *Journal du travail* depuis janvier '65, réorganisation de la division des publications, organisation d'une campagne de publicité sur la sécurité industrielle, constitution de sept catalogues des conventions collectives (par employeur, par syndicat, par industrie, par région, par unité de négociation, par fédération syndicale et par date d'expiration), constitution d'un bottin des associations patronales et syndicales du Québec, publication d'un rapport mensuel sur les

grèves au Québec, organisation d'un système d'analyse des conventions collectives sur cartes I.B.M., travaux sur demande des conciliateurs pour les fins de leurs interventions dans les conflits, travaux sur demande à l'intention du Conseil supérieur du travail, étude des salaires de base dans les conventions collectives pour les fins de la Commission du salaire minimum, participation à un grand nombre de comités interministériels, etc. . . .

## 6 — *Ministère de l'agriculture et de la colonisation*

Le ministère de l'agriculture et de la colonisation a poursuivi en 1964 sa tâche multiple d'élaborer une politique agricole centrée sur l'augmentation du revenu des agriculteurs.

Trois interventions directes du gouvernement auront accru le revenu global des agriculteurs d'environ onze millions de dollars. Il s'agit de la réduction de 25% de l'impôt scolaire des agriculteurs (représentant une diminution de charges sociales de \$5 millions), de la fixation du prix du lait de consommation, par ordonnance de la Régie des marchés agricoles, à un minimum de \$5.10 le cent livres de lait (accroissement du revenu des producteurs concernés d'environ \$2½ millions) et, enfin, de la décision d'accorder aux producteurs de lait de fabrication, en attendant l'avènement d'une politique laitière nationale (et ce pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 1964 au 31 mars 1965), une subvention de 10c la livre de gras (représentant environ \$3½ millions).

Par diverses mesures, le ministère et le gouvernement ont contribué à d'importants progrès dans les domaines vitaux de l'enseignement et de la recherche agricoles. Grâce à la revalorisation déjà fortement amorcée de la fonction agronomique au sein de l'administration provinciale, la faculté d'agriculture de Laval a pu, en septembre 1964, accueillir 90 étudiants en première année d'agronomie, ce qui constitue un progrès considérable sur les années précédentes.

Les deux Instituts de technologie agricole de La-Pocatière et de Saint-Hyacinthe, créés en 1962, ont continué dans des circonstances difficiles (grève de 6 mois à Saint-Hyacinthe, travaux de réfection à La-Pocatière), de parfaire leur organisation. Saint-Hyacinthe avait 69 élèves en 1964 et La Pocatière 121. Ces deux Instituts, qui donnent un cours de trois ans, décerneront leurs premiers diplômes en fin de mai 1965. Des entreprises capitalistes et coopératives, l'enseignement technologique et universitaire, des fermes expérimentales et, enfin, le ministère emploieront plusieurs de ces techniciens.

La réorganisation de l'enseignement agricole moyen a été proposée par la deuxième tranche du rapport Parent et continue de faire l'objet des préoccupations du Comité d'étude de l'enseignement professionnel agricole qui produira son rapport en 1965. Dans le cadre des recommandations de ce comité et d'autres, le gouvernement assumera en temps et lieu ses responsabilités.

Le Conseil de la recherche agricole a publié une importante étude sur *L'état actuel et les conditions de l'expansion de la recherche agricole au Québec*, étude qui prépare la voie à une meilleure coordination de cette recherche au Québec. Il a consacré \$175,000 en 1964 à subventionner des travaux de recherche dans les universités et une somme de \$110,000 pour l'octroi de 66 bourses d'étude, dont 19 à des fonctionnaires.

L'aide à la production agricole a été accrue de diverses façons. En vertu de la « Loi sur l'hygiène des aliments et la santé des animaux », adoptée en 1964, le ministère de l'agriculture et de la colonisation assume de nouvelles responsabilités en matière d'inspection des viandes et de tous les aliments. Cette loi établit les liens administratifs qui s'imposent dans la pratique entre les services vétérinaires et agronomiques. Il y a eu permutation de 78 médecins vétérinaires (dont 10 à temps partiel) du ministère de la santé à celui de l'agriculture et de la colonisation. La meilleure coordination possible de l'action des vétérinaires et des agronomes favorisera tout autant la salubrité des aliments que la rentabilité des exploitations animales dans les fermes.

Les anciennes mesures d'assistance à la production agricole ont été dans l'ensemble maintenues et plusieurs, parmi les plus importantes, ont été fortement intensifiées, telles le travail de réfection des cours d'eau et le drainage souterrain.

Pour les dix premiers mois de l'exercice 1964/1965, le ministère a déboursé \$3,043,000 pour subventionner l'achat et le transport de la chaux agricole, ce qui représente quelque \$700,000 de plus que pour l'exercice complet de 1963/1964.

L'emploi intensif de machinerie lourde pour des travaux d'amélioration des terres a été encouragé, tout particulièrement dans les régions dites d'aménagement rural. La subvention totale de 1964, pour ces travaux, dépasse de \$1,523,641 celle de l'année précédente, augmentation attribuable en bonne partie à des projets A. R. D. A. dans les régions d'aménagement rural.

L'action du ministère s'est exercée dans le développement de maintes productions déficitaires au Québec, tant végétales qu'animales, et cela conformément aux objectifs indiqués en avril 1963 par le Comité d'étude de la commercialisation des produits agricoles.

Il y a eu intensification et amélioration en 1964 des productions de pommes de terre de semence dans Rivière-du-Loup (construction d'un entrepôt de 100,000 sacs), de pommes de terre pour les croustilles (*chips*) et pour la table dans Joliette (construction d'un entrepôt de 200,000 sacs) et dans le Bas Saint-Laurent (construction d'un entrepôt de 60,000 sacs). Il s'est ensemencé plus de lin oléagineux dans plusieurs régions (accroissement de 6,700 acres ou de 23%) et de navet de table dans l'Islet et la région de Montréal (augmentation de superficie de 12%). Les superficies en carottes, betteraves, concombres et choux-fleurs ont été respectivement accrues de 12, 15, 14 et 20%, celles de maïs de conserve, de haricots de conserve et de pois verts de 7½, 10½ et 14%. De fructueux essais de maïs-grain, de soya et de blé tendre d'automne dans la région de Montréal ont ouvert les yeux sur de nouvelles possibilités culturelles.

Pour ce qui est de la betterave sucrière il y a eu livraison de 150,544 tonnes à Saint-Hilaire, ce qui fait de 1964 la meilleure année de toute l'histoire de la Raffinerie de sucre de Québec.

Dans certaines régions choisies, le ministère s'est efforcé de développer, non sans succès, les productions d'œufs commerciaux, de porc et de mouton. En fait, les statistiques officielles établissent que les productions québécoises de bovins d'abattage, de veaux, de porcs, de chair de volaille et d'œufs commerciaux ont toutes été accrues en 1964 par rapport à celles de l'année précédente.

Les régions éloignées, tout particulièrement le Nord-Ouest québécois (dont toute l'économie rurale dépend des productions animales) et le Bas Saint-Laurent, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine (unique région-pilote de recherche en aménagement rural) ont bénéficié de mesures d'assistance spéciales. Les agriculteurs de ces régions ont pu avoir recours, sans limitation du nombre d'heures, à la location de machinerie lourde pour les travaux d'amélioration des terres.

L'implantation de bovins de boucherie au 1<sup>er</sup> janvier 1965 dans le Nord-Ouest a été de 1,224 têtes et celle de vaches laitières de 1,375 têtes. Dans le Nord-Ouest ont aussi été introduits, en 1964, 176 truies et 350 agnelles. L'élevage des bovins a été intensifié dans la région de Lac-Saint-Jean - Charlevoix avec l'introduction, en 1964, de 576 agnelles et 35 béliers et tout particulièrement dans le Bas Saint-Laurent avec l'introduction de 1,755 agnelles et 162 béliers.

Le ministère a favorisé de diverses façons, en 1964, la commercialisation collective des produits agricoles.

L'aide fédérale-provinciale aux coopératives agricoles désireuses de se bâtir un entrepôt a été maintenue, aux mêmes conditions. Cinq coopératives du Québec s'étaient prévaluées de cette offre en 1963 ; une seule l'a fait en 1964, mais on prévoit que d'autres seront en mesure d'y recourir au cours de 1965.

La loi modifiant la Loi des produits laitiers (1964) a pour la première fois légalisé le recouvrement du prélèvement dû à un syndicat professionnel ou autre organisme, chargé d'appliquer un plan conjoint de producteurs-fournisseurs de lait à un distributeur.

Un Conseil consultatif de la Régie des marchés agricoles du Québec a été institué. Cinq sous-comités sont respectivement chargés d'étudier les circuits commerciaux des produits avicoles, du porc et de l'horticulture, de même que les questions relatives à l'industrie laitière et aux grains de provende, face aux besoins du Québec et de tout l'est du Canada.

Dans le domaine de la pomiculture, un travail considérable a été accompli. Une enquête a été conduite dans les vergers du Québec en vue de recueillir des données à jour concernant le nombre et l'âge des pommiers, les variétés cultivées, permettant ainsi une évaluation des productions futures. En même temps, les méthodes de commercialisation ont fait l'objet d'une étude particulière.

À la demande des pomiculteurs, le ministère fait entreprendre, par une firme d'ingénieurs-conseil, une étude de rentabilité d'une nouvelle usine de fa-

brication de sous-produits de la pomme. Enfin, comme on le verra plus loin, la Régie des alcools sera autorisée à fabriquer et vendre les cidres et vins de pomme. Cet ensemble de mesures a pour but d'améliorer le marché de la pomme fraîche, au bénéfice des producteurs spécialisés.

Le ministère de l'agriculture et de la colonisation intensifie ses efforts afin de mettre à la disposition des agriculteurs un service efficace d'aide dans le domaine très important de la gestion de ferme. Il a institué, en 1964, un comité tripartite, formé de représentants du ministère, de la faculté d'agriculture de Laval et de l'U. C. C., qui a pour mission d'élaborer les directives et les méthodes de travail des futurs cercles de gestion ou d'études de la rentabilité des fermes.

Afin de permettre une utilisation plus efficace et une exploitation plus économique des terres agricoles, le gouvernement a modifié en 1964 le régime de concession des terres publiques. Cette modification avait trait aux conditions de la concession d'un deuxième lot et permettait d'augmenter la superficie pouvant être patentée (jusqu'à 550 acres) dans certaines parties de la province et à certaines fins particulières (par exemple : l'élevage des bovins de boucherie). Tenant compte de tous les aspects de la consolidation des fermes et des paroisses agricoles, un nouvel amendement sera présenté au cours de 1965. Il favorisera le rachat des fermes abandonnées et des lots non exploités en vue de la consolidation des fermes familiales, tout en tirant pleinement parti des avantages financiers offerts par le programme A. R. D. A.

En effet, le gouvernement, par l'entremise non seulement du ministère de l'agriculture et de la colonisation mais aussi d'autres ministères, a continué de participer activement au programme conjoint A. R. D. A.

Au début de mars 1965, les projets que le Québec avait fait accepter par le gouvernement central représentaient des investissements prévus de \$13,919,000. À la fin de l'exercice financier de 1964/1965, date de l'expiration des premières ententes A. R. D. A., de nouveaux projets auront permis de bénéficier pleinement de la contribution fédérale disponible au Québec.

De nouvelles ententes entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1965. Québec a prévu cette nouvelle étape et continuera de battre la marche dans les programmes de réaménagement rural et de développement agricole.

#### DÉVELOPPEMENTS PRÉVUS

Un document, qui a été déposé et distribué dans cette chambre le 25 mars 1965, décrit de quelle façon le ministère entend apporter aux agriculteurs, en 1965, une aide financière immédiate et massive.

Des subventions au transport des engrais chimiques, des semences de céréales et du bétail vivant, contribueront à hausser le revenu des agriculteurs d'une somme d'environ \$538,000. De nouvelles lois agricoles, touchant l'amélioration de la qualité des porcs et des agneaux de marché, la production et l'amélioration de la qualité du lait de fabrication contribueront à l'augmentation du



revenu agricole pour une somme de quelque \$15 millions. Ces nouvelles mesures de l'année 1965/1966 constituent, à elles seules, une aide financière de plus de \$15 millions et demi.

La réduction de 25% de l'impôt scolaire des agriculteurs, qui a été accordée en 1964, est prolongée en 1965 ; elle représente, pour la classe agricole du Québec, une diminution de charges fiscales de quelque \$5 millions.

L'ordonnance de la Régie des marchés agricoles du Québec qui, en août 1964, a porté le prix du lait de consommation à un minimum de \$5.10, reste en vigueur en 1965 et permet pour les producteurs agricoles concernés, une augmentation de revenu annuel d'environ \$2½ millions.

Les quelques mesures ci-haut mentionnées provoquent donc dans leur ensemble une hausse de l'ordre de \$23 millions sur le revenu agricole du Québec.

Les autres développements prévus pour 1965, ainsi que le mentionne le document du 25 mars dernier, sont :

— des amendements à la Loi des marchés agricoles, à la Loi des produits laitiers, à la Loi de l'amélioration des fermes, à la Loi du ministère de l'agriculture et de la colonisation (rachat des terres libres) et à la Loi de la régie des alcools ;

— l'autorisation accordée à la Régie des alcools d'établir et d'administrer une cidrerie dont elle vendra les produits ;

— la parution, au cours de 1965, d'un programme agricole qui exposera de façon détaillée les aspects fondamentaux du problème agricole, de même que le développement et l'orientation actuels de l'agriculture dans les diverses régions de la province.

— enfin, la tenue prochaine d'une enquête royale sur l'agriculture du Québec.

L'année 1965 marquera donc, à coup sûr, un tournant décisif de l'agriculture québécoise.

## 7 *Ministère des terres et forêts*

Le ministère des terres et forêts a annoncé la tenue, au cours de 1965, de séances d'auditions publiques portant sur l'administration du patrimoine territorial de la province de Québec. Cette initiative constitue un sondage dans le public en vue de procéder à la refonte des lois du ministère des terres et forêts. Cette refonte fera plus tard l'objet de textes de lois qui seront soumis à l'Assemblée législative. Tous les organismes, groupements ou personnes intéressés à l'avenir de la forêt au Québec, viendront présenter leurs suggestions touchant la tenure et la gestion du domaine territorial. Au cours de ces séances, le ministère examinera les implications techniques et administratives de même que les

problèmes sociaux reliés à l'utilisation du domaine, à la planification et aux recherches.

Le but premier de ces auditions publiques, c'est d'orienter les politiques prises au ministère des terres et forêts, dans tous les domaines de la gestion et de l'administration, à partir d'un souci de permanence dans le temps, de stabilité au point de vue économique et de justice sur le plan social.

Le ministère des terres et forêts a décidé, au cours de 1964/65, d'accroître ses travaux d'arpentage géodésique. Il a procédé, à cette fin, à l'établissement d'un réseau de points de contrôle rattachés aux points géodésiques déjà établis. On répondra ainsi à des besoins immédiats de révisions cadastrales et de préparations de nouveaux cadastres et on permettra au ministère de perfectionner ses travaux de cartographie.

Le ministère va augmenter, au cours de 1965, le montant des subventions aux municipalités qui veulent mettre leur cadastre à jour. En plus de ces subventions, qui seront versées suivant certaines conditions, le ministère va offrir divers conseils techniques.

Le ministère a également entrepris d'importants travaux de planification touristique. Il a commencé, à cette fin, la préparation de plans photo-topographiques afin de permettre une utilisation plus complète des possibilités d'un territoire réservé à des fins touristiques. En plus d'offrir des lots de villégiature en bordure des lacs, le ministère sera en mesure de réserver d'autres emplacements aux fins de terrains de golf, pentes de ski, terrains de camping et autres disponibilités touristiques.

En 1964, le ministère des terres et forêts, dans un effort pour accélérer l'expansion économique de la province, a favorisé, par diverses démarches, l'implantation de nouvelles industries forestières. Les investissements dans l'industrie des pâtes et papiers ont atteint, au cours de 1964/65, près de \$245 millions dans la province de Québec.

Le ministère a réussi à attirer une industrie forestière de \$65 millions au lac Quévillon, en Abitibi. La compagnie *Domtar* a décidé d'y construire une usine de pâte de 850 tonnes par jour. Cette usine, qui sera située à 50 milles au nord de Senneterre, constitue un avantage considérable pour la main-d'œuvre du nord-ouest québécois et plus particulièrement pour les jeunes techniciens de cette région. De plus, elle contribue à un mouvement de décentralisation industrielle, si indispensable pour le bon équilibre de l'économie de la province.

La même compagnie a décidé également d'agrandir son usine de Windsor-Mills. Les nouvelles installations de *Domtar*, au coût de \$12 millions, permettront, à cet endroit, de faire un usage plus rationnel et plus varié des diverses essences de bois disponibles, y compris le bois dur ainsi que les copeaux provenant des scieries de cette région. Ceci entre dans les cadres de la politique forestière du ministère, qui vise à promouvoir l'utilisation intégrale des produits de la forêt. Grâce à cette politique, des milliers de tonnes de résidus des scieries seront employés dans la fabrication de la pâte à l'usine de Windsor-Mills comme à celle du lac Quévillon.

Dans la région de Hull, en bordure de la rivière Outaouais, la compagnie *Eddy* a décidé de construire une usine de \$10 millions, qui produira 75 tonnes par jour de papier-tissu.

À New-Richmond, en Gaspésie, la construction d'une usine d'une cinquantaine de millions de dollars par la compagnie *Bathurst Power & Paper* se poursuit et entrera en production dès cette année. Cette industrie emploiera 300 hommes et les chantiers en forêt plus de 700. La production quotidienne sera de 600 tonnes de carton de revêtement, et les salaires annuels varieront entre trois et quatre millions de dollars.

De plus, la compagnie *Consolidated Paper* a annoncé la construction prochaine d'une usine de \$80 millions à Portage-du-Fort, dans le comté de Pontiac.

Grâce aux études et aux démarches entreprises par le ministère, des pourparlers sont actuellement en cours avec des industriels en vue de l'implantation prochaine d'usines dans d'autres secteurs de la province où sont déjà disponibles d'importantes réserves forestières.

Le ministère a pris diverses mesures afin de favoriser une plus grande participation de la population du milieu rural à l'activité forestière. Au cours de 1964, les syndicats forestiers ont coupé plus de 90 millions de pieds de bois et plus de 60 milles cordes de bois à pâtes. Le ministère s'est aussi vivement intéressé à la mise en marché des bois produits par les cultivateurs et les colons. Il a continué de travailler, à ce sujet, en étroite collaboration avec la Régie des marchés agricoles.

Encore une fois, au cours de 1964/65, le ministère a décerné plusieurs décorations de l'Ordre du mérite forestier, dans le but d'encourager l'aménagement et l'exploitation rationnels des lots boisés de ferme, ainsi que la pratique du reboisement, de la restauration, de la protection et de la saine gestion des terrains boisés.

L'an dernier, le ministère a confié à des experts la préparation d'un plan directeur des travaux d'inventaire forestier. Ce plan vise à tracer un programme de travail, à dresser un ordre d'urgence des travaux à exécuter et à définir les normes techniques à employer pour l'évaluation des richesses forestières de notre province.

Afin de réaliser ce plan, le ministère a créé un service des inventaires forestiers. Ce nouveau service se voit confier la coordination, le contrôle et l'exécution des travaux d'inventaire forestier du Québec. En raison du caractère renouvelable de nos richesses forestières, ce nouveau service devra mettre sur pied un système d'inventaire perpétuel des forêts, de sorte qu'il sera possible de connaître en tout temps le potentiel ligneux du territoire forestier. De plus, les nouvelles normes d'inventaire qui seront établies par le ministère seront utilisées par les techniciens des divers concessionnaires de façon à uniformiser la nature et la qualité des données scientifiques en matière d'inventaire.

En collaboration avec l'A. R. D. A., le ministère a entrepris divers travaux d'une valeur d'environ \$400,000 dans la région-pilote du Bas Saint-Laurent

et de la Gaspésie. Ces travaux ont fourni du travail à plus de 1,500 personnes dans cette région.

En prévision de la forte demande qui fera suite aux travaux d'aménagement dans les régions rurales, le ministère a entrepris un vaste programme destiné à accroître le rendement des pépinières provinciales. Le ministère compte agrandir les pépinières de 50 à 100 pour cent au cours des cinq prochaines années ; de façon à atteindre, vers 1970, une production annuelle de 20 millions d'arbres pour fins de reboisement.

Le ministère a planté, en 1964, sur les terrains privés, près de 5,350,000 plants et, sur les terrains de la couronne, 1,540,000 plants. Cela recouvre une superficie de plus de 7,000 acres de terrains. En 1965, le ministère se propose de planter 6 millions de plants sur les terrains privés et 2 millions sur les terrains de la couronne.

De plus, le comité d'études économiques et de planification forestière du ministère collabore depuis quelque temps à une enquête économique sur l'ensemble des problèmes forestiers qui se posent dans la région-pilote (Bas Saint-Laurent et Gaspésie).

En vertu d'une modification de la Loi des terres et forêts, en 1964, nul ne peut, sans un permis du ministère des terres et forêts, construire ou exploiter une usine utilisant le bois non ouvré comme matière première, ni modifier une telle usine ou sa machinerie de façon à accroître le volume de tel bois utilisé, au-delà du chiffre spécifié dans son permis. Le propriétaire et l'exploitant d'une telle usine doivent se conformer aux règlements relatifs au mode de disposition des déchets de sciage, à l'empilement des produits et à toutes fins se rapportant à la protection des forêts contre les incendies (12-13 Elizabeth II, chapitre 29).

Cet amendement à la loi a été jugé nécessaire parce que dans la plupart des secteurs du Québec plusieurs usines ont été établies sans que leurs propriétaires ne disposent de sources adéquates d'approvisionnement. Ces usines ont créé, dans les localités où elles ont été érigées, une prospérité de courte durée et leur approvisionnement pose aujourd'hui au ministère des problèmes extrêmement difficiles à résoudre. L'objet premier de la nouvelle législation est d'empêcher que la situation ne continue à s'aggraver pendant que l'on s'efforce de la corriger. Cette loi tend aussi à favoriser une récupération plus complète de notre patrimoine forestier.

Afin d'ouvrir à l'exploitation forestière des territoires jusqu'ici inaccessibles, le ministère des terres et forêts a construit en 1964 plus de 200 milles de chemins de pénétration en forêt. Depuis 1960, le ministère des terres et forêts a construit un peu plus de 900 milles de chemins carrossables.

Le ministère a poursuivi en 1964 son programme de restauration forestière en vue de remettre en valeur des terrains à vocation forestière qui ont été exploités d'une façon abusive et défrichés sans discernement. Le ministère a exécuté, au cours de l'année, des travaux de restauration forestière, en Abitibi et en Gaspésie, pour une valeur de \$400,000. Ces travaux ont fourni du travail à environ 1,000 personnes.

## 8 — *Ministère des richesses naturelles*

Le ministère des richesses naturelles, dont tous les services essentiels sont maintenant groupés dans deux imposants édifices, sur le boulevard de l'Entente, peut dorénavant œuvrer avec la plus grande efficacité possible. Il peut aussi plus facilement coordonner ses effectifs et poursuivre les objectifs qui sont les siens : favoriser l'exploitation et l'utilisation des richesses naturelles du Québec au bénéfice de sa population ; voir à appliquer les lois touchant le régime des eaux courantes et les forces hydrauliques ainsi que la production, le transport, la distribution et la vente de l'électricité et du gaz ; réglementer l'exploitation de toutes les forces hydrauliques déjà concédées ; diriger la gestion et la concession des terrains miniers et l'application de la loi des mines ; obtenir des compagnies qui exploitent les richesses naturelles qu'elles emploient la main-d'œuvre québécoise et des cadres formés dans le Québec.

Après avoir remanié de fond en comble le secteur hydro-électrique de la province, le ministère des richesses naturelles s'engage, en 1965, dans ce que l'on pourrait appeler « son année des mines ». Dans ce domaine comme dans les autres grands secteurs primaires de l'économie, le Québec doit mettre au point une politique à la fois dynamique et bien ancrée dans le réel. Les buts généraux de cette politique doivent être d'assurer à notre industrie minière une croissance accélérée et bien équilibrée, tout en ayant soin de favoriser par tous les moyens légitimes et rentables une participation accrue du Québec et de ses citoyens au développement de leur industrie minière. La mise au point d'une telle politique, précédée d'études et d'inventaires nombreux, commence par la refonte de la loi de base, afin de l'adapter aux exigences du moment. C'est dans cet esprit qu'ont été conçus les bills n° 8 (Loi des mines) et n° 9 (Loi des droits sur les mines), que la législature a entrepris d'étudier.

### LA DIRECTION GÉNÉRALE DES MINES

Il est indispensable d'avoir une connaissance approfondie du sous-sol pour pouvoir en tirer autant de profit que faire se peut. La Direction des services géologiques du ministère des richesses naturelles joue un rôle de premier plan dans ce domaine. Le service d'exploration géologique, dont la fonction principale est de cartographier la géologie du Québec et d'en explorer le potentiel minier, poursuit d'année en année l'inventaire des ressources minérales du Québec. Durant l'été de 1964, vingt-six équipes ont procédé à l'étude des formations géologiques de diverses régions.

De son côté, le service des gîtes minéraux a envoyé 21 équipes sur le terrain en 1964, et ce nombre sera porté à 24 cette année. Le rôle principal de ce service consiste à dresser la carte géologique détaillée des divers centres mi-

niers, à examiner les découverts minéralisés qui lui sont signalés et à visiter les exploitations de matériaux industriels.

Pour sa part, le service des eaux, gaz naturel et pétrole est chargé de faire des études hydrogéologiques et de surveiller les travaux de forage poursuivis par les sociétés privées à la recherche d'hydrocarbures. Ce service a également fourni sa contribution au programme des travaux géologiques de 1964 et il en sera de même cette année, alors que 56 projets sont prévus.

Les laboratoires de recherches minéralogiques et métallurgiques du ministère sont en mesure d'apporter une part appréciable au développement économique du Québec. La direction des laboratoires a enregistré, en 1964/65, plusieurs demandes de brevets pour protéger son neuvième procédé d'extraction du lithium. C'est une compagnie de chez nous, *Quebec Lithium Corporation*, qui est le premier producteur de carbonate et d'hydroxyde de lithium au Canada. Cette compagnie utilise présentement deux des procédés mis au point dans les laboratoires du ministère des richesses naturelles. Les chercheurs du ministère ont également fait, au cours de l'année qui se termine, des recherches visant à valoriser les déchets de nos mines d'amiante. On estime à plus d'un demi-milliard de tonnes la quantité des déchets de cette nature accumulés au Québec.

L'usine-pilote du ministère des richesses naturelles met aussi au service de l'industrie minière un organisme de recherches de métallurgie extractive entièrement orienté vers la rentabilité des minerais. C'est grâce aux études de concentration du minerai de cuivre et de nickel, faites en 1964/65 à l'usine-pilote, que la compagnie *Lorraine Mines Limited* a pu se lancer dans l'exploitation de ce minerai, il y a quelques mois, en Abitibi. Parmi les principales réalisations faites l'an dernier par les chercheurs de l'usine-pilote, il y a également la désulfuration du minerai de fer de *Hull Iron Mines Limited*. Depuis vingt ans, ce minerai était analysé et ne pouvait être exploité à cause, de sa haute teneur en soufre. On a réussi, à l'usine-pilote, à éliminer le soufre et à produire ainsi un concentré de haute valeur commerciale en recourant à un procédé simple et peu coûteux. D'autre part, grâce à un travail d'échantillonnage portant sur 400 tonnes de minerai de molybdénite de *Copperstream-Frontenac Mines*, à Saint-Sébastien, on est parvenu à évaluer de façon définitive la valeur de ce gisement. En ce qui a trait à l'amiante, le contrôle de toutes les carottes de forage de *McAdam Mining Corporation*, dans la région de Chibougamau, a permis aux chercheurs de l'usine-pilote d'évaluer un nouveau gisement de quinze millions de tonnes.

#### LA DIRECTION GÉNÉRALE DES EAUX

Si les mines constituent un précieux apport à l'économie québécoise, il n'en faut pas pour autant oublier l'eau, ressource essentielle à la vie de tous les jours, et qui doit être utilisée rationnellement. Le rôle de la Direction générale des eaux consiste précisément à évaluer le potentiel de nos cours d'eau et à voir à ce que le gaspillage soit évité. Dans les régions rurales du Québec, une très petite

quantité d'eau sert à l'exploitation agricole et à l'irrigation des terres cultivées. Par contre, la consommation d'eau des industries est nettement supérieure à celle des autres secteurs. Étant donné que les sources d'eau sont réparties sur toute l'étendue du territoire québécois et que la population et les industries se regroupent intensément dans certains centres, il surgira inévitablement un problème d'approvisionnement, vu l'insuffisance des sources d'eau locales. C'est pourquoi la Direction générale des eaux poursuit des études de plus en plus poussées des nappes d'eau du Québec, tout en veillant à la protection des cours d'eau. Telles sont les principales tâches des services hydrologiques et des services hydrauliques.

La Direction des services hydrologiques comprend quatre services : la météorologie, l'hydrométrie, l'hydrographie ainsi que le service de l'exploitation des réservoirs d'emménagement. Cette Direction est chargée de recueillir, d'étudier et de fournir les données fondamentales sur les eaux du territoire québécois.

De son côté, la Direction des services hydrauliques est chargée d'administrer les droits de l'État sur les cours d'eau et sur leurs forces hydrauliques. Elle doit de plus veiller à l'application de la loi du régime des eaux courantes et, généralement, à assurer la bonne marche des activités propres à favoriser la conservation, la mise en valeur et l'exploitation rationnelle de nos ressources hydrauliques.

En raison des dangers d'inondation qu'elle présente, les services hydrauliques ont concentré le gros de leurs efforts, en 1964/65, sur la rivière Chaudière. Un plan quinquennal de l'ordre de \$3,000,000, entièrement financé par A.R.D.A. a été élaboré pour éliminer les problèmes auxquels font face les riverains de cette rivière. On doit commencer dès cet été à construire, en amont de Saint-Georges, un barrage de régularisation et de retenue des glaces. Il s'agit là d'un projet de \$1,500,000 dont le coût sera défrayé par A.R.D.A. De plus, se basant sur les progrès déjà réalisés, les services hydrauliques préparent actuellement un plan visant à remédier aux problèmes posés par les inondations qui se produisent l'hiver et l'été sur la rivière Sainte-Anne à Saint-Raymond de Portneuf.

Les recherches entreprises par les services hydrauliques du ministère vont en s'intensifiant. Conscients de ce fait, plusieurs jeunes ingénieurs attachés à ces services, ont profité des crédits offerts par le ministère de l'éducation pour parfaire leurs connaissances, en suivant des cours du soir à l'École des gradués de l'Université Laval. Quelques-uns de ces étudiants ont déjà accumulé de la sorte des crédits universitaires qui les rendent éligibles à la soutenance de thèses de maîtrise en sciences appliquées.

Au cours de l'année écoulée, les services hydrauliques ont aussi aidé plusieurs municipalités à résoudre des problèmes relatifs aux cours d'eau et à exécuter divers travaux. Les services hydrauliques cherchent à accroître la collaboration des municipalités et à les convaincre de veiller étroitement sur le domaine hydraulique, afin d'en mieux assurer la conservation.

## LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION

La Direction générale de la planification a maintenu sa collaboration avec plusieurs ministères et organismes provinciaux. Ainsi, elle a participé activement aux études et travaux entrepris pour les besoins du Comité permanent d'aménagement des ressources (C.P.A.R.) et des sous-comités traitant de ressources particulières et de leur aménagement.

En plus d'avoir, jusqu'à récemment, détaché en permanence un de ses membres comme secrétaire au C.P.A.R., la direction générale a fourni des économistes à d'autres organismes d'étude soit à titre de membres, comme dans le cas du comité interministériel d'étude sur le Régime des rentes du Québec, soit comme attachés au personnel de recherches comme dans le cas de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité (Bélanger).

Bien que ces activités externes aient compté beaucoup dans l'emploi du temps de la direction générale de la planification, celle-ci n'en a pas moins continué de faire porter la majeure partie de ses travaux dans les domaines de juridiction directe du ministère. Les négociations en vue de l'achat des coopératives d'électricité et autres réseaux mineurs se sont continuées durant l'année et le personnel de la direction y a collaboré. Enfin, elle a continué ses études du domaine minier, de concert avec la direction générale des mines, tant de problèmes connexes à la Loi des mines et à la Loi des droits sur les mines que de problèmes miniers particuliers ou des problèmes généraux de croissance. La direction générale de la planification est consciente de l'importance que possède et que pourrait avoir le secteur minier sur l'économie générale du Québec et surtout sur celle de certaines régions.

## LA DIRECTION GÉNÉRALE DU NOUVEAU-QUÉBEC

La Direction générale du Nouveau-Québec a continué, durant sa deuxième année d'existence, de recruter et de préparer son personnel en vue d'exercer l'action gouvernementale sur tout le territoire du Nord compris en dehors des limites du Québec organisé, au fur et à mesure que l'administration des Esquimaux québécois sera transférée au gouvernement d'Ottawa à celui de Québec.

À cet égard, le principe du transfert d'administration a été admis par les deux gouvernements en mars 1964 ; mais la discussion des modalités de transfert, poursuivie au niveau des fonctionnaires en avril et mai 1964, a conduit à une impasse à la fin de mai. Toutefois, les pourparlers ont repris à un échelon supérieur entre les deux gouvernements, à la fin de 1964, dans le but de trouver un terrain d'entente acceptable de part et d'autre.

Tenant compte du vaste champ de juridiction que lui a confié l'arrêté ministériel qui l'a instituée le 8 avril 1963, la Direction du Nouveau-Québec a organisé, outre un secteur administratif, les cadres de trois services : génie, recherches et éducation. Elle comprenait, au début de 1965, 44 employés réguliers



soit 14 aux bureaux de Québec et 30 dans divers postes du Nord, y compris une dizaine d'Esquimaux. Ainsi, 8 des 12 postes esquimaux du Nouveau-Québec sont maintenant pourvus de représentants du Québec qui, une fois initiés à la langue et aux coutumes des autochtones, y assument des tâches administratives ou éducatives.

Les fonctionnaires du Québec ont pris par exemple dans le Nord, depuis décembre 1964, la relève des représentants du gouvernement fédéral ou de la *Hudson's Bay Company* comme agents de l'administration des allocations sociales qui relèvent de la juridiction québécoise. De même, la Direction du Nouveau-Québec est chargée à Chimo de l'école française élémentaire, où se donnent les quatre premières années et où l'on dispense l'enseignement aux enfants des fonctionnaires fédéraux ou québécois. Par ailleurs, une troisième classe maternelle vient d'être ouverte à Povungnituk, après celles de Chimo et de Wakeham, pour les petits Esquimaux ; de plus, trois classes à caractères semi-technique continuent de fonctionner dans divers postes à l'intention des Esquimaux adultes.

La présence du Québec dans le nord esquimau se manifeste également par les travaux que le service de génie de la direction du Nouveau-Québec a entrepris dans le domaine de la construction.

L'orientation de l'action gouvernementale au Nouveau-Québec exige forcément que l'on se base sur des recherches préalables. C'est le rôle du service des recherches d'entreprendre les études nécessaires pour conseiller et guider l'autorité gouvernementale dans l'élaboration et l'application de la politique adoptée à l'égard du nord québécois et de ses habitants. À cette fin, le service de recherches a procédé, en particulier pendant le dernier exercice financier, à un inventaire préliminaire des ressources de la région de Wakenham-Koartak et à une enquête géographique sur la région de Povungnituk, tout en s'occupant d'initier les fonctionnaires destinés aux postes esquimaux et de tracer les voies de solution aux problèmes courants. En plus de poursuivre des recherches appliquées, la Direction du Nouveau-Québec collabore avec le Centre d'études nordiques de l'Université Laval qui a reçu, pour la troisième année consécutive, un octroi gouvernemental de \$60,000 pour favoriser les travaux des chercheurs canadiens-français dans le nord québécois.

Au cours du prochain exercice, la Direction générale du Nouveau-Québec va intensifier ses efforts dans le domaine de l'éducation et du bien-être en faveur des Esquimaux, sans perdre de vue la nécessité d'établir des moyens de transport et de communication pour faciliter l'accessibilité et les relations des postes du Nord. La préservation de la langue et de la culture esquimaude et indienne demeure au surplus, au premier plan des soucis de la politique québécoise. C'est pourquoi la Direction générale du Nouveau-Québec continuera particulièrement de travailler à la formation d'enseignants esquimaux pour les postes esquimaux et de favoriser dans le Nord, par l'entremise du Conseil de la coopération du Québec et des Caisses populaires Desjardins, le progrès des sociétés coopératives dont la formule rejoint certaines valeurs fondamentales de la culture esquimaude.

## 9 — Ministère du tourisme, de la chasse et de la pêche

Le ministère, qui se préoccupe activement des activités des vacanciers et des amateurs de la vie en plein air, a accordé une attention toute particulière aux recommandations du Conseil du tourisme, surtout en ce qui a trait au domaine de l'hôtellerie. En effet, la mise en vigueur de la nouvelle Loi de l'hôtellerie portera sur l'affichage des prix des chambres et des repas, des terrains de camping privés, des kiosques d'information touristique, des centrales de guides, etc. De plus, le ministère s'est adressé à une firme spécialisée en vue de classer les hôtels et les restaurants de la province, de façon à effectuer ce travail très délicat avec le plus d'objectivité possible.

Le gouvernement a aussi pris la décision de fonder, sous l'égide du ministère de l'éducation, une grande école d'hôtellerie dans la ville de Montréal. Cette école ouvrira ses portes en septembre prochain. Elle arrive bien à son heure, au moment où le Québec se prépare à loger une affluence considérable de visiteurs en 1967.

Une somme d'au-delà d'un demi-million de dollars a été dépensée au cours du dernier exercice pour fins de propagande touristique dans les journaux et revues, notamment aux États-Unis. Le ministère se propose également d'accentuer la publicité interprovinciale dans le but d'activer les échanges touristiques entre les provinces du Canada.

En plus des rééditions habituelles, telles que la carte routière de la province, les répertoires de l'hôtellerie et des terrains de camping, le ministère a préparé deux nouvelles brochures régionales de prestige qu'il lancera dans le public très prochainement. Il s'agit des brochures de luxe portant, l'une sur le Royaume du Saguenay et du Lac-Saint-Jean, et l'autre sur le Bas Saint-Laurent et la Gaspésie. Un riche dépliant illustrant le jardin zoologique du ministère, à Orsainville, a été lancé au cours de l'année, en même temps que deux nouveaux répertoires, l'un sur les stations et pentes de ski du Québec et l'autre sur les « Pourvoyeurs en chasse et pêche » (*Outfitters*). La Direction générale du tourisme projette de publier plusieurs autres panneaux-réclame en couleurs créés d'après des dessins d'artistes. Dans le domaine du film, la circulation des films de 35 mm sur le Québec se poursuit dans plusieurs pays, tandis qu'un film documentaire de 16 mm sur la région de Charlevoix est en cours de préparation, en même temps que trois sujets courts qui viendront s'ajouter au répertoire déjà imposant de ces films qui circulent présentement au Canada, aux États-Unis et en Europe.

Au cours de l'exercice qui vient de se terminer, la Centrale d'artisanat est passée sous la juridiction du ministère des affaires culturelles, afin de souligner davantage le caractère culturel et artistique de l'artisanat du Québec.

Le ministère a participé, dans le cours de l'année, à vingt-deux expositions à l'étranger et au Québec, en plus d'assurer une collaboration très étroite à l'organisation et à la tenue du 29<sup>e</sup> Grand Salon culinaire de la province.

À la Direction générale de la chasse et de la pêche, on a poursuivi l'aménagement d'un réseau de relais routiers qui permettra aux touristes de s'arrêter le long de nos routes et d'y trouver l'accommodation appropriée pour tentes et roulottes. Dans la région de Montréal seulement, des sites sont prévus pour plusieurs milliers de tentes et de roulottes. Toutes les autres régions de la province, de l'Abitibi aux Îles-de-la-Madeleine, font l'objet d'une étude approfondie, en collaboration avec le ministère de la voirie, et aussi dans les cadres du plan A. R. D. A. De la sorte, le Québec possédera, en 1967, une foule d'accommodations attrayantes pour les nombreux touristes qui, cette année-là, visiteront la Belle Province.

La fréquentation des parcs provinciaux a continué de s'accroître. Pour que le grand public puisse y trouver des lieux de récréation et de détente, le ministère se propose de mettre en pratique une nouvelle politique de circulation et de séjour dans ses parcs. On permettra ainsi à un nombre presque illimité de touristes de les fréquenter.

Dans le domaine de la protection, le ministère a l'intention, après avoir réformé les cadres de son service de gardes-chasse et de gardes-pêche, de perfectionner l'entraînement de ces derniers et de mettre à leur disposition l'équipement et le matériel moderne dont ils ont besoin pour pouvoir remplir leur rôle de façon efficace. De plus, le réseau de télécommunications, qui a été étendu à certains districts de la province, sera amélioré.

Le ministère, par l'entremise de ses équipes techniques, continuera sa campagne d'éducation auprès du public chasseur et pêcheur et des cours seront de nouveau donnés sur l'entretien et le maniement des armes, de même que sur la pratique du tir et la sécurité en forêt.

Dans les différents districts de la province les biologistes du Service de la faune ont continué de se familiariser avec les problèmes biologiques de leur région respective. À la suite de ces études, ils ont procédé à l'aménagement physique de certains cours d'eau et les résultats de leurs recherches ont permis de suggérer des modifications aux règlements de pêche.

Durant 1964, au-delà de 4 millions de truites, saumons et maskinongés produits dans les piscicultures du ministère, ont été déposés dans les lacs et cours d'eau publics, afin d'y améliorer la pêche. De même, un recensement d'envergure de l'orignal, sans compter celui qui a été fait dans les parcs et réserves, a été effectué sur un territoire de 37,000 milles carrés dans l'ouest de la province. Un travail du même genre sur le caribou a aussi été complété dans le secteur nord-ouest de l'Ungava.

Le Service de la faune continuera son travail de recherches et d'aménagement, afin d'assurer un surplus de populations animales qui peut être prélevé par l'homme et lui procurer, par le fait même, une saine récréation.

Toutes ces activités se poursuivront avec plus d'intensité durant le prochain exercice financier et permettront au Québec d'aménager sa faune de façon rationnelle, tout en facilitant à sa population la pratique des sports de la chasse et de la pêche.

## 10 — Ministère de l'industrie et du commerce

Le Ministère de l'industrie et du commerce s'est donné, au début de 1965, des structures nouvelles afin de mieux satisfaire les besoins d'une économie en pleine évolution et afin d'assurer une collaboration plus étroite entre le ministère et les entreprises industrielles et commerciales. Le nouvel organigramme comprend cinq grandes directions :

- Le Bureau de la statistique du Québec,
- La Direction du commerce,
- La Direction de l'industrie,
- La Direction des délégations,
- La Direction des pêcheries.

Il compte, en outre, le Bureau de recherches économiques, le Bureau responsable des projets de la province à l'expo 1967 et divers autres services comme le personnel, l'information et le service juridique.

Les réformes entreprises au sein du ministère ont pour objet d'assurer une meilleure coordination de ses activités aussi bien sur le plan régional que dans le domaine des produits. Elles tendent à faciliter l'expansion de l'économie à l'intérieur comme à l'extérieur de la province. L'ouverture de nouveaux bureaux à Montréal est liée à l'importance de la métropole, mais le ministère entend donner une nouvelle impulsion à l'activité industrielle dans tout le territoire de la province.

### BUREAU DE RECHERCHES ÉCONOMIQUES

Parallèlement à la réorganisation du ministère, le Bureau de recherches économiques a procédé à une révision complète de son programme et de sa structure. Organe essentiel à l'orientation et à l'élaboration des politiques et des programmes d'action du ministère, le Bureau a dû définir son rôle et reviser son activité en fonction des besoins du ministère tout en apportant son concours aux recherches requises par le Conseil d'orientation économique et autres organismes du gouvernement. À compter de l'exercice 1964/65, les travaux du Bureau s'inscrivent dans le cadre des trois programmes : conjoncture économique, études industrielles et développement économique. Environ vingt projets de recherche distincts se rattachent à l'un ou l'autre de ces programmes.

#### 1. *Conjoncture économique :*

Le Bureau a publié en avril 1964 son deuxième rapport annuel sur la situation économique du Québec. En plus de fournir l'article trimestriel sur la conjoncture économique du Québec, qui paraît dans la revue *Statistique*, le Bureau a émis un rapport mensuel sur la situation de l'emploi au Québec, a contribué aux

travaux du comité du chômage saisonnier et a fourni aux journaux et revues, tant de l'étranger que du pays, des articles et de nombreux renseignements sur l'activité économique au Québec.

Commencé au cours de 1964, un bulletin économique mensuel réunissant les faits principaux relatifs à l'évolution de l'économie québécoise fera son apparition au cours de l'année. Ce bulletin contiendra en outre des exposés occasionnels où seront analysés les aspects saillants de l'activité économique courante du Québec.

## *2. Études industrielles :*

Tout à fait nouveau, ce programme a pour but de découvrir les secteurs susceptibles d'implantations nouvelles au Québec, d'indiquer les possibilités d'expansion d'industries existantes et de proposer des mesures de redressement à l'intention des industries-problèmes. Cinq études seront terminées au cours du présent exercice.

De nombreuses études sont en cours et verront le jour en 1965 sous la forme de publications ou de rapports à tirage restreint : études générales sur les avantages de la localisation au Québec, les déficiences de fabrication et les possibilités d'exportation de produits fabriqués au Québec ; études particulières sur l'industrie du meuble, l'industrie de l'électronique et du matériel de télécommunication, l'industrie de la chaussure, l'industrie du sciage et la mise en conserve du thon.

## *3. Développement économique :*

Les études entreprises dans le cadre de ce programme ont trait aux tendances à long terme de l'économie québécoise et aux mesures, législations et réglementations susceptibles d'influer sur son développement. La plupart des travaux en cours ne seront pas terminés avant 1965 et 1966 ; trois, cependant, ont fait l'objet, au cours du présent exercice, de rapports préliminaires portant sur une étape essentielle de l'étude, notamment la délimitation de région-plan, l'enquête sur le coût de transformation du lait, les phases de l'atlas économique du Québec concernant la population et l'agriculture.

En plus des trois sujets précités, une étude sur la structure et l'évolution de l'économie québécoise, qui sera publiée par tranches, et un examen critique des politiques de décentralisation industrielle sont en voie de réalisation.

Le Bureau de recherches économiques a aussi participé à l'élaboration d'une politique d'achats du gouvernement, à l'analyse de projets de développement régional, en plus de soumettre ses vues sur une politique provinciale de régions désignées.

## BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

Au cours de l'exercice 1964/65, le Bureau de la statistique du Québec a soumis des relevés mieux adaptés aux exigences du Québec. Un grand nombre

de publications régulières et spécifiques ont fourni des données utiles aux secteurs de l'agriculture, de la pêche, des mines, des forêts, de l'industrie manufacturière ainsi que dans les domaines du travail, de la finance et des services.

Les activités du Bureau ont porté surtout sur le développement de la statistique manufacturière, en rassemblant et en publiant une information détaillée relative à la production industrielle dans cent soixante sous-groupes d'activités économiques. Le Bureau a publié, en outre, en 1964, un premier rapport consignant les résultats d'une enquête sur les prêts hypothécaires et les mutations de propriété. Cette enquête a été conduite auprès de quatre-vingt-un bureaux d'enregistrement du Québec. Il convient aussi de mentionner comme activité nouvelle du Bureau la publication portant sur la statistique des conditions de travail dans les industries de la province de 1963. Il est à remarquer que cette étude est la première du genre au Québec.

Dans le secteur agricole, deux enquêtes ont été effectuées au cours de l'année 1964. L'une portait sur la distribution géographique de la production laitière au Québec et l'autre consistait à estimer le rendement moyen de la pomme de terre à l'aide d'un échantillon stratifié.

Il convient aussi de mentionner que les préoccupations du Bureau ont porté sur la réalisation d'un système uniforme de codes à l'intérieur des différents services du gouvernement, système permettant d'établir une coordination des travaux dans le traitement de l'information statistique et de faciliter la création et le maintien à jour de cette information. Dans ce contexte, tous les organismes de l'administration québécoise ont adopté, en 1964, un code géographique uniforme. Le Bureau travaille présentement en collaboration avec d'autres ministères afin de créer un fichier central des établissements codifiés à partir de la nomenclature internationale des industries.

Le Bureau essaie actuellement d'établir un système de comptabilité nationale pour le Québec. L'objectif premier sera de construire un instrument de travail pour le gouvernement, en fonction de ses besoins. L'emphase sera mis sur l'emploi du système aux fins de la politique à moyen et à long terme, portant sur les structures économiques. Une attention particulière sera accordée aux questions d'emploi, aux effets des revenus et dépenses des gouvernements et au rôle de quelques industries-clés. D'autre part, le modèle servira à dégager et à mesurer l'intensité des liens économiques entre le Québec et le monde extérieur.

Les utilisations analytiques contiendront des prévisions à moyen et à long terme des recettes fiscales de différentes catégories, ainsi que de certaines dépenses gouvernementales. Il ne s'agira pas, notamment, d'établir des budgets gouvernementaux, mais plutôt de tracer les évolutions possibles de certains postes financiers correspondant aux différentes options parmi lesquelles le gouvernement a la liberté de choisir.

Parmi les limitations du système, la plus importante est, sans aucun doute, le traitement très incomplet que le Bureau accorde aux flux financiers. C'est là une lacune qu'il essaie présentement de combler.

La mise en vigueur du système exigera en 1965 des enquêtes spéciales touchant : les prévisions de population, la destination des expéditions, la structure des dépenses d'immobilisations, la répartition industrielle des dépenses du gouvernement fédéral au Québec ainsi que les investissements en machines et en équipements. Les données fournies par ces enquêtes offriront un intérêt considérable, au-delà du rôle qu'elles tiennent dans la construction du système. Il se peut que certaines de ces enquêtes deviennent périodiques. De cette manière, on arrivera à combler quelques lacunes importantes dans les statistiques officielles. Il est à noter que le fait qu'elles ont été construites dans le cadre du système de comptabilité nationale assurera leur compatibilité avec les données provenant d'autres sources.

Parmi les autres initiatives, il faut signaler, en collaboration avec le Conseil d'orientation économique, le développement d'une statistique sur le chômage relié aux caractéristiques du travailleur. Le Bureau se propose aussi d'exploiter toutes les données du recensement des manufactures de manière à déterminer l'acheminement des biens dans le processus de la production.

La mise sur pied d'une information statistique à partir des données administratives recueillies par les ministères de l'agriculture, de la famille et du bien-être, ainsi que de la santé, fera l'objet d'efforts soutenus dans l'expansion des services statistiques, afin d'arriver à une coordination complète entre fournisseurs et utilisateurs à l'intérieur des services du gouvernement.

#### BUREAU D'EXPANSION INDUSTRIELLE

Au cours du dernier exercice, le Bureau d'expansion industrielle a été divisé en deux directions : la direction de l'industrie et la direction du commerce.

La direction du commerce comprend les quatre services suivants : expositions industrielles, missions commerciales, techniques d'exportation et commerces et services. Le directeur est entré en fonction le 1<sup>er</sup> septembre 1964.

##### 1. *Direction de l'industrie :*

La Direction de l'industrie comprend trois divisions : expansion industrielle, développement régional et consultation. La division d'expansion industrielle met à la disposition des industriels des spécialistes dans les secteurs industriels suivants : bois, matières premières, industries mécaniques, produits textiles, produits alimentaires, produits chimiques, matériel électrique. La division du développement régional groupera les 13 délégués qui seront bientôt en poste dans les régions de la province. Le délégué de la 14<sup>e</sup> région économique, celle de Montréal, est directeur du Conseil industriel de Montréal, nouvellement constitué, et relève du directeur de l'industrie.

La division de la consultation comprend les postes suivants : cours et cliniques, fonds industriels, normalisation et esthétique industrielle. Le direc-

teur de l'industrie peut compter sur l'aide du commissaire industriel de la province. Il a été nommé le 1<sup>er</sup> janvier 1965 et ses fonctions exigent qu'il partage son temps entre Montréal et Québec.

La division de consultation économique, devenue la division d'expansion industrielle, a connu des transformations graduelles qui lui ont permis à la fois d'accroître son personnel et de spécialiser davantage ses activités. En effet, les services offerts sont maintenant beaucoup plus étendus et approfondis grâce au travail d'une vingtaine de conseillers industriels spécialisés dans les différents secteurs manufacturiers. Le travail de ces conseillers porte principalement sur des études de marché, de localisation d'entreprises et de rentabilité des opérations. Une autre section se consacre à la promotion de nouveaux produits et de nouvelles techniques de fabrication. Les cadres de ces différentes équipes, réparties entre les bureaux de Québec et de Montréal, devraient être bientôt complétés.

Au cours des 10 premiers mois de l'année, environ 75 projets industriels ont fait l'objet d'études, plus ou moins poussées, selon le cas, par le personnel de la division. De plus, près de 200 consultations sur différents sujets ont été données et des réponses fournies à un très grand nombre de demandes d'informations des plus variées.

Disons enfin que la division n'agit pas seulement au niveau des entreprises, mais que son action se fait encore sentir au sein des associations industrielles et d'autres services gouvernementaux à caractère économique.

Onze des quatorze délégués régionaux sont maintenant en poste. Voici la date de leur entrée en fonction :

Montréal .....	avril 1962
Bas Saint-Laurent .....	avril 1962
Mauricie .....	avril 1962
Richelieu .....	avril 1962
Saguenay - Lac-Saint-Jean .....	avril 1962
Abitibi - Témiscamingue .....	avril 1963
Outaouais .....	avril 1963
Cantons de l'Est .....	avril 1964
Chaudière - Côte-Sud .....	septembre 1964
Québec .....	mars 1965
Laurentides .....	mars 1965

Au cours des dix premiers mois de l'exercice financier, la division a apporté son concours à 571 entreprises.

À quelques exceptions près, nous avons obtenu une réponse empressée de la part des municipalités à vocation industrielle aux différents programmes proposés par le service : commissions ou comités industriels, inventaires économiques et dépliants publicitaires, loi des fonds industriels municipaux, acquisition de sites industriels, etc.



Sur le plan régional, les membres du service ont collaboré avec les divers agents économiques à établir des structures propres à favoriser l'inventaire et la mise en valeur des ressources régionales. Une de ces manifestations a été la formation du conseil économique régional du nord-ouest du Québec (Abitibi - Témiscamingue) ainsi que de celui de l'ouest du Québec (Outaouais). Leur activité s'est d'ailleurs déjà manifestée auprès du Comité d'enquête sur le chômage saisonnier du Conseil d'orientation économique du Québec ainsi que dans la préparation des projets réalisables sous l'empire de la loi A. R. D. A.

La division des services techniques, devenue la division de la consultation, a poursuivi ses activités en répondant à 269 demandes d'assistance et sur ce nombre 219 ont nécessité l'intervention de conseillers techniques pour analyser les problèmes qui se présentaient dans les entreprises et pour faire les recommandations qui s'imposaient, en vue de les résoudre.

Les problèmes qui préoccupent le plus les dirigeants d'entreprises où une assistance a été fournie sont : la production, le contrôle du prix de revient et le financement.

Dans le cadre de son programme de formation, la division des services techniques a présenté 5 cliniques de perfectionnement industriel dans les localités suivantes : Lévis, Hauterive, Rivière-du-Loup, Amqui et Matane. Ces cliniques ont permis à 248 dirigeants d'entreprises de réfléchir sur leurs problèmes et de profiter des conseils qui leur ont été fournis pour s'adapter à la technique moderne des opérations.

De plus, l'administration de la Loi des fonds industriels a constitué une activité très importante de la division des services techniques. En effet, 128 investigations pour établir la rentabilité des entreprises, les valeurs données en garantie et la capacité de remboursement des financements suggérés par les municipalités ont été complétées au cours de cette période. Par la suite, le comité d'approbation des cas soumis s'est réuni en moyenne deux jours par semaine pour analyser le résultat des investigations et faire les recommandations qui s'imposaient auprès des autorités compétentes du ministère.

Le tableau ci-contre montre un sommaire de l'activité de la division des services techniques touchant l'administration de la Loi des fonds industriels.

## 2. Direction du commerce :

En existence depuis six mois, la Direction du commerce a néanmoins à son actif des réalisations concrètes.

La section des expositions industrielles a intéressé des petites et moyennes entreprises à fabriquer des pièces qui, jusqu'à présent, étaient manufacturées ailleurs. Rappelons que *Canadian Westinghouse* a tenu deux expositions pour permettre à nos manufacturiers du Québec de produire, à prix concurrentiel, des pièces détachées entrant dans la fabrication de ses appareils électro-ménagers.

Sur le plan du commerce extérieur, cette section a organisé la participation du Québec au Salon international de l'alimentation, tenu à Paris. Il s'agissait là

**LOI DES FONDS INDUSTRIELS**  
du 1<sup>er</sup> avril 1964 au 31 janvier 1965

	Nombre de demandes	Valeurs	Municipi- palités
<b>DEMANDES ACCEPTÉES :</b>			
Création ou augmentation d'un fonds industriel.....	60	\$33,655,000	60
Financement d'industries.....	41	7,926,158	31
Achats de parcs industriels.....	26	4,262,239	23
Vente de terrains industriels.....	43	1,537,778	10
	170	\$37,181,155	124
<b>DEMANDES REFUSÉES :</b>			
Financement d'industries.....	20	2,564,000	19
<b>DEMANDES DIMINUÉES :</b>			
Financement d'industries.....	11	795,720	11
Achats de parcs industriels.....	3	83,000	3
	14	878,720	14
<b>DEMANDES RETIRÉES :</b>			
Toutes demandes.....	25	2,518,700	21
<b>DEMANDES À L'ÉTUDE :</b>			
Création ou augmentation d'un fonds industriel.....	28	11,550,000	28
Financement d'industries.....	60	9,587,547	45
Achats de parcs industriels.....	14	1,519,251	14
Vente de terrains industriels.....	16	284,584	10
	118	22,741,562	95
<b>TOTAL.....</b>	<b>347</b>	<b>65,883,937</b>	<b>273</b>

aussi d'une innovation. Les fabricants de produits alimentaires québécois qui participaient à ce Salon ont établi des contacts prometteurs avec des entreprises européennes de distribution d'aliments.

D'autres secteurs industriels ont aussi bénéficié du travail effectué par la section des expositions industrielles. C'est ainsi qu'à l'occasion du *Royal Dairy Show*, de Londres, le fromage « cheddar » du Québec a capté l'intérêt du marché anglais. De même, le *British Toy Fair*, de Brighton, s'est avéré une manifestation heureuse qui permettra à des produits québécois de trouver accès à des marchés jusqu'ici inexplorés.

Le ministère a participé activement au Salon du placement, tenu à Montréal. Cette participation a pris la forme d'un *stand* illustrant par des graphiques

l'essor industriel de la province et par un dépliant encourageant la population à participer au financement d'entreprises établies au Québec.

Le ministère a également profité de diverses expositions régionales pour présenter une maquette d'un complexe sidérurgique et pour distribuer des brochures d'information.

La section des missions commerciales a, pour la première fois, organisé et dirigé une mission d'industriels en Europe. Des manufacturiers du meuble ont en effet visité les principales usines de meubles, les grands magasins ainsi que des importateurs ; les contacts établis laissent entrevoir d'heureux résultats. Un regroupement dans ce secteur se dessine pour tirer avantage de ces nouveaux débouchés.

Le délégué régional de la Mauricie a accompagné un groupe d'hommes d'affaires et les maires de Shawinigan et Grand'Mère lors d'un voyage de prospection industrielle en Belgique, du 21 septembre au 6 octobre 1964.

La section des commerces et services a tenté de résoudre les problèmes qui lui ont été soumis par les associations d'hommes d'affaires et a fait des recommandations pour favoriser l'expansion commerciale.

La section des techniques d'exportation a organisé une série de journées d'études à l'intention des industriels intéressés à l'exportation.

Parmi les projets pour le prochain exercice dans le domaine de l'expansion commerciale, le ministère se propose d'inviter les industriels à faire connaître leurs produits à des expositions, telles que Toronto (meuble et bois), Cologne (produits alimentaires), Londres (matériaux de construction et accessoires domestiques) et New-York (vêtements). D'autre part, des missions d'acheteurs en provenance de l'Europe et des États-Unis, seront éventuellement invitées à rencontrer les industriels du Québec dans le but d'accentuer les échanges commerciaux avec les pays étrangers.

Au cours du prochain exercice, la direction de l'industrie s'intéressera particulièrement aux secteurs qui suivent :

a) *Normalisation.* Un service scientifique de normalisation sera complété et mis à la disposition du Service des achats des divers ministères du gouvernement et, si possible, de certains organismes para-gouvernementaux. C'est une fonction essentielle du ministère et un outil de grande valeur au service des industries de la province.

b) *Esthétique industrielle.* Si l'industrie québécoise veut obtenir une juste part du marché des exportations, il est important que des produits de qualité et typiquement québécois soient développés. D'où l'importance de ce service que le ministère organise.

c) *Comité conjoint des ministères de l'industrie et du commerce et de l'agriculture.* Ce comité conjoint, formé en 1964 s'est déjà avéré très utile à la solution des problèmes de mise en marché des produits agricoles. La coordination des efforts dans ce domaine demeure essentielle.

## SERVICE DES DÉLÉGATIONS

Le Québec maintient trois délégations à l'étranger : New-York, Paris et Londres. Au cours du dernier exercice financier, il a été décidé d'en consolider les structures et d'en augmenter le personnel afin d'assurer une meilleure compréhension du Québec à l'étranger et d'éveiller, tant en Europe qu'aux États-Unis, un intérêt plus poussé dans la vie économique, culturelle et touristique de la province.

Dans l'œuvre de rénovation qu'il entend poursuivre, le Québec doit rechercher les concours de l'étranger, en particulier, l'aide financière et technique de pays amis. C'est dans ce travail de prospection que les délégations du Québec peuvent apporter une assistance précieuse.

Afin de coordonner les activités des délégations et de régler les problèmes administratifs que suscite la participation de plusieurs ministères à ces délégations, une direction générale a été créée au début de 1964. Cette direction canalise les demandes de renseignements provenant des délégations vers les services appropriés du gouvernement ou du secteur privé et s'occupe d'obtenir de l'étranger, par l'entremise des délégations, les informations et les concours qui pourraient être utiles à l'élaboration de projets propres à activer le progrès du Québec dans tous les domaines.

Dans les trois délégations, ainsi qu'au bureau de la province à Milan, les conseillers économiques, travaillant en étroite collaboration avec les divers services du ministère et avec les divisions économiques d'autres ministères, s'emploient à faire connaître les avantages du Québec sur le plan industriel et commercial et s'efforcent d'intéresser les financiers et les industriels étrangers à investir des capitaux, à implanter des sociétés, soit en vue de l'exploitation des richesses naturelles, soit dans le secteur secondaire par la fabrication sous licence. Ils collaborent avec les représentants du ministère fédéral du commerce en vue de l'augmentation des exportations québécoises vers l'étranger. Plusieurs des projets amorcés par nos délégations ont déjà abouti à des résultats heureux.

Les conseillers économiques des délégations ont rendu des services utiles à la province en participant aux plans conçus en vue de l'établissement prochain d'une sidérurgie au Québec. Ils ont agi comme intermédiaires dans l'organisation de missions ou dans la participation du Québec à des expositions ou foires. Ils ont accueilli plusieurs missions québécoises ou aidé l'organisation de missions étrangères au Québec. Par leur présence dans des chambres de commerce ou dans des clubs sociaux, ils ont fait connaître les avantages économiques qu'offre le Québec.

Outre cette activité économique, les délégations du Québec se sont efforcées de faire connaître davantage le Québec en fournissant aux divers médiums d'information une abondante documentation touchant les diverses activités de la population québécoise. Elles ont de plus apporté une aide précieuse aux étudiants, professeurs, artistes, écrivains et journalistes.

## PÊCHERIES COMMERCIALES

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 1963, l'administration des pêcheries commerciales relève du ministère de l'industrie et du commerce.

Le ministère a intensifié les recherches destinées à augmenter le rendement des pêcheries du Québec. Des crédits de \$376,500 ont permis de maintenir une station de biologie marine à Grande-Rivière et un laboratoire régional aux Îles-de-la-Madeleine. Ces laboratoires ont fait des essais de pêche sur des espèces jusqu'alors inexploitées.

Les spécialistes du ministère travaillent sans cesse à l'amélioration de la qualité du poisson à toutes les étapes de la production. Une enquête sur l'état du poisson au débarquement, la construction de 6 postes de collection au coût global de \$50,000 et la mise au point d'une ligne de mise en conserve du homard au coût de \$15,000 sont autant de mesures en vue d'assurer un produit de première qualité.

L'aquarium de Québec, qui en 1964/65 avait un budget de \$308,500, en plus d'être une attraction pour les résidents de la ville aussi bien que de l'extérieur, fait œuvre d'éducation et de recherche. Au-delà de 200,000 visiteurs y sont passés au cours de l'année. La construction d'une usine de filtration au coût global de \$175,000 fournira aux bassins de l'aquarium une eau adéquate.

L'école d'apprentissage en pêcheries de Grande-Rivière avec un budget qui, en 1964/65, s'élevait à \$223,000 dispense un enseignement technique et pratique aux jeunes qui veulent faire de la pêche leur profession. Quelque 38 élèves s'inscrivaient en septembre 1964 au cours de technicien en pêcheries. Au cours des mois d'hiver, capitaines et équipages de la flotte hauturière suivent des cours de perfectionnement à l'école d'apprentissage en pêcheries.

L'école des pêcheries aura bientôt un navire-école où les futurs pêcheurs pourront mettre en pratique les leçons théoriques reçues à l'école. Ce navire sera construit en 1965/66 au coût de \$500,000.

L'émission de permis de pêche, l'application des lois des pêcheries et la patrouille des territoires maritimes relèvent du service de protection. Cinquante-quatre gardes-pêche se partagent le travail de surveillance. La patrouille en mer se fait sur 14 bateaux dont 7 sont la propriété du ministère. L'installation de 26 radios-téléphones dans les bateaux et les voitures de patrouille en 1964/65 a considérablement amélioré l'efficacité de la patrouille. À cause de l'étendue du territoire à couvrir et pour améliorer davantage l'efficacité de la patrouille, il faudra augmenter les effectifs de ce service.

L'administration, l'entretien et la réparation d'un réseau de 54 entrepôts frigorifiques, 8 usines à glace, 6 entrepôts à sel et 108 neigères et postes de collection ont nécessité des crédits de plus d'un million et demi de dollars en 1964/65. On a congelé et entreposé au-delà de 3,000,000 lbs de hareng à boîte, 21,000,000 lbs de poisson et 1,200,000 lbs de produits divers. Les usines à glace ont produit et vendu 23,000 tonnes de glace.

Avec l'augmentation des débarquements à certains ports de pêche, il a fallu construire, agrandir ou rénover plusieurs établissements dans les ports de

pêche. Trois hangars à sel sur la Basse Côte-Nord, construits ou agrandis au coût global de plus de \$75,000 pourront recevoir environ 2,000 tonnes de sel. On a commencé, à Middle-Bay, la construction d'un réseau de petits hangars communautaires au coût de \$25,000 chacun sur la Basse Côte-Nord également. L'agrandissement de trois usines à glace au coût de près de \$172,000 porte à plus de 4,000 tonnes la capacité d'entreposage de la glace.

Le gouvernement reconstruit au coût de \$600,000 l'usine de transformation de Paspébiac détruite par l'incendie en juin 1964. Cette usine commencera ses opérations en juin 1965.

À la suite de l'augmentation du tonnage de la flotte de pêche, il faudra agrandir le plan de halage de Havre-Aubert aux Îles-de-la-Madeleine et en construire un à Rivière-au-Renard, au coût de plus de \$700,000. Le développement d'un complexe de pêche moderne à Rivière-au-Renard nécessitera, en plus d'un plan de halage, l'agrandissement du frigorifique et de l'usine à glace existants, au coût d'environ \$250,000.

Au domaine de la construction navale, 14 bateaux, dont deux de 129 pieds et deux de 82 pieds de longueur en acier et dix chalutiers de bois de 60 et 65 pieds de longueur sont venus s'ajouter à la flotte du Québec en 1964/65. Le montant total des prêts consentis en vue de favoriser l'expansion de cette flotte se chiffrait à 1.4 million de dollars, dont \$300,500 ont été remboursés au cours de l'année. La valeur totale de l'assurance de la flotte s'élevait à 8.3 millions de dollars dont la prime au montant de \$248,000 a été payée par le gouvernement. En 1965/66, le gouvernement financera en partie la construction d'un chalutier-arrière de 155 pieds et de quelques chalutiers-seineurs de 88 pieds de longueur. Au cours de l'hiver 1964/65, on a effectué une mise au point des chalutiers d'acier de 82 pieds au coût de \$200,000.

L'assistance à la pêche côtière, sous forme de subsides à la construction, à l'achat de filets maillants et au transport des carburants représentait un montant de près de \$100,000. Cette aide sera accrue, surtout en ce qui concerne les bateaux côtiers de 35 à 45 pieds de longueur qui jouiront d'un subside provincial de 25% du coût total de la construction. Le gouvernement de plus paiera la prime d'assurance de ces bateaux.

Toutes ces mesures ont contribué à augmenter sensiblement la valeur des pêcheries commerciales du Québec. De 5.6 millions de dollars en 1963/64, la valeur des débarquements de poisson est passée à 6.2 millions de dollars en 1964/65, soit une augmentation de \$600,000 ou 11% sur l'année précédente.

## *11 — Ministère des transports et communications*

La réorganisation de tous les services administratifs de même que ceux des régies tombant sous la juridiction du ministre : Régie des transports, Régie des services publics et Bureau des expropriations de la ville de Montréal, se

poursuit très activement en étroite collaboration avec la Commission du service civil. Les nouveaux cadres créés ou en train de l'être vont permettre une efficacité accrue. À ce propos, il a été décidé de grouper sous un même toit tous les services administratifs qui relèvent du ministère. Ce sera là, il n'y a aucun doute, un excellent moyen d'améliorer le service que le grand public est en droit d'attendre des organismes gouvernementaux.

#### ÉMISSION DE PERMIS

Le ministère des transports et communications, au cours de 1964, a entrepris le traitement électronique des données en ce qui a trait à l'émission des permis de conduire au Bureau des véhicules-automobiles. Étant donné le nombre considérable de conducteurs ou chauffeurs, soit 1,700,000, on voit qu'il s'agissait là d'un travail d'envergure.

Cette partie du programme est maintenant terminée. On pourra dorénavant non seulement tenir à date la fiche de chaque automobiliste, mais accélérer de façon considérable l'émission des permis. Il est bon de souligner ici la grande coopération qui fut fournie au ministère par le Centre de mécanographie. Présentement l'on est à compléter la mécanisation de l'enregistrement des véhicules. Ce travail devait être terminé d'ici quelques mois, de sorte que tant pour l'émission des permis de conduire que pour l'enregistrement des véhicules, le Bureau va être en mesure de doubler son efficacité.

Par ailleurs, au cours de l'année écoulée, on a accordé beaucoup d'attention à l'amélioration du système d'examen des futurs conducteurs. Ainsi les épreuves ont été rendues plus sévères, ce qui incite les candidats à mieux connaître les prescriptions du code de la route. De plus, dix nouveaux bureaux d'examen ont été ouverts en différents points de la province et des équipes volantes d'examineurs sont maintenant dépêchées, de temps à autre, dans les régions où il n'existe pas de bureau permanent.

#### SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La loi sur la responsabilité financière a obtenu des résultats très appréciables. Non seulement le grand public est mieux protégé contre les conducteurs insolvables, mais bon nombre de ceux-ci ont été retirés de la route pour des périodes plus ou moins longues et dans certains cas pour un temps indéfini. En outre, un contrôle beaucoup plus adéquat des écoles de conduite commerciales est désormais exercé.

La sécurité routière demeure cependant une des principales préoccupations du ministère. En plus des moyens d'action que le code de la route rend possible, de nouvelles méthodes devront être utilisées dans le domaine de la propagande. À cet effet, le service d'éducation en sécurité routière a, pour la première fois au cours de l'année écoulée, dressé un programme de cliniques d'information et de perfectionnement en conduite. On a tenu, au cours des derniers douze mois, 80

cliniques de ce genre, certaines des plus importantes à l'intention des conducteurs d'autobus d'écoliers et des rouliers publics. Tout récemment à Montmagny, où fut organisée une clinique-pilote, près de 1,700 automobilistes se sont inscrits à ces cours. Devant un tel résultat, le ministère a cru utile de généraliser cette formule.

Pour la première fois, des expériences en vue de généraliser un système d'inspection de véhicules-automobiles ont été tentées en 1964. Trois pistes de sécurité ont été mises à la disposition du public et transportées en différents centres au cours des mois d'été, les conditions de température ne permettant pas leur utilisation l'hiver. Les résultats de cette expérience ont été très concluants et il est bon de mentionner que les automobilistes en général se sont prêtés de très bonne grâce à ces inspections au cours desquelles de nombreux défauts mécaniques purent être relevés.

Au cours des prochains mois, cette expérience sera poursuivie grâce à l'addition de nouvelles pistes et d'un personnel accru. On peut de la sorte envisager pour un avenir assez proche, la possibilité de généraliser, voire même de rendre obligatoire l'inspection de tout véhicule. Inutile de dire toutefois que ce projet présente de nombreuses difficultés.

Au cours de l'année 1964, le Service aérien du ministère a enregistré un total de 5,503 heures de vol. Les avions-citernes ont à nouveau prouvé leur utilité lors des incendies sérieux qui se sont déclarés dans nos forêts.

Le nouveau hangar de l'Ancienne-Lorette, construit en coopération avec le ministère des terres et forêts du Québec et le ministère des forêts du Canada, a été occupé en octobre dernier. Ces nouveaux locaux permettront une opération beaucoup plus rationnelle et économique du Service.

## 12 — *Ministère de la voirie*

Le ministère de la voirie a continué, au cours de l'année financière 1964/65, l'exécution du vaste programme routier basé sur un plan directeur établi en 1960 et modifié au cours des deux dernières années afin de parachever avant la tenue de l'exposition universelle de 1967, les grandes voies de communications qu'exigera l'accroissement de la circulation dans toutes les régions de la province et particulièrement dans la périphérie des grands centres.

Pour l'exercice fiscal 1964/65, le gouvernement avait mis à la disposition du ministère un montant de \$225,055,500, dont \$155 millions pour les dépenses en immobilisations, y compris la construction de la route transcanadienne. Sur ces crédits d'immobilisations de \$155 millions, un montant de \$55 millions fut attribué à la construction de la route transcanadienne et une somme de \$100 millions a été dépensée pour la construction, la réfection et l'asphaltage de grandes artères ou de chemins secondaires dans toutes les parties de la province, en tenant compte des besoins urgents et particuliers de chaque région. Ces nombreuses entreprises furent effectuées sur une longueur approximative de 3,600



milles. Sur le montant de \$100 millions dépensé pour l'amélioration du réseau routier de la province à l'exclusion de la route transcanadienne, la réalisation de grands projets, notamment dans les régions métropolitaines de Montréal et de Québec, a absorbé \$41,300,000, et une somme de \$43,700,000 a été appliquée à la voirie rurale. La balance de \$15 millions a été déboursée pour l'élimination de passages à niveau, la construction d'immeubles et l'achat de terrains pour l'aménagement de centres de voirie, et pour d'autres dépenses inhérentes à la construction et à la réfection de routes.

#### PROGRÈS DU RÉSEAU ROUTIER

Dans la région de Montréal et dans les comtés contigus à la Métropole, la construction de voies rapides de communications a été continuée au cours de 1964 et ces travaux ont nécessité des déboursés de l'ordre de \$27,600,000. L'ampleur des travaux ne permet pas de les décrire tous, mais voici, succinctement, les principales entreprises qui ont été poursuivies : raccordement de la route 2 au pont Champlain ; construction de la route à quatre voies divisées de Dorion à la frontière de l'Ontario ; jumelage de la route 9 pour en faire une autoroute à quatre voies divisées, jusqu'à la frontière américaine pour rejoindre la route *Interstate No. 87* ; reconstruction à 6 voies divisées, avec accès contrôlé, de la route n° 3 en bordure de la rive sud du Saint-Laurent, avec jonctions aux têtes de ponts ; construction d'une autoroute de contournement (route 3A) reliant une autre fois la tête des ponts Lafontaine, Jacques-Cartier, Victoria et Champlain entre la route transcanadienne et l'autoroute Montréal-Sherbrooke ; prolongement du boulevard Métropolitain en direction est de la ville de Montréal ; réfection du boulevard Taschereau pour en faire une artère rapide à six voies ; réfection de la 55<sup>e</sup> avenue et des montées Saint-Jean, des Sources, Saint-Charles et Sainte-Anne-de-Bellevue, reliant la route transcanadienne à la route n° 2, dans le comté de Jacques-Cartier ; et construction des approches des ponts Pie-IX, Galipeault et Taschereau reconstruits par le ministère des travaux publics.

Dans la région métropolitaine de Québec, le ministère a dépensé, pour poursuivre la rénovation du réseau routier, un montant de \$4,200,000. Les travaux les plus considérables furent exécutés sur le boulevard Charest et pour parachever la construction de plusieurs structures en vue de l'aménagement des carrefours sur les boulevards Laurentien, Henri-IV et Duplessis.

En plus des entreprises dans les régions métropolitaines de Montréal et de Québec, le ministère de la voirie a dépensé un montant de \$9,500,000 pour l'exécution de projets de grande envergure dans les comtés d'Abitibi-Est, Beauce, Bonaventure, Chicoutimi, Gaspé-Nord, Hull, Jonquière-Kénogami, Lac-Saint-Jean, L'Assomption, Lavolette, Matane, Mégantic, Missisquoi, Richelieu, Richmond, Rimouski, Roberval, Rouville, Saguenay, Saint-Hyacinthe, Saint-Maurice et Terrebonne.

Parmi les travaux les plus considérables qui ont été continués ou entrepris il y a lieu de mentionner la construction des routes Amos – Matagami, Chicoutimi – Tadoussac et LaTuque – Chambord ; la réfection des routes : n° 5, entre Sainte-Julie et Plessisville ; n° 7, Phillipsburg – Saint-Armand-Ouest ; n° 15, Hauterive – Baie-Comeau ; n° 16, Jonquière – Larouche ; n° 18, Terrebonne – Lachenaie ; n° 19, Shawinigan – Grand'Mère ; n° 23, à Saint-Théophile ; n° 55, Saint-Bruno – Saint-Joseph-d'Alma ; le dédoublement de la route 9, à Saint-Hilaire et à Douville ; la construction de routes de contournement à Richmond, Rimouski et Murdochville pour remplacer les sections actuelles des routes 5 et 10 et du chemin L'Anse-Pleureuse – Gaspé qui traversent ces trois villes ; la construction des approches du nouveau pont interprovincial Hull – Ottawa et l'aménagement d'un complexe routier à New-Richmond, englobant un tronçon de la route 6 ainsi que les chemins McCormick, du Quai, des Ponts et de La-Petite-Cascapédia. Le ministère de la voirie a commencé, également en 1964, la reconstruction d'un tronçon de 85 milles entre les Boules et Rivière-au-Renard, dans les comtés de Matane et Gaspé-Nord. Cette route, dont le coût atteindra approximativement \$20 millions, devra être parachevée avant le 1<sup>er</sup> novembre 1968, suivant une entente avec le gouvernement du Canada qui doit contribuer à son aménagement pour un montant maximum de \$13 millions. Cette route, dont la construction fut décidée après de nombreux pourparlers entre les autorités fédérales et provinciales, remplace le projet du gouvernement du Canada de construire un chemin de fer entre Matane et Sainte-Anne-des-Monts. Une étude approfondie de ce premier projet a démontré qu'il ne constituait pas présentement le meilleur moyen d'améliorer la situation dans cette région. De nouvelles facilités routières permettront d'accélérer l'expansion commerciale de cette partie de la province et contribueront à son développement économique ainsi qu'à l'industrie touristique.

Malgré le montant considérable que le ministère de la voirie se voit dans l'obligation de dépenser pour les travaux de grande voirie, à cause de leur urgence, il ne néglige aucunement les routes régionales et les chemins secondaires. Le montant de \$43,700,000 qui a été déboursé en 1964 pour l'amélioration de cette catégorie de routes représente près de 30% des dépenses en immobilisations consacrées à la modernisation du réseau routier provincial, y compris l'aménagement de la route transgaspésienne. Le budget dépensé pour la voirie rurale a été équitablement réparti dans toutes les parties de la province, même les plus éloignées ; des travaux importants ont été exécutés sur les routes des régions de Charlevoix, Saguenay, Abitibi, Témiscamingue, Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Toutes les entreprises effectuées pour l'amélioration de la voirie rurale ont porté sur une longueur de 2,800 milles.

#### ROUTE TRANSCANADIENNE

Le ministère de la voirie a continué en 1964 la construction de la route transcanadienne entreprise en 1961. Les travaux ont été poursuivis sur une

longueur de 190 milles sur les sections Lauzon – Saint-Nicolas, Saint-Nicolas – Drummondville – Saint-Hyacinthe – Boucherville, Boucherville – *Express Way* Est-Ouest, Senneville – Pointe-Fortune, y compris, entre Boucherville et Montréal, un pont-tunnel à six voies de circulation ayant l'île Charron pour point d'appui. L'ouverture officielle de la section Saint-Nicolas – Saint-Hilaire, au mois de novembre dernier, permet maintenant aux automobilistes de circuler sur une artère à voies divisées de Québec à Montréal, utilisant la section de la route 9, de Saint-Hilaire à Montréal, en attendant le parachèvement du tronçon Boucherville – *Express Way* Est-Ouest de la route transcanadienne. Cette route, qui aura une longueur de 389 milles, est maintenant complétée sur un parcours de 142 milles.

Au cours de l'exercice financier 1964/65, on prévoit dépenser pour l'aménagement de cette artère un montant de \$85 millions, dont \$31 millions récupérables du gouvernement du Canada et de la ville de Montréal. Depuis les débuts de la construction de cette autoroute, une somme de \$181,435,000 a été dépensée — \$126,510,000 par la province et \$54,925,000 par le gouvernement du Canada. Les 247 milles qu'il reste à construire et dont le parachèvement est prévu pour 1970 nécessiteront des déboursés d'environ \$300 millions ; la contribution du gouvernement du Canada et de la ville de Montréal s'élèvera à \$120 millions. L'aménagement de cette route apportera un essor considérable à l'économie des régions qu'elle traversera.

#### OFFICE DES AUTOROUTES

Au cours de 1964, l'Office des autoroutes du Québec a mené trois projets de front : le parachèvement du prolongement de l'autoroute des Laurentides, la construction de la nouvelle autoroute des Cantons de l'Est et celle de l'autoroute Montréal – Trois-Rivières – Québec, sur la rive nord du Saint-Laurent.

Le prolongement de l'autoroute des Laurentides d'une longueur de 17 milles au coût de \$18 millions est maintenant terminé et permet aux usagers de la route de se rendre sur une artère à chaussées séparées à quatre pistes et à accès limité au cœur des Laurentides, endroit exceptionnel pour les sports d'été et d'hiver.

L'autoroute des Cantons de l'Est, dont la construction fut entreprise au mois de juin 1963, a été ouverte officiellement le 22 décembre 1964, dix-huit mois après le début des travaux, ce qui constitue un record pour l'exécution d'une entreprise de cette envergure. Cette route de 72 milles à voies divisées et à accès limité, aménagée au coût de \$60 millions, relie la ville de Montréal aux régions industrielles de Magog, Sherbrooke, ainsi qu'à la voie rapide n° 91 dans l'État du Vermont, via Rock-Island.

La construction de l'autoroute Montréal – Québec, sur la rive nord du Saint-Laurent, a été entreprise sur un premier tronçon de 40 milles, entre Montréal et Berthier, que l'on prévoit terminer avant 1967.

## PONT DE TROIS-RIVIÈRES

La Corporation du pont de Trois-Rivières a entrepris, au cours de 1964, la construction du futur pont à péage qui enjambera le fleuve Saint-Laurent un peu en amont de Trois-Rivières pour relier cette ville à Sainte-Angèle de Laval, dans le comté de Nicolet. Ce pont à arc-à-tirant nécessitera des déboursés d'environ \$30 millions. Il aura une longueur total de près de 9,000 pieds avec une portée libre de 1,000 pieds pour fins de circulation maritime.

## ENTRETIEN DES ROUTES

Si les diverses entreprises de construction et de réfection pour l'amélioration générale du réseau routier constituent l'un des traits saillants de l'activité du ministère de la voirie, l'entretien des routes n'en reste pas moins une des questions importantes. L'entretien demeure un problème qui absorbe l'attention douze mois par année.

Le budget d'entretien pour l'année financière 1964/65 qui était de \$61,134,000 a absorbé près de 30% des crédits de la voirie. Depuis cinq ans, le budget d'entretien a augmenté de \$20,869,000, soit plus de 50%. La longueur totale des chemins améliorés de toutes classes, entretenus durant l'été par le ministère, en 1964, était de 30,504 milles, soit 2,100 milles de plus qu'en 1960. Les montants nets dépensés à cette fin ont atteint \$40,800,000.

Au cours de l'hiver 1963/64, le ministère de la voirie a entretenu à ses frais 12,063 milles de routes et a subventionné 26,368 milles de chemins, un total de 38,431 milles. Avant 1960, la longueur de routes déneigées par le ministère était de 4,442 milles et les chemins subventionnés atteignaient 29,282 milles, soit au total 4,707 milles de moins qu'au cours de l'hiver 1963/64. On a déboursé à cette fin au cours de l'année financière 1964/65 un montant net de \$20,234,000 soit plus que le double de la somme dépensée pour l'exercice fiscal 1959/60. Cette augmentation est due à la longueur accrue des routes entretenues aux frais du ministère de la voirie et à la majoration du taux moyen au mille accordé pour les chemins subventionnés.

## PRINCIPAUX PROJETS

Pour 1965/66, le ministère de la voirie anticipe des dépenses nettes en immobilisations de \$187 millions, dont \$50 millions pour poursuivre la construction de la route transcanadienne.

On prévoit déboursé cette année un montant total de \$52,300,000 pour continuer ou entreprendre l'exécution de grands projets dans la région de Montréal. Les grands projets se situent dans neuf comtés qui forment la région métropolitaine de Montréal, et ils constituent des priorités de première urgence en raison de l'exposition de 1967. Un montant total de \$6,050,000 sera par ailleurs consacré à d'autres projets dans la région métropolitaine de Québec.

En plus des travaux très importants qui doivent être effectués dans les régions métropolitaines de Montréal et de Québec, le ministère de la voirie

exécutera des programmes d'envergure dans les autres parties de la province pour un montant de \$20,630,000, notamment pour l'aménagement ou la réfection des routes Matane - Rivière-au-Renard, Chicoutimi - Tadoussac, La Tuque - Roberval, Shawinigan - Grand'Mère, Senneterre - Chibougamau, Tadoussac - Baie-Comeau et des voies d'accès au pont McDonald-Cartier à Hull.

Quant aux dépenses pour l'amélioration de la voirie rurale dans toutes les régions du Québec, elles absorberont \$40 millions du budget de 1965/66.

Il reste cependant beaucoup à réaliser dans l'amélioration du réseau routier québécois, mais depuis les quatre dernières années un pas de géant a été fait dans ce domaine pour favoriser l'expansion économique, accélérer la décentralisation industrielle, augmenter l'attrait touristique et faciliter le développement des marchés des produits industriels et agricoles.

En dépit des montants considérables dépensés depuis quatre ans, il est évident qu'il a été impossible de tenir compte de l'urgence de tous les besoins qui ont été portés à l'attention du ministère de la voirie. Comme tout ne peut être réalisé en même temps, il est donc explicable que certains espoirs soient temporairement déçus. Des parties de la province sont mieux partagées présentement au point de vue routier que d'autres régions parce que des besoins plus nombreux et plus urgents dans un endroit que dans un autre dictent la décision du gouvernement. Il est inévitable que l'exposition universelle qui se tiendra à Montréal, et qui met en jeu le prestige du Québec, ait des répercussions importantes sur le programme de construction et de réfection du système routier.

Un nouveau plan quinquennal, récemment élaboré, prévoit les besoins de toutes les régions de la province, même les plus éloignées. Si les disponibilités financières le permettent, on anticipe déboursier pour la voirie, d'ici à 1970 ou 1971, près d'un milliard et un quart dont \$875 millions pour dépenses en immobilisations. Les prévisions pour les dépenses nettes en immobilisations pour les deux prochaines années, y compris la construction de la route transcanadienne, s'élèvent à \$350 millions. On prévoit dépenser en plus environ \$40 millions par année pour les autoroutes à péage.

### *13 — Ministère des travaux publics*

Les crédits du ministère des travaux publics, augmentés de plus de \$6,500,000 sur ceux de l'exercice financier antérieur, dépassèrent la somme de \$50 millions en 1964/65. Près des deux tiers de ces crédits furent affectés au poste des dépenses en immobilisations pour permettre des constructions nouvelles ou des améliorations importantes exécutées soit par le Service de la construction des immeubles, soit par le Service des ponts. Le reste de ces crédits assurera le paiement des salaires d'une nombreuse main-d'œuvre ouvrière et des dépenses encourues par la location des immeubles, leur entretien et leur réparation ainsi que le fonctionnement de tous les services d'utilité courante mis à la disposition de l'administration gouvernementale par les travaux publics.

Au cours de 1965/66, les crédits attribués au ministère des travaux publics permettront la poursuite et, dans plusieurs cas, le parachèvement de travaux dont la dépense est répartie sur plusieurs exercices financiers successifs. Ils permettront aussi d'entreprendre l'exécution de nouveaux projets, soit par le Service de la construction des immeubles, soit par le Service des ponts.

#### LE SERVICE DE LA CONSTRUCTION DES IMMEUBLES

Parmi les plus importants travaux entrepris ou terminés par ce Service durant le dernier exercice financier, il faut citer les réalisations suivantes : construction du Centre de réhabilitation pour femmes, à Bordeaux, d'un palais de justice à Saint-Hyacinthe, d'un palais de justice-prison à Baie-Comeau, d'une prison à Sorel, d'une annexe importante au Musée de la Province, du Centre de traitement électronique des données, en bordure du boulevard Charest-ouest, à ville Duberger, d'un édifice à bureaux à Shawinigan, d'un édifice à bureaux à Amos, d'un garage et édifice à bureaux à Rouyn. À ces constructions, on doit ajouter la réfection et le réaménagement complet de l'ancienne Académie commerciale, du pavillon Monseigneur-Vachon, de l'École des mines, de l'École de chimie, de l'édifice Château-Normandie, de l'École d'architecture et de la Maison Fournel. Tous ces immeubles sont situés à Québec. Récemment, un autre vaste projet a été entrepris, soit la construction de l'immeuble de la Sûreté provinciale qui dressera les treize étages de son importante structure à l'angle formé par les rues Fullum et Parthenais, à Montréal, pour abriter non seulement les quartiers généraux de la force policière mais, encore, l'Institut de médecine légale, la Cour du coroner et un Centre de prévention de la criminalité.

Toutes les expropriations nécessaires au dégagement du site du futur palais de justice de Montréal ayant été effectuées et le quadrilatère formé par les rues Notre-Dame, Craig, Saint-Laurent et Saint-Gabriel ayant été entièrement nivelé au ras du sol, les travaux d'excavation et de fondation de ce groupe d'immeubles pourront commencer au cours de 1965/66. Une somme d'environ \$2,500,000 sera dépensée au cours de l'année pour leur exécution.

À Montréal également, le projet de construction de la Cour du bien-être social et des services administratifs de ce ministère pour la région métropolitaine se poursuivra sur le site de l'ancien hôpital Sainte-Justine maintenant démoli. L'immeuble qui, une fois terminé, aura coûté \$5,300,000 sera adjacent au pavillon Saint-Vallier, centre de redressement pour jeunes délinquants. On consacrera à ces travaux environ un million de dollars au cours de l'année.

La future Cité parlementaire, à Québec, retient encore l'attention des autorités du ministère des travaux publics qui s'occupent de négocier les ententes nécessaires pour que le gouvernement du Québec devienne propriétaire de tous les édifices et terrains non encore acquis qui se trouvent dans le quadrilatère formé par les rues Conroy, Saint-Amable, Lachevrotière et Saint-Cyrille.

De même, le gouvernement songe à utiliser les terrains d'une superficie de quelque 746,000 pieds carrés qu'il a tout récemment acquis en bordure du

boulevard de l'Entente, à l'extrémité nord-ouest de la cité de Québec, dans le prolongement des édifices qu'il possède déjà à cet endroit. On désire y installer les services administratifs de trois ou quatre autres importants ministères. Une somme d'environ \$400,000 servira au paiement des honoraires d'architectes et d'ingénieurs-conseils. Ceux-ci seront chargés, dès cette année, de préparer les plans et devis nécessaires à la construction de nouveaux édifices et à l'élaboration de nouveaux aménagements sur ce site.

À la suite de l'octroi d'un contrat de \$722,486, on complétera durant l'année 1965 la construction d'un vaste garage de stationnement pour cinq cents automobiles relié à l'immeuble du ministère du revenu, sur l'avenue Chauveau, au centre du vieux Québec.

À plusieurs endroits de la province, des projets de construction de nouveaux palais de justice-prisons sont mis de l'avant. Certains d'entre eux, tout au moins, seront entrepris au cours des douze prochains mois, notamment à Percé, à Sept-Îles et Saint-Jérôme. Quant à la nouvelle prison de Saint-Hyacinthe, les travaux de construction débiteront très prochainement.

#### LE SERVICE DES PONTS

À même le budget de \$23,235,000 qui lui fut voté pour 1964/65, le Service des ponts a consacré \$18,325,000 à la construction ou à la réfection importante de ponts permanents sur les cours d'eau qui sectionnent le réseau routier de la province. Ces ponts, dont les structures répondent désormais aux normes suivies dans tout le Canada ainsi qu'outre-frontières, comportent des voies carrossables d'au moins 30 pieds de largeur et ils assurent aux usagers de la route une circulation plus rapide, plus dense et plus sûre.

Parmi les structures nouvelles ou remodelées, on note les ponts jumeaux récemment inaugurés à Sainte-Anne-de-Bellevue, sur la rivière Outaouais, la construction de deux ponts sur la rivière Mille-Îles, entre Saint-François-de-Sales et Terrebonne, le nouveau pont Mercier, juxtaposé à l'ancienne structure portant le même nom, le jumelage des ponts Galipeault et celui des ponts Taschereau. Parmi d'autres réalisations importantes, entreprises cette année, il y a le pont interprovincial, entre Hull et Ottawa, le pont de la rivière Saint-François, entre Richmond et Melbourne, le pont de la rivière des Prairies, entre Sainte-Geneviève et l'île Bizard, le pont de la rivière au Sable, entre Jonquière et Kénogami.

Ces réalisations du Service des ponts, pour l'exercice financier 1964/65, comprennent en résumé la construction de 115 nouvelles structures permanentes et la mise en marche d'environ 1,000 chantiers de réparation ou de construction de ponts semi-permanents, ces derniers étant situés sur des routes secondaires.

Les activités du Service des ponts, pour le prochain exercice financier, sont encore plus nombreuses et intéressent un plus grand nombre de régions de la province.

Dès cet été, des soumissions seront demandées pour les travaux de fondation du futur pont de Québec. Les études à ce sujet se poursuivent avec la plus

grande diligence de façon que l'on parachève le plus tôt possible ce trait d'union indispensable au réseau routier de la région de la capitale.

Au cours de 1965/66, d'autres soumissions seront demandées pour la construction d'un pont jumeau de celui du boulevard Pie-IX. Ce nouveau pont reliera, par delà l'Île Jésus, tout le territoire desservi par la nouvelle route n° 18 en direction des Laurentides au nord de Montréal.

Entre les villes de Sorel et de Tracy, un pont de 2,600 pieds de longueur sera construit sur la rivière Richelieu. Ce pont permettra non seulement un dégagement d'au moins 50 pieds de hauteur et de 300 de largeur, mais on pourra éventuellement le munir d'une travée levante qui pourrait devenir nécessaire au cas où l'on entreprendrait des travaux destinés à rendre le Richelieu navigable. Le coût de ce pont est estimé à plus de \$5,000,000. Sur le Richelieu toujours, on entreprendra, au cours de l'année qui commence, la construction d'un pont de quelque \$3,000,000 entre Noyan, comté de Missisquoi et Saint-Bernard de Lacolle, comté de Saint-Jean. Ce pont remplacera un ancien pont à péage devenu inutilisable.

Dans le complexe du réseau routier dont fait partie le pont interprovincial entre Hull et Ottawa, on prévoit le début de la construction d'une structure à Pointe-Gatineau, sur la rivière du même nom.

Un pont d'un coût approximatif de \$1,200,000 reliera les municipalités de Saint-Aimé et de Saint-Marcel, dans le comté de Richelieu. Un autre sera construit à Desbiens, comté de Lac-Saint-Jean, sur la rivière Métabetchouan. Il desservira la route n° 55. Dans Saguenay, un pont rendu nécessaire par le développement hydroélectrique de Manic I sera érigé sur la Manicouagan, au canton Lafleche, à proximité de Baie-Comeau.

On prévoit pour 1965/66 que d'autres ponts seront entrepris en de nombreuses régions de la province. Pour ne pas en allonger indéfiniment l'énumération, il suffit de mentionner parmi les plus importants : un pont enjambant la rivière Le Lièvre à Notre-Dame-du-Laus, comté de Papineau, sur la section de la route n° 35 entre Buckingham et Mont-Laurier, un pont à Baie-de-Gaspé-nord, canton Dartmouth, sur la rivière du même nom, qui desservira la route n° 6, et, finalement, un pont sur la rivière Outaouais, entre Bryson et l'île Grand-Calumet, dont le coût estimé à quelque \$750,000 sera défrayé à part égale par le gouvernement du Canada et par celui du Québec.

## *14 — Ministère des affaires municipales*

La nature de certaines décisions, différents travaux ou mouvements réalisés ou amorcés au cours des derniers mois évoquent assez nettement l'ampleur qu'assume l'action du ministère et la multiplicité des problèmes qui le préoccupent, dans un Québec en rapide évolution.

L'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> février 1965, de la Loi de la Régie des eaux du Québec, la constitution d'un Service de la recherche, la refonte du Code



municipal, qui est à toute fin pratique terminée, l'institution d'un Grand prix de l'urbanisme, la restructuration amorcée des services du ministère, le projet de rédaction d'un code de prévention des incendies, les premières décisions rendues en vertu de l'article 69 de la Loi des cités et villes (qui permet à un haut fonctionnaire municipal d'en appeler à la Commission municipale de Québec de toute décision de destitution ou diminuant son traitement) et la tenue d'un symposium sur le problème de l'habitation à Montréal sont autant de faits qui indiquent bien la diversité et le nombre des problèmes qui doivent retenir l'attention du ministère et des organismes qui en relèvent. Une nouvelle responsabilité, celle de la protection civile, a été confiée récemment au ministère des affaires municipales.

L'aménagement du territoire est également une préoccupation majeure au ministère et pour des raisons évidentes. La Commission provinciale d'urbanisme, constituée en 1963 pour recommander en priorité au ministre un schème de législation en matière d'aménagement du territoire, doit soumettre son rapport au cours des prochaines semaines.

Un autre problème prioritaire au ministère des affaires municipales, c'est celui des relations intermunicipales. Il faut souligner le rapport de la commission présidée par feu le juge Charles-Auguste Sylvestre, qui a recommandé un nouveau régime administratif pour la ville de Québec. On doit mentionner aussi la présentation des rapports de la commission Blier, qui a fait une étude des problèmes intermunicipaux dans l'Île de Montréal, et de la commission Sylvestre (Armand), qui a fait une étude analogue dans l'Île Jésus.

#### PROGRAMME DE TRAVAUX D'HIVER

Une augmentation sensible a été enregistrée au titre du programme des travaux d'hiver, pendant la période allant du 15 octobre 1963 au 31 mai 1964. Ce programme présente d'ailleurs une augmentation constante. Il est utile de mentionner que le gouvernement du Québec participe au programme depuis le début, mais ne contribue que depuis 1960 en payant une part égale aux  $\frac{1}{3}$  de la contribution fédérale quand celle-ci est de 50% du coût de la main-d'œuvre et en comblant la différence là où, dans les « zones désignées », le gouvernement fédéral paie 60% du coût des salaires.

Au cours des deux premières années du programme, soit 1958-59 et 1959-60, 71 et 90 municipalités y ont participé. Ce total s'est élevé à 975 en 1962-63. Au cours de la période de 1963-64, 1,044 municipalités ont soumis et exécuté 2,599 projets qui ont entraîné une dépense totale de \$31,028,841.91 en salaires.

Les ouvriers ont retiré plus de \$78 millions en salaire pendant les trois dernières périodes. La part du gouvernement du Québec au coût de la main-d'œuvre dépasse \$31 millions.

Voici un tableau comparatif qui montre la progression régulière du programme depuis le début.

TRAVAUX D'HIVER  
1958 à 1964

	1958/59	1959/60	1960/61	1961/62	1962/63	1963/64
Cités et villes.....	54	59	167	182	187	177
Municipalités rurales.....	17	31	472	729	788	867
Total.....	71	90	639	911	975	1,044
Nombre de projets exécutés.....	—	275	1,774	2,225	2,152	2,599
Coût en salaires.....	\$1,852,340.98	\$3,371,478.80	\$18,214,694.64	\$22,622,170.78	\$25,164,911.45	\$31,028,841.91
Subvention provinciale.....	—	—	\$ 7,201,510.03	\$ 9,048,868.16	\$10,065,964.67	\$12,419,537.20
Subvention fédérale.....	\$1,426,170.45	\$1,685,739.40	\$ 9,107,347.32	\$11,311,085.35	\$12,582,455.64	\$17,591,217.19
Total.....	\$1,426,170.45	\$1,685,739.40	\$16,308,857.35	\$20,359,953.51	\$22,648,420.31	\$30,010,754.39

## ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS

La mise sur le marché des obligations municipales et scolaires se fait sous la surveillance du ministère des affaires municipales et la Commission municipale de Québec.

La valeur totale des obligations municipales et scolaires s'établissait comme suit en 1964 :

<i>1964</i>		
Obligations municipales.....	\$284,661,300	278 émissions
Obligations scolaires.....	75,766,000	218 émissions
<b>TOTAL.....</b>	<b>\$360,427,300</b>	<b>496 émissions</b>

Voici comment ces chiffres se comparent avec les années 1962 et 1963 :

<i>1962</i>		
Obligations municipales.....	\$157,130,100	289 émissions
Obligations scolaires.....	96,362,000	186 émissions
<b>TOTAL.....</b>	<b>\$253,502,100</b>	<b>475 émissions</b>
<i>1963</i>		
Obligations municipales.....	\$192,745,200	302 émissions
Obligations scolaires.....	81,891,500	186 émissions
<b>TOTAL.....</b>	<b>\$274,636,700</b>	<b>488 émissions</b>

## FONDS INDUSTRIELS

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1964, soixante-huit municipalités ont créé un fonds industriel, en vertu de la Loi des fonds industriels, entrée en vigueur le 25 mai 1961. La valeur totale de ces fonds s'établissait à \$28,820,000, à la fin de l'année qui vient de se terminer.

Depuis 1961, cent six municipalités ont créé un fonds industriel. Pendant l'année 1964, soixante-neuf municipalités ont emprunté un montant total de \$13,483,398.87 pour fins industrielles. Au surplus, quarante-cinq municipalités ont vendu des terrains et des immeubles pour une somme de \$1,602,357.48.

Il convient de mentionner ici que, en vertu de la Loi des fonds industriels, toute cité ou ville est autorisée à constituer un fonds industriel d'un montant dé-

terminé par le ministre des affaires municipales, avec l'assentiment du ministre de l'industrie et du commerce, pourvu que le règlement municipal décrétant la constitution de ce fonds reçoive toutes les approbations requises pour les règlements d'emprunt.

En d'autres mots, l'application de cette loi est la responsabilité conjointe du ministère des affaires municipales, de la Commission municipale de Québec et du ministère de l'industrie et du commerce. Le ministère des affaires municipales voit à l'application même de la loi ; la Commission municipale de Québec considère la capacité financière de la municipalité en relation avec l'importance du fonds industriel qu'elle veut créer, et le ministère de l'industrie et du commerce examine l'aspect économique de son application.

Il convient de mentionner ici que lorsqu'ils sont appelés à approuver, par exemple, une procédure d'emprunt, le ministère des affaires municipales et la Commission municipale de Québec doivent limiter leur intervention à l'appréciation de la situation financière de la municipalité et à l'examen de la légalité des procédures. Il revient au conseil municipal, responsable de ses actes administratifs vis-à-vis de ses électeurs, de juger s'il est sage et utile de faire telle dépense ou tel investissement.

#### LOI POUR FACILITER LE FINANCEMENT DE CERTAINS TRAVAUX MUNICIPAUX

Des prêts pour une somme globale de \$115,344,660.03 sont mis à la disposition des municipalités du Québec en vertu d'une entente conclue le 28 octobre 1963 avec l'Office du développement municipal et des prêts aux municipalités, en accord avec la Loi pour faciliter le financement de certains travaux municipaux.

Une municipalité peut emprunter jusqu'à concurrence des deux-tiers du coût estimatif net d'une entreprise réalisée en vertu de cette loi. La municipalité ne rembourse que les trois-quarts du montant du prêt pourvu que les travaux soient terminés avant le 1<sup>er</sup> avril 1966. La Commission municipale de Québec agit comme agent du gouvernement pour l'exécution de l'entente.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1964, 264 demandes représentant un montant total de \$68,635,200 ont été approuvées par la Commission municipale et l'Office du développement municipal et des prêts aux municipalités.

#### COMMISSARIAT DES INCENDIES

Nombreuses sont les municipalités qui s'adressent au ministère afin d'obtenir une aide financière qui leur permette d'organiser ou d'améliorer leur service de protection contre les incendies. En 1964, une subvention totale de \$1,100,000 a été payée à 328 municipalités réparties dans 72 comtés.

Le processus de réorganisation du Commissariat des incendies se poursuit et, déjà, l'on se rend compte que cette restructuration rend son action plus efficace.

## ÉPURATION DES EAUX

La prise de conscience du peuple québécois à l'endroit du problème de la pollution des eaux et à ses conséquences néfastes a contribué largement à l'acceptation des exigences fondamentales de la Régie dans le domaine de l'épuration.

Il y a actuellement 147 usines d'épuration en service. Le nombre des résolutions reçues des municipalités, soit 61, indiquant leur intention de pourvoir à l'épuration des eaux usées de leur territoire, laisse entrevoir que, d'ici la fin de l'année 1965, plus de 200 usines seront en opération.

La Régie s'est aussi occupée de la réduction de la pollution causée par l'industrie. À cette fin, du 1<sup>er</sup> janvier 1964 au 31 janvier 1965, elle s'est mise en relation avec 205 établissements industriels, représentant 15 industries différentes, dans le but de corriger une pollution existante ou d'en prévenir le développement.

En plus de nombreuses assemblées régionales, organisées dans le but de renseigner les conseils municipaux et les représentants d'industries, des représentants autorisés de la Régie ont donné, à l'extérieur, 53 conférences sur le fléau de la pollution des eaux et les mesures préconisées par la Régie pour l'enrayer. En vertu des pouvoirs dont elle a été investie, et à la demande des municipalités, la Régie a rendu 25 ordonnances. Des subventions, recommandées par la Régie, ont été accordées par le lieutenant-gouverneur en conseil à 15 corporations municipales pour un montant de \$982,888.88. Par ailleurs, en vertu des pouvoirs que lui confère la loi, la Régie a approuvé 770 projets d'égouts qui représentent une mise de fonds de \$78,540,407.95. Enfin, la Régie a approuvé des projets de postes d'épuration pour 65 municipalités. Ces projets correspondent à une mise de fonds de \$6,182,637.05.

### *15 — Ministère des affaires fédérales-provinciales*

Au cours des douze derniers mois, les activités du ministère des affaires fédérales-provinciales ont été très nombreuses et ont porté sur plusieurs sujets. Toutes ces activités se rattachent à l'une ou l'autre des fonctions essentielles du ministère : élaboration des politiques, coordination, recherche et documentation. Cependant, tel qu'il est conçu, le ministère des affaires fédérales-provinciales n'exerce pas de fonctions administratives autres que celles qui ont trait à ses activités propres.

#### *1. Personnel :*

Le personnel employé directement par le ministère est volontairement restreint afin de garder aux structures du ministère toute la souplesse qu'exigent ses activités de coordination. En plus de son personnel propre, celui-ci fait fréquemment appel à des fonctionnaires appartenant à d'autres ministères. Ces

fonctionnaires, sans tomber sous la juridiction du ministère des affaires fédérales-provinciales, forment néanmoins un groupe de personnes sur lesquelles celui-ci peut compter dans le processus de l'élaboration des politiques en matière constitutionnelle, économique ou fiscale. Il semble que cette décentralisation du personnel intéressé aux politiques fédérales-provinciales ait un double avantage : elle permet de garder un contact avec la réalité administrative et les problèmes concrets qui se posent à l'ensemble du gouvernement tout en évitant la duplication des efforts. En définitive, l'efficacité du ministère s'en trouve probablement accrue. En tout cas, c'est là l'un des buts recherchés.

Le ministère des affaires fédérales-provinciales utilise, à l'occasion, les services de consultants sur certaines questions techniques d'intérêt immédiat.

## 2. *Les activités du ministère :*

Pendant l'année, le ministère s'est occupé de la préparation directe ou indirecte d'un grand nombre de conférences fédérales-provinciales, a effectué plusieurs recherches dans les domaines économique, fiscal, administratif et juridique, a commencé à exercer une coordination en ce qui a trait aux échanges de diverses natures avec l'étranger et a collaboré avec le Comité parlementaire de la Constitution.

a) *Les conférences fédérales-provinciales.* Dans ce secteur, l'activité a particulièrement été intense.

On peut grouper les conférences fédérales-provinciales en trois catégories : les conférences au niveau des premiers ministres, les conférences ministérielles et les conférences techniques.

C'est dans la première catégorie qu'entrent, en général, les conférences fiscales et les conférences constitutionnelles. Le ministère des affaires fédérales-provinciales est automatiquement chargé de leur préparation et des études qu'elles supposent. La plus importante de ces conférences fut sans doute celle de mars-avril, à Québec ; elle portait sur les arrangements fiscaux et des sujets connexes. Elle a résulté, grâce aux négociations qui l'ont suivie, en un élargissement appréciable du champ de taxation québécois en matière d'impôt sur le revenu des particuliers. De plus, elle a conduit le gouvernement fédéral à s'inspirer de très près du projet québécois de régime de rentes et a réglé les problèmes posés par les prêts fédéraux aux étudiants et les allocations scolaires fédérales. Elle a également jeté les bases d'une entente entre le gouvernement du Québec et celui d'Ottawa sur la formule d'option relative à 29 des 46 programmes, à frais partagés, auxquels le Québec adhérerait. Ces programmes représentent, pour l'année 1964, des subventions conditionnelles s'établissant à \$218 millions environ ; pour les 46 programmes, les subventions atteignent le total de \$250 millions. Comme compensation pendant la période de transition s'étendant du 1<sup>er</sup> avril 1965 au 31 mars 1967 dans la plupart des cas, le Québec jouit depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier d'une équivalence fiscale de 20 points d'impôt sur le revenu des particuliers (soumis à la péréquation) et d'une équivalence financière correspondant à la

différence entre le rendement annuel de cet abattement fiscal additionnel et le coût réel des programmes auxquels l'option s'applique.

Quant à la conférence constitutionnelle du mois d'octobre, elle a permis d'en arriver à une formule pour le rapatriement de la constitution canadienne.

Les conférences ministérielles furent très fréquentes et le ministère des affaires fédérales-provinciales a participé à presque toutes. La plupart du temps, un représentant du ministère était membre de la délégation québécoise.

Les conférences techniques furent abondantes en raison même des décisions prises aux conférences ministérielles. C'est souvent au cours de ces rencontres techniques que se préparent les travaux des conférences ministérielles. Ce fut notamment le cas à propos de la politique d'option en matière de programmes conjoints ; toutes les implications tant financières qu'administratives de cette politique firent d'abord l'objet de discussions bipartites Ottawa-Québec et, plus tard, des représentants des autres provinces furent invités à prendre part à la négociation. Les échanges de vue auxquels donnèrent lieu la présence simultanée des projets québécois et fédéral de régimes de retraite suscitèrent également de nombreuses rencontres techniques intéressant de près le ministère des affaires fédérales-provinciales.

b) *Études et recherches.* Le ministère des affaires fédérales-provinciales effectue des recherches sur deux plans.

Certaines études sont d'intérêt immédiat. Elles sont, par exemple, entreprises à l'intention de comités interministériels auxquels participent des fonctionnaires du ministère et visent à préciser les positions du Québec sur des points particuliers appartenant au domaine des relations fédérales-provinciales. D'autres recherches de ce genre sont conduites à l'intention du Cabinet.

Par ailleurs, le ministère doit se préoccuper de travaux à plus long terme. C'est ainsi qu'une étude complète des modes de collaboration intergouvernementale dans les régimes fédératifs est maintenant en marche. Dans la même catégorie de travaux, on peut classer les études très poussées que le ministère a entreprises à l'intention des ministres délégués du Québec au comité fédéral-provincial du régime fiscal, institué à la suite de la conférence fiscale de mars-avril dernier. Ces études très complexes et d'une nature hautement technique, portent sur les tendances dans les dépenses gouvernementales, sur des comparaisons de rendement des divers types de taxes et d'impôt, sur les problèmes de politique financière, sur les besoins financiers du Québec, etc. Tous ces travaux devraient être terminés au cours de la présente année et formeront une documentation extrêmement précieuse non seulement en ce qui concerne les négociations au sein du comité du régime fiscal, mais aussi en ce qui a trait à la détermination des politiques fédérales-provinciales à venir.

Récemment, le ministère a publié les résultats d'une des études effectuées à l'intérieur de son programme de recherche. Cette étude portait sur la part que le Québec retirait des dépenses fédérales comparativement aux revenus fiscaux et para-fiscaux versés par le Québec au gouvernement central.

c) *Coordination des échanges avec l'étranger.* Depuis quelques mois, un nouveau champ d'activités s'est ouvert pour le ministère des affaires fédérales-provinciales. Sans se charger des tâches administratives qu'ils comportent, le ministère joue désormais un rôle de coordination dans le domaine des échanges avec l'étranger. En collaboration constante et très étroite avec d'autres ministères, il a commencé à s'intéresser à ce domaine mais ses préoccupations portent plutôt sur la forme et la nature des ententes que le Québec désire établir avec d'autres pays, que sur le contenu même des échanges projetés. Celui-ci relève logiquement des ministères responsables des arrangements relatifs aux échanges. Ainsi, le ministère des affaires fédérales-provinciales a pris une part active au programme d'échanges techniques et éducationnels que le ministère québécois de l'éducation a mis au point avec le ministère correspondant de la république française.

d) *Le Comité parlementaire de la Constitution.* Il est à noter que, comme l'an dernier, le ministère des affaires fédérales-provinciales a continué de collaborer aux travaux du Comité parlementaire de la Constitution. Les services de secrétariat du Comité sont assurés par le ministère et son personnel. De plus, le personnel professionnel du ministère a entrepris des travaux de recherche qui sont ou seront disponibles au Comité.

## 16 — Département du procureur général

Le département du procureur général devient le ministère de la justice du Québec.

Le gouvernement et le ministre responsable de la justice de notre province entendent départager clairement les responsabilités au sein de la structure administrative à tous les paliers de la justice. Déjà, la classification de tous les officiers de justice de la province est terminée. Cette classification détermine les qualifications requises ainsi que les traitements à verser aux titulaires des divers postes de cette classification. Dans cette nouvelle politique, entre également le désir du gouvernement de procéder à des économies substantielles dans la suppression progressive du système d'honoraires qui sera remplacé par le système des officiers en loi, salariés à plein temps.

Les possibilités de ce système nouveau sont immenses, allant de la dépolitisation de la justice jusqu'à la création de nombreuses carrières ouvertes aux jeunes universitaires qui désirent entrer dans la fonction publique dans les cadres du ministère de la justice.

Pour assurer une coordination plus étroite dans l'étude des problèmes juridiques de l'administration, d'ici peu les conseillers juridiques des ministères relèveront du ministère de la justice.

Dans le domaine physique de l'administration de la justice, dès la fin de l'année 1964, le gouvernement entreprenait à Montréal la construction d'un édifice moderne qui logera d'ici quelques années le quartier général de la Sûreté



provinciale. Cet édifice abritera également les bureaux et laboratoires de l'Institut médico-légal et de police technique. On y trouvera aussi un certain nombre de cellules destinées aux prévenus dans l'attente de leurs procès dans nos cours de justice, afin qu'ils soient séparés des délinquants déjà condamnés à des peines d'emprisonnement.

Dans le domaine des prisons, la région d'appel de Québec sera dotée d'une prison nouvelle afin de libérer le vénérable immeuble des plaines d'Abraham, incapable de loger adéquatement et humainement les détenus.

Dans la région de Montréal, la prison de Bordeaux est surpeuplée. Des démarches ont été faites par le procureur général et le ministre des travaux publics, auprès du gouvernement fédéral, afin d'obtenir à bon compte des locaux à sécurité minimale où seront logés des détenus qui ne présentent aucun risque de fuite : notamment les pochards invétérés, les délinquants pour refus de pourvoir et les contrevenants aux lois provinciales et municipales : code de la route, Régie des alcools, etc.

Durant l'exercice financier 1964/65, on a aussi institué trois nouveaux districts judiciaires, soit les districts de Drummond, de Hauterive et de Saint-Maurice. Notre province, aux fins de l'administration de la justice, est divisée en trente-deux districts judiciaires répartis en deux grandes régions, soit la région d'appel de Québec et celle de Montréal.

Structuration nouvelle, cadres administratifs et juridiques renforcés, conditions de détention humanisées et améliorées ; autant de mesures concrètes déjà adoptées au département du procureur général, mais là ne s'arrête pas le rôle de ce ministère. Il lui incombe d'adopter des mesures énergiques afin de contribuer à l'assainissement de notre société moderne par la réadaptation intensifiée des délinquants. Dès 1964, on retenait les services d'un spécialiste en criminologie. Sous sa direction, des réformes ont été adoptées déjà en vue de faciliter la réadaptation des détenus dans les prisons provinciales.

D'autre part, il existe des citoyens de notre province pour qui les problèmes de cour sont angoissants parce qu'ils ne disposent pas toujours des fonds nécessaires pour être défendus ou représentés adéquatement devant les tribunaux. En 1964, le gouvernement a consacré \$12,000 à l'assistance judiciaire aux déshérités. Cette assistance judiciaire relève du Barreau de la province. Le gouvernement entend appuyer, dans les limites de ses moyens financiers, l'œuvre hautement sociale du Barreau.

## *17 — Secrétariat de la province*

### LE CENTENAIRE DE LA CONFÉDÉRATION

Le 28 janvier 1964, le secrétaire de la province signait avec la Commission du centenaire, un organisme fédéral, une entente concernant les projets qui se-

ront mis en œuvre pour commémorer le centenaire de la Confédération et dont le financement fera l'objet d'une participation conjointe par leurs promoteurs et les deux gouvernements. Cette entente n'est intervenue qu'après que le gouvernement fédéral, à la demande du gouvernement du Québec, eût fait approuver par le Parlement du Canada un amendement visant à modifier l'appellation de sa loi. En effet, celle-ci est maintenant connue sous le nom de « Centenaire de la Confédération » au lieu de « Centenaire de la Nation ». Les raisons pour lesquelles ce changement a été exigé sont évidentes.

Afin de mettre en œuvre les dispositions de cette entente, le Conseil des ministres a approuvé, le 4 mars 1964, des règlements portant sur la réalisation de ces projets et un ordre du Cabinet instituait un Comité du centenaire. Celui-ci a pour tâche de conseiller le ministre responsable, le secrétaire de la province, sur les normes à suivre dans le choix des projets qui lui sont soumis et sur les décisions à prendre relativement aux activités qui se dérouleront pour célébrer le centenaire de la Confédération. Ce comité s'est réuni une vingtaine de fois durant les douze derniers mois et, après avoir recommandé qu'une priorité soit accordée à des œuvres d'ordre culturel, a déjà approuvé en principe plus d'une cinquantaine de demandes. Une fois construits, les édifices proposés serviront pour la plupart à promouvoir l'épanouissement de la vie culturelle dans presque toutes les régions de la province.

Le projet commémoratif spécial qui sera exécuté dans la capitale de notre province portera le nom de « Conservatoire du Québec » et les gouvernements du Canada et du Québec défraieront chacun la moitié du coût de sa réalisation estimé à plus de \$5,000,000. Le dessin de cet édifice, qui logera une salle de concert moderne répondant aux désirs maintes fois exprimés par la population de la région de Québec, a fait l'objet d'un concours lancé l'an dernier par le ministère des affaires culturelles et auquel pouvaient participer non seulement les architectes de notre province mais tous ceux qui exercent cette profession au Canada.

Durant le cours de l'été dernier un programme d'échanges de jeunes étudiants, dont les âges variaient entre 15 et 17 ans, a été amorcé par la Commission du Centenaire et les provinces. Le Québec y participe; on projette de recevoir cette année plus de 600 jeunes gens de toutes les parties du Canada et d'envoyer un nombre égal d'étudiants visiter les autres provinces.

#### LE BUREAU DE CENSURE DU CINÉMA

La réforme entreprise par ce Bureau s'est poursuivie sur plusieurs fronts.

Le perfectionnement des méthodes d'examen par le recours à une méthodologie rigoureuse permet de supprimer l'arbitraire. Dans cette perspective, le Bureau a institué un système de programmation qui exige notamment la consultation d'une documentation diversifiée. La mise en place de ce système a mis le Bureau en mesure de concevoir les premiers éléments d'une nouvelle législation qui pourrait peut-être s'inspirer d'un système de classification par paliers d'âge.

Par ailleurs, depuis le 17 février 1964, aucun film ne peut obtenir son visa sans que sa publicité ait été au préalable approuvée par le Service de publicité-journaux. Ce contrôle rigoureux, rendu nécessaire à la suite d'abus criants, découle de l'article 31 de la loi.

C'est en septembre 1964 que le Bureau a parachevé la réorganisation de son système d'inspection qui ne comprend que des inspecteurs permanents affectés aux différentes régions de la province. Le système qui s'appuie sur un code de réglementations très précis a donné des résultats décisifs quant à l'observance de la loi à l'échelle de la province.

Dans le prolongement de cette volonté de renouvellement, il importe de souligner le travail accompli par le service de l'information qui répond à toutes les demandes du public et des grands moyens de communication (presse - radio - tv). En juin dernier, le Bureau était représenté à la conférence nationale des censeurs à Winnipeg.

Afin d'encourager l'éducation cinématographique, dans l'esprit que préconise d'ailleurs le rapport Parent, le Bureau, grâce à l'aménagement de sa grande salle de projection, a pu accorder son appui à la cinémathèque canadienne qui y présente régulièrement, le soir, depuis octobre, les œuvres les plus marquantes de l'art cinématographique.

#### L'OFFICE DU FILM

L'Office du film du Québec est le foyer d'une activité qui s'intensifie sans cesse. La décision du gouvernement de réformer ce service de production et de distribution de films s'est traduite dans les faits par toute une série de réalisations importantes.

L'Office du film s'est appliqué à répondre plus efficacement aux demandes qui lui viennent de plus en plus nombreuses des différents ministères, par une meilleure planification de sa programmation et par une facture de plus en plus soignée de ses films. En vue d'améliorer encore la qualité cinématographique de ses documentaires, l'Office du film a mis à contribution les meilleurs éléments du monde cinématographique québécois.

L'Office a produit pour les différents secteurs de l'administration publique 16,359 photos en couleurs et 90,000 photos en noir et blanc, qui sont diffusées non seulement au Québec mais dans le reste du Canada et à l'étranger.

La production s'enrichit de plusieurs nouveaux films de qualité. Une trentaine de films ont été produits pour les différents ministères au cours de 1964/65. De ces films, il faut signaler de façon particulière :

— Le film en couleurs *Dialogue avec la terre* (pour le ministère des richesses naturelles) ; ce film explique le rôle du géologue dans notre société.

— Le film en couleurs de 30 minutes *Présence culturelle* (pour le ministère des affaires culturelles) ; ce documentaire décrit le rôle et l'action de ce ministère.

— Le film *Les signaux routiers* (pour le ministère des transports et communications) ; cet ouvrage fait connaître la nouvelle signalisation routière adoptée par le Québec.

— Deux documentaires en couleurs plus brefs de vulgarisation scientifique ont été entièrement tournés par l'équipe de production de l'Office : *Le mulot* et *Le lin oléagineux*.

— Un des faits majeurs de la production 1964/65 est la série de 15 films (½ heure TV chacun) sur la catéchèse, pour le ministère de l'éducation. Cette série de films qui porte le titre général *Premier pas* est diffusée à travers tout le Canada français par un réseau de postes de télévision privée et elle sera reprise par le réseau français de Radio-Canada. Le Québec est le premier pays au monde à faire une telle série de films sur la nouvelle catéchèse. Déjà la réaction publique a été très favorable et l'on réclame ces films à l'étranger.

— Plus de 50 copies françaises et 12 copies anglaises du film *Opération 55* (pour le ministère de l'éducation) sont en distribution à travers la province. Ce film de 30 minutes a pour but de familiariser la population avec les grandes réformes en cours dans le domaine scolaire.

— Il ne faudrait pas oublier que le tournage d'un film sur le pont-tunnel de Boucherville se poursuit toujours en vue de la réalisation d'un documentaire de prestige sur ces travaux colossaux.

— Enfin, l'Office vient de porter à l'écran, dans une mise en scène du réalisateur bien connu Louis-Georges Carrier, *Le Misanthrope* de Molière. Cette production a pour but de faire connaître, dans tous les coins de la province, un des chefs-d'œuvre du théâtre français interprété par quelques-uns de nos meilleurs comédiens.

#### L'OFFICE D'INFORMATION ET DE PUBLICITÉ

Mis sur pied en octobre 1963, l'Office d'information et de publicité a dû d'abord s'employer à former ses cadres par le recrutement d'experts dans les domaines de l'information, de la publicité et des disciplines connexes.

À l'inauguration officielle de ses bureaux, le 15 avril 1964, l'Office était déjà en mesure d'assurer les services nécessaires à une meilleure diffusion de l'information officielle. Il compte actuellement 125 employés (dont 70 à l'atelier d'impression).

Au cours de l'exercice 1964/65, l'Office d'information a préparé de nombreux textes ou publications sur des sujets d'intérêt public et collaboré avec les ministères pour l'amélioration des communiqués, tant du point de vue présentation journalistique que du point de vue de la langue. Il a notamment publié, pour la première fois au Québec, un recueil des publications gouvernementales. L'Office a produit 20,715 travaux de photocopie simple (surtout des documents administratifs) pour tous les ministères et a surveillé les travaux confiés à des imprimeurs de l'industrie privée.

Les maquettistes de l'Office ont réalisé de nombreux travaux d'art graphique pour les services gouvernementaux.

Dans le domaine de la publicité payée, l'Office a acheminé vers les journaux et autres organes de diffusion les annonces du gouvernement pour un montant de plus de \$360,000. Il a participé à la planification des campagnes publicitaires d'envergure de certains ministères. L'Office a entrepris l'organisation d'un service de documentation à l'usage des ministères et du public. Depuis le mois de juin 1964, l'Office publie une revue de presse hebdomadaire destinée à renseigner les autorités gouvernementales sur l'opinion de la presse écrite. Il diffuse aussi divers documents susceptibles d'intéresser les membres du gouvernement et de l'administration.

Parmi les grands projets que l'Office se propose de réaliser au cours de l'exercice 1965/66, il faut retenir particulièrement la réédition du bottin administratif du Québec ; la tenue à jour du recueil des publications ; la publication d'un recueil de biographies de tous les hauts fonctionnaires ; la réalisation de quelques grandes campagnes publicitaires sur des questions auxquelles le gouvernement accorde la priorité.

#### LE SERVICE DES COOPÉRATIVES

Le Service des coopératives a continué au cours de l'année à assurer la bonne administration des lois coopératives qui tombent sous sa juridiction, et a entrepris des études et pris des initiatives de nature à encourager le développement du mouvement coopératif dans la province.

Ainsi, il a aidé ou surveillé la formation de 79 caisses d'épargne et de crédit et associations coopératives, il a appliqué des dispositions administratives des lois dans 27 autres cas, et a organisé, avec trois groupements de coopératives, des rencontres en vue d'assurer une meilleure application des lois coopératives. Il a continué de procéder à l'établissement d'un registre des associations coopératives, syndicats et caisses d'épargne et de crédit, et à la préparation de statistiques en collaboration avec le ministère de l'industrie et du commerce. Un premier rapport statistique sera publié en 1965. Le service poursuivra l'application d'une politique générale d'inspection des caisses et des associations coopératives.

En collaboration avec le Bureau d'aménagement de l'Est de Québec, il a préparé, avec l'aide d'un comité d'étude, un projet d'association coopérative dans le domaine de l'artisanat pour l'Est du Québec. Il a aussi amorcé l'étude d'un projet de coordination dans la mise en marché des produits des artisans du Québec, de même que l'étude des problèmes d'orientation des coopératives d'habitation et des coopératives d'étudiants, et du rôle de la coopération dans l'organisation des loisirs.

Enfin, il travaille à l'établissement d'une collaboration saine et efficace avec les organes représentatifs du mouvement coopératif du Québec, et particulièrement avec le Conseil de la coopération du Québec.

## LA COMMISSION DES LOYERS

L'analyse des enquêtes conduites par les membres de cette Commission, dans les principales villes de la province, justifie le maintien de la Loi pour favoriser la conciliation entre locataires et propriétaires.

### *18 — Conseil exécutif*

Plusieurs organismes et services relèvent du Conseil exécutif. Leur champ d'action est varié et étendu.

#### CONSEIL D'ORIENTATION ÉCONOMIQUE

Le Conseil d'orientation économique du Québec, organisme d'étude et de consultation du gouvernement, a poursuivi, durant l'année, ses travaux sur deux plans, en conformité avec le mandat particulier qui lui a été confié par la loi.

D'une part, en effet, le Conseil a continué de procéder aux études préparatoires à l'élaboration d'un plan de développement économique. On a pu constater, à cette occasion, que de nombreux éléments manquaient pour qu'on puisse aller très loin dans cette voie, en particulier dans le domaine de l'information économique et du personnel qualifié. Cette constatation a amené le Conseil à étudier quels seraient les outils d'observation et d'orientation les plus susceptibles de favoriser la planification à long terme.

Voilà pourquoi, au lieu de s'attaquer à tous les problèmes à la fois et à tous les secteurs de l'activité économique, on a décidé de porter l'effort sur certains secteurs prioritaires. Ce que le travail du Conseil perdait en étendue, il le gagnait désormais en profondeur.

C'est ainsi qu'un projet de Conseil provincial de la recherche scientifique a été mis au point, qu'une étude approfondie du rôle, des objectifs et de la sphère d'influence des Conseils économiques régionaux a été entreprise. De plus, plusieurs autres sujets ont été abordés soit par des équipes de recherche, soit par des comités, et étudiés de façon plus ou moins extensive. Mentionnons, entre autres :

- les facteurs de localisation industrielle dans une perspective de décentralisation ;
- les conséquences économiques de l'établissement d'un complexe sidérurgique ;
- l'élaboration d'une politique d'aménagement du territoire ;
- les prévisions de main-d'œuvre ;
- la politique d'achat du gouvernement du Québec.

Le travail le plus considérable qui a été poursuivi par le Conseil, au cours de l'année, fut incontestablement celui du Comité d'étude du chômage saison-

nier. La méthode de travail du Comité l'a amené à procéder à des analyses économiques approfondies susceptibles de conduire à un diagnostic de la situation, à établir des contacts avec les élites économiques régionales pour y puiser des éléments d'information supplémentaires et des suggestions sur des solutions possibles, à entreprendre des démarches auprès des divers ministères provinciaux pour déterminer l'incidence des dépenses gouvernementales sur les variations saisonnières de l'emploi ; enfin, à amorcer des démarches auprès des grandes associations professionnelles pour obtenir le fruit de leur expérience dans les secteurs les plus affectés par le chômage. Les travaux se poursuivent toujours et devraient conduire à un premier rapport disponible au milieu de 1965.

#### COMMISSION DU SERVICE CIVIL

1964/65 marque une phase importante dans l'évolution de la fonction publique du Québec. En effet, durant l'année qui vient de se terminer, des changements majeurs se sont produits sur plusieurs plans : d'abord à la direction même de l'agence centrale de l'administration du personnel, par la nomination d'un fonctionnaire de carrière comme président à la Commission du service civil. Dès son entrée en fonction, le nouveau président a tenu à rencontrer tous les administrateurs responsables des divers ministères pour leur offrir la collaboration la plus entière de l'organisme qu'il était appelé à diriger dans le recrutement et la sélection d'hommes-clés pour notre fonction publique. Ces efforts conjoints ont porté d'heureux résultats dans plusieurs secteurs, notamment au ministère de l'éducation, à celui de l'industrie et du commerce, de la famille et du bien-être social, du revenu, et ailleurs.

Second changement important en 1964/65 : les relations de travail chez les fonctionnaires. Le printemps dernier, les rapports du comité spécial de l'Assemblée législative sur les relations de travail dans les services publics ont été déposés. Le 10 juin, celui qui se rapportait à la fonction publique proprement dite a été publié. À cette occasion, le Premier ministre suggéra un vote chez les fonctionnaires. Après rencontre avec les représentants des associations, ces derniers ont manifesté leur accord sur cette procédure. Un comité interministériel a alors été créé pour établir les listes des voteurs. Les parties ont accepté les listes. Le vote fut tenu le 30 novembre 1964. Le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec fut le choix des employés du gouvernement.

Conformément à la déclaration ministérielle du 10 juin 1964, un Comité d'étude sur les relations de travail dans la fonction publique a été institué au début de 1965. Des représentants des employés du gouvernement, notamment de la trésorerie, de la Commission du service civil et de ministères font partie du Comité. Celui-ci a pour fonction de soumettre au gouvernement des recommandations en ce qui a trait à l'établissement d'un régime de relations de travail chez les fonctionnaires. Les pourparlers se poursuivent depuis. Ils ont déjà porté fruit sur un plan précis qui constitue une troisième étape importante dans la

valorisation de notre fonction publique. En effet, à la suite d'une recommandation de ce comité d'étude, le Cabinet a décidé d'augmenter les salaires des fonctionnaires.

Voilà, en gros, les trois étapes majeures qui ont marqué l'année 1964/65 dans l'évolution de la politique administrative en matière de gestion du personnel de l'État.

La présente année devrait nous apporter d'autres gestes heureux dans la fonction publique : un statut de la fonction publique précisant les droits et obligations des fonctionnaires, la poursuite des travaux en cours sur l'organisation des cadres supérieurs des ministères, l'aménagement des carrières des divers groupes de fonctionnaires, la systématisation des programmes de sélection du personnel, notamment en ce qui concerne le recrutement des gradués et l'élaboration d'une politique de promotion et de perfectionnement des fonctionnaires déjà en emploi.

### SERVICE GÉNÉRAL DES ACHATS

Pour mieux s'acquitter des responsabilités que la loi lui confère, soit la surveillance et la direction de tous les achats par les divers ministères et services du gouvernement, le Service général des achats a maintenu en 1964/65 son orientation vers les objectifs suivants :

- 1° Un système d'achats fonctionnant sur une base commerciale ;
- 2° Un pouvoir d'achat orienté de façon à encourager l'expansion économique du Québec ;
- 3° Une entreprise gouvernementale devant respecter les plus hauts standards d'intégrité.

Le Service général des achats s'inspire des méthodes et techniques les plus récentes utilisées par des organismes comme les services d'approvisionnement du gouvernement américain, les services d'approvisionnement du gouvernement canadien, l'Hydro-Québec et nombre de grandes entreprises commerciales.

Le Service dessert 101 entrepôts et 801 postes répartis aux quatre coins de la province et achète près de 100.000 articles différents pour une valeur annuelle d'environ \$75 millions. Il a accompli plusieurs progrès en 1964/65.

Ainsi, il s'est donné une nouvelle structure composée de deux grandes sections : la section des achats et celle de l'administration. La section des achats fonctionne sous la direction de deux acheteurs surveillants dont l'un voit à la distribution des tâches et à la production, et l'autre au contrôle des négociations qui doivent avoir été conduites selon des procédures établies. La section de l'administration fournit les outils nécessaires à l'opération précédente : les procédures, la codification et les spécifications, la classification des fournisseurs, la classification des produits, les statistiques, le contrôle de l'opération, l'information aux différents ministères et services requérants, l'ouverture des soumissions, etc.



Un programme de classification des fournisseurs a aussi été institué. Les principaux éléments en sont les suivants :

- 1° La firme du fournisseur doit être légalement constituée ;
- 2° La firme est ensuite codifiée selon la variété de marchandises qu'elle offre, la région où elle opère, et son genre de commerce : manufacturier, grossiste ou détaillant.

Un programme de codification a enfin été élaboré pour assurer la compilation de statistiques comparables et pour permettre l'utilisation des ordinateurs quant au choix automatique des fournisseurs, à l'émission des invitations à soumissionner et des commandes, et éventuellement quant au contrôle des stocks. Les statistiques recueillies peuvent également servir pour déterminer le marché que représente le secteur gouvernemental pour certains produits.

En 1965/66, un comité étudiera les problèmes achat-approvisionnement, examinera les objectifs du Service, déterminera comment on peut les atteindre, s'arrêtera au problème de la rationalisation des achats pour les différents entrepôts et postes à travers la province et déterminera les produits qui doivent être achetés localement ou régionalement. Ce comité fera en somme des suggestions quant à la responsabilité précise du Service général des achats et quant à son autorité.

On entreprendra par ailleurs des études sur la classification des produits, la réception et le contrôle physique des stocks, la nécessité de bureaux d'achat régionaux, l'établissement d'un laboratoire d'épreuves et la vérification.

#### COMMISSION D'AMÉNAGEMENT DE QUÉBEC

Au cours de l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars dernier, la Commission d'aménagement de Québec s'est surtout préoccupée de compléter les préparatifs concernant l'agrandissement de la Cité parlementaire et l'aménagement de l'aire n° 3 dans la cité de Québec.

##### *1. Prolongement du boulevard Saint-Cyrille :*

À ce sujet, la Commission s'est occupée de compléter l'acquisition des propriétés qui devaient être démolies pour permettre le prolongement de ce boulevard jusqu'à l'avenue Dufferin, en face du Parlement. Tout le pâté de maisons, compris entre les rues Sainte-Julie et Artillerie d'une part, Saint-Eustache et Saint-Augustin d'autre part, a été acquis par la Commission qui a ensuite transféré ces propriétés à la cité de Québec pour fins de démolition.

Ce travail est maintenant complété ; et, depuis plusieurs mois, des équipes d'ouvriers de la cité de Québec s'occupent d'installer de nouveaux services d'aqueduc et d'égout sur tout le parcours du prolongement projeté, c'est-à-dire de l'avenue Turnbull à l'avenue Dufferin.

## *2. Prolongement du boulevard Champlain, dans la cité de Sillery :*

Après avoir participé, depuis trois ans, à la construction du boulevard Champlain dans la cité de Québec et avoir assuré son parachèvement dans ce secteur, la Commission s'est intéressée à réaliser son prolongement dans les cités de Sillery et de Sainte-Foy, ainsi que son raccordement avec le réseau des routes provinciales au rond-point du pont de Québec. Les deux municipalités intéressées ne disposant pas des moyens adéquats pour entreprendre de tels travaux, la Commission a recommandé qu'ils soient confiés au ministère de la voirie. Une entente définitive a été conclue dans ce sens au mois de septembre 1964.

Le Service des expropriations de la voirie s'occupe actuellement d'acquérir le terrain nécessaire dans la partie est de la cité de Sillery, de sorte que les travaux proprement dits pourront commencer dès l'été 1965 sur cette section. Ceux-ci seront poursuivis les années suivantes.

## *3. Réparation et entretien des monuments de la cité de Québec :*

La conservation du caractère distinctif de la capitale provinciale est une des fonctions que la loi confère à la Commission d'aménagement de Québec. C'est pourquoi elle s'est toujours efforcée de coopérer avec la cité de Québec, la Chambre de commerce, la Société des monuments historiques et autres organisations pour assurer et maintenir ce caractère particulier qui fait de la Cité de Champlain une ville différente de toutes les autres de même importance dans l'Amérique du Nord.

La conservation des monuments est un des aspects de ce problème. À ce sujet, la Commission a conclu une entente avec la cité de Québec qui assure la réparation et l'entretien régulier des monuments de la vieille capitale. On procédera à un examen minutieux et détaillé de chaque monument, un devis sera dressé des réparations nécessaires et la Commission verra ensuite à ce que celles-ci soient effectuées. Cette revision sera faite sur une vingtaine de monuments dans la ville de Québec. Les travaux commenceront au printemps 1965 pour se poursuivre durant une bonne partie de la saison.

## *4. Élargissement de la côte Sainte-Genève :*

On a recommandé à la Commission l'ouverture d'une voie de grande circulation et de dégagement entre le haut et le bas de la ville de Québec. La voie projetée emprunterait la côte Sainte-Genève qui serait élargie sur tout son parcours et qui pénétrerait dans la Cité parlementaire au moyen d'un tunnel en dessous du boulevard Saint-Cyrille.

Ce projet a été étudié conjointement avec les ingénieurs du ministère de la voirie et ceux de la cité de Québec. La Commission a aussi fait étudier par des ingénieurs en circulation un projet de raccordement du futur boulevard Sainte-Genève avec le quartier du Palais et même jusque dans le quartier de Limoilou. La construction d'un nouveau pont sur la rivière Saint-Charles dans ce secteur a été recommandée pour compléter le pont Samson.

Le problème des voies de circulation du côté nord de la rivière Saint-Charles en vue d'assurer des raccordements adéquats avec les routes nos 15 et 54 a également été étudié conjointement avec les services techniques du ministère de la voirie et de la cité de Québec.

*5. Plan aérien du Québec métropolitain :*

À la demande de la cité de Québec et des différentes municipalités qui sont sous sa juridiction, la Commission a entrepris, en 1963, la préparation d'un plan aérien pour tout le Québec métropolitain. C'est le Service de photogrammétrie du ministère des richesses naturelles qui a été chargé de surveiller ce travail pour la Commission. Le tout a été complété et livré au mois de septembre 1964, et la Commission s'est occupée d'en faire la distribution gratuite aux différentes municipalités intéressées. Cette collaboration de la Commission a été très appréciée par les autorités municipales de la région métropolitaine de Québec.

*6. Projets pour 1965/66 :*

En 1965/66, la Commission continuera les pourparlers avec la cité de Québec en vue d'une entente définitive avec la Société centrale d'hypothèques et de logement pour l'agrandissement de la Cité parlementaire et l'aménagement de l'aire limitrophe n° 3.

Elle entreprendra aussi une enquête générale sur la circulation et le transport dans le Québec métropolitain et poursuivra la construction du boulevard Champlain dans la cité de Sillery.

Elle maintiendra enfin le comité technique composé d'ingénieurs du ministère de la voirie et de la cité de Québec pour étudier le problème des voies de grande circulation et de dégagement dans la cité de Québec.

BUREAU DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Le Bureau du président général des élections connaît actuellement une activité plus considérable par suite de l'application de la nouvelle loi électorale en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1964.

Cette loi a en effet consacré des principes nouveaux, surtout en limitant les dépenses des partis reconnus ainsi que celles des candidats. Elle fait payer par l'État les honoraires dus aux représentants de certains candidats dans les bureaux de scrutin et une part des dépenses encourues par les candidats des partis reconnus et par ceux qui obtiennent 20% des votes valides donnés.

À la suite des quatre élections partielles tenues le 5 octobre 1964, le gouvernement du Québec a remboursé aux huit candidats des partis reconnus la somme de \$44,388.65. Le remboursement des sommes dues aux députés de Saint-Maurice et de Terrebonne n'étant pas encore fait, il est impossible d'en donner les montants.

Conformément à la nouvelle loi, un résumé succinct des dépenses des candidats a été publié dans les journaux. Ainsi, on a pu voir que les quatre députés libéraux élus dans les districts électoraux de Dorchester, de Matane, de Montréal-Verdun et de Saguenay ont effectué des dépenses qui se sont élevées à \$77,459.37 tandis que celles des quatre candidats du parti de l'Opposition officielle se sont établies au montant de \$70,154.77.

Tel que le stipule cette nouvelle loi électorale, les représentants des candidats du parti ministériel et du parti de l'Opposition officielle, pour les quatre élections partielles du 5 octobre 1964 et pour les deux élections complémentaires du 18 janvier dernier, ont été payés par l'État. Le montant versé ainsi à ces représentants s'élève à \$30,798. Le coût de l'impression des listes électorales, comprenant la remise de vingt exemplaires à chaque candidat, s'est élevé à \$35,505.09.

Tous ces nouveaux services, dont les candidats et les partis ont bénéficié, coûteront à peu près \$125,000 lorsque les députés de Saint-Maurice et de Terrebonne auront été remboursés.

Actuellement, le président général des élections est à faire préparer, sous ses directives, trois courts métrages de cinq minutes chacun couvrant l'énumération, la révision et la votation. Ces films sont destinés à instruire le public sur la marche d'une élection. De plus, le président général des élections sera en mesure de fournir aux présidents d'élection et aux partis politiques une quarantaine de diapositives dans le but de leur permettre de projeter sur un écran, au cours de conférences, les principales formules de la loi et des instructions.

## *19 — Ministère du revenu et ministère des finances*

Les activités des ministères du revenu et des finances apparaissent clairement dans le texte même du discours du budget. Il n'y a donc pas lieu d'y revenir ici, sauf pour signaler le travail important qui se fait au sein de deux services rattachés au ministère des finances : le centre de traitement électronique des données et le service des assurances.

### CENTRE DE TRAITEMENT ÉLECTRONIQUE DES DONNÉES

Avec l'accroissement considérable du budget du gouvernement, le ministère des finances, toujours soucieux de moderniser ses méthodes administratives, a donné une expansion considérable au traitement électronique des données. À cette fin, l'ancien service des compilations a été réorganisé de façon à utiliser des ordinateurs électroniques pour fins de planification administrative et budgétaire, de même que pour les études statistiques et scientifiques des divers ministères.

Bien que cet organisme relève du ministère des finances, ses services sont en effet mis à la disposition de tous les ministères qui en font la demande. Un édifice fonctionnel a été construit à Duberger au coût de \$729,000 pour loger ce Centre hautement spécialisé.

Voici une liste des principaux travaux en cours.

<i>Ministères :</i>	<i>Genre de travaux :</i>
<i>Affaires municipales :</i>	Recherches et calculs.
<i>Agriculture et colonisation :</i>	Contrôle des prêts en vertu de la loi de l'amélioration des fermes et statistiques afférentes.
<i>Conseil exécutif :</i>	Statistiques administratives et contrôles des réquisitions du S. G. A.
<i>Éducation :</i>	Bourses aux étudiants et contrôle des remboursements des prêts aux étudiants.
<i>Famille et bien-être social :</i>	Filières maîtresses et chèques aux bénéficiaires de diverses lois d'assistance sociale.
<i>Finances :</i>	Traitements des fonctionnaires, pensions des fonctionnaires, conciliation des chèques.
<i>Industrie et commerce :</i>	Statistiques et recherches.
<i>Revenu :</i>	Contrôle de la perception en vertu de diverses lois.
<i>Richesses naturelles :</i>	Études et recherches.
<i>Santé :</i>	Assurance-hospitalisation.
<i>Terres et forêts :</i>	Perception des droits de coupe, inventaire forestier.
<i>Transports et communications :</i>	Permis de conduire et enregistrement des véhicules.
<i>Voirie :</i>	Salaires et fournisseurs, services techniques, réseau routier-planification.
<i>Comité du régime des rentes :</i>	Registre des gains et contributions, prestations, analyses statistiques et actuarielles.

Les résultats intéressants obtenus jusqu'à présent ont incité les ministères à formuler plusieurs autres demandes dont la réalisation dépend du recrutement de personnel qualifié. Il y a en effet pénurie dans ce domaine et le centre doit, dans la plupart des cas, former lui-même le personnel nécessaire.

Le Centre est actuellement dans une période de croissance et il y a lieu d'envisager un développement considérable au cours des prochaines années.

## SERVICE DES ASSURANCES

Les cadres de la division de l'inspection sont maintenant complets. On y compte douze inspecteurs et un actuaire. Le personnel d'inspection est composé de trois comptables agréés, de sept diplômés en commerce, d'un actuaire associé et de deux techniciens en assurance, dont un spécialiste en réclamations et un expert en assurance générale.

Pendant l'année 1964, les inspecteurs du service des assurances ont examiné les affaires de cinq compagnies d'assurance-vie, de onze compagnies d'assurance générale, de trois compagnies de fiducie, ainsi que celles de la Curatelle publique, plus six sociétés de secours mutuel, quatre mutuelles de paroisse et de comté et quatre courtiers spéciaux.

L'année 1965 sera encore plus active, puisque le tiers du personnel d'inspection a été recruté au cours de l'année 1964. Ce personnel d'inspection ayant doublé depuis deux ans et étant constamment en tournée d'inspection, d'ici un an et demi environ le service aura inspecté en détail toutes les compagnies relevant de son autorité. Conséquemment, au cours des années à venir, les inspections seront moins compliquées et plus rapides.

Il faut remarquer, cependant, que les inspecteurs doivent rester au bureau durant quelques semaines, chaque année, pour l'examen des rapports annuels des compagnies et la préparation du rapport du surintendant. Il est intéressant d'observer que, sur douze inspecteurs, six viennent du commerce de l'assurance, plus l'actuaire ; soit sept sur treize.

Toutes les inspections où il y avait lieu de fournir des informations au ministre des finances, de qui le service relève, ou de requérir ses instructions ont été portées à son attention en temps opportun.

Il va sans dire que les inspections contribuent grandement à l'éducation des compagnies, dont les affaires sont mieux tenues et qui sont par le fait même incitées à se conformer davantage aux normes établies et imposées par le service des assurances.

## ANNEXE III

### COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LA FISCALITÉ

À SON EXCELLENCE

Le Lieutenant-Gouverneur en Conseil du Québec

La Commission royale d'enquête sur la fiscalité a l'honneur de présenter, comme elle s'était engagée à le faire le 23 mars 1964, un rapport sur la répartition entre les municipalités d'une partie de la taxe de vente.

Marcel BÉLANGER,  
*président.*

H. Carl GOLDENBERG,  
*vice-président.*

Charles PERRAULT,  
*membre.*

Robert BOURASSA,  
*secrétaire.*

Québec, mars 1965.

## INTRODUCTION

Le 23 mars 1964, nous avons déposé un rapport provisoire sur l'uniformisation, à travers tout le Québec, de la taxe de vente. Les raisons qui nous avaient amenés à présenter ce rapport pouvaient se résumer ainsi :

1. Fermeture des voies d'évasion relatives à la partie municipale de la taxe de vente ;

2. Nécessité d'augmenter le revenu des municipalités et d'atténuer ainsi les pressions qui s'exerçaient sur l'impôt foncier ;

3. Introduction d'un début de péréquation municipale, grâce à l'établissement d'une remise minimum de \$2.50 par tête.

En avril de la même année, la *Loi de l'impôt sur la vente en détail* fut modifiée par le bill 35, afin de donner suite à nos recommandations. La formule de répartition que nous avons alors soumise n'était proposée que pour une année et avait pour but l'application immédiate d'une mesure qui s'est révélée très avantageuse pour la province, comme pour l'ensemble des municipalités. Elle a permis, en effet, la récupération de plusieurs dizaines de millions de dollars, en mettant fin à l'évasion fiscale provenant de l'existence de taux multiples. Les résultats des changements apportés, joints à une activité économique intense et à un contrôle plus efficace de la perception, se traduisirent donc par une forte augmentation du rendement de cet impôt. Le tableau suivant pourra en donner une juste idée :

Exercice financier terminé le 31 mars	Part provinciale	Part municipale	Total
	<i>En millions de dollars</i>		
1964 .....	\$164.4	\$59.5	\$223.9
1965 (estimation) .....	201.5	83.5	285.0
Augmentation .....	\$ 37.1	\$24.0	\$ 61.1
Pourcentage d'augmentation .....	22.6%	40.3%	27.3%

Cet accroissement de revenu, dépassant \$60 millions, dont une somme de \$7 millions seulement peut être attribuée à une augmentation de l'impôt, a permis au gouvernement du Québec et aux administrations municipales de faire face à de nouvelles responsabilités. Il a empêché certaines municipalités de majorer l'impôt foncier et, dans plusieurs cas, il en a même favorisé la réduction. Ce revenu accru a également permis à nombre de municipalités d'améliorer la



qualité de leurs services. Cette réforme n'était toutefois qu'une première étape, importante sans doute, mais qui maintenait de sérieuses anomalies dans les modalités de la répartition de la part attribuée aux municipalités. La Commission avait d'ailleurs mentionné à cet égard qu'elle avait l'intention de recommander, dans son rapport définitif, un autre système plus équitable et de caractère permanent. Malheureusement, il nous sera impossible de soumettre notre rapport final avant quelques mois. L'absence de données de base dans plusieurs secteurs et la multiplicité des problèmes fiscaux aux niveaux provincial, municipal et scolaire expliquent ce délai. Toutefois, comme nous nous étions engagés à le faire dans notre rapport provisoire du 25 mars 1964, nous soumettons un nouveau mode de partage de la taxe de vente attribuée aux municipalités.

Avant d'établir cette nouvelle répartition, nous avons étudié la possibilité de retirer la taxe de vente comme mode de financement municipal, pour y substituer d'autres sources de revenu. Toutes les possibilités étudiées sont alors apparues comme impropres à la solution du problème fiscal dans son ensemble. Nous avons ainsi constaté, en particulier, qu'il fallait doter les municipalités d'une assiette fiscale suffisamment diversifiée et qui puisse leur laisser une plus grande latitude. La taxe de vente étant un impôt qui offre beaucoup de dynamisme, il y a un avantage certain à permettre aux municipalités d'en tirer une partie de leur revenu, car il est admis que le produit de cette taxe est un indicateur représentatif de la prospérité économique. En outre, les sommes attribuées aux municipalités, pour l'année en cours, représentent près de 20% de leurs revenus globaux, ce qui constitue un appoint très substantiel. Enfin, et c'est peut-être l'aspect le plus important, le mode de répartition que nous proposons permet d'atténuer, dans une certaine mesure, les inégalités de richesses entre les municipalités.

Nous n'abordons pas ici l'étude de l'assiette de la taxe de vente, puisque celle-ci sera considérée dans notre rapport final. De plus, il ne paraît pas nécessaire d'insister sur le fait que cette réforme de la fiscalité municipale ne sera qu'un élément de solution, parmi plusieurs autres proposés par la Commission, en vue d'assainir les finances municipales. Il sera donc prudent d'attendre notre rapport final avant de porter un jugement définitif sur la situation financière des municipalités.

## *A — Constatations*

Dans son examen de la répartition actuelle de la taxe de vente aux municipalités, la Commission a dû principalement considérer le système des zones. Ces dernières, au nombre d'environ 150, sont nées en général de l'union de deux ou plusieurs municipalités pour les fins de l'imposition et du partage de la taxe de vente. Le montant est perçu dans un territoire donné et distribué aux municipalités selon l'entente intervenue entre elles. Un certain nombre de zones ne sont formées que d'une seule municipalité, à qui le ministère du revenu remet la taxe perçue dans leur territoire.

Ces zones ont été formées afin d'enrayer l'évasion fiscale, inhérente à la présence de taux différents dans deux ou plusieurs municipalités limitrophes. Il est évident que plus le territoire était étendu, plus il devenait difficile ou onéreux pour le consommateur résident de se soustraire à la taxe de vente, alors uniformisée au sein de ce territoire. Il va de soi que les municipalités à forte activité commerciale avaient un intérêt évident à conclure ces ententes, afin de prévenir une évasion facile au profit des résidents des localités voisines. Toutefois, l'évasion fiscale d'une zone à l'autre demeurait un problème majeur. En effet, l'acheteur n'avait qu'à faire livrer sa marchandise à l'extérieur d'une zone pour éviter le paiement de la taxe, puisque le marchand cessait alors d'être mandataire de la municipalité pour les fins de la perception de la taxe municipale ; car c'est l'acheteur qui devait remettre lui-même le montant de cette taxe, chose dont il s'embarrassait rarement. Ce n'est donc vraiment qu'à la suite de l'uniformisation du taux de la taxe de vente à travers toute la province, qu'a pris fin cette évasion de nature géographique.

La seconde raison d'être des zones, corollaire de la première, avait trait à la répartition du produit de la taxe de vente entre les municipalités d'un territoire. Comme les résidents d'une municipalité achetaient indistinctement dans leur municipalité ou dans une autre de leur choix, il était impossible de répartir le produit de la taxe selon le lieu de résidence de l'acheteur. L'existence des zones permettait ainsi aux municipalités résidentielles de récupérer une partie de la taxe payée par leurs résidents et perçue par la municipalité commerciale.

Il n'y a rien d'étonnant à ce que ces ententes soient devenues une source de conflits, car il était facile à chaque partie d'invoquer lésion. L'examen de ces ententes démontre que, dans nombre de cas, le partage se fait de façon arbitraire et capricieuse. Ainsi, l'on constate que, dans un cas, telle municipalité se réserve avant tout partage, au titre des frais de répartition, 25% du montant perçu dans la zone ; dans d'autres cas, ce sera 10% ou encore 1%.

Il faut admettre, cependant, qu'il n'est pas facile de partager entre un chef-lieu et sa banlieue un montant qui est perçu dans celui-là, mais qui est payé dans une proportion inconnue par les résidents de celle-ci. La municipalité qui perçoit la taxe peut alléguer qu'elle a droit au montant global de la perception dans son territoire. D'autre part, la municipalité où réside l'acheteur peut également prétendre avoir droit au montant de la taxe, puisqu'elle est payée par son contribuable. Ces prétentions, qui ont toutes deux une justification apparente, aboutissent donc nécessairement à des conflits qui ont été résolus par des solutions provisoires et souvent aléatoires.

À cet effet il est à craindre que, toute possibilité d'évasion géographique étant maintenant éliminée, les municipalités résidentielles ainsi que les municipalités dites de paroisse perdent leur meilleur argument dans la négociation de toute entente future avec les chefs-lieux, villages et autres centres commerciaux. Ces derniers trouveraient sûrement peu d'avantages à partager le produit d'une taxe perçue sur leur territoire, alors que toute possibilité d'évasion géographique est désormais exclue. Quant au droit de recours des municipalités de banlieue

pour récupérer la taxe payée par leurs contribuables, il serait en effet plutôt faible, puisqu'elles ne pourraient jamais en préciser le montant. Il est donc tout à fait plausible d'affirmer que plusieurs municipalités s'opposeraient dorénavant au renouvellement des ententes actuelles et réclameraient tout simplement la totalité du montant perçu dans leur territoire.

## *B — Recommandations*

### I. LA DÉTERMINATION DE LA PART MUNICIPALE

La taxe de vente municipale, là où elle était imposée, constituait généralement le tiers du taux global, soit 29% par rapport à 6%. Toutefois, le montant effectivement perçu a toujours été nettement inférieur à cette fraction, en raison de l'évasion fiscale que favorisait un impôt à paliers multiples. Ainsi, pour l'exercice 1963/64, la taxe de vente municipale à 29% a rapporté \$59.5 millions. Si l'on ajoute à cette somme le montant de \$7 millions, qui représente l'équivalent de cette taxe dans les territoires non assujettis à cette époque, on obtient une somme de \$66.5 millions ; or ce montant ne représente que 29.7% des recettes globales de la taxe de vente au Québec pour cette année-là. C'est donc dire que la partie municipale de la taxe de vente n'a jamais rapporté plus de 30% du rendement global de cet impôt pour l'ensemble des municipalités où il était prélevé.

Pour l'exercice qui se terminera le 31 mars 1966, le rendement global de la taxe de vente a été estimé à une somme variant entre \$325 millions et \$330 millions. Comme nous l'avons vu précédemment, cet impôt rapportera \$285 millions pour l'année en cours. L'augmentation de \$40 millions à \$45 millions peut s'expliquer de la façon suivante. En premier lieu, il ne faut pas oublier que la réforme proposée l'an dernier pour mettre fin à l'évasion fiscale n'a pu s'appliquer que sur dix mois du présent exercice financier. L'an prochain, la situation sera différente et nous en avons tenu compte dans notre estimation. Si l'uniformisation s'était appliquée sur tout l'exercice 1964/65, le rendement global de la taxe de vente aurait été de quelque \$300 millions au lieu de \$285 millions. En second lieu, si nous admettons un taux de croissance d'environ 9%, nous obtenons ainsi un rendement de \$325 millions à \$330 millions pour l'exercice qui se terminera le 31 mars 1966.

Même si la part municipale de taxe de vente n'a jamais été supérieure à 30% du rendement global de cet impôt pour l'ensemble des municipalités où il était levé, nous croyons qu'elle devrait être de 33⅓%, c'est-à-dire l'équivalent d'une taxe de vente municipale de 29%.

#### RECOMMANDATION 1 :

*La part municipale de la taxe de vente devrait être établie à 33⅓%, soit l'équivalent d'une taxe de vente municipale de 29% à travers toute la province.*

Voici un tableau qui fait voir la croissance, dans les diverses municipalités, des revenus au titre de la taxe de vente au cours d'un certain nombre d'années :

Exercice terminé le 31 mars	Nombre de municipalités où la taxe de vente est imposée	Population de ces municipalités	Pourcentage de la population imposée	Revenu en millions de dollars
1950	66	1,765	44.4	15.5
1955	108	2,278	52.1	25.9
1960	210	2,939	57.1	41.1
1961	227	3,123	59.6	42.4
1962	278	3,405	63.4	46.7
1965	313	3,499	64.0	53.9
1964	353	3,703	67.1	59.5
1965	1,677	5,578	100.0	83.5 (Est.)
1966	1,678	5,688	100.0	108 à 110.0 (Est.)

Tableau préparé par la Commission d'après des renseignements obtenus du ministère du Revenu.

Si nous comparons, dans ce tableau, les revenus municipaux provenant de la taxe de vente en 1960, avec ceux estimés pour l'exercice 1966, nous constatons une augmentation considérable, presque du simple au triple. Si nous comparons par ailleurs le revenu précédant l'uniformisation recommandée par la Commission, soit celui de l'exercice 1964, avec celui estimé pour l'année 1966, nous constatons une augmentation de quelque \$50 millions, soit près de 85% en deux années. Les municipalités bénéficient donc globalement, en un court laps de temps, de revenus considérablement accrus.

## 2. L'ABOLITION DES ZONES ACTUELLES

Nous avons examiné plus haut les sérieux inconvénients du présent système de quelque cent cinquante zones. Ceux-ci mettent en relief la nécessité de réformer le mode de répartition de la part municipale. L'abolition des zones

actuelles apparaît donc comme une condition nécessaire à l'établissement de toute répartition nouvelle.

#### RECOMMANDATION 2 :

*Le gouvernement du Québec devrait abolir les zones actuelles de répartition de la taxe de vente attribuée aux municipalités.*

Il reste donc à proposer une formule de rechange qui, sans supprimer les imperfections inhérentes à tout mode de partage de ce genre, distribuera aussi équitablement que possible la part de la taxe de vente attribuée aux municipalités.

Parmi les diverses formules qu'elle a considérées, la Commission a éliminé au départ l'hypothèse d'une répartition établie uniquement selon le lieu de perception. Un tel partage aurait pour effet de pénaliser injustement les municipalités résidentielles et les municipalités rurales. Nous avons aussi écarté l'hypothèse d'une redistribution purement régionale, c'est-à-dire d'un partage, par tête, du montant perçu dans les différentes régions économiques du Québec. Cette formule, en effet, supprimerait toute relation entre le montant attribué à la municipalité et le montant perçu par celle-ci, transformant ainsi une source de revenu locale en un impôt régional. En outre, cette méthode de redistribution traiterait de façon identique les municipalités commerciales et les municipalités résidentielles, alors que les premières, en raison précisément d'une concentration du commerce, doivent encourir des déboursés additionnels que les autres n'ont pas, ne serait-ce qu'en raison de l'accroissement des problèmes de circulation.

Pour les mêmes motifs, la Commission a aussi écarté le partage, par tête, du montant global perçu dans toute la province. Une telle distribution de la taxe de vente aurait pour effet certain, et dans une mesure nettement plus importante que dans le cas de la redistribution régionale, de défavoriser les grands centres, qui canalisent la majeure partie du commerce et qui, pour ces raisons, doivent développer un capital social important. De plus, selon les chiffres qui nous ont été fournis pour cette année et les prévisions de l'an prochain, une telle répartition décuplerait presque, en une seule année, les revenus de cette source pour 976 municipalités rurales. En effet, au cours de l'exercice 1964-65, ces municipalités auront bénéficié du minimum de \$2.50 par tête, puisque dans tous ces cas le montant perçu est inférieur à ce minimum. Or, la somme prévue, l'an prochain, pour les fins de redistribution aux municipalités étant d'environ \$110 millions et la population du Québec, au dernier recensement, étant de 5.3 millions, on obtient une redistribution par tête, au niveau de la province, d'environ \$21, soit plus de huit fois le minimum de cette année.

Enfin, nous n'avons pas retenu la suggestion qui proposait de redistribuer le montant perçu en fonction de la résidence de l'acheteur, puisque cette formule serait manifestement inapplicable du simple point de vue administratif. Comment, en effet, s'assurer que les entreprises fassent correctement remise à toutes les municipalités de la taxe perçue de leurs contribuables ?

Il paraît opportun de préciser que la recherche d'une formule appropriée n'a pas été facilitée par le nombre considérable de municipalités (près de 1,700), qu'elles se nomment cités, villes, villages ou paroisses et dont la dimension, la structure socio-économique ainsi que la richesse varient énormément.

### 3. LA RÉPARTITION DE LA PART MUNICIPALE

La Commission propose un mode de répartition qui tient compte, en leur accordant une pondération différente, de trois éléments : la perception locale (50%), la perception régionale (40%) et la perception provinciale (10%). En d'autres termes, la moitié de la part municipale de 35½%, soit 16½% du montant global perçu en taxe de vente, serait distribuée selon la perception locale ; une proportion de quarante pour-cent, soit 15½% du montant global, le serait selon les quatorze régions économiques ; enfin, un dixième, soit 3½% du montant global, tiendrait compte de la perception provinciale tout entière. Pour atténuer les variations trop brusques, nous avons prévu une période de transition ainsi que l'établissement d'un plafond et d'un plancher.

#### *a) Le mode de répartition :*

La taxe de vente revenant à une municipalité serait donc calculée de la façon suivante :

i) En premier lieu, on lui remettrait 16½% de la taxe de vente perçue dans son territoire ;

ii) En second lieu, elle recevrait une part, proportionnelle à sa population, d'un montant équivalent à 15½% de la taxe perçue dans la région économique où elle est située ;

iii) Enfin, elle recevrait également une part, proportionnelle à sa population d'un montant équivalent à 3½% de la taxe de vente perçue dans toute la province.

Le dernier recensement fédéral serait utilisé afin de déterminer la population de la province, celle des régions et celle des municipalités.

#### RECOMMANDATION 3 :

*Le mode de répartition de la taxe de vente consentie aux municipalités serait fondé sur trois éléments de pondération différente : la perception locale (50%), la perception régionale (40%) et la perception provinciale (10%). On remettrait donc à chaque municipalité :*

i) 16½% de la taxe perçue sur son territoire ;

ii) une part, proportionnelle à sa population, de 15½% de la taxe perçue dans la région économique où elle est située ;

iii) une part, proportionnelle à sa population, de 3½% de la taxe perçue à travers toute la province.

*b) La période de transition :*

La Commission croit à la nécessité d'établir une période de transition de trois ans, afin d'éviter un changement trop brusque du revenu des municipalités. À cette fin, elle propose que l'augmentation du montant reçu au titre de la taxe de vente soit limité dans chaque cas : pour la première année, à un tiers du montant reçu pour l'exercice 1964/65 ; pour la deuxième année, au deux-tiers de ce montant ; pour la troisième année, à 100% de ce montant.

RECOMMANDATION 4 :

*Les montants qu'une municipalité pourrait toucher au titre de la taxe de vente ne devraient pas dépasser :*

*i) pour l'exercice 1965/66, 155 $\frac{1}{3}$ % du montant reçu en taxe de vente pour l'année 1964/65 ;*

*ii) pour l'exercice 1966/67, 166 $\frac{2}{3}$ % du montant reçu en taxe de vente pour l'année 1964/65 ;*

*iii) pour l'exercice 1967/68, 200% du montant reçu en taxe de vente pour l'année 1964/65.*

*c) L'accroissement annuel maximum :*

La Commission estime également qu'au delà de la période de transition, le montant reçu au titre de la taxe de vente pour une année ne devrait pas dépasser 150% du montant reçu au cours de l'année précédente. En d'autres termes, le pourcentage d'accroissement annuel ne devrait jamais excéder 50%.

RECOMMANDATION 5 :

*À compter de l'année 1968/69, le montant attribué à une municipalité au titre de la taxe de vente ne devrait pas dépasser 150% des sommes reçues à ce titre au cours de l'année précédente.*

*d) Le montant minimum :*

Enfin, dans le but de sauvegarder les droits acquis, nous croyons qu'aucune municipalité ne devrait recevoir annuellement, au titre de la taxe de vente, moins que le montant qui lui aura été attribué pour l'exercice 1964/65.

RECOMMANDATION 6 :

*Aucune municipalité ne devrait recevoir annuellement, au titre de la taxe de vente, un montant inférieur à celui reçu pour l'exercice 1964/65.*

#### 4. L'ANALYSE DES ÉLÉMENTS DE LA NOUVELLE RÉPARTITION

Ce nouveau mode de répartition ne vise pas à la perfection. Il contient de fait, un certain empirisme, rendu nécessaire par la situation présente. La

possibilité de modifications éventuelles n'est donc pas écartée, mais il apparaît clairement à la Commission que, pour l'avenir prévisible, la formule proposée répond pour le mieux aux exigences d'une répartition équitable et économiquement acceptable.

La Commission a amorcé un début de péréquation provinciale qui avantage nécessairement les régions les plus pauvres et, dans une plus large mesure, un début de péréquation régionale qui, comme nous le verrons, avantage singulièrement les petites et les moyennes municipalités. Son application se fera globalement et sans que l'on tienne compte des besoins particuliers de chaque municipalité. Ainsi, tout en constituant un pas dans la bonne direction, il ne s'agit pas d'une péréquation complète. De toute façon, il aurait été prématuré, ne serait-ce qu'en raison de l'absence d'un système d'évaluation uniforme, de recourir immédiatement à une telle mesure. Au surplus, il y a lieu de se demander si la taxe de vente, étant une source de revenu autonome et traditionnellement réservée aux municipalités, à titre particulier ou régional, doit faire l'objet d'une péréquation absolue. La Commission est favorable à un système de péréquation municipale. Elle traitera d'ailleurs de ce sujet dans son rapport final.

La Commission, comme on vient de le constater, a essentiellement fondé le nouveau mode de redistribution en fonction du territoire, que ce soit au niveau provincial, au niveau régional ou au niveau municipal. L'appréciation de chacun de ces éléments est nécessairement quelque peu arbitraire. Le choix des proportions reflète simplement la contribution que nous avons imputée à la localité, à la région et à la province dans le partage de la taxe de vente. Nous reconnaissons ainsi le fait économique bien admis de la triple appartenance provinciale, régionale et locale du consommateur québécois.

On aura constaté que, dans le mode de répartition proposé, la Commission utilise les quatorze régions économiques de la province, telles qu'elles ont été définies par le ministère de l'industrie et du commerce. On trouvera au tableau I une description sommaire de chaque région. Cet emploi se fait à défaut de régions économiques plus organiques, lesquelles seront éventuellement définies par le Conseil d'orientation économique. Il incombera alors au ministère du revenu de faire la mise au point de la répartition proposée. Dans l'intervalle, les régions actuelles apparaissent suffisamment représentatives pour justifier qu'on s'y réfère dès maintenant. De toute façon, elles sont beaucoup plus représentatives du milieu économique que les quelque cent cinquante zones actuelles.

La prépondérance a été attribuée au critère de la perception locale. Chaque municipalité recevra ainsi  $16\frac{2}{3}\%$  de la taxe de vente perçue dans ses limites, soit la moitié de la part réservée aux municipalités. En effet, nous croyons que le caractère local de cette source de revenu doit être maintenu, même dans le cadre des modifications apportées aux modalités de distribution. En d'autres termes, une municipalité doit pouvoir bénéficier, dans une mesure importante, de son propre dynamisme économique et de l'initiative déployée par ses citoyens, facteurs qui se reflètent nécessairement dans le montant perçu au titre de la



TABLEAU 1

LES RÉGIONS ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC		
Région	Désignation des régions	Comtés compris dans chacune des régions
1	GASPÉSIE .....	Îles-de-la-Madeleine Gaspé-Est Gaspé-Ouest Bonaventure
2	BAS-SAINT-LAURENT .....	Matapédia Matane Rimouski Rivière-du-Loup Témiscouata Kamouraska L'Islet
3	SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN .....	Chicoutimi Lac-Saint-Jean-est Lac-Saint-Jean-ouest
4	QUÉBEC .....	Charlevoix-est Charlevoix-ouest Montmorency N° 2 Montmorency N° 1 Québec Portneuf
5	CHAUDIÈRE .....	Montmagny Bellechasse Lévis Dorchester Beauce Lotbinière Frontenac
6	MAURICIE .....	Champlain Saint-Maurice Nicolet Maskinongé
7	BOIS-FRANCS .....	Wolfe Mégantic Arthabaska Drummond
8	CANTONS DE L'EST .....	Compton Richmond Sherbrooke

TABLEAU 1 (suite)

LES RÉGIONS ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC		
Région	Désignation des régions	Comtés compris dans chacune des régions
9	CANTONS-DE-L'EST (suite).....	Stanstead Shefford Brôme Missisquoi
	RICHELIEU.....	Bagot Yamaska Richelieu Saint-Hyacinthe Rouville Iberville Saint-Jean Chambly Verchères Laprairie Napierville Huntingdon Châteauguay Beauharnois Soulanges Vaudreuil
10	MONTRÉAL.....	Île-Jésus Île-de-Montréal
11	LAURENTIDES.....	Berthier Joliette Montcalm L'Assomption Terrebonne Deux-Montagnes Argenteuil Labelle
12	OUTAOUAIS.....	Papineau Hull Gatineau Pontiac
13	ABITIBI - TÉMISCAMINGUE.....	Abitibi Témiscamingue
14	CÔTE-NORD - NOUVEAU-QUÉBEC.....	Saguenay

taxe de vente ; et, pour soutenir ce dynamisme, une municipalité doit faire face à des déboursés accrus.

Tout en admettant que le critère de la perception locale doit être considéré comme prépondérant, il apparaît légitime, dans le but d'équilibrer la répartition entre les municipalités commerciales et les municipalités résidentielles, d'utiliser aussi la région comme norme de distribution dans une province où les efforts de développement économique se font de plus en plus au niveau régional. De plus, une partie notable de la consommation s'effectue sur une base régionale plutôt que sur une base purement locale. Le mouvement a surtout pris de l'ampleur au cours des dernières années, avec le développement des banlieues résidentielles et l'amélioration des moyens de communication. Dans le même ordre d'idées, il y a lieu aussi de signaler le fait que d'importantes compagnies ou des organismes semi-publics paient à une municipalité donnée la taxe de vente sur des biens qu'ils utiliseront dans une partie ou dans l'ensemble de la région.

La redistribution régionale facilite également, dans une certaine mesure, la transition entre l'ancien système des zones et la nouvelle formule, à la différence toutefois que, selon l'ancien système, les modalités du partage variaient selon les zones, la durée des ententes et aussi la puissance relative des municipalités intéressées, alors que, d'après la formule proposée, le partage sera uniformément appliqué à travers la province, selon des critères identiques bien définis.

Le choix d'une pondération régionale de 40% est nécessairement quelque peu empirique. La Commission n'a évidemment pas cherché à obtenir un chiffre optimum pour chacun des trois critères de redistribution ; comment aurait-elle pu le faire ? Mais elle a plutôt opté pour des ordres de grandeur et, dans cette optique, il lui est apparu que le facteur régional avait une importance indéniable, quoique quelque peu inférieure à celle de la contribution locale. La traduction en chiffres de ces options devenait chose relativement facile dès lors que l'on admettait au surplus la nécessité d'un critère de partage au niveau de la province. Ce dernier s'obtenait, en effet, en restreignant quelque peu l'importance de la distribution régionale, ce qui assurait du même coup une priorité à la perception locale.

En ce qui a trait au partage de la taxe de vente sur une base régionale, la Commission tient à signaler un problème particulier à la région de Montréal. En vertu de la *Loi modifiant la charte de la cité de Montréal* (9-10 Elisabeth II, 1961, chapitre 97) et de la *Loi de la Place des Arts* (15 Elisabeth II, 1964, chapitre 19), les municipalités de la zone de Montréal contribuent au Conseil des arts de la région métropolitaine de Montréal et au déficit d'exploitation de la Régie de la Place des Arts. Il est possible que cet état de choses soit éventuellement modifié si de nouvelles structures régionales ou métropolitaines étaient établies. Dans l'intervalle, il paraît opportun de continuer à utiliser le produit de la taxe de vente à ces fins. Toutefois, ce financement devra s'effectuer dans le cadre du nouveau mode de répartition. En d'autres termes, les sommes requises devront être prises

à même la part régionale de 40%. Comme le territoire de la région de Montréal comprend un plus grand nombre de municipalités que celui de la zone actuelle, certaines municipalités seront ainsi mises à contribution. Cependant, ces mêmes municipalités participeront, pour la première fois, au produit de la taxe de vente perçue dans la région de Montréal. Ceci compensera largement la contribution qu'elles seront appelées à faire à la Régie de la Place des Arts et au Conseil des Arts de la région métropolitaine de Montréal.

En attribuant 10% de la part municipale pour les fins d'un partage au niveau de la province, la Commission a essentiellement pour but de faire bénéficier toutes les municipalités des achats effectués sur tout le territoire québécois, quelle que soit la municipalité ou la région. Il apparaît donc équitable qu'il y ait une redistribution qui soit faite à cet égard.

Nous avons choisi le recensement fédéral pour déterminer la population des municipalités, des régions et de la province, parce qu'il paraît le seul outil à cette fin, qui puisse conférer aux chiffres utilisés un caractère de validité. Signalons au surplus qu'un recensement fédéral de la population a lieu tous les cinq ans, ce qui fixe le prochain recensement à l'an prochain.

La Commission ne croit pas nécessaire d'insister outre mesure sur l'utilité d'une période de transition. La répartition proposée est nettement différente de celle qui existait depuis l'an dernier ou encore de celle qui était en application auparavant. Il y a donc lieu de s'attendre, nos recherches le démontrant amplement, à des variations prononcées, en plus et aussi en moins, des montants attribués aux municipalités. La période de transition a pour but de ramener ces écarts à des proportions convenables. En effet, les plafonds qui sont proposés permettent de doubler en trois ans le montant reçu en 1964-'65 et établissent ainsi un taux de croissance maximum qui ne devrait pénaliser aucune localité.

C'est aussi en vue d'assurer une progression ordonnée des revenus que nous avons établi un plafond, plus élevé cependant, pour les années subséquentes à la période de transition. Ce plafond, qui sera purement théorique pour les municipalités urbaines et semi-urbaines, a pour but d'étaler, dans une mesure raisonnable, les hausses spectaculaires de revenu qui résulteront, dans le cas de plusieurs petites municipalités, de la nouvelle distribution et qui se poursuivront au-delà de la période de transition envisagée. En effet, de même que l'établissement d'un minimum de \$2.50 a procuré, au cours de l'exercice 1964-'65, à de nombreuses municipalités rurales, des recettes considérables, de même l'existence d'une double allocation, régionale et provinciale, agit dans le même sens et fait naître la nécessité d'une certaine planification des revenus. D'ailleurs, la marge d'accroissement autorisée annuellement est suffisamment large pour enlever aux municipalités tout sentiment de frustration. Il sera évidemment loisible au gouvernement d'abolir ce plafond lorsque son utilité sera devenue nulle.

Pour éviter des diminutions imprévues dans l'état des revenus et aussi pour respecter les droits acquis, nous croyons justifié l'établissement d'un montant minimum. Il paraît raisonnable que ce soit le montant reçu au titre de la taxe de

vente pour l'année 1964/65. Ainsi, aucune municipalité n'aura à souffrir de la nouvelle répartition. De plus, le coût de cette garantie sera, au total, à peu près compensé par les sommes excédentaires provenant de l'application du montant maximum. Il se peut que l'excédent, au cours de l'exercice 1965/66, soit supérieur au coût de la garantie, mais, comme la situation sera vraisemblablement contraire au cours des années subséquentes, à cause de la majoration du maximum, il y aura équilibre dans l'ensemble. De toute manière, si, au terme de la période de transition de trois ans, soit à la fin de l'exercice 1967/68, il restait un excédent, la Commission croit que celui-ci devrait être ajouté à la partie (10%) de la répartition, qui est distribuée par tête au niveau de toute la province.

Enfin, il reste à prévoir les conditions d'application du nouveau mode de répartition dans le cas de la fusion de deux ou plusieurs municipalités ainsi que dans celui de l'annexion d'une partie du territoire d'une municipalité à une autre.

Dans le premier cas, celui de la fusion, la solution est simple, puisqu'il s'agira tout simplement de faire le compte des montants qui seraient attribués aux anciennes municipalités, que ce soit pour la répartition elle-même ou pour les montants, s'il y a lieu, de la garantie et du maximum.

Dans le cas de l'annexion partielle d'une municipalité à une autre, le nouveau mode de répartition devra évidemment tenir compte de la modification de territoire qui en résultera. En raison de la répartition régionale (40%) et de la répartition provinciale (10%), il faudra, si l'annexion se fait entre deux recensements, établir la population des municipalités impliquées. À cette fin, la Commission croit que la population de la municipalité qui a accru son territoire devrait comprendre sa propre population au dernier recensement, plus une partie de la population de l'autre municipalité, proportionnelle à la portion du territoire annexé. Inversement, la population de la municipalité qui cède une partie de son territoire devrait être égale à sa propre population au dernier recensement, moins la partie de sa population qui est proportionnelle au territoire cédé. Par exemple, si une municipalité cédait un tiers de son territoire à une autre municipalité, sa population serait, pour les fins de la répartition régionale (40%) et de la répartition provinciale (10%), censée avoir été réduite du tiers. En revanche, la population de la municipalité qui a agrandi son territoire serait censée avoir été accrue du tiers de la population de la municipalité qui a cédé le sien.

Pour ce qui est des montants de la garantie et du maximum, le même principe devrait s'appliquer. En d'autres termes, ces montants seraient, dans le cas de la municipalité qui cède une partie de son territoire, réduits en proportion du territoire cédé. Ils seraient alors ajoutés à ceux de l'autre municipalité.

Le recours au critère de la superficie s'explique par les difficultés d'établir un chiffre valable de population entre deux recensements. De toute façon, les cas de cette nature seront vraisemblablement peu fréquents. En outre, on pourrait permettre aux municipalités de faire autrement le partage, pourvu que celui-ci fasse partie des conditions de l'annexion.

## 5. LA PORTÉE FISCALE DE LA NOUVELLE RÉPARTITION

Les principaux bénéficiaires de la répartition suggérée seront, toutes proportions gardées, les municipalités rurales. En effet, 976 d'entre elles bénéficient, au cours de l'année 1964-65, du montant minimum de \$2.50 par tête. Or, avec la répartition provinciale qui devrait s'élever à \$2 par tête environ et la répartition régionale qui devrait s'établir à un minimum de \$3 pour les régions les plus pauvres, les municipalités rurales seront donc assurées d'un minimum de \$5 à \$7 par tête. Ceci constituera un accroissement substantiel de revenu, auquel il faudra ajouter la moitié de la part municipale perçue sur le territoire de la municipalité. Le nouveau mode de partage va donc contribuer à doubler, et même davantage, pour près de 1,000 municipalités les revenus au titre de la taxe de vente. La période de transition, comme on vient de le voir, étalera toutefois cette augmentation sur trois ans, mais il sera désormais loisible aux municipalités de planifier en conséquence. La Commission ne voit évidemment pas d'objection à une augmentation importante du revenu de ces municipalités qui font presque toutes partie des régions moins développées de la province. S'il en résulte en même temps un allègement de la pression exercée sur l'impôt foncier, l'avantage sera double. D'ailleurs, il paraît juste, du moins d'un point de vue global, que ce soient les municipalités rurales qui bénéficient davantage de la répartition provinciale et régionale, puisque, à cause de la petitesse de leur localité et du choix commercial limité qui en résulte, l'achat à l'étranger est, dans leur cas, beaucoup plus fréquent.

Cette augmentation exceptionnelle du revenu de centaines de municipalités rurales tient à plusieurs facteurs. Il y a évidemment l'élément de péréquation globale introduit dans notre formule de l'an dernier et amplifié dans le nouveau mode de répartition. Mais il y a surtout le fait que toutes ces municipalités recevaient auparavant très peu à ce titre. Une participation purement normale et légitime à une forte croissance de revenus de la taxe de vente provinciale signifie donc pour elles une croissance beaucoup plus forte que pour les municipalités plus peuplées qui avaient un plancher de revenus nettement plus élevé.

On comprendra, toutefois, que la Commission mette la population en garde contre toute dilapidation à cet égard. Il ne faudra pas que l'augmentation considérable, en quelques années, des revenus des petites municipalités conduise à des abus. Le ministère des affaires municipales devrait donc exercer, avec une attention particulière, son droit de surveillance, afin d'empêcher une mauvaise utilisation des sommes accrues que recevront les municipalités au titre de la taxe de vente. Dans les cas d'abus, des sanctions, comme la réduction de certaines subventions, pourraient s'avérer nécessaires. Dans l'état de ses revenus actuels et de ses besoins, le gouvernement du Québec ne peut se permettre aucune mauvaise allocation de ses ressources.

On ne saurait exagérer l'importance de ce contrôle du ministère des affaires municipales et la nécessité pressante de lui fournir tous les moyens de l'exercer de façon appropriée. Il devrait être en mesure, aussi rapidement que possible, au

moyen d'un personnel qualifié et suffisant en nombre, de s'assurer d'une saine utilisation des montants versés aux municipalités. À cet égard, la responsabilité de ce ministère est certaine, car il lui incombe d'exercer son droit de surveillance normal sur l'emploi de montants dont l'importance et l'accroissement considérable sont dus à des décisions du gouvernement lui-même.

Cette nouvelle répartition, en fournissant des revenus accrus aux petites municipalités, peut être considérée comme une mesure favorable à la lutte contre le sous-développement rural. Il est donc essentiel que son application soit positive et profite, dans sa pleine mesure, à ces régions moins développées de la province.

Une autre catégorie de municipalités qui seront vraisemblablement favorisées par le nouveau mode de répartition sont les centres commerciaux. On a déjà mentionné que leurs besoins financiers, pour remplir précisément leur fonction commerciale, nécessitaient que la formule de répartition leur soit également favorable. À cet effet, celle-ci devrait contribuer, en particulier, à maintenir le dynamisme des grands centres industriels et commerciaux, particulièrement Montréal.

Il reste les municipalités résidentielles du milieu urbain ou semi-urbain. Certaines d'entre elles subiront une baisse de revenu, théorique toutefois, puisque l'application du minimum jouera en leur faveur. Elles sont peu nombreuses, probablement 150 municipalités sur près de 1,700, soit à peine 9% du total et sont pour la plupart des municipalités résidentielles urbaines ou semi-urbaines. Ces municipalités bénéficieront donc du minimum suggéré et recevront pour l'année 1965/66 un montant identique à celui qu'elles recevront pour l'exercice 1964/65. Ce plancher est toutefois établi à un moment favorable où le produit de la taxe de vente qui leur est attribué connaîtra, pour l'année en cours, une hausse de l'ordre de 25%. Il était toutefois inévitable que certaines municipalités cessent, du moins en partie, de bénéficier d'une situation privilégiée à laquelle les municipalités commerciales auraient, de toute façon, mis fin à la première occasion.

Il est juste de remarquer, toutefois, que l'application du minimum sera dans la plupart des cas, purement temporaire, puisque, avec l'augmentation prévue du produit de la taxe de vente au cours des prochaines années, ces municipalités dépasseront rapidement le minimum qui leur est présentement garanti.

Évidemment, il peut se trouver des municipalités qui devront, pendant un certain nombre d'années, se contenter du montant qui leur est garanti. Toutefois, nombre d'entre elles sont parmi les municipalités les plus fortunées de la province. En outre, le système actuel, par suite du partage au sein des zones, a probablement été un facteur qui a permis, dans plusieurs cas, de maintenir un taux de l'impôt foncier municipal sensiblement plus bas que celui des municipalités voisines.

Parmi celles qui devront se contenter du minimum pour un certain temps, il y a aussi quelques municipalités dont la situation économique est moins prospère que les autres. La répartition leur sera moins favorable ; mais, comme

on l'a dit plus haut, elle n'a pas pour but de servir d'instrument de péréquation pour les cas particuliers. Ces municipalités, lorsqu'un système adéquat de péréquation sera établi par la province, pourront alors obtenir une aide financière si celle-ci est justifiée. De toute manière, elles profiteront, par l'établissement du minimum à un niveau élevé, d'un avantage important.

Encore une fois, la Commission veut signaler l'aspect fragmentaire de ce rapport. Il traite d'un sujet important, mais tout à fait partiel, de la fiscalité municipale et ce n'est que le rapport définitif qui permettra de juger la véritable portée des recommandations qui précèdent.